Ministère Culture Communication

Direction Régionale des affaires culturelles Auvergne

Association pour la Recherche sur l'Âge du Fer en Auvergne

AUVERGNE CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE

CONSEIL GÉNÉRAL DU PUY-DE-DÔME

GERGOVIE VAL D'ALLIER communauté

SOGEA

SOBEA Auvergne

Amis des Musées gallo-romains de Lyon et Saint-Romain-en-Gal

CORENT

Oppidum et sanctuaire (II)

Fouille programmée pluriannuelle du Puy de Corent
(Veyre-Monton, Puy-de-Dôme)

Rapport de la campagne 2006

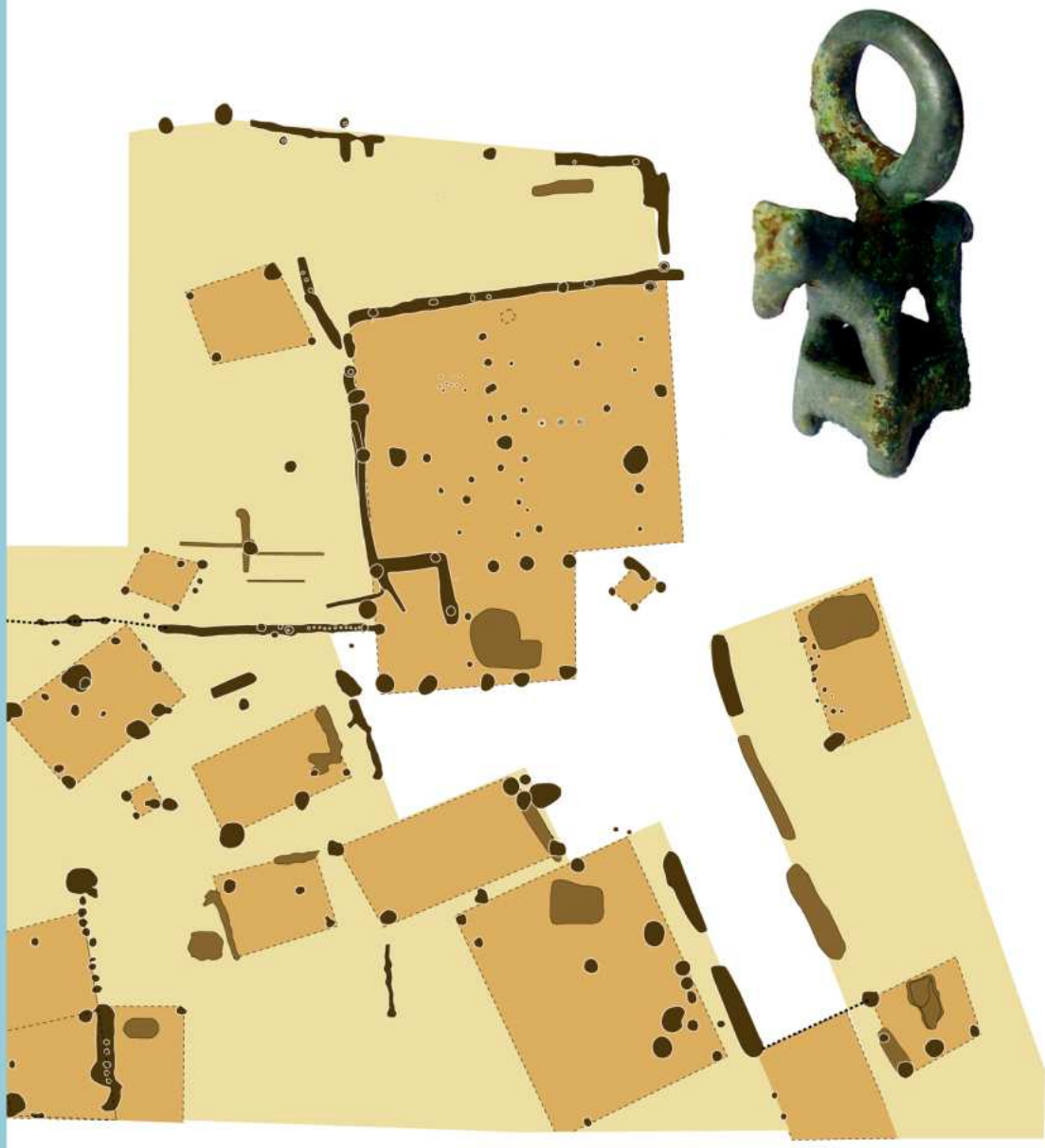

Sous la direction de Matthieu Poux

CORENT

Oppidum et sanctuaire (II)

Fouille programmée pluriannuelle
du Puy de Corent à Veyre-Monton (Puy-de-Dôme)

Rapport de la campagne 2006

Matthieu Poux (dir.)

Matthieu Demierre
Romain Guichon
Audrey Pranyies
Magali Garcia
Julie Gasc
Katherine Gruel
Pierre-Yves Milcent
Guillaume Verrier

Fiche technique

Numéro d'opération : arrêté préfectoral n°2006-5565
Nature de l'opération : fouille programmée
Dates : 1er juillet au 29 août 2006
Responsable d'opération :
Matthieu POUX, Université Lumière Lyon 2, EPHE - UMR 5138 et 8546 (Paris-ENS).

Gisement

Lieu-dit : Puy de Corent
Commune : VEYRE-MONTON
Localisation des fouilles : parcelles ZI 59 et ZI 20 (cadastre 1988)
Coordonnées Lambert : X = 666,400 ; Y = 2074,175
Statut : parcelles agricoles, propriété privée
Propriétaires :
ZI 20 : M. et Mme FAVY, rue Bel Horizon, Soulasse, 63960 Veyre-Monton.
Nature du gisement : habitats, sanctuaire
Périodes : Néolithique, âge du Bronze, Hallstatt, Tène finale, époque romaine.

Financement

Subventions du Ministère de la Culture (DRAC Auvergne), du Conseil Général du Puy-de-Dôme, de la Communauté de Communes Gergovie-Val d'Allier et de la SOBEA-Auvergne, Association des Amis des Musées Gallo-Romains du département du Rhône.
Montant des subsides : 32 282 €.
Gestion : Association pour la Recherche sur l'Âge du Fer en Auvergne (ARAFA).

Fouille

Direction :
Matthieu POUX , Pôle Archéologie du Rhône, UMR 8546 du CNRS
Adjoints, responsables de secteur :
Matthieu DEMIERRE
Romain GUICHON
Audrey PRANYIES

Fouille des niveaux de l'âge du Bronze
Pierre-Yves MILCENT

Fouille des niveaux du premier âge du Fer
Julie GASC

Équipe de fouilles : bénévoles, 25 personnes en moyenne (environ 1000 jours-homme).

Relevé et vectorisation des plans : Émilie ROUX

Post-fouille

Supervision : Matthieu DEMIERRE, Romain GUICHON, AUDREY PRANYIES, Guillaume VERRIER.
Responsable gestion et conditionnement du mobilier : Audrey PRANYIES
Conditionnement, inventaire et dessin du mobilier :
Matthieu DEMIERRE, Magali GARCIA, Audrey PRANYIES, Marie OLIVE, Romain LAURENSSON, Guillaume VERRIER

Études de mobilier

Archéozoologie : Sylvain FOUCRAS.
Anthropologie : Elisabeth ROUSSEAU.

Céramiques laténiennes : Guillaume VERRIER
Céramiques pré-laténiennes : Julie GASC (Hallstatt).
Amphores : Pamela CHANTEUX

Mobilier métallique : Matthieu DEMIERRE, Matthieu POUX
Mobilier métallique pré-laténien : Pierre-Yves MILCENT
Fibules : Magali GARCIA

Rédaction et mise en forme du rapport : Matthieu POUX, Matthieu DEMIERRE, Romain GUICHON, Audrey PRANYIES, Magali GARCIA, Pierre-Yves MILCENT, Julie GASC, Katherine GRUEL, Guillaume VERRIER

Site Internet : http://luern.free.fr

Remerciements

Ils s'adressent en premier lieu et davantage encore que l'année dernière, à la commune des Martres-de-Veyre, pour son accueil et sa contribution, tant logistique que financière, à l'hébergement et à l'entretien des équipes. Ma gratitude va plus particulièrement à son maire, M. Decombas, initiateur et maître d'ouvrage du projet de la Maison du Patrimoine qui héberge notre nouvelle base de fouilles, et plus personnellement, à Jean-Pierre et Évelyne, ainsi qu'à Claude Duchet, à Jeannine Castanié et au Comité Culturel des Martres, pour leur générosité et leur aide de tous les instants.

La campagne de cette année a bénéficié, comme les années précédente, d'un soutien financier important réparti entre subventions publiques et mécénat privé. Selon l'ordre de préséance, nous exprimons toute notre gratitude à :

- L'État – Ministère de la Culture et de la Commununication, représenté par la DRAC, le Service Régional de l'Archéologie et son Conservateur en chef Frédérik Letterlé ;
- Le Conseil Général du Puy-de-Dôme, représenté par son Président Jean-Yves Gouddebel et son conseiller chargé de l'archéologie à l'échelle du département, Jean-Pierre Decombas, ainsi que son Directeur Général de la vie collective Maurice Pujol, qui soutient nos activités depuis plusieurs années, assisté de Valérie Safi ;
- Le Conseil Régional d'Auvergne, représenté par son nouveau Président René Souchon et sa vice-présidente chargée de la Culture Catherine Henry-Martin ;
- La communauté de Communes de Gergovie Val-d'Allier, représentée par son Président Yves Fafournoux, par ailleurs maire de la commune de Veyre-Monton sur laquelle se déroulent les fouilles ;
- La SOBEA Auvergne et son Directeur M. Toulouzy, qui s'est engagé à renouveler son soutien pour l'année 2006 ;
- L'Association des Amis du Musée Gallo-Romain de Lyon-Fourvière et Saint-Romain-en-Gal, représentée par son Président Jean-Pierre Cluzel et son Vice-Président Eric Domanges, à qui j'exprime personnellement toute ma gratitude et mon amitié ;
- L'Association des Médecins de Limagne, représentée par Christian Chagny, que je remercie tout aussi amicalement ;
- La commune de Pont-du-Château, représentée par son maire René Vinzio, qui nous a fait l'honneur de participer le temps d'une journée aux travaux de fouille ;
- Anne et Jean-Claude Niestlé (Genève), ainsi qu'à tous ceux qui ont contribué, par des dons matériels ou de menus services, à l'amélioration des conditions d'existence de l'équipe.

Nous remercions chaleureusement la famille Favy, propriétaire du terrain, pour sa compréhension des contraintes imposées par un chantier étalé sur plus de deux mois pleins.

L'Association pour la Recherche sur l'Age du Fer en Auvergne, représentée par son président Vincent Guichard et son trésorier Albert Rousset, a confirmé sa capacité à gérer et coordonner les trois grands chantiers d'envergure menés simultanément sur les *oppida* de Gergovie, Gondole et Corent. Qu'ils soient remerciés pour leur aide et leurs conseils avisés. Nous remercions également l'équipe de fouilles de Gondole et son directeur Y. Deberge, qui nous ont régulièrement rendu visite et fait bénéficier de leurs impressions ; Arnaud Pocris et Nadia Moutarlier, de l'office du tourisme Gergovie-Val D'allier, ont assuré comme les années précédentes l'interface avec le grand public.

J'adresse mes remerciements personnels à toute l'équipe de fouille (*), plus particulièrement à ceux qui en ont assuré l'encadrement dans des conditions parfois difficiles : Matthieu Demierre, récent titulaire d'un Master II d'archéologie consacré au mobilier métallique du sanctuaire, préparé dans des conditions inhumaines mais brillamment soutenu en septembre 2006 à l'Université de Lausanne, Romain Guichon et Audrey Pranyies, qui ont largement fait la preuve de leur compétence et de leur dévouement. Magali Garcia a coordonné la fouille du bâtiment gallo-romain découvert dans l'angle nord-est du chantier, ainsi qu'au relevé d'une partie des empierrements ; l'essentiel des relevés au pierre-à-pierre et leur vectorisation ont été effectués par Emilie Roux, assistée de Lucille Delavault pour les travaux de DAO. Plusieurs étudiants et chercheurs ont apporté, en qualité de spécialistes ou de stagiaires, leur aide ponctuelle sur la fouille ou lors des opérations de post-fouille de novembre : Guillaume Verrier, Marie Olive, Emilie Roger, Alice, Cécile

Létuvé, Pamela Chanteux, Romain Laurensson et les étudiants en Licence d'archéologie de l'Université de Lyon 2. Nos remerciements s'adressent également à Pierre-Yves Milcent et à son équipe de l'Université de Toulouse-Le Mirail, qui ont assuré la fouille des occupations de l'âge du Bronze, ainsi qu'à Julie Gasc, François et Jean-Marc Blondel, Elsa Ciesielski, Sophie Ferré, Nicolas Garcia, Camille Lachize, Maxime Martin, Julie Viriot et Fred, pour celle des niveaux du premier âge du Fer. Merci aux spécialistes qui nous ont fait bénéficier de leurs compétences pour les études de mobilier (Guillaume Verrier, Pamela Chanteux, Magali Garcia).

Une fois de plus, la société Denis Longeon & fils a fait montre de sa dextérité lors des opérations de décapage à la pelle mécanique, de même que Gérard Paquet, dans la recherche au détecteur à métaux des « trésors » oubliés dans nos déblais de fouille. David Geoffroy, Sylvain Foucras, Bertrand Dousteyssier et Patrick Menigault de l'ULM Club-Trois Vallées ont survolé le chantier à plusieurs semaines d'intervalle et en ont rapporté de nombreux clichés aériens, qui ont considérablement facilité la compréhension des structures au cours des opérations de décapage. Qu'ils soient remerciés pour leur réactivité et leur aide spontanée.

Merci enfin à Christian Goudineau et Armand Desbat, pour leur soutien et leurs précieux conseils, ainsi qu'aux autres collègues qui nous ont fait l'amitié de leur visite : Bernard Lambot, Patrice Méniel, Ian Ralston, Stephan Fichtl, Anne-Marie Adam, André Tchernia, D. Whittacker, Sophie Liégard, Sylvain Foucras, Ulysse Cabezuelo et Christine Jouannet.

Matthieu Poux, 6 janvier 2007

(*) Ont participé à la campagne de fouilles 2006 : Antoine Schwartzmann, Pierre Foucard, Laudine Robin, Mélissa Légier, Lorena Audouard, Christian, Valentin et Forian Chagny, Lucile Delavault, Jonathan Trosseille, François Blondel, Céline Robert, Ferrée Sophie , Alima Moussa, Bérengère Guerrier, Gabriel Marlin, Anna Lukashkina, Elisabeth Lamarca, Kevin Dixon, Stéphane Wittenberg, Mickael Ciesielski, Simon Léchelon, Héloïse Leduc, Marie Alix Cherchillez, Evelyne Rotzetta, Pierre Moll, Cyril Rieunier, Gaëlle Tendraïen, Elise Vigier, Svetlana Serova, Chloé Pion, Stephane Dejean, Cyril Driard, Emilie Roux, Maria Alexandrova, Evgeniya Kokina, Vikentyi Kovalevskiy, Evgeniya Zakharova, Nina Vladykina, Ekaterina Stepanenko, Emilie Roger, Florian Pfingstatt, Antoine Ferrier, François Lebeault, Sonya Houillon, Morgane Le Saint Ferrière, Florian Lewis, Christophe Coulot, Mélanie Frappicini, Anthony Lefort, Fanny Serrée, Jennifer Grenier, Cécile Létuvé, Aurore Langlois, Céline Robert, Marc Gruel, Justine Pranyies, Gaël Poux-Médard, Astrance, Timothé, Anne et Jean-Claude Chervet-Niestlé.

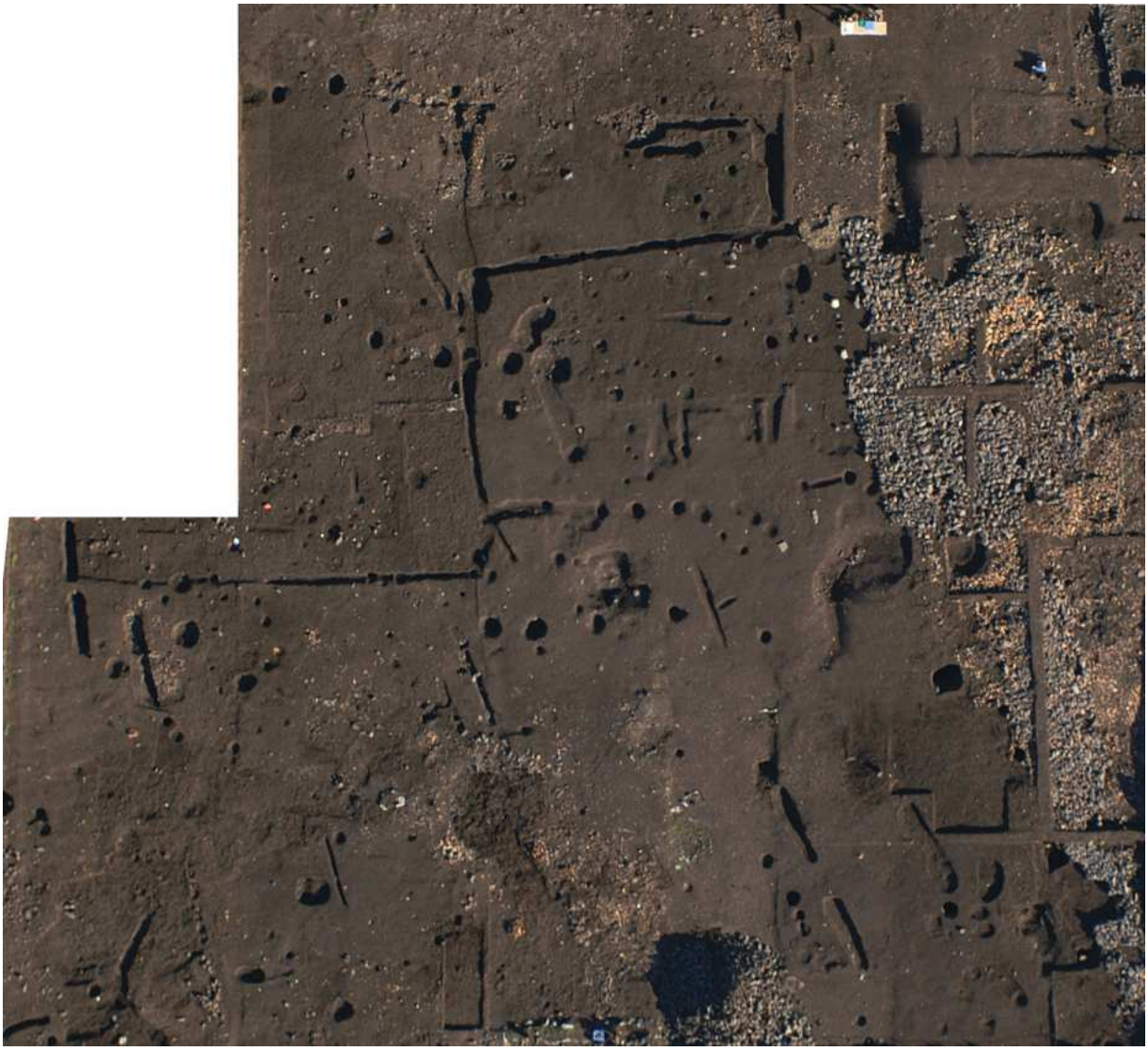

Fig. 1 - Parcelle ZI 20, vue aérienne des vestiges en fin de fouille (Patrick Menigault – ULM Club Trois Vallées)

Résultats de la campagne 2006

La campagne effectuée l'année dernière au nord du sanctuaire y avait mis au jour un dense réseau de négatifs de constructions alternant avec des sols empierrés ou pavés de tessons d'amphores, différant fortement par les modes de construction et d'organisation de ceux reconnus sur le sanctuaire. Ces éléments laissaient entrevoir l'existence d'espaces de circulation, de structures d'habitat et de dépendances dont la fonction précise, l'organisation et la chronologie restaient à préciser.

La campagne 2006 a poursuivi l'exploration de ces vestiges sur une échelle beaucoup plus vaste. L'élargissement de la zone de fouilles sur une surface d'environ 3000 m^2 a permis d'appréhender les contours et la structuration interne d'un quartier de l'*oppidum* très densément occupé et strictement organisé, qui a connu au moins deux phases d'occupation (fig. 2-3).

Une première phase se caractérise par l'implantation de parcelles d'habitat orientées de manière cohérente par rapport au sanctuaire, alignées à l'ouest d'un grand axe de circulation d'orientation NO/SE qui traverse toute la partie orientale de chantier. Cet espace de voirie se présente sous la forme d'une chaussée de cailloutis densément damés, reconnue sur plus d'une quarantaine de mètres, large par endroits d'au moins douze mètres. Situé à l'emplacement d'un ancien chemin situé en limite des communes de Corent et de Veyre-Monton, son tracé et son aspect évoquent fortement les aménagements de voirie mis en évidence sur d'autres sites (Gondole, Bibracte, Verdun-sur-le-Doubs). Cet espace de circulation collectif peut correspondre à l'une des voies principales de l'oppidum ou à une vaste place, dont les contours et le lien avec le sanctuaire attenant seront établis par la prochaine campagne. Sur cet espace de circulation se greffent plusieurs ruelles secondaires permettant l'accès aux différentes parcelles d'habitat. Cette forme d'organisation est caractéristique des autres centres d'*oppida* fouillés en Gaule septentrionale et en Europe centrale, comme Variscourt/Condé-sur-Suippe, Villeneuve-Saint-Germain ou Hrazany (fig. 6).

Chaque parcelle est délimitée par un système de palissades comportant une ou plusieurs entrées signalée par une interruption encadrée par un porche sur deux poteaux. Elle regroupe plusieurs bâtiments de taille, de forme et d'orientation variables, bâtis sur sablières basses en bois et poteaux porteurs. La nature des sols et des aménagements internes (foyers, cloisons légères, fosses dépotoirs) soulignent leur vocation domestique, qui s'illustre également au travers du mobilier retrouvé (vaisselle culinaire et de stockage, plaques foyères, chenet, ustensiles de toilette, de filage et de couture). Ces bâtiments sont environnés d'une cour fonctionnelle dédiée aux activités domestiques, agricoles et artisanales : fosses-dépotoirs, celliers enterrés, greniers surélevés sur poteaux, fosses-ateliers et indices de métallurgie en constituent les principaux vestiges. Ils témoignent d'une distribution des activités par unité domestique et/ou fonctionnelle, qu'illustre bien la répartition des celliers et des greniers, corrélée à celle des plus gros éléments de pierres de meule retrouvés en grand nombre sur le site (fig. 4). La relégation des espaces voués à la boucherie ou au petit artisanat métallurgique en bordure de voirie répond au même souci de rationalisation.

Le complexe architectural fouillé au nord du chantier (corps de bâtiments B) se distingue par ses dimensions imposantes : environ 17 m par 15 m, soit plus de 1000 m^2 au sol en englobant la cour environnante. Son statut particulier est corroboré par la découverte de plusieurs biens de prestige : armement, vaisselle en bronze, ustensiles de toilette, rouelle, vase en lignite. La corrélation de ces marqueurs, caractéristique des plus riches sépultures contemporaines, identifient le bâtiment à une vaste résidence aristocratique érigée en cœur de ville, à proximité du principal sanctuaire de la Cité. Les parcelles adjacentes (groupes de bâtiments B et C) ont livré les mêmes catégories d'objets (armement, vaisselle de banquet, pendentifs zoomorphes, miroir, pièces de char), qui témoignent d'un statut équivalent.

Ce grand corps de bâtiments est flanqué au sud d'une sorte d'annexe pourvue d'un cellier qui a abrité des activités de boucherie à grande échelle, signalées par d'importantes concentrations de bas de patte de bœufs. La structure ouverte du bâtiment, délimité au sud et à l'est par de puissants poteaux non cloisonnés, donnait sur une sorte de petite place desservie par des ruelles secondaires reliées à l'espace de circulation principal, qui permettait l'évacuation des carcasses et le transport de la viande, voire leur vente au détail. Il est possible que la cour environnante était prioritairement destinée au parcage du bétail (pique-bœufs). Ces éléments confortent l'hypothèse d'un quartier spécialisé dans l'abattage et la découpe des bovidés, dont la prédominance est caractéristique des pratiques bouchères reconnues dans les centres urbains de la fin de l'âge du Fer.

Fig. 2 - Plan général des corps de bâtiments et structures de l'état I (La Tène D 1)

Le mobilier recueilli cette année se distingue à la fois par son abondance et par sa qualité : 97 000 tessons d'amphores pour un poids avoisinant les 7,3 tonnes, près de 30 000 tessons de céramique (336 kg) et de 50 000 ossements (610 kg), plus de 230 monnaies dont une quarantaine en argent, 78 fibules et une collection très variée de 1300 petits objets (parures, armement, outillage, déchets de petit artisanat, éléments de serrurerie). Le faciès typologique global témoigne d'une occupation relativement longue, étalée entre le troisième quart du IIe s. av. J.-C. (La Tène C2/D1a) et le milieu du siècle suivant. La mise en contexte stratigraphique de certaines catégories, corrélée aux deux horizons de circulation et de construction distingués lors de la fouille, met en évidence une évolution typo-chronologique qui se traduit par l'apparition de nouveaux mobiliers caractéristiques de la phase La Tène D2, datée entre les années 80/70 et 40/30 av. J.-C. Mieux conservés que dans les secteurs fouillés en 2005, les niveaux liés à cette seconde phase incluent de nombreux fossiles directeurs métalliques, numismatiques et céramiques dont la valeur de *terminus post quem* est bien reconnue (amphores Dressel 1B, fibules à ailettes naissantes, denier tardo-républicain), répartis de manière relativement équilibrée entre les deux horizons (fig. 5). Son importance relative, occultée ponctuellement par les phénomènes d'érosion et les activités agricoles qui ont affecté le plateau, contredit clairement l'hypothèse d'un abandon de l'oppidum dès les années 70 av. J.-C.

Loin de marquer un recul de l'occupation, cette période inaugure au contraire une phase de reconstruction et d'extension de certains corps de bâtiments, qui viennent en partie empiéter sur l'espace de voirie, tandis que d'autres parcelles sont abandonnées. Ces remaniements ne relèvent pas de réfections ponctuelles, mais d'un véritable programme de rénovation faisant appel à de nouvelles techniques de construction : radiers et solins en pierre sèche supportant des sablières hautes, sols en pouzzolane et surtout, couvertures de tuiles d'importation italique, témoignent d'une « modernisation » du bâti, alignée sur certains standards architecturaux méditerranéens.

Ces deux horizons de construction se traduisent par une inflexion du plan d'organisation général qui n'en modifie pas radicalement la structure. La rectitude des limites de parcelles et leur conservation au fil du temps montrent qu'elles étaient tributaires de contraintes d'alignement, régies par des règles d'urbanisme communes. Dans leurs limites en revanche, les bâtiments se distribuent de manière plus anarchique et leur orientation obéit avant tout à une logique fonctionnelle. Cette distinction entre domaine privé et espace de voirie publique, marquée au fil du temps par des exceptions et empiètements marginaux, a déjà été observée sur l'oppidum de Variscourt/Condé-sur-Suippe (fig. 6).

L'ensemble architectural fouillé depuis 2004 dans l'angle sud-ouest du chantier (corps de bâtiments A), en particulier, subit de profonds remaniements. Bien que rebâtis à plusieurs reprises, élargis et redistribués à l'intérieur de sa parcelle, les bâtiments qui le composent n'indiquent aucune rupture fonctionnelle : ils restent environnés d'une cour occupée par des structures légères dévolues aux mêmes activités de boucherie et de transformation des produits agricoles.

Le grand édifice qui le jouxte au nord (corps de bâtiments B), en revanche, est démantelé et remblayé à la fin de La Tène D1b pour faire place à un vaste espace peu construit (cour ou placette). À sa limite orientale est édifié un nouveau complexe architectural bipartite (corps de bâtiments C). Son emprise recouvre presque intégralement le niveau de circulation de l'état précédent, qui fait place à un nouvelle voirie dont la limite occidentale est décalée en direction de l'est. Ses pièces s'articulent autour d'une petite cour centrale à ciel ouvert, accessible par un porche ou portique de façade supporté par des piliers à bases de calcaire. Ses fondations particulièrement massives témoignent d'une élévation importante, peut-être prolongée par un étage supérieur accessible par une cage d'escalier accolée à la façade. Elles incluent des éléments de remploi qui imposent un *terminus post quem* pour sa construction, entreprise au plus tôt dans les années 70 av. J.-C. Sa fonction précise n'est pas établie : habitats privés ou bâtiments à usage collectif qui justifierait droit d'empiéter sur la voirie. Sa limite orientale se confond avec une épaisse couche de mobiliers détritiques, mêlés aux épandages constituant la chaussée de la nouvelle voirie adjacente, datés entre La Tène D2 et le règne d'Auguste.

La limite méridionale du bâtiment est prolongée par une longue bande empierrée de 4-5 m de largeur, sorte de « trottoir » ou de portique couvert, contingenté à l'arrière en plusieurs espaces dotés de structures de stockage semi-enterrées et de portes ouvrant sur la voirie, qui s'apparentent à des boutiques. Le mobilier recueilli confirme qu'ils ont abrité des activités en relation avec le grand espace de circulation, partiellement rechapé et fréquenté jusqu'au début de l'époque romaine. La concentration d'outils spécialisés (enclumettes, marteaux, plane), d'éléments de foyer, de scories et d'un lingot à l'arrière de cette structure y trahit l'existence d'un ou de plusieurs atelier(s) semi-enterré(s), comparable(s) à ceux reconnus sur d'autres oppida de cette période (Villeneuve-Saint-Germain). La surface du trottoir et l'espace de circulation adjacent étaient jonchés de monnaies, de jetons en céramique et d'un fléau de balance liés aux échanges de biens et de marchandises. Cette alternance de structures d'habitats et d'espaces à vocation artisanale et commerciale implantées en bord de voirie évoque des formes d'aménagements urbains comparables à celles reconnues sur les *oppida* de Gaule méridionale.

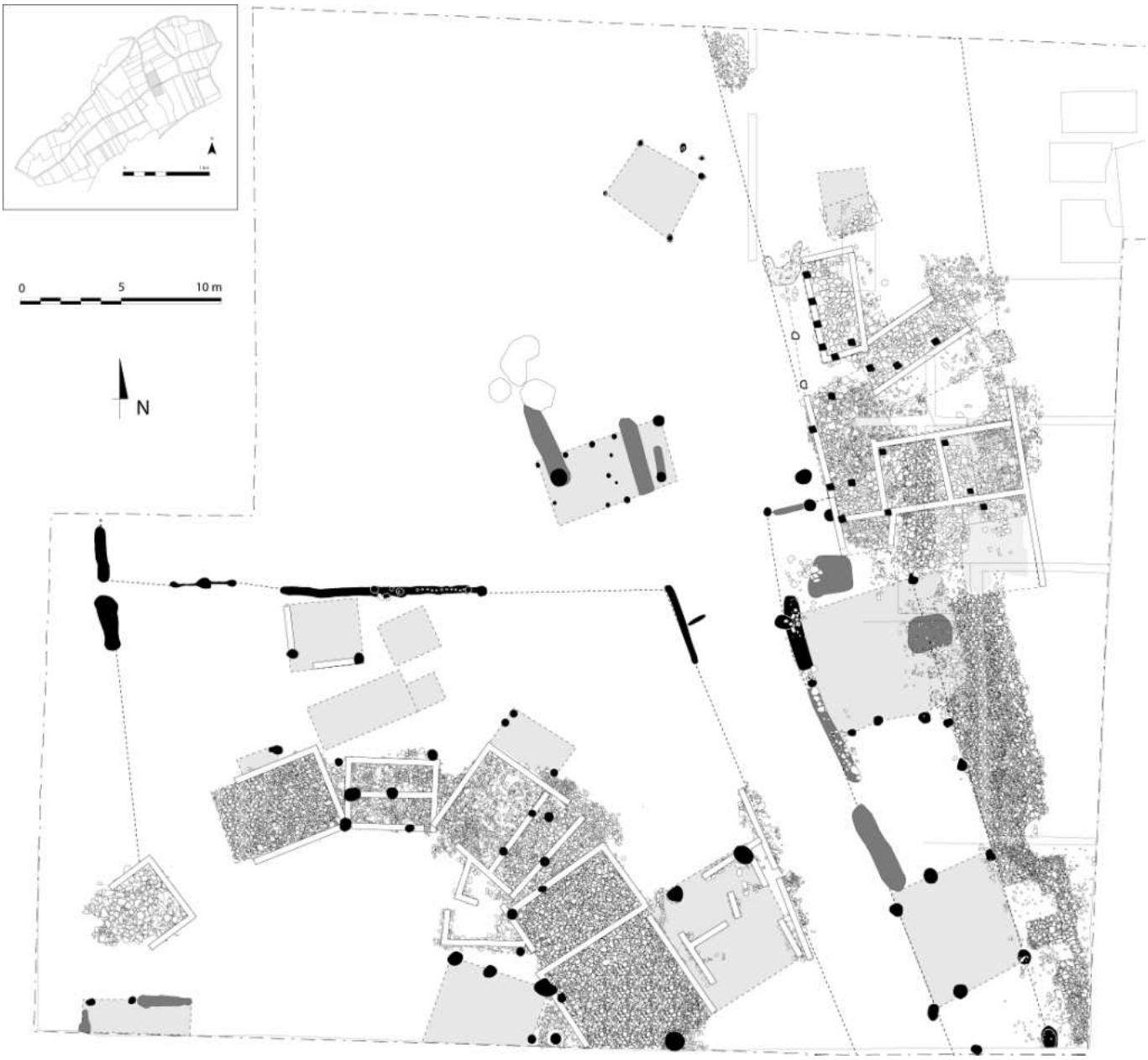

Fig. 3 - Plan général des corps de bâtiments et structures de l'état II (La Tène D2)

Cette proximité culturelle est soulignée par la présence de nombreuses monnaies gréco-romaines originaires de Narbonnaise (deniers républicains, drachmes et oboles de Marseille). Elles sont corrélées à d'autres biens de prestige ou d'importation recueillis depuis 2005 à la surface des bâtiments du second état qui témoignent, dès le second quart du Ier s. av. J.-C., d'un degré d'acculturation très avancé : matériel d'éclairage (lampe à huile) et d'écriture (boîtes à sceau), instruments chirurgicaux (scalpel, sonde), attache de miroir, ustensiles de banquet (cruches, broches, passoires, *simpulum*), parures en métaux précieux (fibules italiques en or reliées par une chaînette), phalères de harnais ajourées (*tintinnabula*), clous de chaussures et autres pièces d'équipement légionnaire trahissent les liens étroits, noués dès les années 80/70 av. J.-C., entre certains occupants du quartier et l'administration ou l'armée romaines de la fin de la République. La présence de grands bœufs parmi les épandages de faune constitutifs du second état de voirie, qui s'oppose aux animaux de plus petite taille qui caractérisaient le premier état, plaident également pour des animaux importés.

Ce n'est qu'à partir du milieu du Ier siècle que se perçoivent les premiers signes d'un abandon progressif du quartier, qui continuera cependant à être fréquenté jusqu'à la période augustéenne. Un angle de bâtiment maçonné d'époque gallo-romaine a été recoupé dans l'angle nord-est de la fouille. Associé à un petit ensemble mobilier datable des Ier et IIe siècles de notre ère, il semble n'entretenir aucun lien de continuité stratigraphique et fonctionnel avec les vestiges de la fin de La Tène et du début de l'époque romaine.

Il en va de même pour les vestiges antérieurs à la période laténienne, reconnus sur toute la surface du chantier. La fouille de cette année confirme l'extension importante des habitats du premier âge du Fer reconnus sous le sanctuaire. Ils succèdent, par endroits, à une longue séquence d'occupation de l'âge du Bronze ancien, moyen et final, qui livre une abondante collection de mobiliers métalliques associés à des structures très fugaces (foyers, trous de poteau) dont la nature reste à établir.

Fig. 4 – Restitution des principaux axes de circulation et points d'accès aux bâtiments (en haut), répartition spatiale des structures et indices d'activités agricoles et artisanales (en bas)

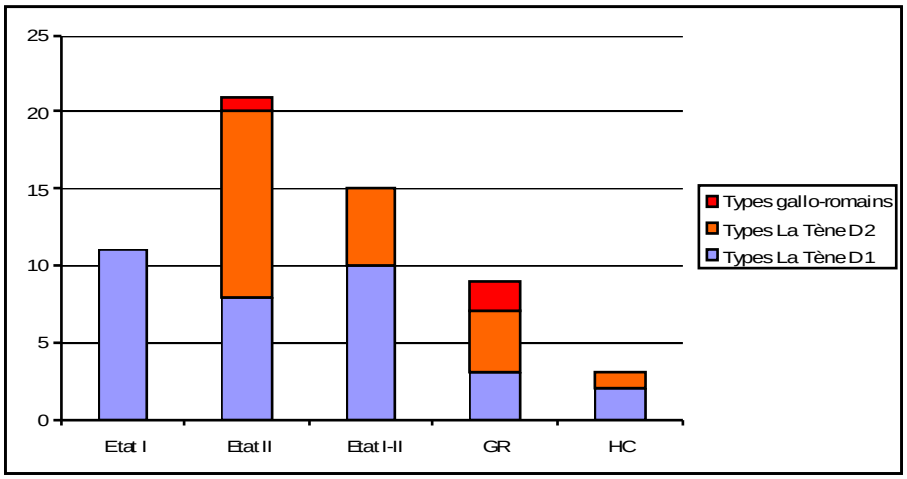

Types de fibules	Etat I	Etat II	Etat I-II	GR	HC	Total
Serpentiforme (Hallstatt)	1					1
Nauheim	10	8	10	1	2	31
Arc tendu (LT D1)				2		2
Feugère 3a (LT D1)	1					1
Corde externe haute (LT D2)		2	1	2		5
Anodosités (LT D2)		3	2			5
Arc cambré (LT D2)		2	1	1	1	5
Arc coudé (LT D2)		2	1			3
A coquille (LT D2)		2		1		3
A arc rubané (LT D2/aug)		1				1
A charnière (LT D2/aug)		1				1
Queue-de-paon (GR)				1		1
Géométrique (GR)				1		1
Indéterminé	6	2	3	2	1	14
Total	17	23	18	11	4	74

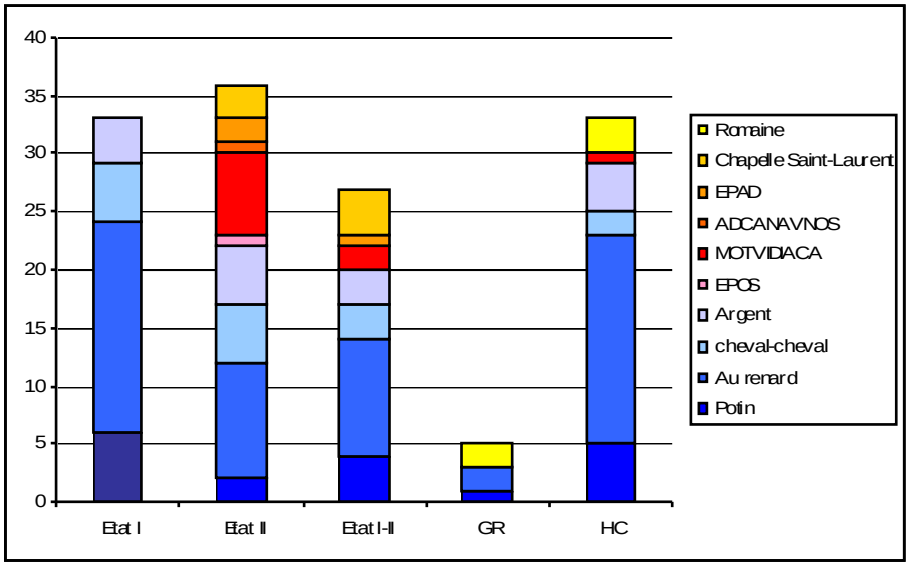

Types monétaires	Etat I	Etat II	Etat I-II	GR	HC	TOTAL
Potin	6	2	4	1	5	18
cheval-cheval	5	5	3		2	15
Au renard	18	10	10	2	18	58
Argent	4	5	3		4	16
EPOS		1				1
MOTVIDIACA		7	2		1	10
ADCANAVNOS		1				1
EPAD		2	1			3
Chapelle St-Laurent		3	4			7
Romaine				2	3	5

Fig. 5 – Identification et distribution stratigraphique des principaux types de fibules et de monnaies découverts lors de la campagne 2006.

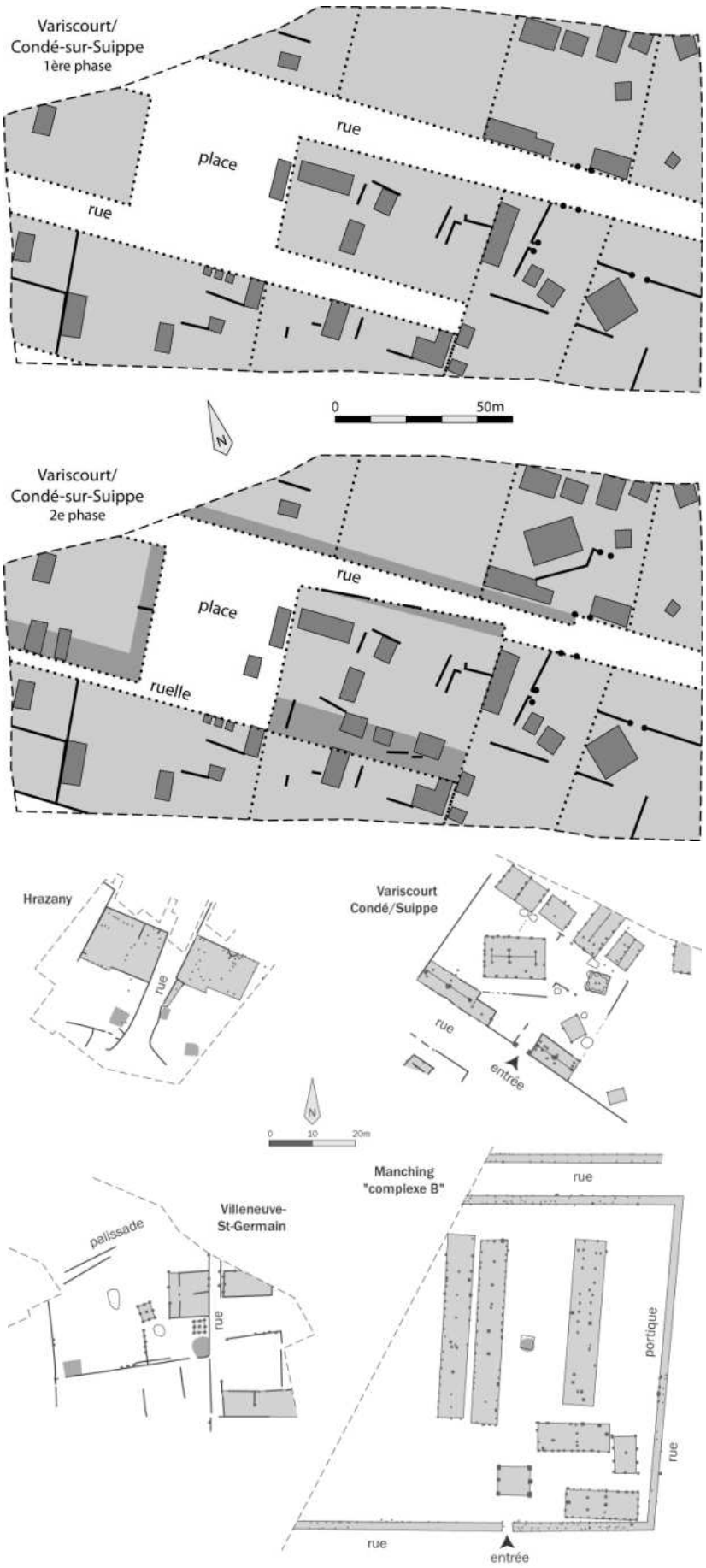

Fig. 6 – Comparaisons : plan simplifié des quartiers centraux de l'*oppidum* de Variscourt/Condé-sur-Suippe (en haut), plans comparés de quelques parcelles d'habitat fouillées sur différents *oppida* de la fin de l'âge du Fer (Fichtl 2005)

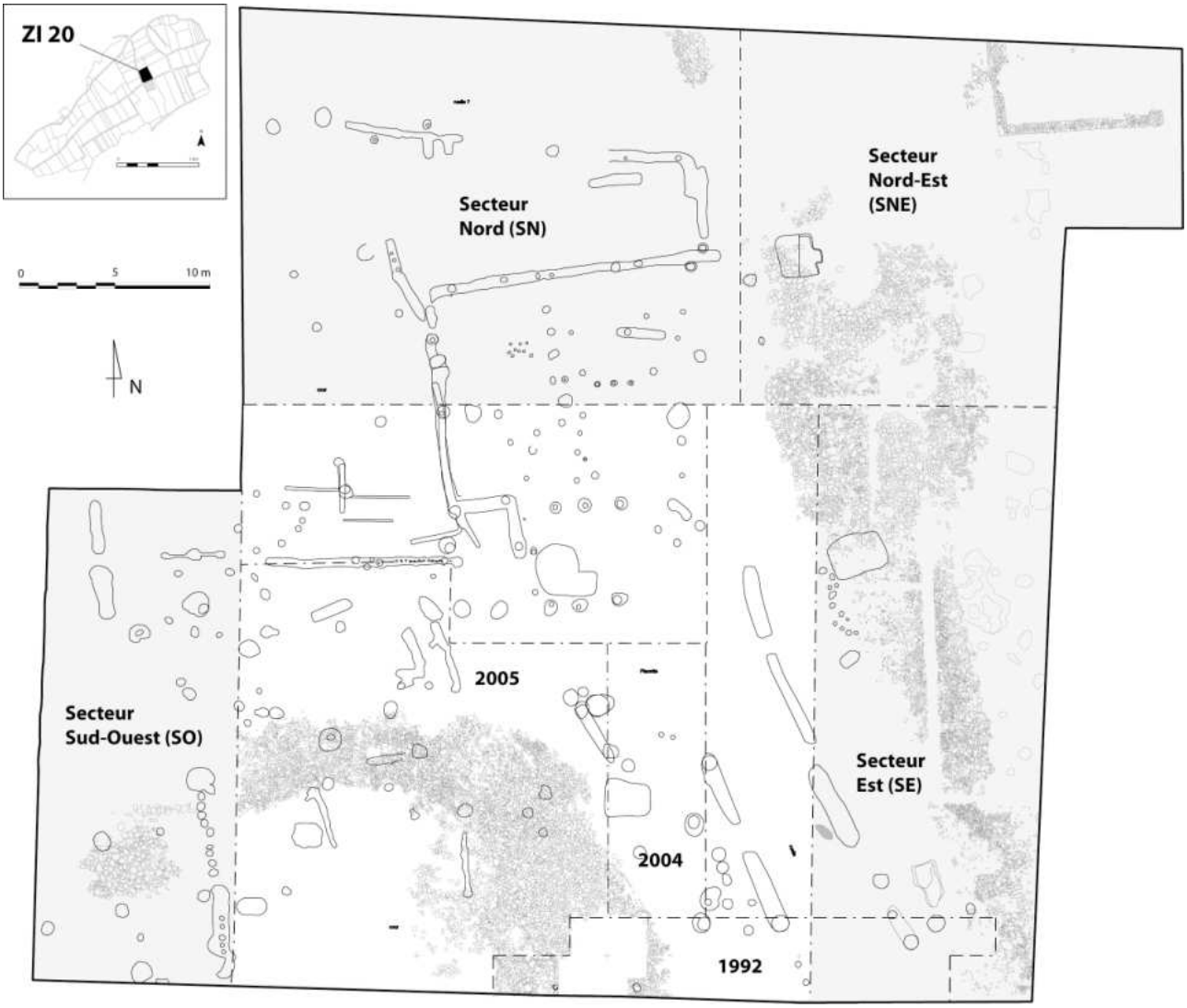

Fig. 7 – Emprise du chantier et plan de localisation des secteurs de la campagne 2006

Objectifs et méthodologie

Cette seconde campagne du programme de fouille trisannuel amorcé l'année dernière, consacré à l'exploration des quartiers reconnus depuis 2004 dans la périphérie du sanctuaire, s'était fixée trois objectifs :

- Caractériser les vestiges mis au jour au cours de la précédente campagne et préciser leurs fonctions respectives (structures d'habitat, espaces de voirie, espaces ouverts à vocation artisanale et/ou domestique…) ;
- Appréhender leur articulation et leur organisation spatiale sur une plus large échelle afin de valider l'hypothèse, émise en conclusion du précédent rapport, d'un quartier d'habitat contigu au sanctuaire ;
- Affiner leur chronologie et valider l'existence des deux états d'occupation successifs mis en évidence par la stratigraphie et l'étude des faciès mobiliers ;

Dans cette perspective, il a été décidé de procéder à un élargissement de la fenêtre d'exploration, portée à plus de 2500 m^2 (fig. 7). Cette stratégie extensive a porté dans trois directions :

- Vers le nord, sur une profondeur d'environ 20 m pour une largeur d'une trentaine de mètres, soit une surface d'environ 600 m^2 (Secteur Nord)
- Vers l'est, sur une profondeur variant entre 13 et 14 m par 50 m, avec une extension (sondage) de 6 X 4 m dans l'angle nord-est, soit une surface d'environ 700 m^2 (Secteur Est et Secteur Nord-Est) ;
- Vers l'ouest, sur une profondeur d'environ 10 m par 26 m (Secteur Sud-Ouest) ; cette extension a été décapée parallèlement à la fouille des vestiges mis au jour l'année dernière dans ce secteur (Secteur Sud-Ouest 2005), qui n'avait pu être menée jusqu'au terrain naturel, soit une surface totale d'environ 700 m^2 (Secteur Sud-Ouest).

Les plans synthétiques fig. 2 et 3 offrent un aperçu des principaux résultats de cette campagne, qui vont bien au-delà de ses objectifs initiaux. Dans les secteurs Nord et Sud-Ouest, la totalité des vestiges laténiens ont été fouillés jusqu'à l'affleurement des niveaux du premier âge du Fer. Dans le secteur Est, les structures empierrées de l'état II et l'espace de circulation de l'état I ont été laissés en place et protégés. Leur démontage est programmé pour 2007 dans la perspective d'une extension des fouilles en direction de l'est et du sud-est.

Les méthodes de décapage mécanique, de fouille manuelle, de documentation et d'archivage sont identiques à celles appliquées au cours des campagnes précédentes. L'ensemble du mobilier et de la documentation sont conservés dans les locaux de la Maison du Patrimoine des Martres-de-Veyre, 3, rue des Forts. On en trouvera l'inventaire (minutes de relevés, de clichés de fouille, liste détaillée des petits objets isolés en cours de fouille) en fin de rapport. Aux études spécialisées (fibules, monnaies) s'ajoute, cette année, une présentation de quelques ensembles de mobiliers représentatifs sur le plan typo-chronologique, intégrée à la description des structures. La synthèse de ces éléments sera effectuée lors de la rédaction du rapport final, en 2007.

.

Secteur Sud-Ouest : corps de bâtiments A

M. Demierre[1]

Le Secteur Ouest de la campagne 2006 comprend l'intégralité de la zone décapée en 2005, dont la fouille n'avait pas pu être menée à terme, à laquelle s'ajoute une extension de 260 m^2 pratiquée en direction de l'ouest (12 m à l'ouest de la cote E 1110). La fouille de ce secteur avait pour objectif la compréhension des deux états mis en évidence durant la campagne 2005 :

- l'état I, constitué principalement de structures en creux, dont la majeure partie n'avait pas pu être fouillée car située sous les empierrements de l'état suivant ;
- l'état II, marqué par un imposant empierrement traversant le secteur d'est en ouest, dont la fonction n'avait pas pu être établie de façon assurée ;

Les nombreux bâtiments mis en évidence dans ce secteur seront analysés dans l'ordre stratigraphique. Afin de faciliter leur compréhension, trois zones artificielles ont été distinguées :

- la zone centrale, principalement composée du corps de bâtiments empierrés fouillés depuis 2004 et des niveaux sous-jacents (E 1115- E 1130 / N 1148 1164).
- la zone nord, qui comprend les structures en creux situées entre les coordonnées E 1100- E 1124 / N 1162-1174.
- la zone sud-ouest, qui comprend de nouveaux empierrements, ainsi que diverses structures en creux situées dans la zone décapée à l'ouest et à ses abords, entre les coordonnées E 1100- E 1115 / N 1148- N 1162.

Avertissement. Le phasage des structures proposé ci-dessous comporte de nombreuses incertitudes dues à la mauvaise lisibilité des structures. La première cause réside dans le fort degré d'arasement des vestiges présents dans ce secteur, victime d'une remontée du socle de basalte qui les a particulièrement exposés aux charrues. La seconde réside dans leur densité : l'étroite imbrication des structures empierrées et des structures en creux ménage une vision d'autant plus confuse qu'elles s'étagent sur une très faible emprise stratigraphique.

En ce qui concerne le corps de bâtiments principal A1-A7, l'existence d'au moins trois phases de construction est bien assurée, par la superposition des structures comme par le décalage typologique qui distingue le mobilier découvert à chaque niveau. En revanche, la distinction entre les structures spécifiques à chaque état n'est pas toujours évidente, du fait de leur juxtaposition. Particulièrement difficile à cerner est le niveau d'apparition des trous de poteau, brouillé par les épandages de pierres et d'amphores dont certaines ont été piégées au sommet des cavités. La reprise de certains plans de bâtiments d'un état à l'autre, voire la conservation de certains d'entre eux, constitue un autre facteur de brouillage. Pour cette raison, certaines structures liées aux états anciens ont été reportées sur certains plans de chronologie plus récente.

État II

Zone centrale (corps de bâtiments principal A1-A6)

L'hypothèse émise en 2005 pour l'empierrement [15800], composé d'un radier de basaltes fortement imbriqués d'un diamètre oscillant entre 10 et 40 cm, peut définitivement être abandonnée, à la lumière des nouvelles découvertes effectuées dans le secteur Est. Plus profondément enfouis, les vestiges présents dans cette zone ont bénéficié de meilleures conditions de conservation. Il s'avère que ces radiers de basalte ne correspondent pas à des espaces ouverts, de type voirie ou place empierrées, mais à des corps de bâtiments densément accolés les uns aux autres (fig. 9). Cette interprétation s'impose également dans le secteur Sud-Ouest : l'extension du chantier vers l'ouest met en évidence une interruption des empierrements au-delà de la cote E 1110.

[1] Responsable de secteur, Université de Lausanne (Suisse)

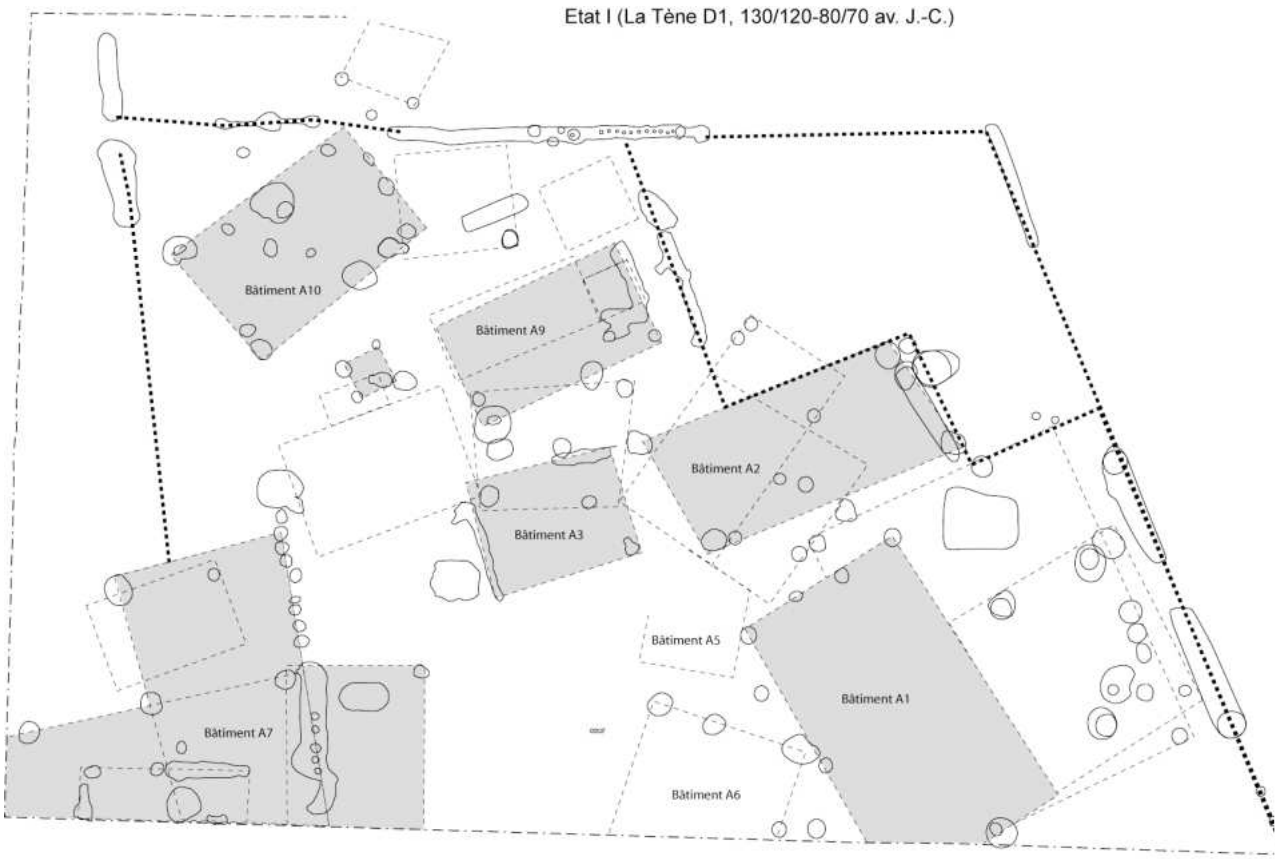

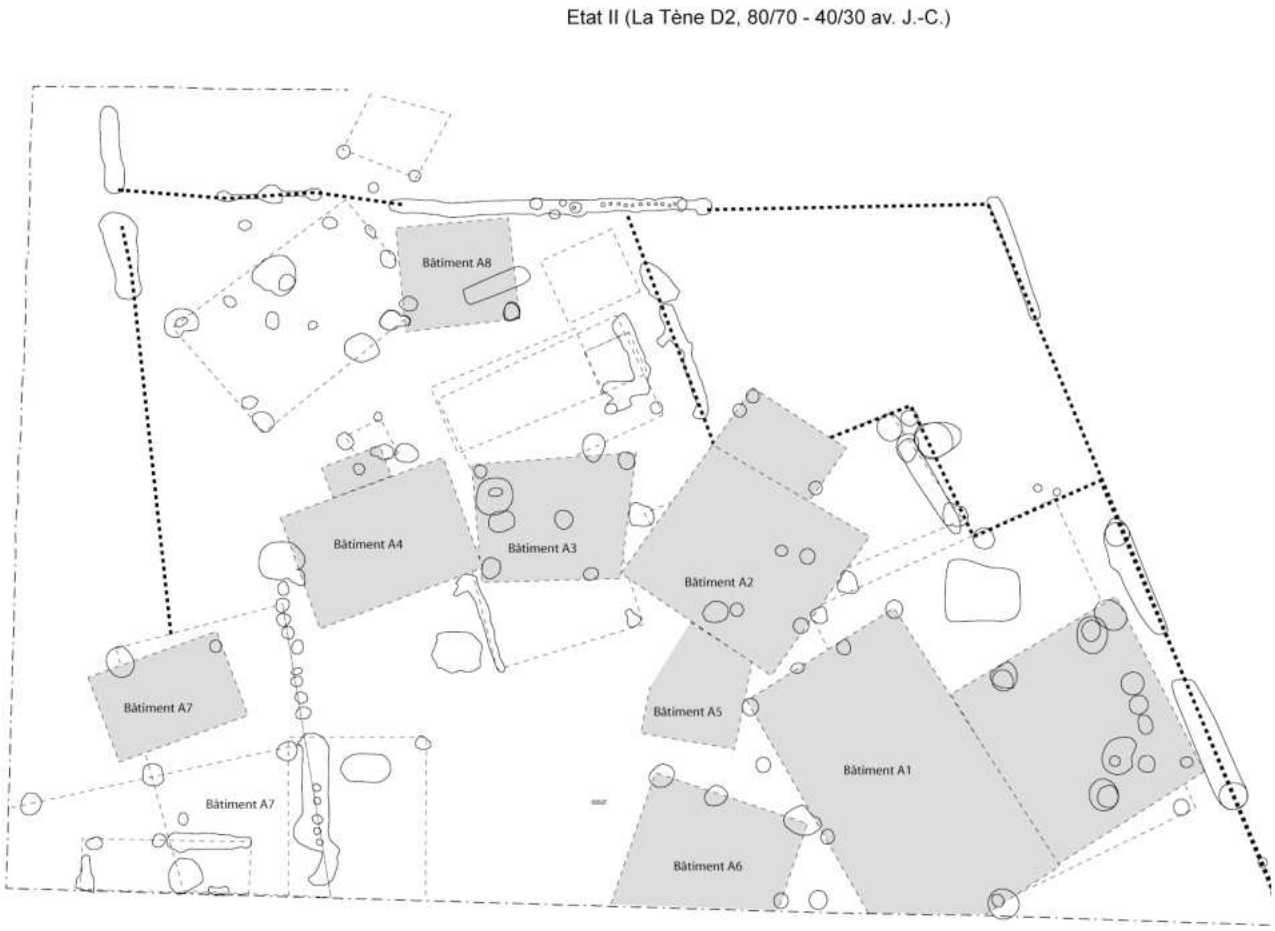

Fig. 8 – Secteur SO : plan de localisation des structures du corps de bâtiments A, par état d'occupation.

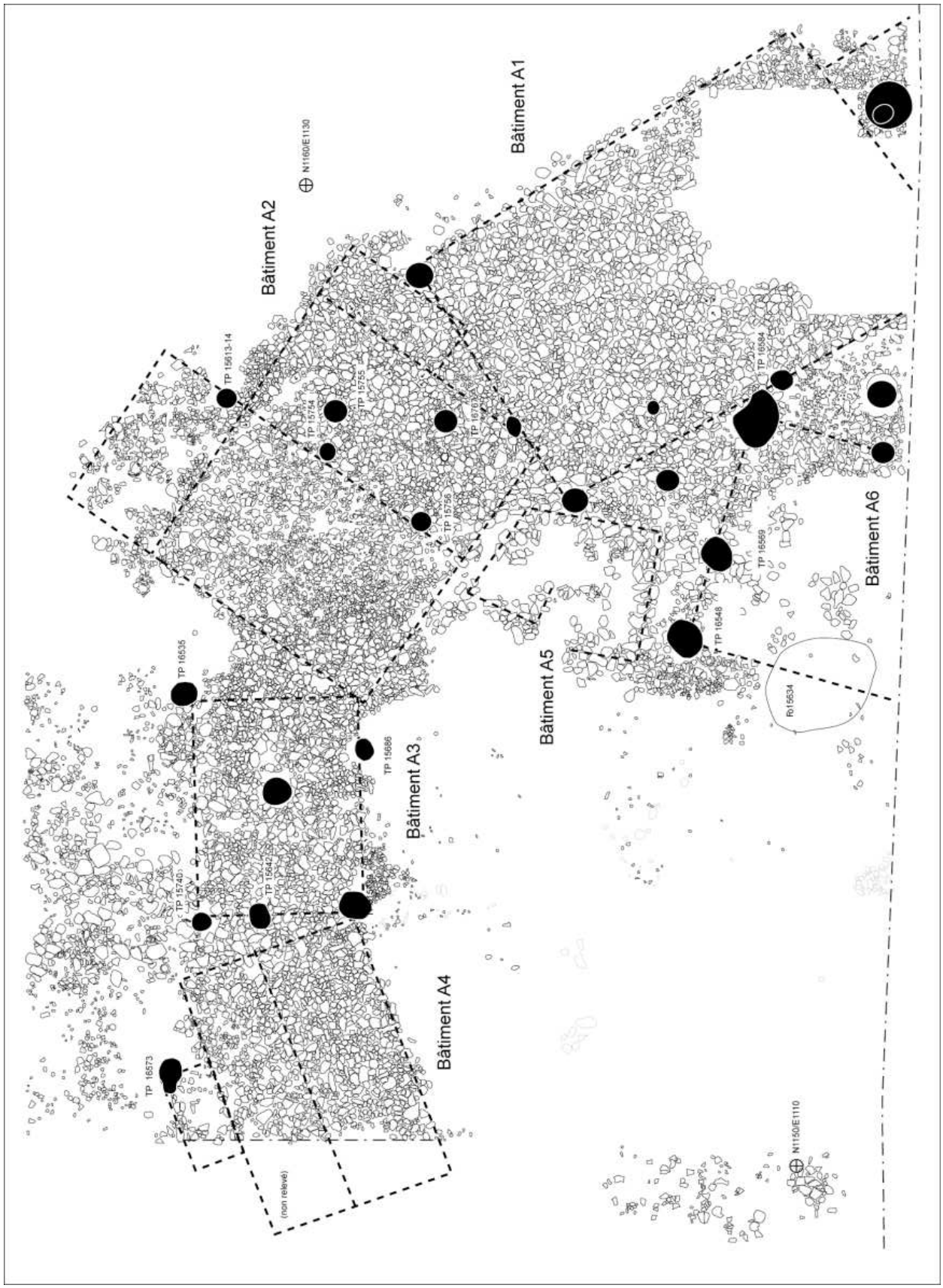

Fig. 9 – Secteur SO : relevé en plan des bâtiments A1-A4 (Etat II, La Tène D2).

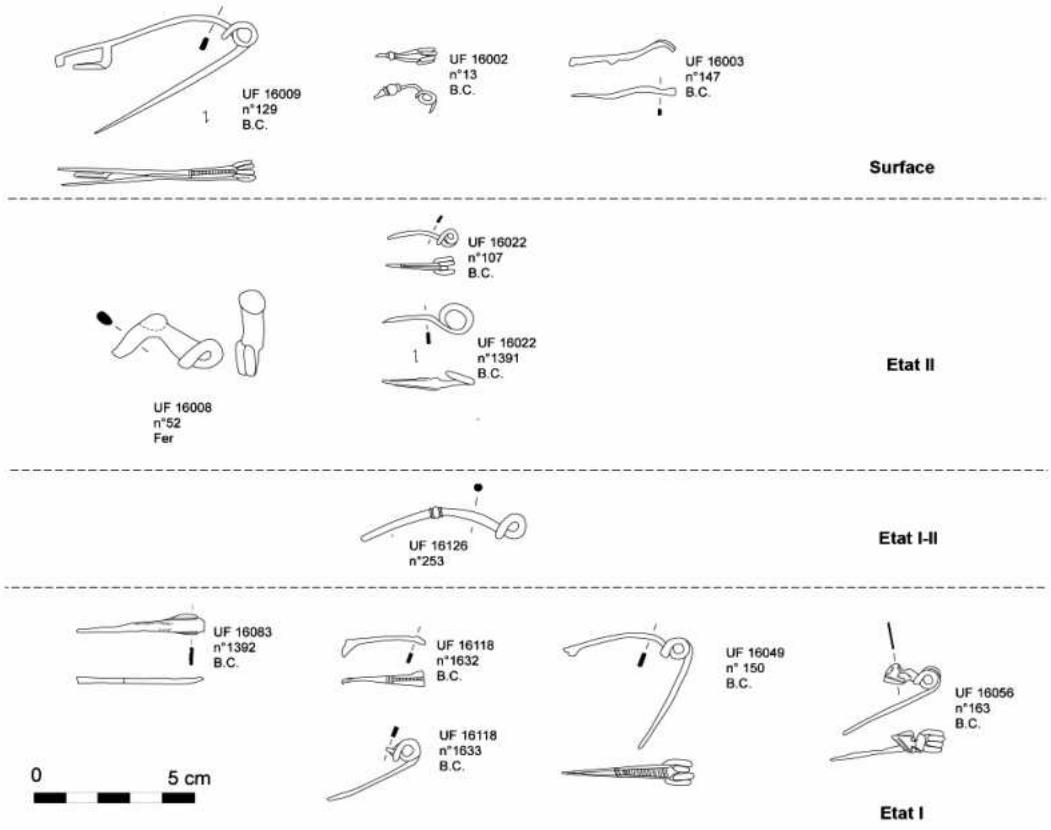

Fig. 10 – Secteur SO. En haut à gauche : bâtiment A1, empierrements inférieurs (Etat IIa) , avec empreintes de poteaux (?). En haut à droite : solin[16556] sous-jacent. En bas : types de fibules liés aux états du bâtiment A (dessins M. Garcia).

La fouille de cette année a permis de différencier, au sein de cette bande empierrée, cinq à six bâtiments juxtaposés, dénommé par la suite **corps de bâtiments A**. D'orientation légèrement décalée, ils sont articulés de manière cohérente autour d'une cour centrale pratiquement vide de vestiges à l'exception de quelques trous de piquets et dépressions légères comblées de mobilier détritique (fig. 8).

En début de fouille, ce corps de bâtiments a fait l'objet de nouveaux nettoyages – UF [16012] pour la branche est et UF [16018] pour la branche nord – afin de préciser ses contours et mettre en évidence d'éventuelles structures en creux. Les différents niveaux de sol et radiers d'amphores situés à ses abords ont été décapés parallèlement. Le bâtiment principal (**A1**) situé le plus à l'est a en outre fait l'objet d'un sondage [16016], afin d'évaluer ses différents états de la construction. D'est en ouest, ce premier bâtiment

se matérialise par un imposant radier de forme rectangulaire, d'orientation NNO-SSE, long de plus de 10 m pour une largeur dépassant les 6 m. Formé de blocs de basalte de grand module, très densément agencés, n'a pas livré de structures en creux susceptibles d'éclairer son organisation interne. Des poches circulaires exemptes de pierres, repérées dans les angles nord-ouest et nord-est suggèrent des négatifs de poteaux (fig. 10). Ces négatifs possèdent une faible profondeur puisqu'ils n'ont pas été détectés dans les niveaux inférieurs. Il pourrait s'agir de madriers enclenchés dans les blocs et connectés par des sablières, selon un modèle de construction mis en évidence pour les bâtiments du secteur Est (corps de bâtiments C). Sa bordure orientale est doublée par une longue bande de pierres formant une sorte de « caniveau » (rapport 2004) : elle peut désormais être interprétée comme l'empreinte d'une longue sablière de coffrage, enclenchée selon le même principe (voir *infra*, secteur est)..

Au nord, un second bâtiment (**A2**), d'orientation NO-SE, livre un des rares sols de circulation conservés à la surface de l'empierrement [16017 = 15611 de 2005]. Son espace interne présente une structure bipartite, délimitée par deux trous de poteau [TPs 15754 et 15756] dont la validité a été vérifiée cette année. Le sol de la moitié occidentale est composée de petits fragments d'amphores et cailloux de basalte (5 à 10 cm) densément damés à la manière d'un sol mosaïqué. Cette première partie est prolongée, au nord, par un radier d'amphores déjà mis en évidence en 2005 qui supportait à l'origine une chape de pouzzolane [16001]. Cette extension peut être interprétée comme un porche d'entrée ou un appentis adossé au corps de bâtiment principal [16017]. C'est en bordure nord de cette structure qu'a été découverte la paire de fibules en or mise au jour l'année dernière. La moitié est du bâtiment se distingue de la première par l'absence de sol conservé sur ce niveau. Sa limite orientale est difficile à cerner compte tenu de sa proximité avec le précédent bâtiment (A1).

A l'est de ce dernier, un troisième bâtiment (**A3**), d'orientation E-O, comporte un radier de blocs de basalte, de module nettement inférieur (10-25cm) à ceux utilisés pour les deux précédents bâtiments. Il est structuré par six poteaux déjà repérés et enregistrés en 2005, dont quatre sont d'identification certaine. Le poteau 16535, à calage de basalte, situé à l'angle nord-est vient compléter les structures déjà mises en évidence en 2005. Une importante lacune observée au centre du radier suggère la présence d'un trou de poteau faîtier.

Le quatrième bâtiment (**A4**) délimite cet ensemble à l'ouest. Il présente une orientation OOS-NNE qui coïncide avec celle du radier mis au jour dans la zone sud-ouest (bâtiment A7). Son niveau de sol [16024] est partiellement conservé dans sa partie nord, prolongé par un radier de gros tessons d'amphores du même type que celui observé pour le bâtiment A2 : il est délimité par deux à trois demi-panses découpées dans la longueur et disposées de manière à former une sorte de coffrage comblé de tessons de plus petite taille. Associé au TP 16573, apparu dans l'angle nord-est du radier après décapage, il suggère également la présence d'un porche ou d'un appentis ménageant un accès au bâtiment par le nord. L'hypothèse d'un collecteur d'eau peut également être envisagée pour cette structure : placé à l'aplomb de la toiture, il évitait dans les deux cas la formation de flaques et l'accumulation de boues devant le bâtiment.

Le bâtiment (**A5**) vient s'intercaler dans l'angle intérieur formé par la jonction des bâtiments A1 et A2. Exempt de radier empierré, il est matérialisé par des solins de pierre sèche disposés à angle droit ou légèrement obtus, délimitant un petit espace rectangulaire accessible par l'ouest. L'essentiel de ses vestiges ayant déjà été dégagés en 2005, aucune observation nouvelle n'a été effectuée durant cette campagne.

Son orientation est très proche du bâtiment (**A6**) situé en bordure sud du chantier, délimité par les trois trous de poteau [TPs 16548, 16569, 16584] mis en évidence sous le niveau empierré. Ces trois poteaux ont été découverts à des emplacements où aucune pierre n'avait été relevée en 2005. Très profondément creusés dans le substrat rocheux, ils présentent un profil en V de plus d'un mètre de profondeur ; les poteaux sont maintenus par des calages importants, constitués soit de basaltes disposés en couronne, soit de gros fragments d'amphores. Le creusement du TP 16584, semble avoir reçu deux poteaux, dont un de taille plus réduite qui peut appartenir au bâtiment A1 ou constituer une reprise du premier poteau. Une lacune perceptible dans la portion de radier adjacent suggère la présence d'un poteau formant l'angle du bâtiment.

Cette hypothèse est également corroborée par le changement observé dans l'empierrement [15762 (2005)] : à la jonction des deux bâtiments, les modules de pierre sont nettement plus petits que sur les radiers qui en constituent les sols. Ce niveau avait notamment livré, en 2005, trois potins originaires de l'île de Bretagne (*Cantii*, *tin coins*, LT 9541). La limite occidentale du bâtiment n'a pas pu être mise en évidence, en raison de la présence d'une fosse gallo-romaine [15634] remplie de nodules de mortier, qui entrave la lisibilité d'autres structures constitutives d'une éventuelle paroi. Le solin de tessons d'amphore 16054 [= 15632 (2005)], également recoupé par la fosse gallo-romaine [15634] souligne le bord de ce bâtiment et suggère un retour d'angle à cet endroit.

Deux derniers trous de poteau de module identique aux précédents, déjà mis au jour par V. Guichard dans son sondage de 1992, ne se rattachent à aucun de ces bâtiments. Apparentés par leur forme et leur mode de comblement, ils correspondent peut-être à la limite nord d'une ou plusieurs construction (s) qui se développerai(en)t entièrement au-delà de la berme sud du chantier, en direction du sanctuaire.

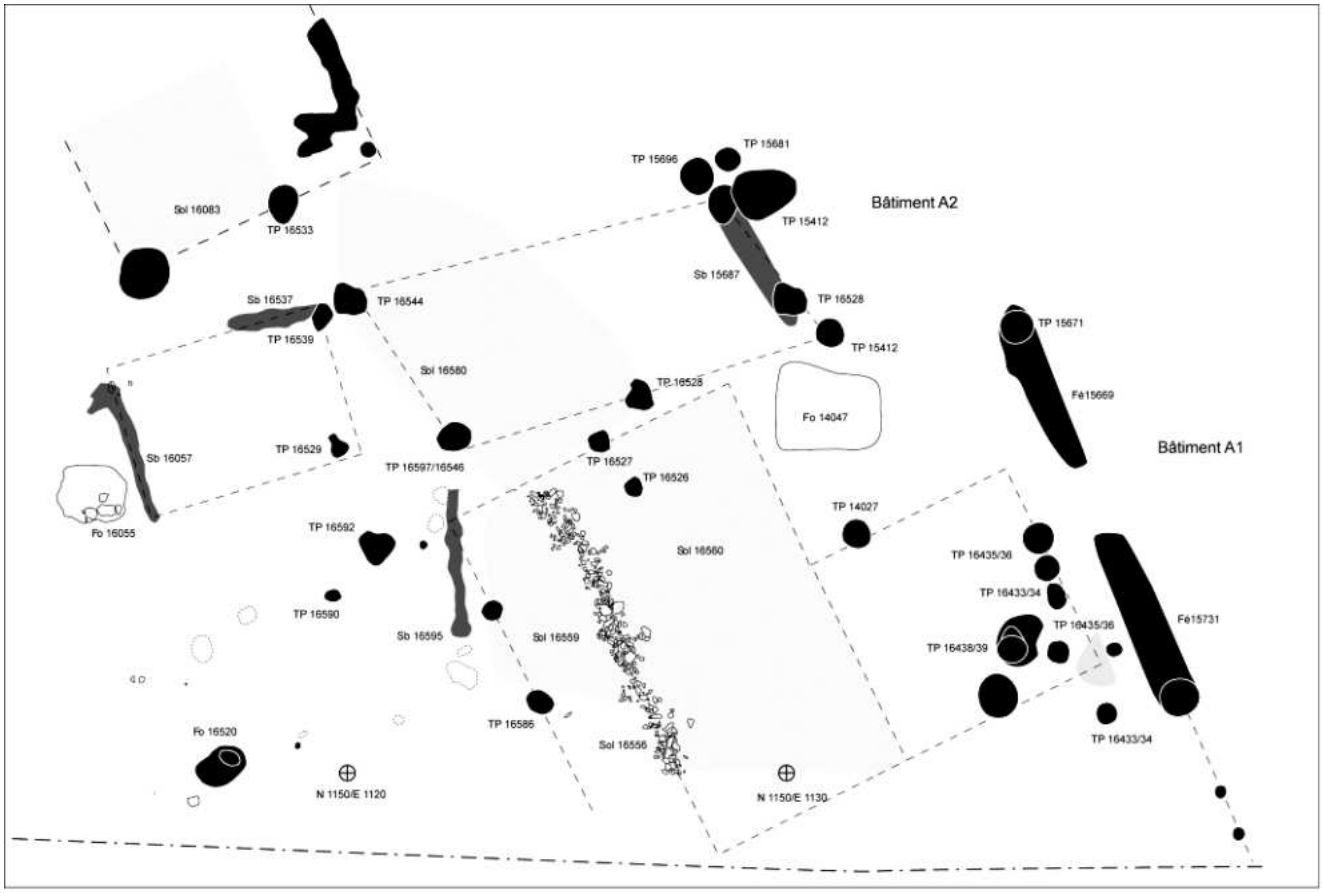

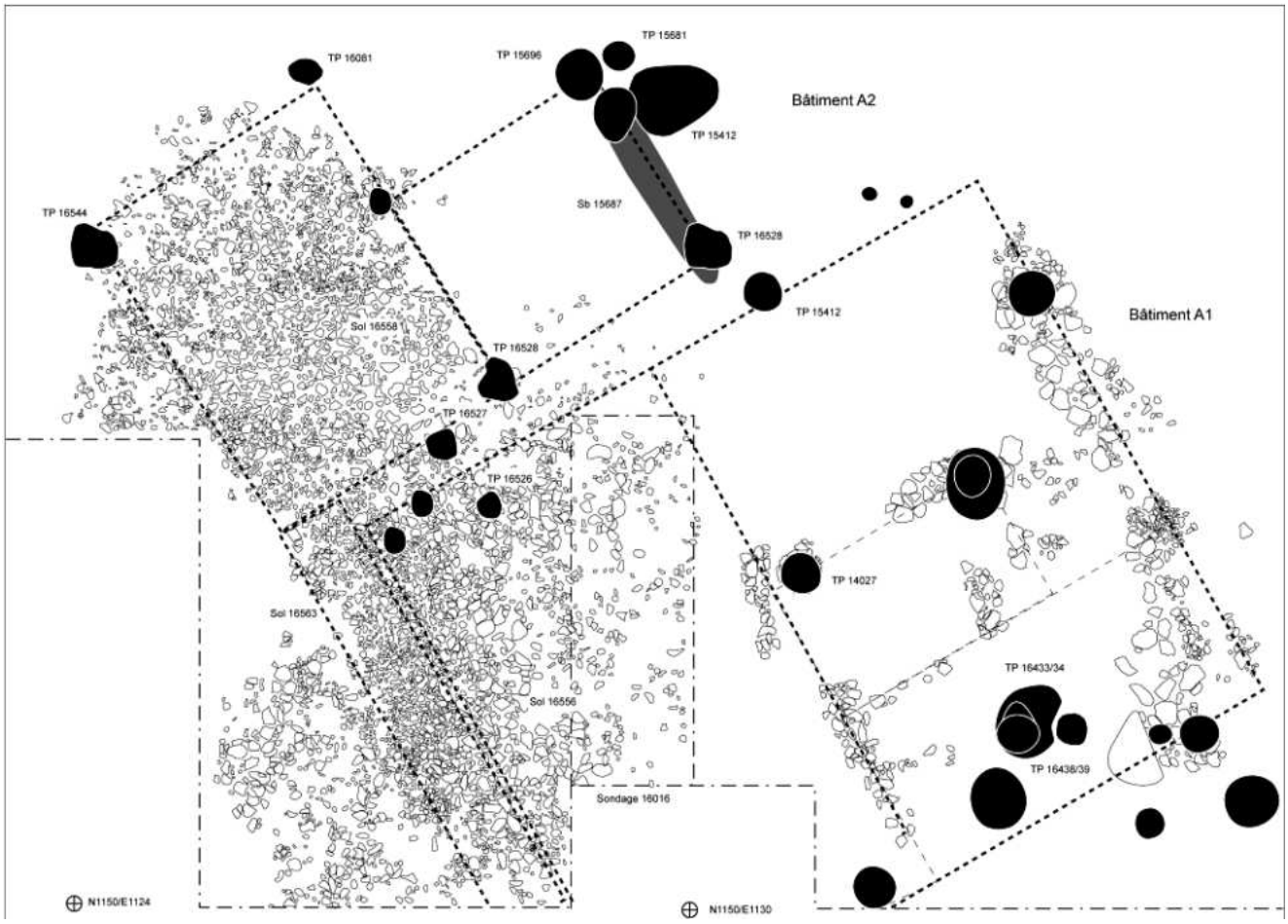

Fig. 11 – Secteur SO. Relevé en plan des bâtiments A1 et A2, états I (en haut) et II (en bas)

L'ensemble des bâtiments a été démonté en plusieurs passes artificielles, suivies d'un nettoyage approfondi des couches de pierre. Ces diverses opérations de démontage ont permis la mise en évidence d'un **premier état de construction** sous-jacent à la partie nord-est de l'empierrement, à l'aplomb des bâtiments A1 et A2 (fig. 10) ; moins profondément fondée, la partie ouest correspondant aux bâtiments A3 et A4 n'en n'a pas livré de traces. Un sondage pratiqué en 2005 à la bordure ouest de l'empierrement du bâtiment A5 visait à identifier un éventuel premier état empierré dans cette zone. Il s'est révélé négatif.

Les opérations de démontage effectuées jusqu'à ce niveau ont livré des lèvres d'amphores de type Dressel 1B (hauts bandeaux d'une hauteur supérieure à 5,5 cm) et d'autres objets qui retiennent l'attention : en particulier, un scalpel bimétallique à manche en bronze et lame en fer, un fragment de lampe à huile en Campanienne à orifice central, ainsi qu'un « plat à poisson » en Campanienne A de type Lamb. 23, muni d'un trou de réparation (fig. 12 et 22). Ces trois objets, exceptionnels en Gaule intérieure, viennent ajouter à ceux découverts l'année dernière dans le bâtiment et à ses abords (fibules en or, boites à sceau, potins britanniques) : en l'absence de niveaux de sol conservés et d'ensembles clos dotés de lots céramiques conséquents, leur présence apporte de précieuses indications quant au statut de ses occupants, qui sera discuté dans le chapitre de conclusion.

Ce premier état de construction s'étend sous toute la surface du bâtiment A2 ; il se prolonge au sud par un solin et un niveau de sol en cailloutis, sous-jacents au bâtiment A1. Il est construit sur un radier constitué de fragments de basaltes de plus petit module (10-20cm) [S 16543], mêlés à une concentration plus importante de tessons d'amphores que dans l'état supérieur. Il est encadré par un ensemble de trois trous de poteau situés respectivement aux angles nord-ouest, nord-est et sud-est du radier ; un quatrième trou de poteau [16544] est apparu dans un niveau de basalte correspondant à une remontée du terrain naturel.

Les structures présentent une orientation NNO-SSO, légèrement décalée par rapport à l'état suivant. Cette orientation correspond, en revanche, à celle de l'ensemble des structures découvertes en 2005 au nord-est du bâtiment, une concentration de trous de poteau [TP 15713, TP 15681, TP/Fo 15696] associés à une sablière [Sb 15687]. Le chevauchement des négatifs suggère l'existence de plusieurs états de reprise, élément qui sera pris en compte plus loin pour l'étude de l'état 1. Il peut sembler risqué de rattacher ces structures légères au bâtiment empierré, compte tenu de leur éloignement et de l'absence de poteaux intermédiaires. Dans une optique de continuité avec l'emprise du bâtiment de l'état suivant, qui recouvre les deux ensembles, l'hypothèse d'un premier bâtiment bipartite combinant structures sur radiers et structure plus légères sur poteaux porteurs, peut être néanmoins être envisagée avec les précautions d'usage.

Dans la partie sud de ce premier bâtiment située à l'emplacement du bâtiment A1, les différents décapages ont fait apparaître un cailloutis très dense, composé de nodules de basalte de petit module (1-10 cm), qui venait s'appuyer sur le solin [16556]. Ce niveau peut être interprété comme un niveau de circulation correspondant éventuellement à un couloir ou à un aménagement de sol extérieur au bâtiment. Bien qu'apparu plus tard, après démontage de ce niveau, le solin vient perforer le sol de l'état précédent (d'où sa présence sur le plan de l'état 1 : fig. 10-11). Il se rattache donc, selon toute vraisemblance, à l'état IIa du bâtiment empierré. Composé de basaltes de taille modeste (10-20 cm), il présente une orientation NNO-SSE, qui correspond à celle d'un solin de forme et de structure identique mis au jour en 2004 à l'est des empierrements [Sl 14022]. La zone comprise entre les deux solins délimite un espace qui semble reprendre l'emprise du sol de l'état précédent. L'association de tous ces éléments permet d'attribuer au premier corps de bâtiments empierrés une surface de 15 m de côté, soit une emprise au sol de plus de 150 m^2.

Datations

En 2005, l'absence de niveaux de sol conservés à la surface des radiers et leur perturbation par les labours n'avaient pas permis d'avancer une datation précise pour leur construction. Cette année encore, on déplore l'absence d'ensembles clos rattachés aux structures, susceptibles de receler des ensembles à la fois plus conséquents et homogènes sur le plan typo-chronologique. La situation est différente en ce qui concerne le corps de bâtiments C du secteur Est, recouverts par endroits de niveaux en place faiblement perturbés, qui ont livré un mobilier plus abondant, majoritairement daté de La Tène D2 (80/70 - 40/50 av. J.-C.). Compte tenu des similitudes de construction qui unissent les deux corps de bâtiments et malgré leur éloignement, leur simultanéité partielle peut être envisagée. Elle est confortée par les quelques éléments de datation recueillis dans les radiers. Bien que peu nombreux, certains d'entre eux ont valeur de *terminus post quem*.

- La surface des empierrements supérieurs (état IIb) et les interstices qui séparaient les blocs ont livré une majorité de lèvres et de pieds d'amphores de type Dressel 1B, importées en Gaule interne à partir des années 80/70 av. J.-C. (Poux 1999), des fibules de La Tène D2 (nombreux modèles en fer à arc cambré et corde externe haute, fibules à arc coudé, à nodosités, à ailettes naissantes type Almgren 65), les potins britanniques LT 9541, datés du milieu ou du troisième quart du Ier s. av. J.-C. (Haselgrove 1995, type O-P), une boîte à sceau en forme de bourse, type tardo-républicain dont l'apparition n'est pas antérieure à la Conquête (Feugère et Abauzit 1993), ainsi que des clous de chaussure à décor cruciforme, identiques à ceux retrouvés par milliers dans les fossés d'Alésia

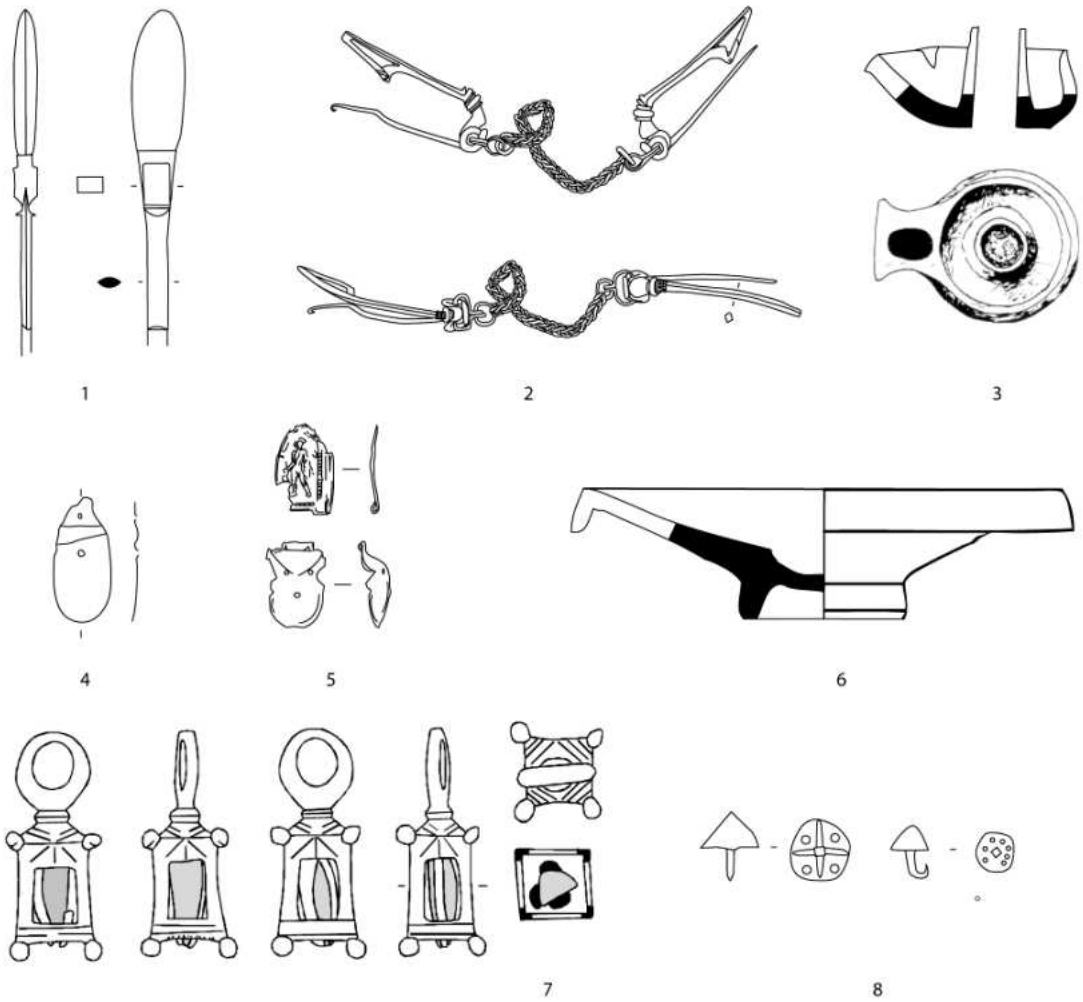

Fig. 12 – Secteur SO, bâtiments A1 et A2. Sélection de mobiliers particuliers liés à l'état II : 1 – scalpel bimétallique, 2 – Paire de fibules en or (campagne 2005), 3 – lampe à huile tardo-républicaine, 4 et 5 – boîtes à sceau (20055), 6 – plat à poisson en Campanienne, 7 – Pendeloque en bronze ajourée (sondage 1992), 8 – clous de caligae. Dessins L. Orengo, M. Demierre

(Brouquier-Reddé et Deyber 2001, cf. rapport 2005 et étude des fibules en annexe). Une datation à l'époque césarienne au sens large (La Tène D2b, milieu ou troisième quart du Ier s. av. J.-C., 60-30 av. J.-C.) peut donc être retenue pour la dernière période d'utilisation des bâtiments. Indépendamment des questions qu'ils soulèvent quant à l'origine et à la fonction de leurs occupants, aucun de ces objets ne peut être daté antérieurement aux années 60 av. J.-C.

- Les empierrements inférieurs (état IIa) s'en distinguent par un assemblage mixte d'amphores Dressel 1B et 1A, la présence du scalpel, de la lampe à huile en Campanienne et d'un plat à poisson en Campanienne A de type Lamb. 23, datable au plus tôt du milieu du IIe s. av. J.-C. (datation G. Verrier), qui permettent de les attribuer à une phase plus précoce. La lampe à orifice central (*Stocklampe*, type Ricci F) correspond à un modèle très rare en Gaule mais présent sur les camps tardo-républicains de Numance et de Caceres-el-Viejo en Espagne, ainsi que sur l'oppidum de Villeneuve-Saint-Germain et dans la tombe trévire de Clémency ; tous ces contextes sont datés entre la fin du IIe s. av. J.-C. et le milieu du Ier s. av. J.-C., soit entre les années 130/120 et 70/60 av. J.-C. (Luik 2005, 108). Le scalpel bimétallique à manche en bronze profilé s'intègre à une famille d'instruments médicinaux fréquemment rencontrés sur les camps du *limes* rhénan (Künzl 1991) et jamais attestés en Gaule avant l'époque augustéenne. Sa présence sur les camps tardo-républicains de Numance (Luik 2005, 61 Abb. 82, 95), de Caceres-el-Viejo (Ulbert 1984, Taf. 20 n°127) autorise néanmoins à lui attribuer une datation contemporaine à celle de la lampe. Postérieur aux bâtiments sur poteaux de l'état I, daté de La Tène D1 (voir *infra*), antérieur aux empierrements de l'état IIb (La Tène D2b), le premier état de bâtiments empierrés appartient selon toute vraisemblance à La Tène D2a, date qui coïncide également avec celle retenue dans le secteur Est pour la construction du corps de bâtiments C (voir *infra*).

Zone nord (bâtiment A8 et structures annexes)

L'état II de la zone nord est matérialisé par divers empierrements et solins fortement perturbés, pour l'essentiel déjà dégagés en 2005 et interprétés comme les vestiges fortement arasés de bâtiments. Après décapage à la pelle mécanique, qui a permis d'enlever les niveaux empierrés relevés en 2005, cette aire a fait l'objet d'autres décapages et nettoyages manuels [16000, 16005, 16021, 16039] visant à faire apparaître les structures en creux sous-jacentes.

Cette zone est enceinte par l'empierrement principal au sud [15800], par une palissade discontinue au nord [16037] et [15591 (2005)]. La portion de palissade [16037] découverte cette année, s'inscrit de manière discontinue dans le prolongement ouest de la précédente [15591-15697]. Elle se présente sous la forme d'une tranchée ou sablière comportant deux élargissements à ses deux extrémités correspondant sans doute à des trous de poteau ainsi qu'un troisième trou de poteau central de plus large dimension [TP 16044]. La palissade [16085] ferme la zone à l'est ; elle présente une excroissance associée à la fosse ou trou de poteau ovoïde [16090]. Les décapages successifs de la zone qui s'étend à l'est de ces structures [16039, 16080] confirment cette interprétation. Pratiquement vide de vestiges, cet espace peut être interprété comme un espace extérieur ouvert, extérieur à la parcelle délimitée par les palissades. Il n'est pas possible, en revanche, d'attribuer ces dernières à l'un ou l'autre état. Il semble toutefois que les divers bâtiments ne sont jamais implantés sur les palissades et en respectent l'emplacement, ce qui plaide pour leur perduration durant les deux états.

Il en est de même pour les deux fossés d'implantation de palissade [16010] et [16031] apparus cette année dans l'angle nord-ouest de la zone, à hauteur de la cote E1103. Ces deux structures connexes, longues d'environ 3 m, présentent un même profil en « V » fortement marqué (60cm de profondeur). Elles sont séparées par un espace vide (entrée ?) d'environ un mètre de largeur. Apparues au premier nettoyage [16006] dans une zone qui livre du matériel du Bronze final dès le décapage machine, il est tout aussi difficile de les attribuer à un état précis. Leur similitude avec les tranchées de palissades mises au jour dans le secteur Est de 2005 [15731 et 15669], attribuées au premier état (Etat I), permet toutefois d'envisager une implantation dès la première phase de l'occupation.

Compte tenu du fort degré d'arasement des structures dans cette zone, située à moins de 30 cm de la surface des labours, il est difficile de mettre en évidence des bâtiments cohérents. L'hypothèse d'un bâtiment (**A9**) orienté est-ouest peut néanmoins être envisagée dans la partie nord. Cette construction est bordée à l'ouest d'un solin en tessons d'amphores [Sl 16027 = Sl 17541 de 2005] et deux alignements de poteaux de faible dimension (entre 25 et 40 cm : TPs 16172, 16079 au nord, TPs 16169, 16579, 16087, 16522 au sud). L'effet de paroi observé dans l'empierrement de la partie sud-est de la structure, terminé par le TP 16109, vient également conforter cette hypothèse. La fosse 16577, de forme allongée avec une excroissance circulaire, pourrait également correspondre à une sablière partiellement détruite formant alors la paroi ouest du bâtiment. Le mobilier découvert dans l'emprise de ce bâtiment, notamment une plaque de foyer retrouvée à proximité du TP [16069], plaident pour une utilisation domestique. Bien que légèrement décalée vers l'est, cette structure constitue peut-être une simple reprise du bâtiment A10 de l'état I qui sera décrit plus loin.

Au nord-est, on notera encore l'empierrement carré d'orientation NNO-SSE qui semble correspondre au même alignement que celui souligné par la tranchée de palissade 16085 [15717 (2005)] et le trou de poteau ovoïde [16090] situé à son extrémité. Aucune structure en creux ne permet d'appréhender une quelconque superstructure liée à ce radier de sol.

L'existence d'un dernier bâtiment peut être postulée au sud de la zone, occupée par un radier d'orientation EES-OOS qui jouxte pratiquement la limite nord du bâtiment A4. Compte tenu des structures sous-jacentes (niveau de sol structuré avec trou de poteau et sablière), on peut en effet formuler l'hypothèse d'un bâtiment empierré reprenant *grosso modo* les limites de celui de l'état I (voir *infra*). Cette identification est cependant mal assurée compte tenu du degré d'arasement du radier et de l'absence de structure en creux clairement associées à cet état.

Zone sud-ouest (bâtiment A7 et structures annexes)

L'état II de la zone sud-ouest est structuré par un radier [16118, bâtiment **A7**] de forme carrée, d'orientation OOS-EEN, composé d'imposants blocs de basalte pouvant atteindre jusqu'à 50 cm de diamètre (fig. 13). Apparue dès le décapage à la pelle mécanique, cette structure a fait l'objet de deux nettoyages manuels successifs [16004, puis 16022] afin d'en définir clairement les contours. Constituées de faune, de tessons d'amphore et de céramique très fragmentaires, ces couches de nettoyage ont également livré des clous de chaussure en fer, trois fibules de Nauheim ainsi qu'un hachoir massif en fer. La taille des blocs de ce radier de sol nous incite à interpréter ces vestiges comme la fondation d'un bâtiment pourvu d'une haute élévation, voire d'un second étage. Cette hypothèse est confortée par l'analyse de ses structures porteuses. En effet, après plusieurs nettoyages au sud du radier [16003], plusieurs trous de poteau [TPs 16198, 16196, 16140,

Fig. 13 – Secteur SO, bâtiment A7. Vue de l'empierrement supérieur (état II) et des épandages-remblais sous-jacents (état I)

16561, 16550 16167] peuvent être rattachés à cet état. Deux trous de poteau [TPs 16198, 16196] apparus après le dégagement du radier [16118] sont en rapport direct avec ce dernier. Situé aux angles nord-ouest et nord-est de la structure, l'un [TP 16198] comporte d'importants calages de blocs de basaltes tandis que le second [TP 16196], apparu lors du décapage du niveau sous-jacent [16126], est de taille plus réduite. Les autres trous de poteau mis au jour au sud du radier présentent des calages de taille imposante et un diamètre important, pouvant atteindre un mètre. Associés avec la sablière [16119], ils tracent les contours d'un ou de deux bâtiments solidement implantés, d'orientation OOS-EEN. La légère divergence entre les ensembles de trous de poteau [16561, 16140 et 16550] et celui de la sablière 16119, le trou de poteau 16167 et la structure [Fo/TP 16148] peut s'expliquer, soit par une réfection du bâtiment, soit par une volonté de doubler les parois porteuses par des poteaux. Les limites de la fosse [16129], dont le remplissage supérieur est composé d'amphores posées à plat, dessinent l'angle de deux sablières ayant entamé ce niveau. Il est possible, au demeurant, que ce complexe constitue une simple reprise des structures de l'état I (voir *infra*), dont seule la partie nord aurait été recouverte d'un radier empierré. La fosse [16129] a livré un curieux objet en bronze moulé formé de trois branches terminées par un trou de fixation, qui peut être interprété comme une patte de fixation de manche de miroir, par analogie avec des exemplaires morphologiquement très proches connus dans le domaine britannique au Ier s. av. J.-C. (fig. 18, 16133-272).

On notera encore la présence, au nord, d'un solin de pierres [16530] d'orientation est-ouest, qui marque une limite claire avec les niveaux fouillés au nord du radier. Aucune autre structure ne peut être mise en relation avec cet alignement, qui semble plus correspondre à une bordure du remblai [16023, 16059] qu'au vestige d'une paroi de bâtiment. Cette hypothèse est corroborée par le fort décaissement créé pour l'installation de ce remblai. En effet, les niveaux de sol proches du premier état se situent à l'altitude 574,01 m NGF, alors que l'altitude de base du radier est de 573,7 m NGF. Le remblai [16023, 16059], dont l'extrémité nord avait été touchée en 2005 [15426], est apparu en même temps que le radier 16118, lors du décapage [16004]. Constitué d'une couche de petits modules de basalte (15 cm) et d'une très grande quantité de tessons d'amphores très fragmentés, de faune et d'un mobilier métallique de qualité, il présente une composition similaire avec le niveau sous-jacent [16126]. Ce dernier, interprété initialement comme un niveau de sol, pourrait également correspondre à une première phase de remblai lié à l'installation du radier [16118]. Il a notamment livré une fibule à nodosités de typologie précoce (simple bouton encadré de deux moulures), caractéristique de la transition entre les faciès de La Tène D1b et D2a (voir étude des fibules en annexe).

Les différentes passes mécaniques effectuées au nord du radier [16002, 16115] n'ont pas livré de structures. Notons toutefois la mise en évidence de l'extrémité ouest du bâtiment A4 de l'empierrement principal, caractérisé par un niveau de sol composé de tessons d'amphores à plat.

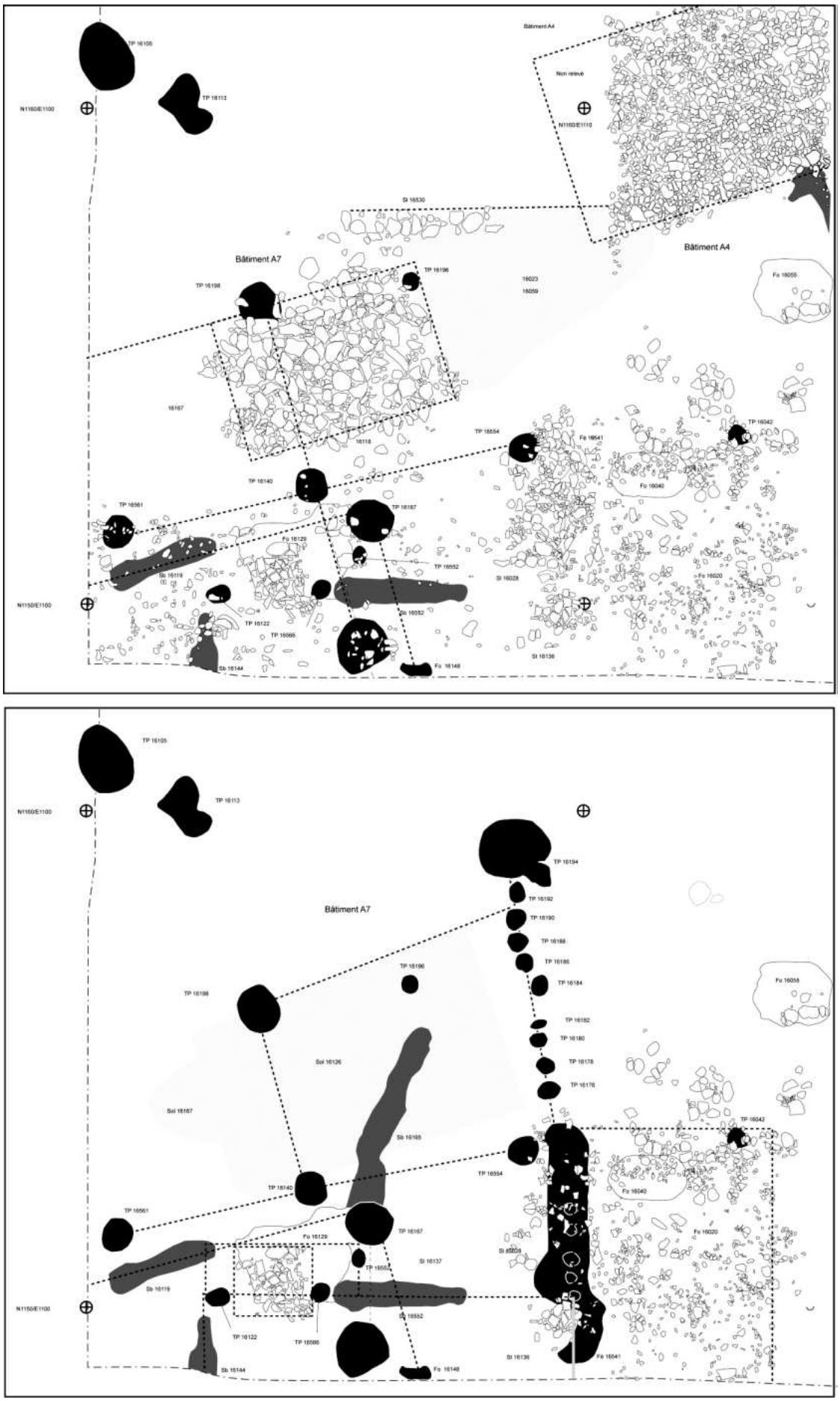

Fig. 14 – Secteur SO, zone sud-ouest relevé des structures de l'état I (en haut) et de l'état II (en bas)

État I

La campagne de cette année confirme l'existence d'un premier état d'occupation sous-jacent aux constructions empierrées, dont certaines structures avaient déjà été mises en évidence en 2005 mais n'avait pu être fouillée, en raison de leur prolongement sous les radiers.

Zone centrale (bâtiments A1 et A2)

Ce premier état est particulièrement difficile à cerner sous les radiers empierrés qui recouvrent presque entièrement la zone, dont l'implantation a certainement été précédée d'opérations de terrassement et de remblai qui ont fortement perturbé ses niveaux. Dans la partie ouest de la zone, c'est au contraire l'absence de radiers qui semble expliquer le faible nombre de structures en creux découvertes, plus exposées au fort arasement qui caractérise ce secteur du chantier. À l'est, l'installation de l'état IIa contribue également à perturber notre vision. Plus qu'à un véritable état de construction, ce niveau correspond en effet à un réaménagement des bâtiments du premier état, dont il reprend l'emprise et la plupart des structures déjà existantes. La distinction entre ces deux phases n'étant pas évidente, les poteaux et autres structures liées à l'état IIa ont été reportés sur les plans.

L'est de la zone est marqué par des niveaux de circulation clairement zonés. Le plus conséquent [16560 = 16030 = 14030 de 2004] forme un rectangle orienté NNO-SSE. Déjà recoupé lors des campagnes de 1992 (V. Guichard, J. Collis) et 2004, il se compose d'un cailloutis de graviers de basalte, étroitement imbriqués à de nombreux fragments d'amphore de petit module, à des éléments de faune et céramiques (altitude moyenne 573,10 m NGF). Comme l'ont déjà montré les campagnes précédentes, il est particulièrement riche en mobilier métallique avec notamment plusieurs umbos et orles de bouclier mutilés. Ce mobilier avait fait émettre l'hypothèse d'un bâtiment de statut particulier, constat qui s'est renforcé cette année. En effet, ce sol livre à nouveau des pièces d'armement, ainsi que des objets métalliques inhabituels en contexte d'habitat. Parmi l'équipement militaire figure une agrafe de ceinturon (16560/1330) encore en connexion avec l'anneau de la ceinture, une flamme de lance échancrée (16560/1390), sans douille de fixation et pliée intentionnellement, ainsi que plusieurs fragments d'orles de bouclier (16560/1321) et (16560/1320). Une clé à translation et trois dents (16560/1370) se distingue par son matériau (base-cuivre) peu usité pour ce type d'objet à l'époque de La Tène. Des éléments d'applique à décor ocellé (16560/1326) et un espaceur de collier (16560/1317, entrave ?) viennent compléter ce lot.

Ce niveau se distingue clairement des sols avoisinants [16580] au nord et [16559] à l'ouest, ainsi que du sol d'amphores [15712 de 2005 = 14032 de 2004] à l'est. Plus que les trous de poteaux associés, peu profondément ancrés et d'identification incertaine [16526, 16527, 16528], cette différenciation constitue le seul argument en faveur de l'existence d'un bâtiment à cet emplacement. Les sols [16580] et [16559] ne livrent pas une concentration aussi importante de mobilier et sont constitués d'un simple cailloutis de gravier de basalte, incluant des tessons d'amphore de petit module (5 à 10 cm).

Le sol [16580] a une limite nette à sa bordure ouest, qui est également soulignée par les trous de poteau [16574 et 16597]. Le second est implanté profondément dans le basalte et comportait, dans son comblement, une amphore archéologiquement complète, décolletée et calée à la verticale. Cette structure pourrait également correspondre à l'état IIb puisqu'elle se trouve précisément à la jonction entre la limite de la structure et une cloison de partition interne. L'absence de pierre, ainsi que sa similitude avec les poteaux du Bâtiment A6, pourraient nous inciter à l'attribuer à cet état. Néanmoins, son niveau d'apparition très profond, ainsi que sa relation très probable avec la sablière 16595 et le premier état du Bâtiment A2 semblent attester son existence dès l'état I. Hormis la limite ouest du sol, qui suit l'orientation de l'ensemble de structures située plus au nord, ainsi que ces deux trous de poteau, il est difficile de corréler ces différentes structures les unes aux autres de sorte à former un bâtiment. La concentration de structures à l'ouest trahit néanmoins l'existence d'un bâtiment qui aurait été repris par l'état suivant. De même, la différenciation entre les sols de ces deux états (ou deux phases d'un même bâtiment) suggèrent *a minima* la présence de deux états successifs possédant la même emprise.

Un autre bâtiment sur sablière et poteaux porteurs a été mis au jour plus à l'ouest. Il est constitué de deux sablières formant un angle droit. La première, d'orientation NNO-SSE, était déjà visible en 2005 mais n'avait pas été fouillée. La seconde, apparue sous l'empierrement du Bâtiment A3, suit un axe OOS-EEN et se termine par le trou de poteau [16539] qui en marque l'extrémité nord. En regard de ce trou de poteau, un autre fond de trou de poteau en forme d'entonnoir [non numéroté] soutient l'angle sud-est du bâtiment. Aucun niveau de sol cohérent n'a pu être mis en relation avec ces structures, hormis un lambeau formé de tessons d'amphore disposés à plat [16052] en bordure de l'empierrement supérieur.

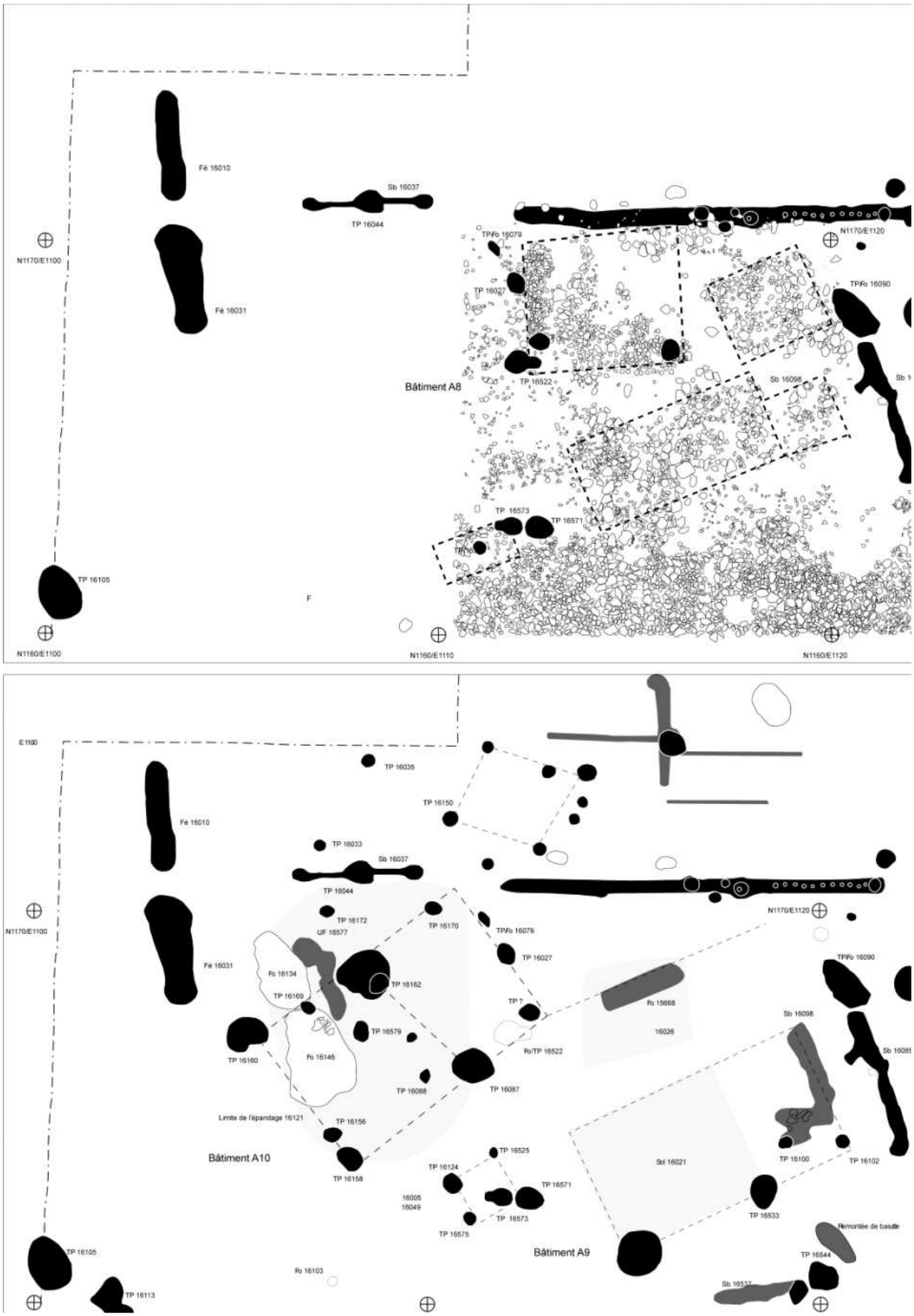

Fig. 15 – Secteur SO, zone nord, relevé des structures de l'état I (en haut) et de l'état II (en bas)

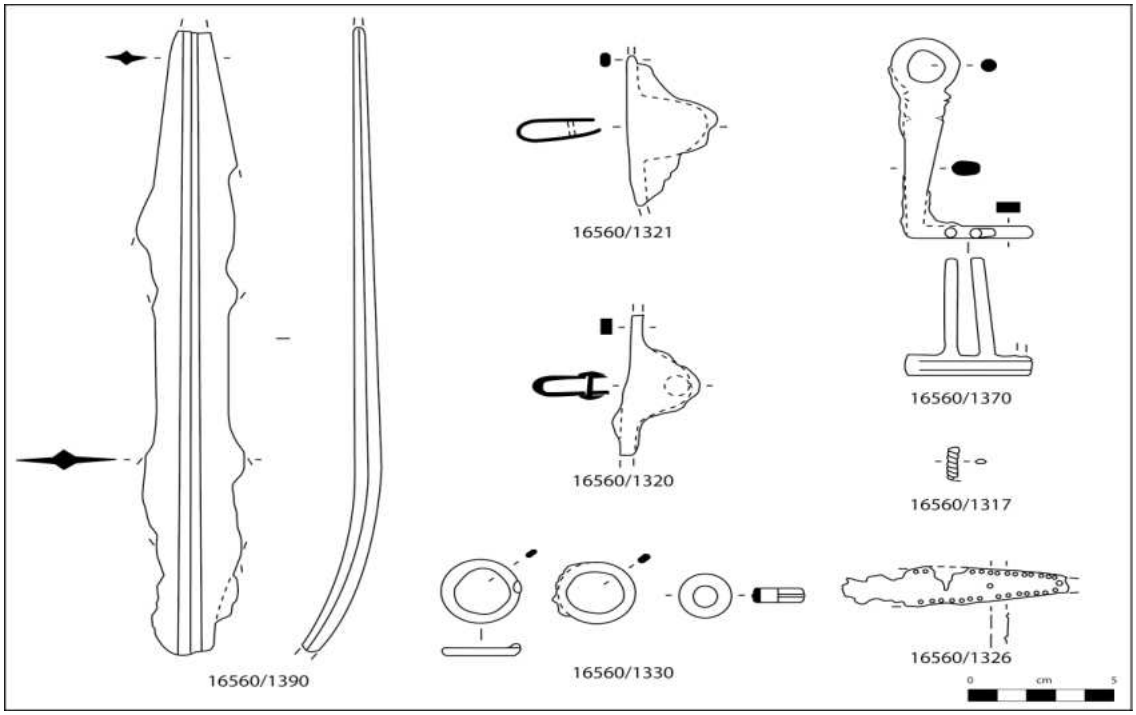

Fig. 16 – Secteur SO, bâtiment A1-A2 : sélection de mobiliers liés à l'état I (dessins M. Demierre)

A l'angle sud-ouest du bâtiment, la fosse [16055] a livré un mobilier abondant, avec de nombreux fragments d'amphores, de faune et de céramique. La concentration de ces éléments ainsi que la présence de charbons dans son comblement permettent de l'interpréter comme une fosse-dépotoir liée au bâtiment adjacent.

D'autres structures ont été mises au jour dans cette zone, dont plusieurs fosses et trous de poteau qu'il est difficile d'organiser en bâtiment cohérent, comme la fosse [16520] située au sud de la zone ou le trou de poteau [16586]. De même, la sablière [16595], d'orientation nord-sud, ne se laisse corréler à aucune structure, si ce n'est le poteau [16597] situé dans son prolongement. L'hypothèse d'un simple cadre en bois servant de potence peut être avancée. En effet, un niveau de sol [16025] conservé dans sa proximité immédiate a livré deux rachis de bœuf pratiquement complets qui laissent présumer l'existence d'activités de boucherie ou d'exposition dans un environnement proche.

Zone nord (bâtiments A9, A10 et structures annexes)

Plusieurs décapages [16000, 16005, 16021, 16039] ont été réalisés sous les différents niveaux empierrés de l'état II présents dans cette zone, afin de faire apparaître d'éventuelles structures en creux. De nombreuses poches ou épandages de mobilier ont été observés, sans qu'il soit possible de différencier des zonages nets susceptibles de correspondre à des niveaux de sols. Ces derniers sont suggérés par la présence de nombreuses amphores et de restes de boucherie dans toute la zone. La fosse ou épandage UF [16026], en particulier, comportait de très nombreux éléments de bas de pattes de bovidés associés en surface à plusieurs crânes entiers, résultant d'une activité de boucherie pratiquée sur place. La surface de cet épandage invite à réinterpréter la fosse 15668 fouillée l'année dernière, qui se rattache selon toute vraisemblance au même épandage et au même faciès chronologique.

Le nettoyage [16021] effectué en bordure de l'empierrement a mis en évidence un sol structuré [16083] présentant le même faciès, très riche en ossements animaux et déjà entamé en 2005 [15658)]. Il a livré un arc de fibule triangulaire attribuable au type Nauheim, fossile directeur de La Tène D1 (voir étude des fibules en annexe). Constitué de basaltes de petit module (5-20 cm) imbriqués avec de nombreux tessons d'amphores de petite taille (5-10 cm), ce niveau de circulation, présente au nord une limite bien nette d'orientation EES-OON qui permet de le rattacher à un bâtiment (**A9**) de même orientation. Cette construction est délimitée à l'est par la sablière [16098]. Son tracé à profil en « U » est associé avec un trou de poteau interne [16100] et un poteau d'angle à son extrémité sud [TP 16102]. La limite sud du bâtiment est complétée par le trou de poteau [16533], qui comporte comme le niveau de sol un remplissage supérieur riche en restes fauniques. Il est associé au trou de poteau [16524], doté d'un imposant calage en blocs de basalte.

Fig. 17 – Secteur SO, structures en creux de l'état I. En haut à gauche : fosses internes du bâtiment A10. En bas : fosse et tranchée de palissade au sud du bâtiment A3 ; à droite : tranchées de palissade 16010-31.

Les quatre trous de poteaux [16126, 16525, 16571, 16573, 16575], de taille plus réduite (40-60 cm), ne semblent pas se rattacher à cette construction. Ils constituent une structure indépendante sur quatre poteaux, dont l'angle sud-est [16571] a fait l'objet d'une reprise [16573] : son plan caractéristique peut être rapproché de celui des greniers surélevés attestés sur les sites de La Tène D1 de Basse-Limagne (Aulnat, Gandaillat, Le Pâtural). Un grenier à céréales du même type a déjà été reconnu en 2005 dans l'angle sud-ouest du corps de bâtiments B décrit au chapitre suivant. Trois trous de poteau [TPs 16033, 16035, 16150] de dimension réduites ont été fouillés en limite nord de la zone. L'un d'eux [16150] peut être corrélé avec ceux fouillés en 2005 dans le même secteur pour restituer un troisième grenier, précédé de deux piquets caractéristiques d'une rampe ou échelle d'accès. Par analogie, il est possible que les deux autres TPs [16033, 16035] se rattachent à une structure similaire, cachée par l'angle de la berme. Situés au-delà de la palissade [16037], ces vestiges appartiennent à la parcelle liée au corps de bâtiments B, qui sera décrite au chapitre suivant.

La zone fouillée plus à l'ouest a également fait l'objet de plusieurs décapages mécaniques [16005], [16049], [16061] qui ont fait apparaître un autre épandage bien délimité. Constitué de fragments d'amphore de petit calibre, de nombreux éléments fauniques, il a livré plusieurs éléments de petit mobilier remarquables, dont une fibule de Nauheim, un fragment de doigtier de passoire (16121/280), une attache de seau (16006/33) et une perle en verre bleu à décor ocellé jaune et blanc (16006/32), caractéristique de la phase LTC2-LTD1a. L'association de tous ces éléments corrobore l'attribution des structures de l'état I présentes dans ce secteur à La phase La Tène D1, entre les années 140/130 et 90/80 av. J.-C.

Toute la partie nord-ouest de la zone livre dès le premier décapage [16006] des niveaux de l'âge du Bronze, faisant apparaître une nette interruption de l'épandage [16121]. Ses limites trahissent l'existence d'un dernier bâtiment (**A10**), délimité aux angles par les grands trous de poteau [16156, 16160, 16087, 16162], à

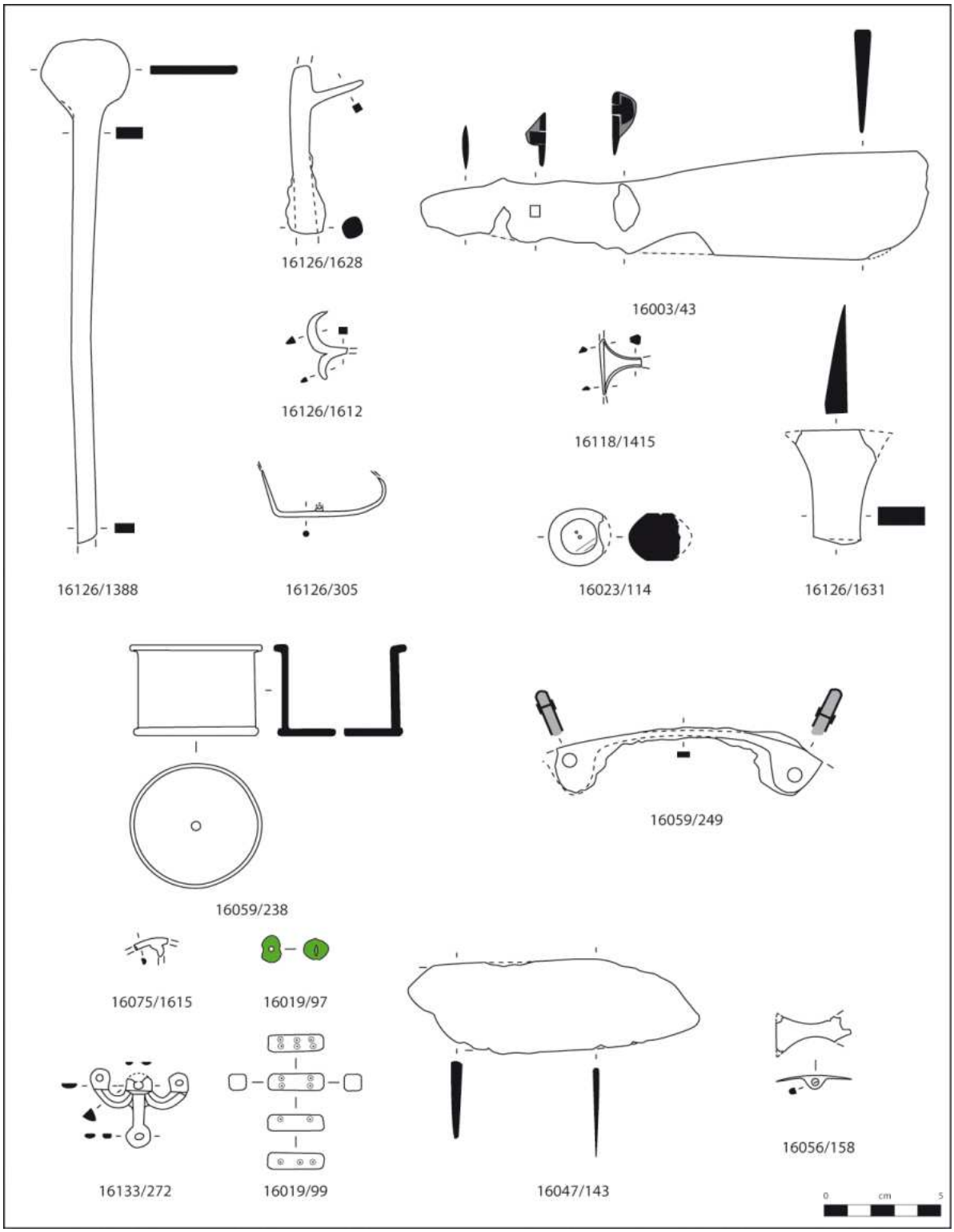

Fig. 18 – Secteur SO, structures en creux de l'état I. En haut à gauche : fosses internes du bâtiment A10. En bas : fosse et tranchée de palissade au sud du bâtiment A3 ; à droite : tranchées de palissade 16010-31 (dessins M. Demierre)..

calages de basalte, qui dessinent un rectangle d'orientation NO-SE, dont les côtés sont reliés par d'autres TPs de taille plus modeste [16087, 16079, 16169, 16156, 16027, 16170]. Toutes ces structures ne recouvrent que partiellement le tracé dessiné par les différents épandages. Il peut s'agir, soit d'un grand grenier surélevé identique à ceux décrits plus haut, précédé au nord-est de structures d'accès ou d'une sorte de porche, soit d'un grand bâtiment rectangulaire à vocation agricole, séparé en deux parties cloisonnées. Situées à l'aplomb de ce bâtiment, deux grandes fosses [16146] et [16134] (fig. 17) ont été mises au jour lors du dernier décapage de la zone [16121]. La première [Fo 16146] comporte un remplissage supérieur très riche en faune, un fragment de meule et un remplissage inférieur incluant fragments d'amphores, et

Fig. 19 – Secteur SO, exemples de trous de poteau de l'état I avec calages de blocs de bas d'amphores (en haut et en bas à droite) et poteau encoché de l'état II (en bas à gauche, bâtiment A1).

nombreux tessons de céramique. La seconde [Fo 16134] présente globalement le même faciès que le second remplissage de [Fo 16146] mais s'en distingue par la présence de mobilier métallique de qualité : notamment, un bracelet en bronze à jonc plein et section en « D » (16169/298), une pointe de flèche bipenne en fer (16147/305, type particulièrement rare en milieu laténien occidental), un plateau de balance (16135/275) ainsi qu'un fragment de fourreau de petit couteau en fer, comportant une applique de tôle de bronze à un décor ocellé (non illustré).

Zone sud ouest (bâtiment A7)

Le bâtiment (A7) déjà reconnu dans cette zone pour l'état II est précédé à l'état I d'un, voire de deux bâtiments inscrits dans l'angle du chantier, qui se prolongent sous ses bermes sud et ouest. La plupart de ses structures ont été mises au jour en même temps que les structures de l'état II, lors des nettoyages [16003, 16025] et des différents décapage du niveaux de sol conservé [16139, 16127, 16128]. Leur niveau d'implantation plus bas démontre cependant qu'elles sont antérieures aux structures empierrées de l'état II.

D'orientation est-ouest, un premier bâtiment est délimité par deux sablières [Sb 16144, 16552] formant un angle droit avec deux trous de poteau [TP 16122, TP 16566] à leur extrémité. La sablière 16652, fortement implantée, livre une fibule de Nauheim quasiment entière tandis que l'autre sablière, bien que peu prononcée, comportait un col d'amphore Dressel 1A dans son remplissage. Ces deux fossiles directeurs de La Tène D1 invitent à rattacher ces structures au premier état d'occupation. Les trous de poteau [16122] et [16566], d'un diamètre de 50 cm, semblent encadrer le remplissage supérieur [16130] de la fosse [16129], composé de tessons d'amphores de gros modules posés à plat. Plusieurs structures identiques ont été mises en évidence sur le site, et leur interprétation reste problématique. Deux hypothèses sont envisageables : soit il s'agit de bacs ou de structures de récupération des eaux de toiture dont le fond aurait été étanchéifié à l'aide de tessons ; soit d'aménagements de seuil marquant l'entrée des bâtiments. En l'occurrence, l'hypothèse d'un seuil paraît la plus probable compte tenu des deux poteaux qui jouxtent la

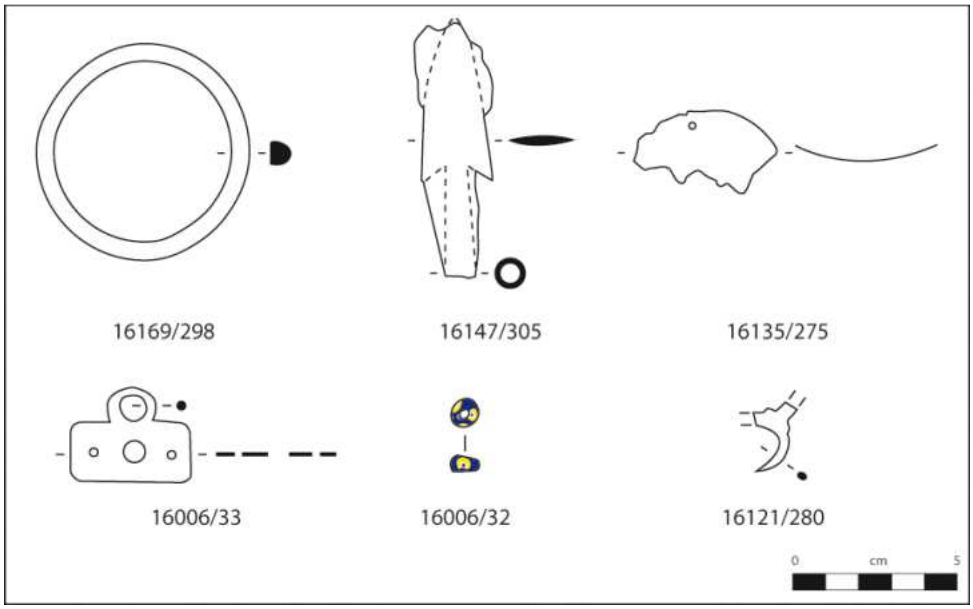

Fig. 20 – Secteur SO, zone nord, sélection de mobiliers métalliques issus des états I et II (dessins M. Demierre).

structure. A cet argument s'ajoute la présence du trou de poteau [16552] qui pourrait correspondre aux vestiges d'un appentis. Ce bâtiment s'interrompt à l'extrémité de la sablière [16552] même s'il est tentant de le voir continuer jusqu'au fossé de palissade [16541], qui présente précisément un élargissement à ce niveau.

Cette dernière structure est composée d'une tranchée large de 80-90 cm en moyenne, d'orientation nord-sud, qui s'amincit à son extrémité sud. Elle est comblée d'importants calages de basaltes et de tessons d'amphore. Son fond présente quatre petits surcreusements qui peuvent être interprété comme des négatifs de trous de poteaux. Cette structure ressemble fortement à celles observées dans la zone nord pour les différentes limites d'enclos de parcelle (voir par exemple les Sb 16037 et 15647). La même interprétation peut être émise à propos de l'alignement de trous de piquet [TPs 16176 à 16192] d'orientation NNO-SSE découverts sous le remblai 16059. Inscrit dans le prolongement nord de la palissade, cet alignement de structures peu profondes (10 cm en moyenne, de 20 à 30 cm de diamètre) dessine une limite terminée par un imposant poteau [TP 16194]. L'absence apparente de tranchée de palissade, ainsi que leur faible profondeur, peut s'expliquer par le surcreusement occasionné par l'implantation des fondations du radier [16118], déjà évoqué.

Le niveau de sol [16126] situé sous ce radier à l'altitude de (573,62 m NGF) pourrait également être lié à cette fondation. Il comprend de très nombreux fragments d'amphores et de faune, des basaltes de petit module, mêlés à très peu de terre. L'interprétation de ce niveau de sol est problématique. Le fait que son orientation soit cohérente avec l'alignement de trous de poteau décrit plus haut invite à l'interpréter comme un premier état du bâtiment (A7), qui en reprend très précisément les contours. Toutefois, une sablière [16165] d'orientation tout à fait divergente (SSO-NNE) par rapport aux autres structures du chantier a été découverte sous ce niveau, qui invalide l'hypothèse d'un sol lié au premier état. Ce dernier pourrait également correspondre à une couche de remblai préparatoire pour l'installation du radier [16118] ; la datation de son mobilier à La Tène D1B ne s'opposerait pas à cette hypothèse si l'on admet qu'il s'agit d'un mobilier de remploi, récupéré parmi les niveaux d'occupation de l'état I. La ressemblance de ce niveau avec le remblai [16023, 16059], l'absence de structures en creux définissant ses limites et le creusement observé autour du radier 16118 nous incite à préférer cette seconde hypothèse. La différence d'altitude avec le niveau de sol 16177 (574,01 m NGF), directement posé sur le niveau de l'Age du Bronze et vraisemblablement recoupé par l'empierrement, plaide également dans ce sens.

Parmi le riche mobilier issu de ce niveau et du remblai adjacent [16059] et [16023], on trouve plusieurs ustensiles liés à la pratique du banquet, associés à d'autres marqueurs aristocratiques : notamment, un fragment de broche en fer (16126/1388), un fragment de croc à viande en fer (16126/1628), un doigtier de passoire (16126/1612) ; une « boîte » cylindrique en bronze moulé, au fond perforé (16059/238), pouvant correspondre, soit à un embout de timon ou moyeu de char, soit à une pyxide, ou encore, à un encrier ; un fragment d'orle de boucier de section rectangulaire, pourvu de deux pattes de fixation (16059/249). On notera en outre la présence de nombreuses monnaies, d'un fléau de balance en bronze (16126/305) associé à un poids en pierre verte de type romain (16023/114 : serpentine ?), de déchets de tabletterie (16118/1415), d'un ciseau ou hache miniature en fer (16126/1631), ainsi que de plusieurs fibules, dont un

Fig. 21 – Secteur SO, bâtiments A1-A4 : localisation et restitution des emplacements de sablières basses..

type Nauheim et une fibule à arc interrompu. Cet ensemble important comprenait enfin plusieurs scories, matériau fréquemment utilisé comme remblai.

Au l'est de la palissade, la campagne 2005 avait déjà recoupé les limites d'un ensemble de mobilier zoné formant un rectangle d'orientation nord-sud, qui n'avait pas été fouillé [16020 = 15665 de 2005]. Cet épandage de mobilier, composé de blocs de basalte et de tessons d'amphores largement conservés (panses, épaulements, cols) avait été interprété comme un sol de bâtiment ou de structure semi-enterrée de type cellier. Cette dernière hypothèse peut être écartée, du fait de sa faible profondeur (20 cm maximum). De même, les décapages successifs [16008, 16019] du comblement n'ont mis en évidence que deux structures en creux, dont une fosse oblongue [Fo 16040] et le trou de poteau [16042] un trou de poteau [16042].

Ce dernier a livré une lèvre d'amphore Dressel 1B (hauteur supérieure à 5,5 cm) associée à un fragment de tuile à bord en queue d'aronde de type tardo-républicain, identiques aux exemplaires déjà découverts dans ce secteur en 2005. Bien qu'inscrit dans l'angle nord-est de l'épandage, la contemporanéité de ce trou de poteau et de l'épandage n'est pas garantie. En effet, la quasi-totalité du mobilier qui constitue ce dernier se compose d'éléments liés à un faciès plus ancien (amphores Dressel 1A, dé en os longiligne 16019-99 et céramiques caractéristiques de La Tène D1). Comme pour le bâtiment A7, l'hypothèse d'un sol de bâtiment de l'état II fondé sur un remblai de chronologie plus ancienne peut être retenue. Il reprend peut être l'emplacement d'un bâtiment de l'état Ie adossé à la palissade [16541], qui aurait perduré durant la seconde phase d'occupation. Cette hypothèse est confortée par l'épaisseur du comblement et la découverte dans ses niveaux supérieurs d'une fibule à arc coudé, fossile directeur de La Tène D2b.

Synthèse (fouilles 2005-2006)

Inscrit dans une vaste parcelle délimitée au nord, à l'est et à l'ouest par des tranchées de palissades, le secteur Sud-Ouest est structuré, toutes phases confondues, par un vaste corps de bâtiment organisé, orienté de façon cohérente avec le grand axe de circulation mis en évidence cette année dans le secteur Est. Sa séquence chronologique traverse toutes les phases d'occupation du site. Implanté dès la fondation de l'oppidum (état I, La Tène D1), il est repris et élargi au cours de l'horizon suivant (état II, La Tène D2) et reste fréquenté jusqu'à l'abandon du quartier (La Tène D2b-période augustéenne).

Fortement perturbé par les aménagements ultérieurs, le premier état est matérialisé par un ensemble de structures sur poteaux et cloisons de terre et de bois, reliées par des tranchées de sablières basses. Le corps principal, composé des bâtiments A1, A2 et A3, se distingue dès l'origine par ses dimensions imposantes et par un très riche mobilier (fig. 22) : armement (nombreux umbos et orles de bouclier, fer de lance, agrafe de ceinturon), ustensiles de banquet (fragments de chaudron, crocs à viande et louche en fer, doigtier et poucier de passoire, attache de seau), clé en bronze, entrave (?), fléau de balance et poids en pierre, pièce de char ou pyxide en bronze, dont la présence dénote un statut aristocratique, voire un lien avec le sanctuaire attenant. Ce mobilier, qui se caractérise par la présence quasi-exclusive des amphores anciennes de type Dressel 1A et des fibules de Nauheim, est majoritairement daté de la Tène D1b.

Ce corps de bâtiments est environné au nord d'un espace ouvert comportant d'autres structures (bâtiments A9 et A10), vraisemblablement destinées aux activités agricoles (grenier surélevé sur poteaux) et bouchères (concentration de bas de pattes de bœuf). Le bâtiment A7, recoupé dans l'angle sud-ouest du secteur, se rattache peut-être au même complexe dont il constituerait la limite occidentale, ou à un second groupe de bâtiments situé sur une autre parcelle, dont il serait séparé par une tranchée de palissade.

Dans son second état, le corps de bâtiments principal est élargi vers l'ouest (bâtiments A1-A6 et peut-être A7), formant un vaste complexe allongé d'est en ouest dont les différentes composantes s'organisent de manière radiale autour d'une cour centrale. Les structures annexes situées dans la cour nord, qui demeurent circonscrites par les palissades de l'état précédent, sont partiellement remplacées par des bâtiments empierrés de structure plus légère, aux contours moins bien délimités. Cet état se caractérise par l'usage systématique de la pierre pour la construction de radiers et de solins supportant des constructions en terre et en bois, ainsi, peut-être, que par l'emploi de tuiles tardo-républicaines pour sa couverture, dont plusieurs gros fragments ont été recueillis à la périphérie des bâtiments.

Le mobilier recueilli à la surface des sols se distingue toujours par sa qualité : paire de fibules en or, scalpel, manche de miroir, boîte à sceau, clous de chaussure (dont une semelle entière), lampe à huile et plat à poisson importés... Il témoigne d'un statut identique à celui observé pour la phase précédente, mais indique un degré de romanisation beaucoup plus avancé. La datation tardive de ces éléments, leur association avec des lèvres d'amphores à haut bandeau de type Dressel 1B, importées à partir des années 70 av. J.-C. et de nouveaux types de fibules caractéristiques du milieu du Ier s. av. J.-C. (à arc cambré et corde externe, à arc coudé, à nodosités ou à ailettes naissantes), permettent d'attribuer cette phase de réfection des bâtiments à l'horizon La Tène D2. Le démontage des bâtiments A1 et A2 met en évidence au moins deux états de construction successifs. On peut en déduire que leur période d'occupation s'échelonne sur une à deux générations, entre le début et la fin de cet horizon (de 80/70 à 40/30 av. J.-C.). .

Fig. 22 – Secteur SO, mobilier *in situ* découvert en 2006 dans l'emprise du corps de bâtiments A, tous états confondus. De haut en bas, de gauche à droite : pyxide ou embout de timon en bronze, clé en bronze, fer de lance, scalpel bimétallique, lèvre d'amphore Dressel 1B, « plat à poisson » en campanienne A de type Lamb. 23.

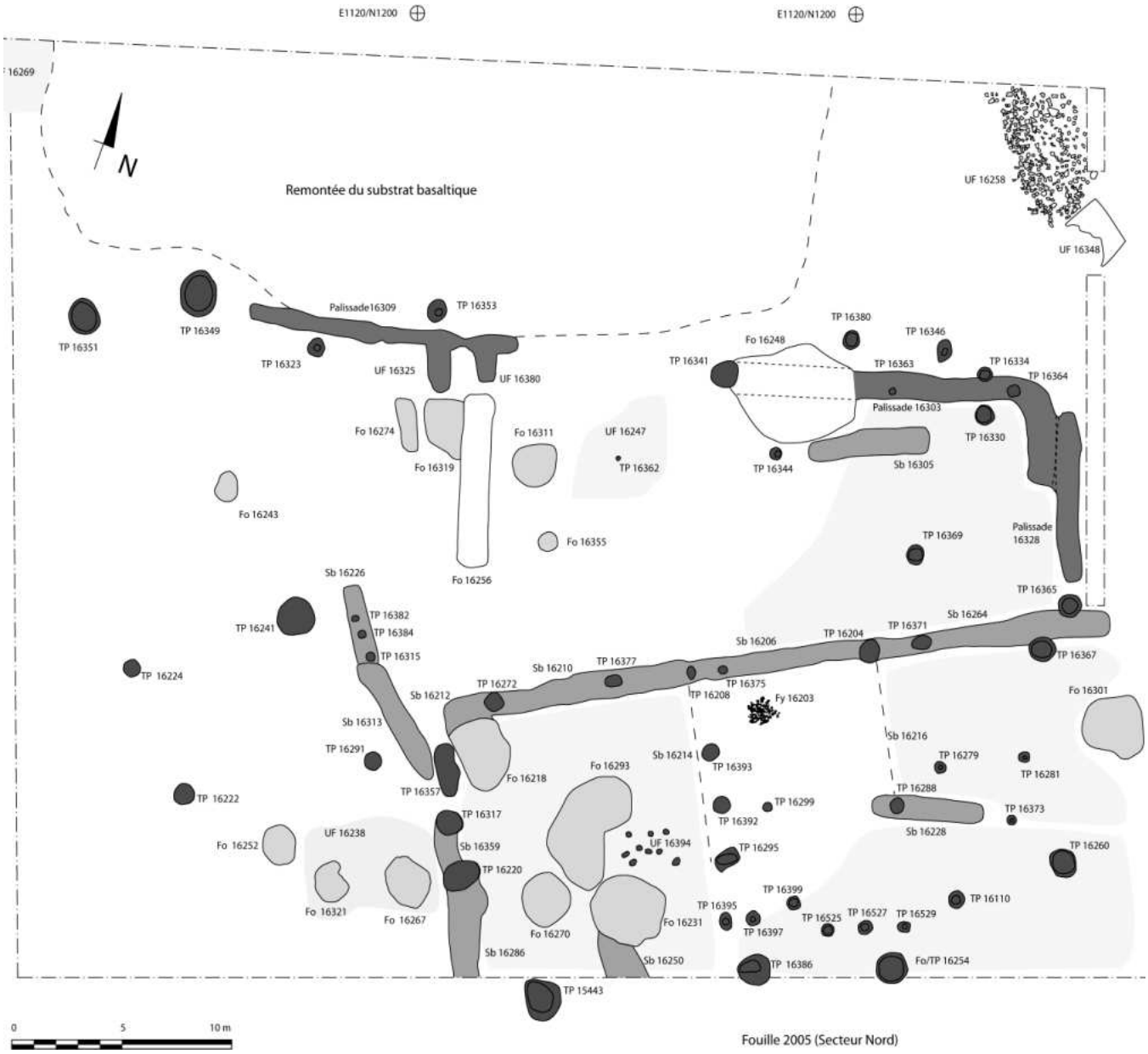

Fig. 23 – Secteur Nord, corps de bâtiments B, plan général des structures.

Secteur Nord : corps de bâtiments B

R. Guichon[2]

La limite septentrionale du secteur Nord de 2005 a été repoussée de 20 m au nord, délimitant ainsi une surface de 600 m² entre les cotes E1110-1140/N1178-1198 (fig. 23). Il s'agissait principalement de poursuivre la fouille des structures en creux apparues lors de la précédente campagne et de confirmer leur appartenance à une grande construction qui semblait se développer sous la berme (« bâtiment nord » du rapport 2005).

Dès le premier décapage [16200] à la pelle mécanique, la partie nord du secteur a montré son fort degré d'arasement, qui touche surtout le tiers nord du secteur : situé à moins de 30 cm du sommet de la couche de labours, le socle géologique effectue une remontée visible sur environ 90 m², entre les altitudes 573,27 m et 573,51 m NGF. Cette zone, qui ne comportait que quelques poches ténues de matériel laténien piégées dans les plis rocheux, se traduit sur le plan général par une vaste zone dépourvue de vestiges. L'érosion n'a laissé subsister aucun négatif de structures en creux, susceptibles de trahir la présence de bâtiments. On ne saurait pour autant en déduire qu'ils n'ont jamais existé dans cette zone. Seule s'est conservée la fosse oblongue [16256], orientée N/S, considérée comme un fossé contemporain d'épierrement ou de drainage – structure identique à [15433, 15435, 15458] fouillées en 2005. Le reste du secteur livre, dès le premier décapage, des niveaux datables du Bronze final (voir en annexe, rapport de P.-Y. Milcent) ou du premier âge du Fer (Hallstatt C-D1, voir en annexe, rapport de J. Gasc), alternant avec de rares poches de mobiliers laténiens plus ou moins denses, correspondant peut-être à des fonds de fosses ou de fossés.

Un deuxième décapage [16201] a été effectué manuellement sur l'ensemble du secteur, afin d'écarter les épandages de matériel considérés comme erratiques ou appartenant encore à la couche de labours et mettre en évidence les affleurements significatifs : cette opération a révélé des concentrations de mobilier laténien (amphore, céramique et faune essentiellement) organisées en alignements et en zones bien délimitées (fig. 25, 27). Ces traces caractéristiques correspondent à celles identifiées l'année dernière dans le même secteur : elles résultent du piégeage des mobiliers de surface dans des structures en creux arasées jusqu'aux niveaux protohistoriques plus anciens ; les épandages constituent la trace de sols d'occupation reposant sur ces derniers.

Les épandages, zonés par unités spatiales [UF 16237, 16238, 16245, 16246, 16247, 16263, 16290] ont ensuite été fouillés manuellement au niveau des cailloutis de l'Age du Bronze ou les niveaux hallstattiens : ces couches d'épaisseur variable (5-15 cm) peuvent être interprétées comme des niveaux de remblais, ou comme de véritables sols, lorsque leur mobilier est disposé à plat.

A ce stade de la fouille n'apparaissaient plus que les structures en creux, constitutives de bâtiments dont elles délimitent très bien les contours (fig. 23-25) : les alignements de mobilier correspondent à des tranchées de sablières basses, de palissades ou à des effets de parois liés à la présence de cloisons plus légères ; les concentrations de mobilier, à des fosses ou des trous de poteaux. La fouille de ces structures en creux a été effectuée suivant la même technique que l'année précédente : elle consiste à vider les poches de mobilier et de terre meuble comblant les fosses laténiennes, qui se distingue très bien du substrat encaissant correspondant aux horizons anciens, constitué de cailloutis très compacts ou de roche naturelle (fig. 24). Une liste de ces structures donnée en annexe indique les types, les localisations, les dimensions et les profils de chaque creusement.

Ces structures en creux laissent entrevoir d'emblée une organisation des vestiges très structurée : ces derniers s'articulent autour d'un bâtiment principal de grandes dimensions (appelé par la suite corps de bâtiments B), environné d'espaces extérieurs délimités par des palissades.

[2] Responsable de secteur, Université Lumière – Lyon 2

Fig. 24 – Secteur Nord, structures en creux du bâtiment B, vues de l'ouest (en bas) et du nord-ouest (en haut).

Corps de bâtiments B

Bâtiment principal (B1)

Ce bâtiment s'inscrit dans la continuité des structures en creux fouillées l'année dernières, appelées « bâtiment nord » dans le rapport 2005 : ce dernier comprenait, notamment, un cellier semi-enterré comblé de très nombreux bas de pattes de bœufs résultant d'une découpe bouchère à grande échelle, ainsi que d'autres vestiges d'artisanat (moule à alvéoles) mêlés à un mobilier détritique très abondant, recouvrant un dépôt de crâne humain disposé au fond de la structure. Cette dernière était encadrée par six à huit puissants poteaux, reliés à un système de sablières basses qui se développait plus au nord (Rapport 2005). L'extension des fouilles montre que ces vestiges ne constituaient qu'une fraction restreinte d'un complexe beaucoup plus vaste, qui se prolonge sur plus d'une dizaine de mètres au nord.

Précisons d'emblée que si la majorité des structures semblent appartenir à un même état de construction, il est probable que certaines appartiennent à une époque plus tardive, vraisemblablement postérieure au démantèlement du bâtiment (voir *infra*). C'est sans doute le cas de certaines sablières internes recoupées

Fig. 25 – Secteur Nord, corps de bâtiments B, exemples de sablières basses avant et après vidage, alignement de trous de piquet matérialisant une cloison interne (en bas à droite).

dans la partie fouillée l'année dernière, désaxées par rapport au reste du bâtiment et attribuées en 2005 à un état plus récent, ou des grandes fosses dépotoirs situées derrière l'entrée.

Structures porteuses

La sablière basse [16240], orientée est-ouest, ferme le bâtiment au nord. Cette tranchée parfaitement rectiligne, à fond plat et bords droits est longue de 15,30 m et large de 0,45 à 0,60 m. Elle se compose des trois tronçons [16264, 16206, 16210], de longueur sensiblement égale, joints par les trous de poteaux [16204, 16208, 16272] (fig. 25). Les deux trous de poteaux [16365, 16367] encadrent l'extrémité est de la sablière, alors qu'à l'ouest elle amorce un retour [16212] coupé au sud par la fosse [16218]. Trois trous de poteaux intermédiaires [16371, 16375, 16377] ont également été dégagés au fond de la tranchée.

La sablière [16286] ferme le bâtiment côté ouest : elle s'inscrit dans le prolongement nord de la sablière [15441] fouillée en 2005. Un surcreusement visible dans sa moitié sud, reconnu sur environ 1,40 m de longueur, correspond peut-être à une réfection.

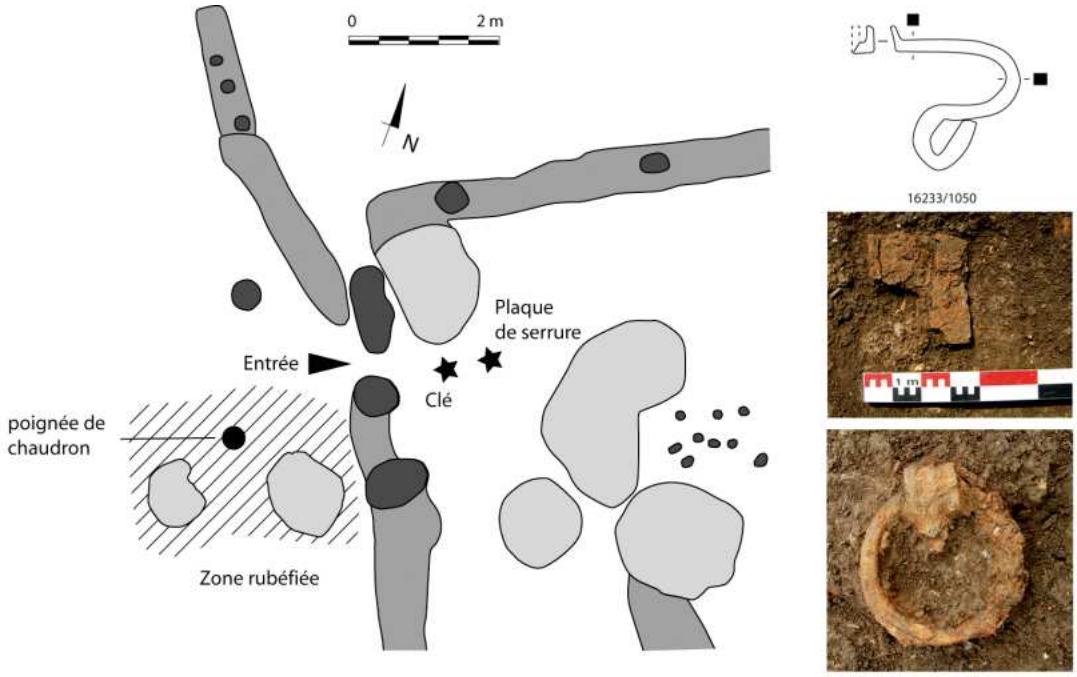

Fig. 26 – Secteur Nord, bâtiment B, système d'entrée et mobiliers connexes. De bas en haut : clé, plaque de serrure et poignée de chaudron en fer.

L'interruption observée à l'extrémité nord de la cloison occidentale, à sa jonction avec la cloison nord, crée une entrée bien identifiable d'environ un mètre de large : les trous de poteaux [16220, 16317], reliés par la tranchée [16359], ainsi que [16357] composent un dispositif d'accès dont la porte s'est effondrée sur place. En témoignent une clé et une plaque de serrure en fer découvertes *in situ* lors des premiers décapages (fig. 26).

A l'intérieur du bâtiment, trois trous de poteaux se distinguent par leurs grandes dimensions (0,60 à 0,90 m de diamètre). Calés par des blocs de basalte massifs, ils peuvent être considérés comme des structures porteuses. Il s'agit d'abord, dans la partie est du bâti, du TP [16260], qui est peut-être relié au TP [16367] situé plus au nord : ces deux poteaux espacés d'une dizaine de mètres forment la façade orientale du bâtiment, dont on ne peut préciser si elle était fermée ou ouverte, à la manière d'un auvent. L'absence de structures intermédiaires ne permet pas de trancher compte tenu du fort degré d'arasement qui caractérise ce secteur. Dans la partie ouest, le trou de poteaux [16386] comporte à sa base une pierre plate installée comme calage de fond ; il semble associé au TP [15443], situé en bordure de fouille 2005. Leur position dans l'axe du bâtiment, à équidistance des parois septentrionale et méridionale, autorise à les interpréter comme des poteaux faîtiers supportant la charpente du bâtiment, certainement couvert d'une toiture en matériaux périssables (chaumes ou bardeaux).

Aménagements internes

La sablière [16228], longue de 2,60 m, constitue un cloisonnement interne. A noter que son orientation est-ouest diffère légèrement de celles des autres structures du bâtiment.

Dans la partie centrale, la fouille a révélé deux alignements de mobilier orientés nord-sud perpendiculairement à la sablière nord. Ils n'étaient pas inclus dans des tranchées, mais reposaient directement sur le cailloutis de l'Age du Bronze. Ces effets de paroi coïncident par endroits avec des alignements de trous de piquets bien marqués (fig. 25), qui permettent de restituer deux cloisons légères : la cloison occidentale [16214] est située entre les trous de poteaux [16208] et [16295] et bordée par deux cuvettes circulaires [16393] et [16392], qui ont pu servir à implanter des piquets intermédiaires. [16216] ; la cloison orientale est comprise entre les trous de poteaux [16204] et [16288]. L'espace ainsi délimité était pratiquement vierge de matériel comparativement au reste du bâtiment, à l'exception d'un petit foyer installé près de l'angle nord-ouest. De ce foyer [16203] ne subsiste plus que la sole, formée de tessons de panses d'amphores imbriqués à plat, jouant le rôle d'isolant thermique ; le sédiment environnant présente des traces de rubéfaction, correspondant aux dernières traces de la chape d'argile qui recouvrait les tessons (fig. 25).

Fig. 27 – Secteur Nord,corps de bâtiments B. En haut : niveau d'apparition des structures (sablières d'angle et soe de foyer en tessons d'amphores). En bas : cour périphérique nord, fosse-dépotoir avant et après vidage.

D'autres petits creusements au profil évasé, avec un diamètre d'ouverture inférieur à 25 cm, ont été identifiés à l'intérieur du bâtiment et interprétés comme des trous de piquets. Au sud de la zone apparaît un alignement orienté est-ouest [TP 16395, 16397, 16399, 16525, 16527, 16529, 16610] qui pourrait correspondre à une ou plusieurs cloisons internes en clayonnage (fig. 25). La série de neuf cavités encore plus petites et moins profondes [16394] pourrait correspondre à des traces d'aménagement interne (meuble, cage d'accès à un étage supérieur ?).

Fosses

Cinq fosses ont été fouillées dans l'emprise même du bâtiment. Dans la partie sud, la fosse circulaire peu profonde [16254] comprenait un mobilier très dense (amphore, faune, céramique). Trois autres fosses [16270, 16293, 16231] de morphologie très variable ont été creusées dans la partie ouest du bâtiment. Le bord sud de la fosse [16231] est contigu à la sablière [16250, suite de 15481 fouillée en 2005]. L'irrégularité de leurs contours, leur profondeur modeste (0,26 à 0,38 m) et leur présence au sein du bâtiment n'autorisent pas à interpréter ces fosses comme des aménagements fonctionnels de type cellier. Il s'agit plutôt de fosses-dépotoirs, dont la contemporanéité avec le reste du bâtiment n'est pas assurée. La présence, dans la fosse [16293], d'une attache de *spatha* et d'un distributeur de courroie de harnachement en bronze, plaide pour une datation postérieure au reste du mobilier retrouvé dans le bâtiment, probablement peu éloignée du milieu du Ier s. av. J.-C. (La Tène D2b). Il n'est pas exclu que ces fosses résultent d'aménagements postérieurs à la destruction de bâtiment.

La fosse [16301], située en bordure est du bâtiment, est peu profonde (0,20 cm) et présente un contour irrégulier. Son comblement était occupé par une demi amphore de type gréco-italique disposée à plat et calée entre deux blocs de basalte (fig. 28). Ce dispositif de recueillement des eaux de toiture est identique à ceux mis en évidence dans d'autres portions du site. Bien qu'il s'agisse d'un remploi, la datation très précoce de l'amphore fournit un précieux *terminus* pour l'implantation du bâtiment : il est en effet établi que le type

Fig. 28 – Secteur Nord, façade orientale du bâtiment B : amphore gréco-italique calée entre deux blocs de basalte.

gréco-italique cesse d'être importé avant les années 130/120 av. J.-C. (Poux 1999). Son calage volontaire en qualité de « structure » liée à la façade est du bâtiment, laisse à supposer que ce dernier existait déjà au début de La Tène D1a, datation confortée par l'étude du reste du mobilier.

La fosse [16218], profonde de 0,44 m, a été creusée dans l'angle nord-ouest du bâtiment en recoupant le retour de sablière [16212]. Le comblement de cette fosse, contemporaine du bâtiment ou légèrement postérieure, semble avoir été effectué en une seule fois et constitue de loin l'ensemble clos le plus riche de la zone. Elle recèle un abondant mobilier, d'origine détritique : amphores italiques Dressel 1A, céramique campanienne, céramique culinaire grossière et fine, faune (dont deux crânes de bovidés en surface et une mâchoire de chien), fragment de plaque de foyer, chenet pyramidal, ainsi que du petit mobilier : fragment de fibule filiforme en fer, fragment de gouttière de fourreau en bronze, pied de cruche de Kelheim en bronze, anneaux en bronze (2), rondelles de céramique (9), monnaies en bronze (2), clou en bronze, déchets de tabletterie, fragment d'objet en os (fuseau ?), fragment de bracelet et de perle en verre (fig. 30 et 36).

Espaces extérieurs

Au nord et à l'ouest du bâtiment, s'étend une vaste surface pratiquement exempte de vestiges à l'exception de quelques structures en creux disposées de manière beaucoup plus lâche, sans organisation évidente. Cet espace est interprété comme une cour extérieure délimitée au nord, à l'est et au sud par trois tranchées de palissades.

Palissades

Au nord-ouest, la tranchée [16309] est apparue dès le premier décapage, creusée dans le substrat rocheux et fortement arasée. Longue de 6,20 m, elle était comblée par du matériel laténien et plusieurs pierres de calage. Elle possède deux excroissances [16325] et [16380], côté sud-est, qui peuvent correspondre à des

Fig. 29 – Secteur Nord, angle nord-est de la cour périphérique du corps de bâtiments B : négatifs de tranchées de palissade avec calages de basalte en place.

renforts internes. Deux trous de poteaux [16353] et [16323] la bordent aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur. Deux autres trous de poteaux plus massifs [16351] et [16349] espacés de 2,60 m, apparaissent dans le prolongement ouest de la palissade, suivant un axe légèrement décalé. Leur taille importante (1,04-0,80 m et 0,80-0,70 m de diamètre d'ouverture) et la présence de grosses pierres de calages permettent de restituer deux montant massifs, qui pourraient constituer un porche d'accès à la cour du bâtiment.

Deux tranchées de palissades perpendiculaires [16303] et [16328] sont apparues au nord-est du secteur : la première [16328], orientée nord-sud, est longue de 3,70 m pour 0,50 m de large et 0,34 m de profondeur. Son extrémité sud jouxte le trou de poteau [16365] situé dans l'angle nord-est du bâtiment. Les calages étaient particulièrement visibles en surface du comblement : une dizaine de blocs moyens (0,30-0,40 m) alignés régulièrement et deux pierres plus massives (0,60-0,70 m) disposées de chant côté sud (fig. 29).

Au nord, elle rejoint par un angle arrondi la tranchée [16303], que l'on peut également qualifier de négatif de palissade et dont on suit le tracé rectiligne sur 4,40 m de long. Plusieurs trous de poteaux lui sont associés : [16363] et [16364] implantés au fond de son creusement ; [16330] et [16334] se faisant face à l'est ; [16380] et [16346] longeant l'extérieur. Cette tranchée est perturbée à l'ouest par la grande fosse [16248], liée à l'occupation gallo-romaine du site (tuiles, fragments de balsamaires en verre, céramique sigillée). A l'ouest de cette fosse a pu être identifié un trou de poteau laténien [16341] au comblement caractéristique (blocs de calages, lèvres d'amphores Dressel 1A). Ce trou de poteau parfaitement aligné avec la palissade [16303] peut être considéré comme son extrémité occidentale, ce qui permet de restituer un tracé long de 7,70 m.

Fig. 30 – Secteur Nord, fosse-dépotoir aménagée dans l'angle nord-est du bâtiment B. En bas : détail du mobilier : vase culinaire écrasé en place, pied de cruche en bronze de type Kelheim, élément de foyer (chenet ?) de forme pyramidale.

À l'extérieur de l'enclos, au-delà de l'angle nord-est formé par la jonction des deux palissades, a été reconnu un niveau de circulation pavé d'amphores et de pierres, qui évoque un tronçon de voie bordé d'une ornière. Il marque peut-être la continuité d'une chaussée dont la bordure occidentale semble traverser tout le secteur Est de nord en sud. Cette structure sera décrite plus bas, avec les autres tronçons de voirie fouillés en limite orientale de la fouille. Il semble d'ores et déjà acquis que le bâtiment et sa cour donnent, au nord et à l'est, sur un espace de circulation qu'on peut qualifier de public, par opposition au domaine privé délimité par son enclos périphérique. La restitution d'un ou plusieurs porche(s) d'accès au nord implique l'existence d'une ruelle secondaire rejoignant la chaussée principale à angle droit, qui expliquerait également l'absence de structures conservées à la surface du substrat basaltique décapé au nord de l'enclos.

Cour et structures annexes

Dans la partie nord de la cour, dans l'espace compris entre la palissade [16328] [16303] et le bâtiment, seules trois structures ont été découvertes : la tranchée de sablière basse ou de palissade [16305], parallèle

à la palissade [16303] et pouvant lui servir de renfort ; le trou de poteau ou piquet [16344], inscrit dans son prolongement ouest ; le trou de poteau, rattaché au même ensemble malgré son caractère isolé [16369].

Au sud de la palissade [16309], n'apparaissent que quelques fosses hétérogènes : la fosse [16274], oblongue, contenait essentiellement de l'amphore tardo-républicaine et de la faune (dont deux *scapulae*) ; la fosse [16319] est incomplète, car recoupée par le drain moderne [16256] ; la fosse [16311], circulaire (0,90 m de diamètre) et peu profonde (0,14 m), était riche en mobilier. Ces trois fosses peuvent être considérées comme des dépotoirs ponctuels, probablement liés à l'occupation du bâtiment principal. Deux autres fosses de dimensions plus réduites [16243] et [16355] apparaissent dans cette zone et avaient peut-être la même fonction.

Un épandage de mobilier [16247] d'environ 4 m² a été piégé dans un léger creusement situé au niveau de l'interruption des deux palissades. Sa situation n'est peut-être pas fortuite et pourrait résulter de l'activité liée à cette zone de passage.

À l'ouest du bâtiment, trois fosses [16252, 16321, 16267] ont été fouillées à proximité de son entrée. Cette dernière est la plus volumineuse et la plus riche des trois : la terre de remplissage était grasse et très noire, avec de nombreux charbons de bois et de la pouzzolane brûlée. A signaler également dans cette fosse deux anneaux, l'un en os l'autre en bronze, un fragment de bracelet en lignite et un vase en céramique fine cannelée, d'inspiration hispanique (identification G. Verrier). Ces fosses étaient recouvertes par une couche [16238] de terre rubéfiée, bien localisée devant l'entrée. Dans ce niveau gisait une grande poignée de chaudron en fer (fig. 24). Ce niveau correspond, soit à un foyer domestique aménagé devant l'entrée, soit à un niveau d'incendie lié à la destruction du bâtiment.

Plus au nord, on observe un groupe de quatre fosses circulaires [16222, 16224, 16291, 16242] peu profondes, pouvant être identifiées à des trous de poteaux. Leur jonction restitue un bâtiment à peu près carré de type grenier surélevé, identique à ceux reconnus dans le secteur Sud-Ouest. Le bâtiment B semble avoir été pourvu de deux autres greniers de ce type : le premier figure parmi les structures du Secteur Sud-Ouest situées dans la partie sud de la cour, à l'intersection de la fouille 2005 (voir *supra*) ; le second avait été identifié l'année dernière, devant l'angle sud-est du bâtiment (fig. 37). La structure édifiée devant l'entrée, qui pourrait correspondre à un aménagement du même type, s'appuyait peut-être sur une cloison formée par les tranchées de sablières [16313] et [16226]. Cette dernière comportait à sa base trois trous de piquets, tandis que son comblement comprenait surtout des amphores et plusieurs ossements animaux (*scapulae)*. Cette paroi oblique à partir de l'entrée et constitue peut être le pendant de la sablière [15485] fouillée en 2005, reliée à l'extrémité sud de la façade ouest.

Études préliminaires de mobilier et datation du bâtiment

Céramique (G. V.)

Les ensembles concernés par cette étude préliminaire proviennent soit des fantômes de sablières basses du bâtiment B, soit de la fosse dépotoir 16219 aménagée dans son angle nord-ouest (fig. 31-33).

En tout, nous avons étudiés pour cet état 831 tessons (NR) représentant 84 individus (NMI).

La céramique grossière représente 59 % des NR pour 35 % des NMI (455 NR et 26 NMI).

Le mode de cuisson majoritaire est le mode B', même si un vase à été réalisé en mode A sans enfumage.

Cette classe céramique est principalement représentée par :

- Des pots de stockage à col vertical court et lèvre éversée. Leur surface comporte en majorité une finition obtenue par balayage (fig. 1 n°1 et 2).
- Des pots à cuire ovoïdes à ouverture large, à fond et col vertical et lèvre éversée. Ils comportent souvent un décor incisé à la liaison col / panse avec une finition par balayage de surface (fig.1 n°3 à 7).
- Au moins deux jattes à bord rentrant dont l'une d'entre elle porte un décor rayonnant sur sa face externe (fig.1 n°8 et 9).
- Au moins deux exemplaires d'une jatte à bord rentrant comportant juste sous la lèvre une baguette qui pourrait s'apparenter à un marli (fig.1 n°10 et 11).
- Au moins deux exemplaires de jatte d'Aulnat (fig.1 n°12).

La céramique fine représente 40 % des NMI pour 61 % des NMI. (309 NR pour 45 NMI). Parmi cette classe céramique, 61 % (en NR, 58 % en NMI) des vases sont réalisés en cuisson de mode A contre 35 % en mode B (en NR, 38 % en NMI).

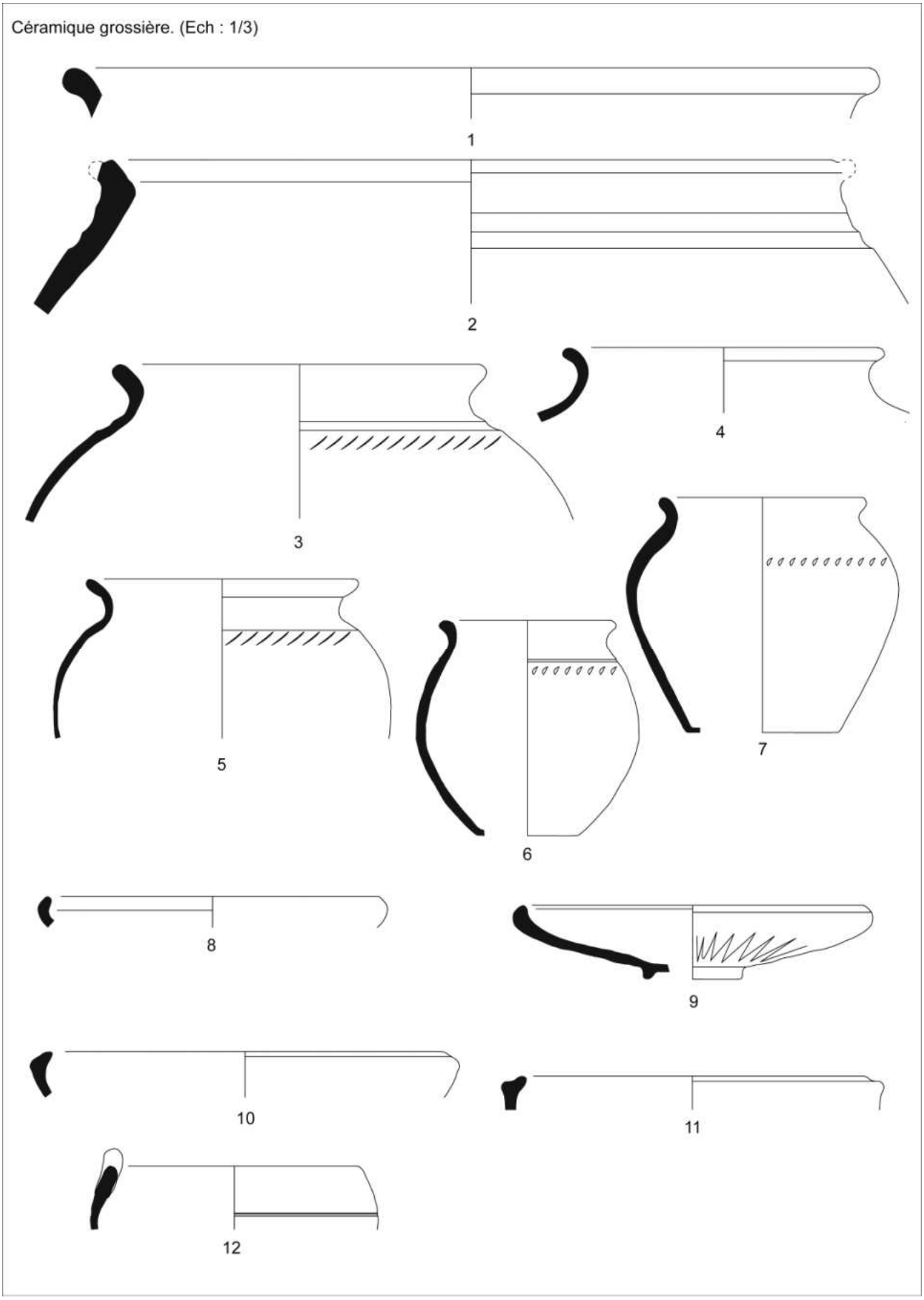

Fig. 31 – Secteur Nord : sélection de mobilier céramique lié aux structures du corps de bâtiments B : céramiques grossières (état I, La Tène D 1). Dessins G. Verrier, R. Laurensson.

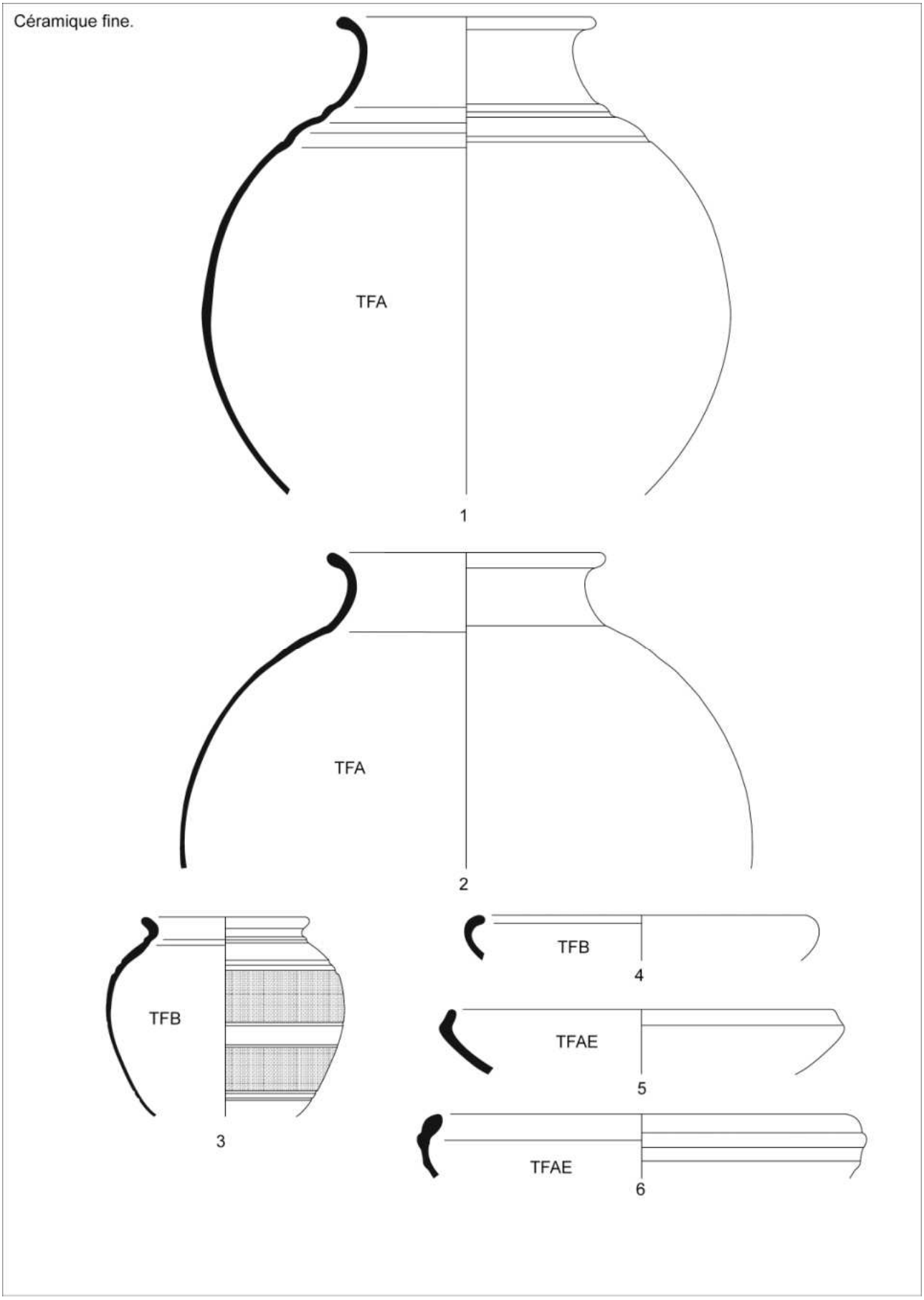

Fig. 32 – Secteur Nord : sélection de mobilier céramique lié aux structures du corps de bâtiments B : céramiques fines (état I, La Tène D 1). Dessins G. Verrier, R. Laurensson.

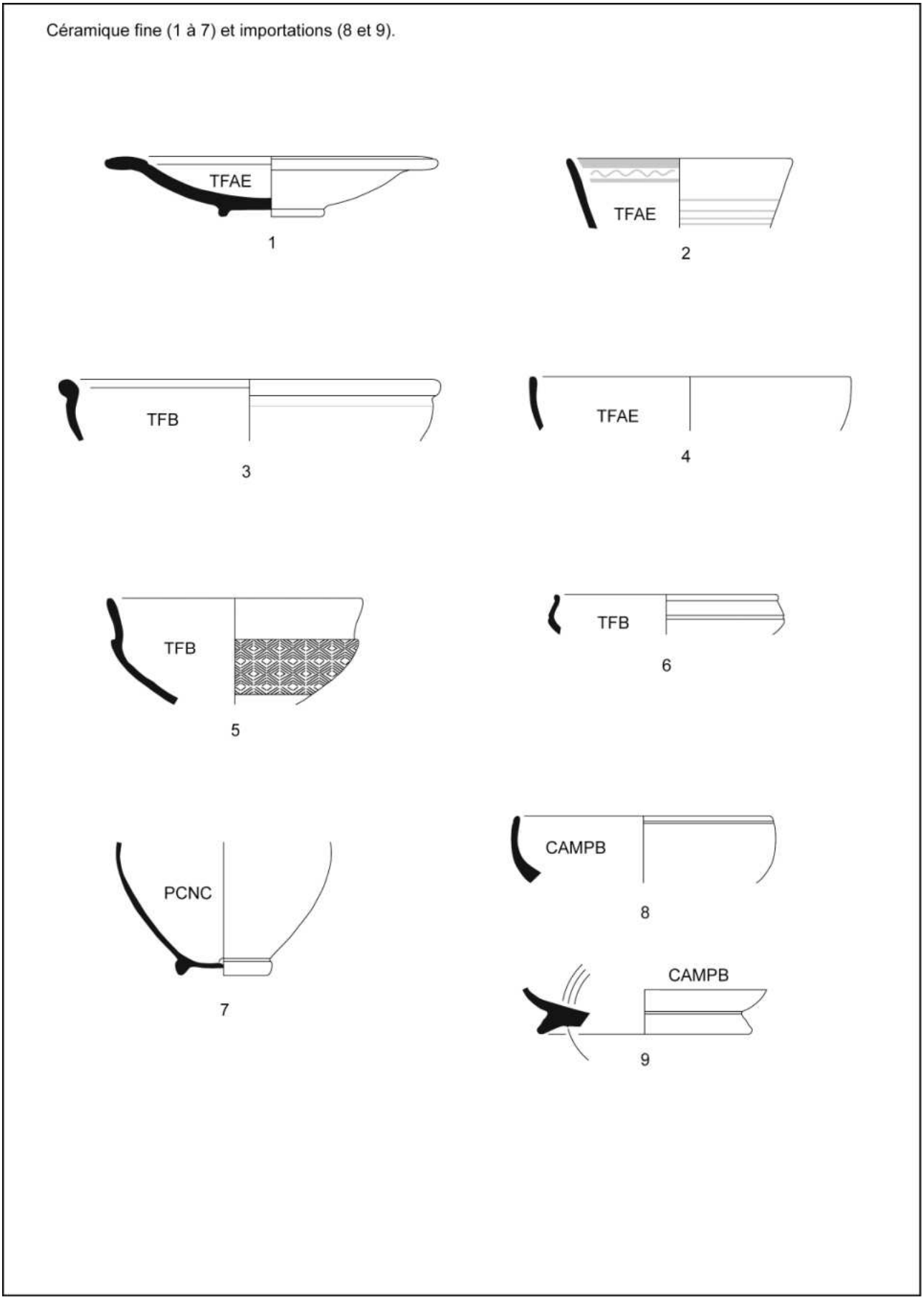

Fig. 33 – Secteur Nord : sélection de mobilier céramique lié aux structures du corps de bâtiments B : céramiques fines et importations (état I, La Tène D1). Dessins G. Verrier, R. Laurensson.

À cet ensemble s'ajoutent 2 % de céramique en pâte claire non calcaire (en NR, 2 % en NMI) et 2 % de céramique peinte (en NR, 2 % en NMI).

Cette classe céramique est représentée par :

- Des gros pots ovoïdes cuits en mode A sans enfumage de surface (figure 2 n°1 et 2).
- Au moins un exemplaire d'un pot ovoïde à col court et lèvre éversée comportant un décor réalisé à la molette (figure 2 n°3).
- Quelques jattes à bord rentrant dont certains exemplaires présentent une face externe rainurée (figure 2 n°4 à 6).
- Plusieurs exemplaires de vases imitant le répertoire de la céramique campanienne (notamment Lamb 31 et quelques Lamb 6) (figure 3 n°1 à 4).
- Un type de vase est représenté par une forme à carène basse et col vertical haut dont la panse est décorée à la molette (figure 3 n°5).
- Un autre type est représenté par une forme à carène peu anguleuse basse et bord en gouttière (figure 3 n°6).
- Un fond de forme haute en Pâte Claire Non Calcaire appartenant certainement à une cruche a été reconnu (figure 3 n°7).
- Une imitation d'assiette Lamb 6 peinte en rouge.

La céramique importée représente 9 % des NR pour 3 % NMI. Il s'agit principalement de campanienne B avec comme forme reconnue des bols de type Lamb 1 (figure 3 n°8 et 9). Quelques fragments se rattachent à des productions à pâte claire, certainement originaire du sud de la Gaule.

Cet ensemble induit plusieurs arguments typo-chronologiques qui incitent à rattacher le remplissage des structures du bâtiment B à la phase La Tène D1b :

- Prédominance relative de la céramique grossière sur la céramique fine.
- Parmi la céramique grossière :

  - domination des pots de stockage à bord nettement éversé.
  - présence de pot à cuire dont les caractéristiques se démarquent de celles connues pour ces productions au IIe siècle avant J.-C.

- Présence de jatte d'Aulnat, quand bien même en faible quantité.
- Parmi la céramique fine, prédominance du mode de cuisson A par rapport au B :
  - présence de gros pots ovoïdes cuits en mode A sans enfumage de surface.
  - présence de décor à la molette.
  - jatte à bord rentrant et forme imitée de la campanienne en proportion semblable.
  - type morphologiquement « évolué » (à carène basse).

- Parmi la céramique d'importation, domination de la campanienne B.

Certaines caractéristiques de cet ensemble renvoient au IIe siècle av. J.-C. (jatte d'Aulnat). D'autres, en revanche, semblent n'apparaître dans la région qu'au début du siècle suivant et sont caractéristiques, selon Y. Deberge (Deberge 2002, 70-72) de la phase finale de La Tène D1, datée entre 110 et 80 av. J.-C. dans nos régions.

Amphores (P. C., M. P.)

Cette présentation s'inscrit dans le cadre d'un travail de Master II en cours, consacré au mobilier amphorique de la parcelle ZI 20. Elle fournit un premier aperçu des principaux types représentés dans l'emprise du bâtiment B et ses structures annexes. Elle sera complétée ultérieurement, avec l'étude du mobilier issu des autres UF périphériques et des structures en creux constitutives de la partie sud du bâtiment fouillées en 2005 — en particulier le cellier [15520], qui en a livré de grandes quantités. La fig. 34 en illustre les principales formes de lèvre, de pied et d'anses, classés selon la méthode développée par F. Olmer pour les amphores de Bibracte.

Ces éléments typologiques ne sont pas très nombreux (une dizaine de lèvres et d'anses, ainsi que quatre pieds), dans une zone où les amphores sont plutôt rares en regard des dizaines de milliers de tessons réutilisés comme matériau de voirie à l'est du site. La diversité des types en présence, en revanche, est bien représentative de la période d'occupation du bâtiment.

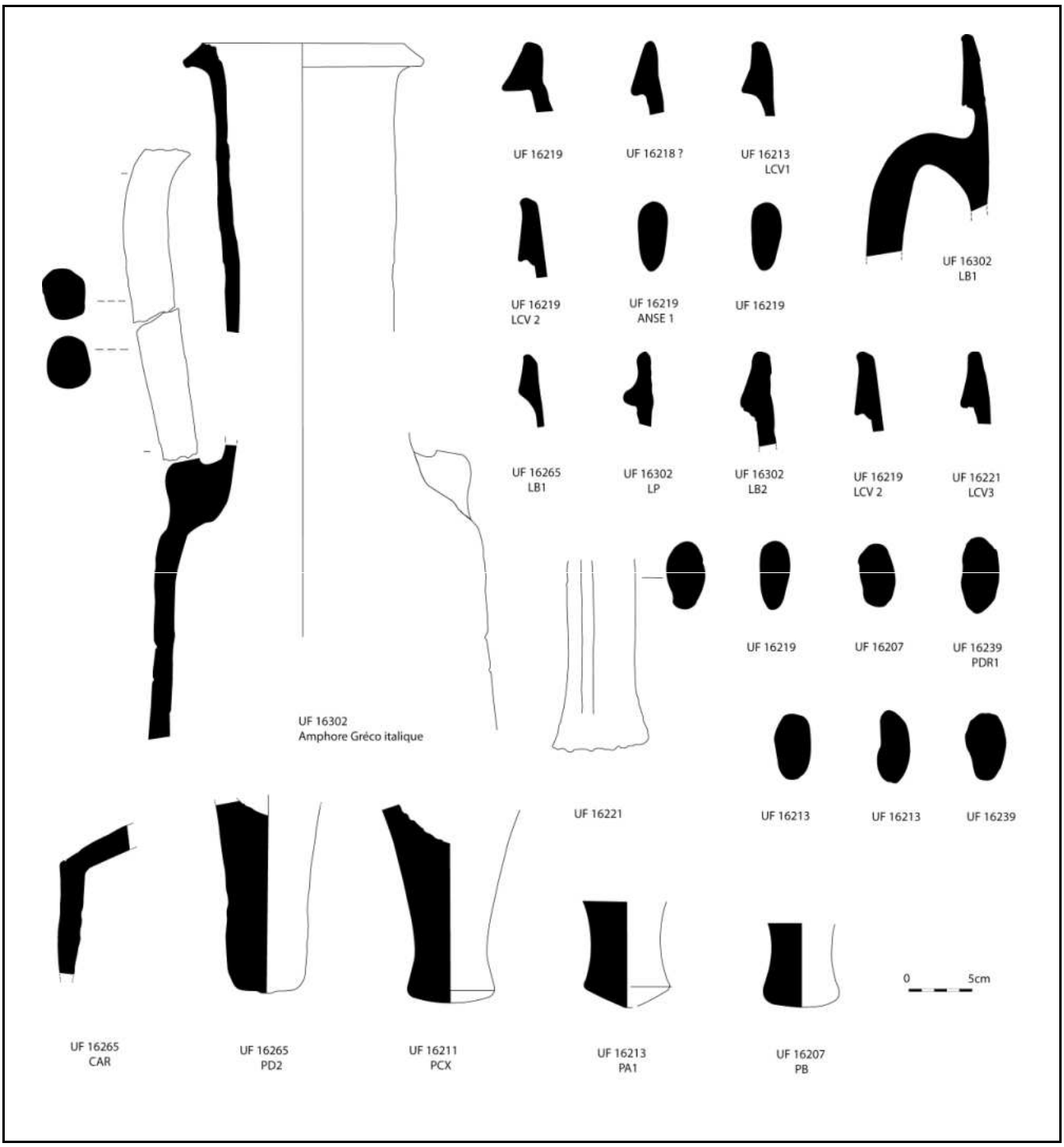

Fig. 34 – Secteur Nord : sélection de formes d'amphores liées aux structures du corps de bâtiments B (état I, La Tène D1). Dessins P. Chanteux.

L'élément le plus intéressant réside dans un col d'amphore complet et un épaulement d'amphore appartenant au type gréco-italique « classique », défini par un bord triangulaire très évasé, une rupture d'épaule arrondie et des parois très fines. Le rapport de hauteur sur largeur de la lèvre s'établit à 0,65, bien en-deça du seul de 1,3, respectivement, de 1 cm défini par F. Gateau et A. Tchernia pour distinguer le type gréco-italique des premières Dressel 1A. Son profil est comparable à celui des lèvres d'amphores recueillies dans les niveaux de destruction de Carthage ou de l'épave du Grand Congloué 1, datés de la première moitié du IIe s. av. J.-C (Poux 1998). Au type gréco-italique ou gréco-italique de transition se rattache également un petit pied « en bouton » qui provient de la sablière nord du bâtiment [16213], ainsi qu'un fragment de pied effilé recueilli épandages [16207]. Ces éléments ne sauraient être postérieurs aux années 130/120 av. J.-C., qui marquent la fin définitive de leur production en Italie-même. Ce *terminus ante quem* est particulièrement significatif en ce qui concerne le col d'amphore de la fosse/TP [16301], vraisemblablement constitutive de la construction du bâtiment.

Les autres éléments recueillis dans les structures et l'emprise du bâtiment relèvent d'un faciès typologique plus tardif, caractérisé par l'omniprésence du type Dressel 1. La plupart des formes de lèvre, de pieds et d'anses illustrées sur la fig. 34 se rangent encore dans la sous-catégorie Dressel 1A, contemporaine de la phase La Tène D1 ; elle comprend à la fois des lèvres courtes très triangulaires, proches du type gréco-italique, et des lèvres à haut bandeau vertical, d'une hauteur comprise entre 3,2 et 5,2 cm (classes 2 et 3 de Vincent Guichard), leur pieds massifs, d'une longueur comprise entre 11 et 14 cm, caractérisent un stade d'évolution très avancé de cette variante, qui préfigure le passage au type Dressel 1B. Néanmoins, aucune lèvre ou pied ne peut être attribué au type Dressel 1B « classique », caractérisé par une hauteur de lèvre supérieure à 5,5 cm et une longueur de pied dépassant 15 cm. Malgré le faible échantillon en présence, cette absence peut être considérée comme significative dans la mesure où ce dernier type est abondamment représenté sur les radiers empierrés du bâtiment C attenant (voir *infra*). La seule exception réside dans un col caractérisé par une lèvre à haut bandeau (5,6 cm) recueilli au sommet de la fosse [16301] qui a également livré l'amphore gréco-italique décrite plus haut. Sa position au sommet de la structure n'exclut pas une intrusion résiduelle due à la proximité du corps de bâtiment C, dont le radier [16603] situé moins de quatre mètres plus à l'est était jonché de lèvres du même type.

Ces éléments sont postérieurs de près d'un demi-siècle aux amphores gréco-italiques présentes dans le bâtiment. Caractéristiques des faciès précédant l'arrivée des Dressel 1B, dans les années 70 av. J.-C. (ou contemporaines de leurs premières importations, si l'on inclut l 'unique lèvre d'amphore de ce type découverte au sommet de la fosse [16301]), ils plaident pour un abandon du complexe avant cette date.

Petit mobilier (M. D., M. G., M. P.)

Les éléments les plus anciens recueillis dans le périmètre du bâtiment appartiennent au domaine de la parure en verre. Un fragment de bracelet en pâte de verre jaune, à décor ondulé (fig. 35, 16266/1000) est très caractéristique des premiers bracelets en verre laténiens, datés de La Tène C1. Son lien stratigraphique avec le bâtiment n'est pas établi, puisqu'il a été recueilli dans les épandages qui le recouvrent. Il atteste, quoi qu'il en soit, d'une occupation du plateau durant cette période, déjà représentée au nord du chemin par la découverte d'une bague ployée en argent (sondages 1992), un fragment de bracelet à protubérances en bronze (fouille 2005), une bouterolle en fer de typologie précoce (sondage 1992) et un bracelet méandriforme (fouille 2004). Ce faciès est complété, cette année, par la découverte d'une deuxième bague ployée en argent, malheureusement retrouvée hors contexte parmi les déblais de fouille (détecteur de métaux). Il est contemporain de la période de fondation du sanctuaire, placée d'après les études récentes du mobilier métallique dans le courant de La Tène C. (Demierre 2006). Faute de découvertes en contexte clos, associées à des structures clairement identifiables, il ne suffit pas à postuler un démarrage des constructions dès cette époque.

Un second fragment de bracelet en verre (fig. 36 n°1, 16219/1007), de chronologie légèrement plus récente, est incontestablement lié à la fondation ou à la période d'occupation du bâtiment puisqu'il provient du comblement de la fosse dépotoir [16218]. Son profil se rattache à une famille commune de bracelets à décor côtelé, datée de la Tène C2 et utilisée jusqu'au début de La Tène D1a, dans les années 140-120 av. J.-C. : ce type de décors est généralement rehaussé d'un filament de pâte de verre jaune qui a disparu sur cet exemplaire, témoignant de son fort degré d'usure dû à un usage prolongé. Déjà attesté à hauteur de trois exemplaires dans l'enceinte du sanctuaire, ce fossile directeur tire la datation du bâtiment vers le haut, à un stade relativement reculé de La Tène D1. Elle ne saurait, en tout état de cause, être postérieure au début de La Tène D1b, à la fin du IIe s. av. J.-C.

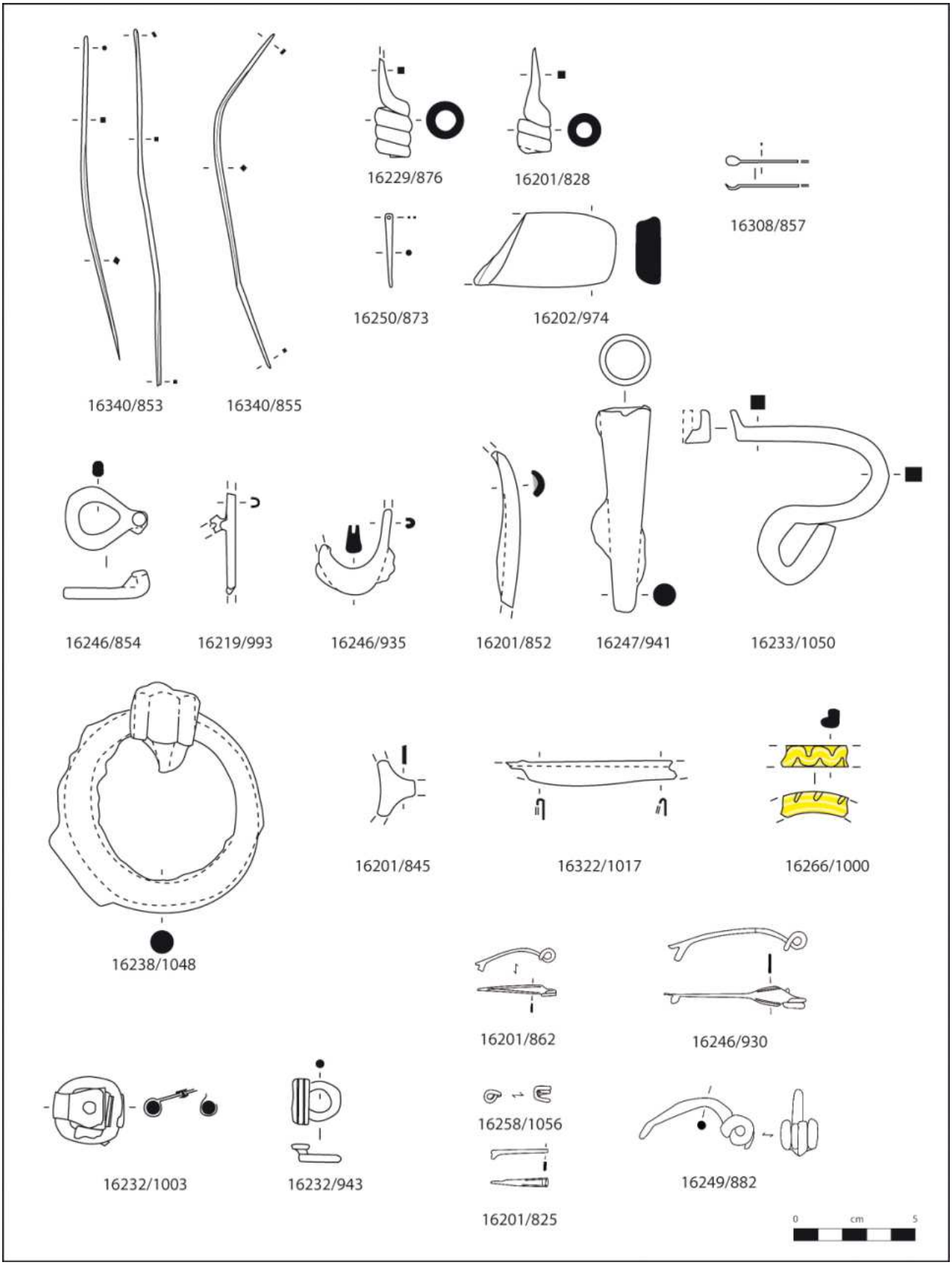

Fig. 35 – Secteur Nord : sélection de mobilier métallique lié aux structures du corps de bâtiments B (état I, La Tène D1). Dessins M. Demierre.

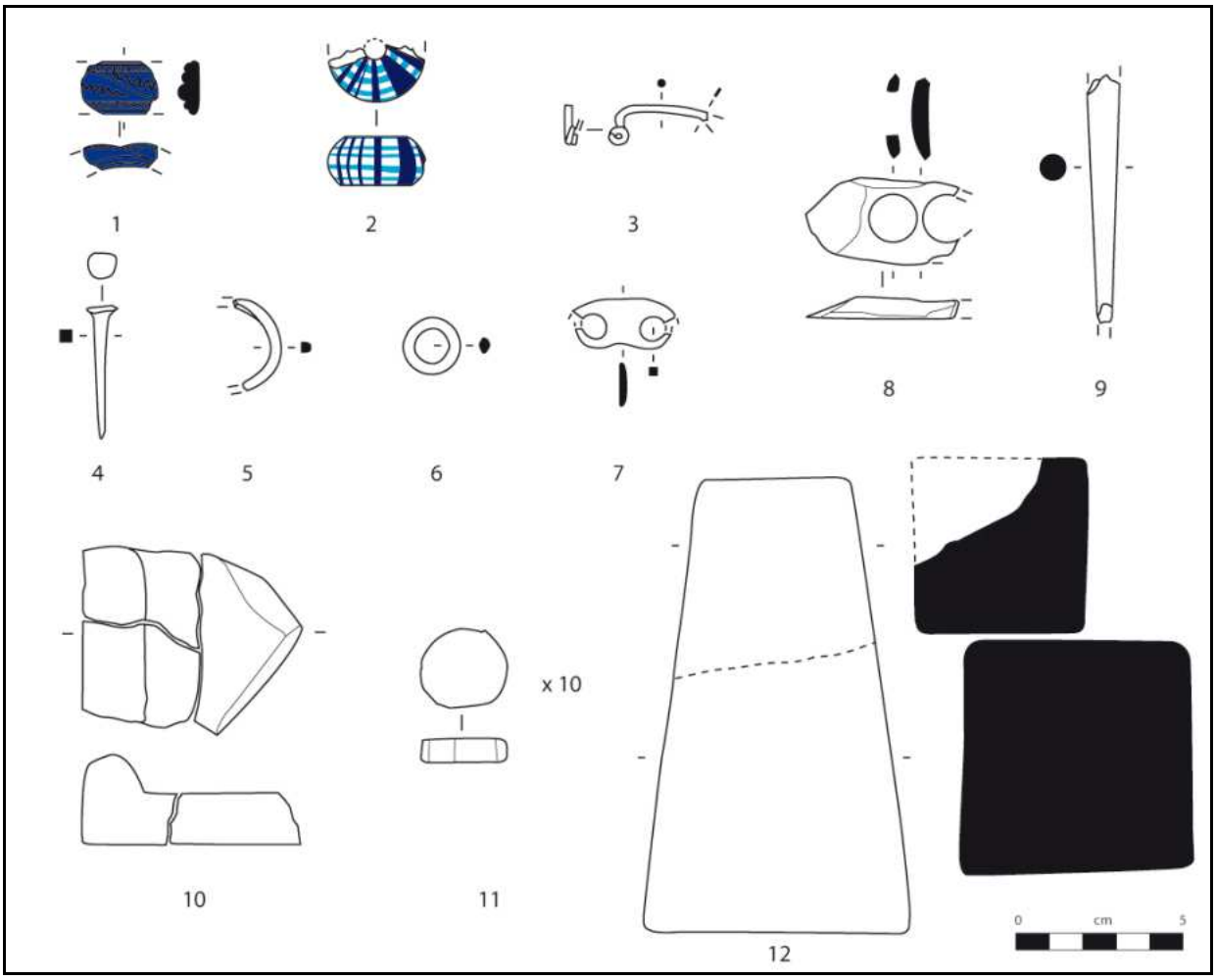

Fig. 36 – Secteur Nord : mobilier métallique, osseux et céramique issu de la fosse-dépotoir 16218 (état I, La Tène D1).
1 – bracelet en verre côtelé, 2 – perle en verre, 3 – fibule filiforme en fer, 4 – clou-rivet, 5-6 – anneaux, 7 – pied de cruche Kelheim, 8 – déchet de tabletterie, 9 – fuseau en os, 10 – plaque de foyer, 11 – jeton, 12 – chenet. 1-2 – verre, 4-7 – base cuivre, 8-9 – os, 10-12 – terre cuite. Dessins M. Demierre

Ce secteur n'a livré qu'une dizaine de fibules et fragments de fibules, dont sept seulement ont pu être identifiées. Cinq d'entre elles, dont trois fibules de Nauheim, proviennent de décapages supérieurs effectués dans cette zone mais peuvent être rattaché à l'occupation du bâtiment,. En effet, une fibule de même type figurait dans la sablière porteuse [16213] qui ferme le bâtiment au nord. Des niveaux d'épandages [UF16246] provient un troisième exemplaire caractérisé par un rétrécissement brusque au milieu de l'arc, décoré de deux incisions longitudinales assez larges. Fossile directeur de la phase LTD1b, le type de Nauheim s'accorde bien avec les datations fournies par les monnaies et la céramique présentes dans ces mêmes contextes. La fosse dépotoir [16219] a livré une forme plus atypique de fibule en fer à arc légèrement relevé, dont la chronologie pourrait être plus récente. Sa corde interne indique une datation antérieure à celle du type à arc cambré et corde externe, caractéristique de La Tène D2a.

Le reste du petit mobilier découvert dans le secteur n'est guère porteur d'indications chronologiques, mais livre d'autres informations concernant l'identité des habitants et les activités exercées dans ce complexe architectural. Le statut élevé de ses propriétaires est souligné par un grand nombre de pièces d'équipement militaire, parmi lesquelles figurent un fragment d'orle de bouclier en fer (16201/852), un talon de lance (16247/941), une agrafe de ceinturon en fer (16246/854), une gouttière de fourreau en bronze (16219/993) ainsi qu'un fragment de bouterolle à pointe mousse (16246/935), caractéristique des fourreaux à échelles de La Tène D1. Une agrafe de ceinturon à bouton rectangulaire (16232/943), découverte dans l'une des grandes fosses [162321 creusées à l'intérieur du bâtiment, complète cet ensemble : déjà attestée sur le site (sondage 2004), cette forme atypique en milieu gaulois est associée dans une tombe de Feurs datée du milieu du Ier s. av. J.-C. à une grande épée de cavalerie de typologie romaine (*spatha*), utilisée dès l'époque césarienne par les corps auxiliaires de la légion. Son association dans la même fosse avec un anneau de jonction de courroie de harnais (16232/1003), typique des harnachements de cavalerie d'époque romaine, conforte la datation tardive de ces fosses dont le creusemnt semble postérieur au démantèlement du bâtiment.

Ces pièces d'équipement de cavalerie identifient le ou les propriétaire(s) du bâtiment comme membre(s) de l'aristocratie militaire laténienne, peut-être passée au service de l'armée romaine aux alentours de la conquête. D'autres éléments de mobilier confirment cette interprétation : l'anse de chaudron en fer découverte devant l'entrée (16238/1048), un fragment de poucier de passoire recueilli dans la cour nord du bâtiment (16201/845), un pied de cruche en bronze de type Kelheim issu du comblement de la fosse dépotoir [16218], ainsi que d'un fragment de cure-oreille en bronze (16308/857) découvert dans la partie sud de la cour. Ils constituent autant d'objets exceptionnels, qui viennent s'ajouter à ceux déjà découverts l'année dernière dans la partie sud du bâtiment : notamment, deux pinces à épiler, une petite rouelle en bronze et un fond de vase en bois fossile tourné (lignite). Rarement attestés en contexte d'habitat, ils figurent surtout dans les sépultures aristocratiques contemporaines, en relation avec le festin élitaire et ses rituels (ablutions préalables au repas : Poux et Feugère 19999).

Les fragments de plaques de foyer et le chenet pyramidal en terre cuite (fig 36, n°10, 12) sont des objets plus courants, relevant du foyer domestique utilisé pour le chauffage et les activités culinaires. Recueillis dans la fosse dépotoir [16218], à l'intérieur même du bâtiment, leur dépôt est sans doute lié à la proximité de la sole de foyer [16203].

En ce qui concerne les autres activités exercées dans ce secteur, on notera tout d'abord plusieurs indices de production artisanale : dans la cour nord, trois tiges pointues de section carrée (16340/853 et 16340/855) peuvent être considérées comme des semi-produits. Leur association évoque un dépôt de matière première non exploitée, gardé en réserve par un artisan bronzier exerçant à proximité. Un polissoir (16202/974) de pierre rouge, rayé de stries caractéristiques, se rapporte au même type d'artisanat. Ajoutés au fragment de moule à alvéoles recueilli dans le comblement du cellier fouillé en 2005 dans la partie sud du bâtiment, ces indices témoignent peut-être d'une activité métallurgique de faible ampleur pratiquée dans la cour périphérique, qui pourraient être liées au grand foyer aménagé devant son entrée.

Cet espace a également hébergé des activités agricoles ou d'élevage, attestées par deux aiguillons ou pique-bœuf en fer (16229/876 et 16201/828), qui servaient à faire avancer le gros bétail en lui stimulant l'arrière-train. Elles coïncident avec les activités de boucherie à grande échelle exercée dans la partie sud du bâtiment par de nombreux restes de bas de pattes et de crânes de bovidés. Enfin, une aiguille en bronze (16250/873) témoigne d'activités de couture liées à la production textile dans un cadre domestique, qui pourrait également être documentée par un possible tronçon de fuseau ou lissoir en os (fig. 36 n°9) re cueilli dans la fosse dépotoir [16218].

Monnaies (K. G.)

Du fait de son arasement par les labours, le Secteur Nord a livré très peu de pièces en contexte, 19 au total, provenant pour la plupart des décapages supérieurs qui ont précédé la fouille du bâtiment :

N°	UF	Type	Matériau	Contexte	Horizon
945	16200	Potin au long cou	Potin	décapages supérieurs	Etat I-II
881	16200	Potin au long cou	Potin	décapages supérieurs	Etat I-II
806	16201	Chapelle St Laurent	Argent	décapages supérieurs	Etat I-II
801	16201	Chapelle St Laurent	Argent	décapages supérieurs	Etat I-II
816	16201	Chapelle St Laurent	Argent	décapages supérieurs	Etat I-II
807	16201	Obole	Argent	décapages supérieurs	Etat I-II
842	16201	Potin au long cou	Potin	décapages supérieurs	Etat I-II
803	16201	Cheval-cheval	Bronze	décapages supérieurs	Etat I-II
803	16201	Cheval-cheval	Bronze	décapages supérieurs	Etat I-II
961	16207	Bronze indéterminé	Bronze frappé	Sablière basse, partie centrale de la cloison nord (16240) du bâtiment	Etat I
836	16211	Potin à tête d'indien	Potin	Sablière basse, partie occidentale de la cloison Nord (16240) du bâtiment	Etat I
955	16213	Renard	Bronze frappé	Sablière basse, extrémité occidentale de la cloison nord (16240) du bâtiment	Etat I
1000	16219	Potin	Potin	épandages supérieurs	Etat I-II
866	16231	Renard	Bronze frappé	Fosse à l'intérieur du bâtiment	Etat I-II
874	16235	Potin au long cou	Potin	lambeau de sol au niveau de l'entrée	Etat I
936	16237	Chapelle St Laurent	Argent	épandages supérieurs	Etat I-II
944	16245	EPAD ?	Bronze frappé	épandages supérieurs	Etat I-II
928	16245	Renard	Bronze frappé	épandages supérieurs	Etat I-II
918	16246	Renard	Bronze	décapages supérieurs	Etat I-II
989	16249	Renard	Bronze	Trou de poteau	Etat I
875	16250	Renard	Bronze frappé	Fosse à l'intérieur du bâtiment	Etat I-II
1027	16259	MOTVIDIACA	Bronze	épandages supérieurs	Etat II-GR
1057	16263	Obole	Argent fourré	épandages supérieurs	
960	16285	Potin	Potin	épandages supérieurs	Etat I-II
1033	16307	Potin	Potin	épandages supérieurs	Etat I

Malgré un effectif restreint, on peut remarquer la surreprésentation des bronzes coulés (potins) dans ce secteur précis du site : leur nombre s'élève à cinq pièces, sur les 12 comptabilisées pour l'ensemble de la fouille. Deux d'entre eux sont stratigraphiquement liés au bâtiment du IIe s. av. J.-C. : le premier, du type dit « à tête d'indien » (LT 7417 var., BN.7412-7421) attribué aux Sénons, provient du comblement de la paroi porteuse [16211] qui borde le bâtiment au nord ; , du type « au long cou », gisait parmi l'épandage de mobilier décapé à hauteur de l'entrée. Émis entre les années 140/130 et 90/80 av. J.-C., ces bronzes coulés confirment la chronologie ancienne du bâtiment, construit et occupé au cours de La Tène D1. Cette datation est validée par l'association stratigraphique du premier potin avec un petit bronze frappé anépigraphe du type au renard, qui caractérise l'horizon « classique » de Corent daté de La Tène D1b. Recueilli dans la même sablière [16213 = 16211], ainsi que dans deux des fosses fouillées au centre du bâtiment, ce type est présent dans ce secteur en nombre à peu près équivalent (quatre ex.).

D'autres pièces disséminées parmi les épandages supérieurs sont liées à un horizon plus récent : trois monnaies d'argent appartenant au type Chapelle Saint-Laurent, contemporain de la Conquête, ainsi qu'un possible bronze à légende EPAD, pratiquement illisible. Recueillis hors contexte, ces éléments tardifs témoignent d'une fréquentation du secteur au cours de l'horizon suivant état II, La Tène D2).

Datation

L'ensemble des indices typo-chronologiques à disposition (majorité d'amphores Dressel 1A, fibules de Nauheim, potins et bronzes frappés anépigraphes, cruche de type Kelheim, pièces d'armement caractéristiques de la fin du IIe et du début du Ier s. av. J.-C), permet, en conclusion, de rattacher le faciès inhérent aux couches de remplissage des structures en creux du bâtiment B à la phase La Tène D1 de la chronologie rhénane.

Les débuts de cet horizon sont marqués par des éléments anciens (amphore gréco-italique, jattes d'Aulnat, bracelet en verre bleu cotelé), rattachables à la fin de la phase La Tène C2 ou au tout début de la phase La Tène D1a : il s'agit d'éléments résiduels qui correspondent vraisemblablement à la phase de fondation et aux débuts de l'occupation du bâtiment, qui peut être située entre les années 140 et 120 av. J.-C.

La majorité des céramiques étudiées relève d'un faciès plus récent, caractéristique de la phase La Tène D1b : ses éléments peuvent être considérés comme contemporains de la dernière phase d'occupation du bâtiment, puisque piégés dans les négatifs laissés par la disparition des structures en bois qui le constituent. L'homogénéité du lot, qui ne renferme aucun élément typologique clairement attribuable à la phase La Tène D2, fournit un *terminus ante quem* pour l'abandon du bâtiment B dans les années 80/70 av. J.-C. Les seuls éléments typologiques éventuellement susceptibles de relever d'un faciès ultérieur (attache de *spatha*, rouelle, fond de vase en lignite) appartiennent à des fosses creusées après son abandon.

La datation du bâtiment à La Tène D1b est cohérente avec le faciès « classique » de Corent reconnu jusqu'à présent et généralisé à l'ensemble des occupations du plateau. Elle a également valeur de *terminus post quem* pour les structures du second état qui se superposent à la façade orientale du bâtiment, caractérisées par un faciès mobilier plus évolué qui sera analysé dans un prochain chapitre.

Synthèse (fouilles 2005-2006)

Les structures en creux d'époque laténienne fouillées cette année permettent de compléter le plan d'un vaste bâtiment quadrangulaire de 15,30 par 17 m, dont la partie sud avait déjà été reconnue en 2005. La figure n° 37 synthétise les principaux alignements de structures et propose une restitution de ce complexe architectural, avec son cadre de sablières basses supportant des cloisons porteuses, ses poteaux faîtiers, ses cloisons internes et ses principaux accès.

Au nord et à l'ouest, le bâtiment est fermé par deux cloisons sur sablières basses perpendiculaires et rectilignes, avec une entrée verrouillée au nord-ouest. L'intérieur de cet espace est subdivisé par des cloisons plus légères. La limite est du bâtiment reste floue, faute d'alignements de poteaux ou de tranchées de cloisons clairement perceptibles. La fouille prévue en 2007 sous le bâtiment empierré qui la jouxte à l'est (corps de bâtiments C, Etat II) permettra de mieux cerner cet espace de transition. On peut d'ores et déjà envisager une façade ouverte délimitée par de simples poteaux, à l'instar de la façade sud du bâtiment : cette dernière est fermée par un bâtiment rectangulaire sur six à huit poteaux porteurs, de même orientation, qui abritait un cellier déjà fouillé en 2005.

Plusieurs palissades jointives, à l'angle desquelles sont ménagées d'étroits passages, isolent le bâtiment et délimitent une zone de cour occupée par quelques structures plus modestes, de type grenier surélevés sur poteaux ou solives, appentis, vantaux, etc.

Ce plan permet de restituer un système de bâtiment inscrit dans un enclos périphérique occupé par de petites structures annexes (fig. 39), de schéma classique pour les centres urbains de cette époque mais rarement fouillé de manière exhaustive : les meilleurs parallèles se rencontrent sur les *oppida* de Villeneuve-saint-Germain, de Condé-sur-Suippe-Variscourt ou Hrazany en Europe centrale (fig. 6). Il est frappant d'observer que la restitution proposée pour ce dernier site est pratiquement conforme aux vestiges reconnus à Corent (fig. 40) : enclos palissadés enserrant des bâtiments donnant à la fois sur une cour et sur une voie, avec des espaces ouverts ou fermés, garnis de petites dépendances extérieures. Les vestiges du bâtiment B et en particulier, l'absence de cloisons porteuses sur ses façades sud et est, s'accordent très bien avec l'hypothèse d'une structure semi ouverte sur deux côtés, bâtie sur le modèle de celui de Hrazany. Plutôt qu'une seule portée de toit couvrant tout le bâtiment, on peut aussi envisager l'existence de plusieurs toitures contiguës couvrant des espaces distincts, alternant avec des portions à ciel ouvert ménageant une sorte de cour interne.

Sans même avoir recours à ces comparaisons lointaines, la fonction domestique du bâtiment ne prête pas à équivoque. Elle est clairement indiquée par l'architecture et l'abondant mobilier d'habitat retrouvé dans la fosse dépotoir et dans les niveaux qui jouxtent son entrée : vases de stockage, vaisselle culinaire métallique (anse de chaudron, attache de seau) et céramique (pots à cuire), parure personnelle (perles, bracelets, fibules), foyer, plaque de foyer et chenet, instruments de toilette (cure-oreille, pinces à épiler). Des fosses dépotoirs aménagées dans la cour et à l'intérieur même du bâtiment (?) sont comblées de déchets de consommation courante, qui se distinguent très clairement des dépôts fouillés sur le sanctuaire.

La présence de nombreux biens de prestige milite plus précisément pour une résidence à caractère aristocratique : importations italiques, vaisselle métallique (pied de cruche et poucier de passoire en bronze), armement (bouterolle et gouttière de fourreau, talon de lance, crochets de ceinturon et de baudrier). La présence ostentatoire de plusieurs bucrânes et même, d'un crâne humain à la base du cellier fouillé en 2005, relève sans doute du même contexte idéologique.

Fig. 37 – Secteur Nord, plan récapitulatif des vestiges du corps de bâtiments B (campagnes 2005 et 2006).

D'autres indices évoquent aussi des activités artisanales (déchets de tabletterie, demi-produits en bronze, fragment de moule) ou économique (monnaies, jetons) complémentaires de sa fonction résidentielle. Une activité encore plus spécialisée est suggérée par l'accumulation de centaines de métapodes et phalanges de bœufs dans certaines structures, particulièrement flagrante dans les fosses, sablières et trous de poteau des dépendances fouillées dans la moitié sud du bâtiment. En comparaison, la partie fouillée cette année a livré des quantités de faune beaucoup plus réduites que celles recueillies en 2005. Le faciès en présence se distingue toujours par une très forte prédominance des bovidés sur les autres espèces, qui s'oppose à celle des ovicaprinés dans l'enceinte du sanctuaire. La taille des ossements semble caractéristique d'animaux indigènes de petite taille (examen superficiel P. Méniel et S. Foucras). Comme en 2005, les déchets de découpe de pieds sont également sur-représentés, mais dans des proportions moindres. D'une manière plus générale, ces déchets de boucherie sont dix à quinze fois moins nombreux que dans sa moitié méridionale : la masse de rejets accumulée dans ce secteur, qui représente des dizaines de tonnes de viande, y dépassait de loin les besoins induits par la consommation quotidienne d'une seule famille.

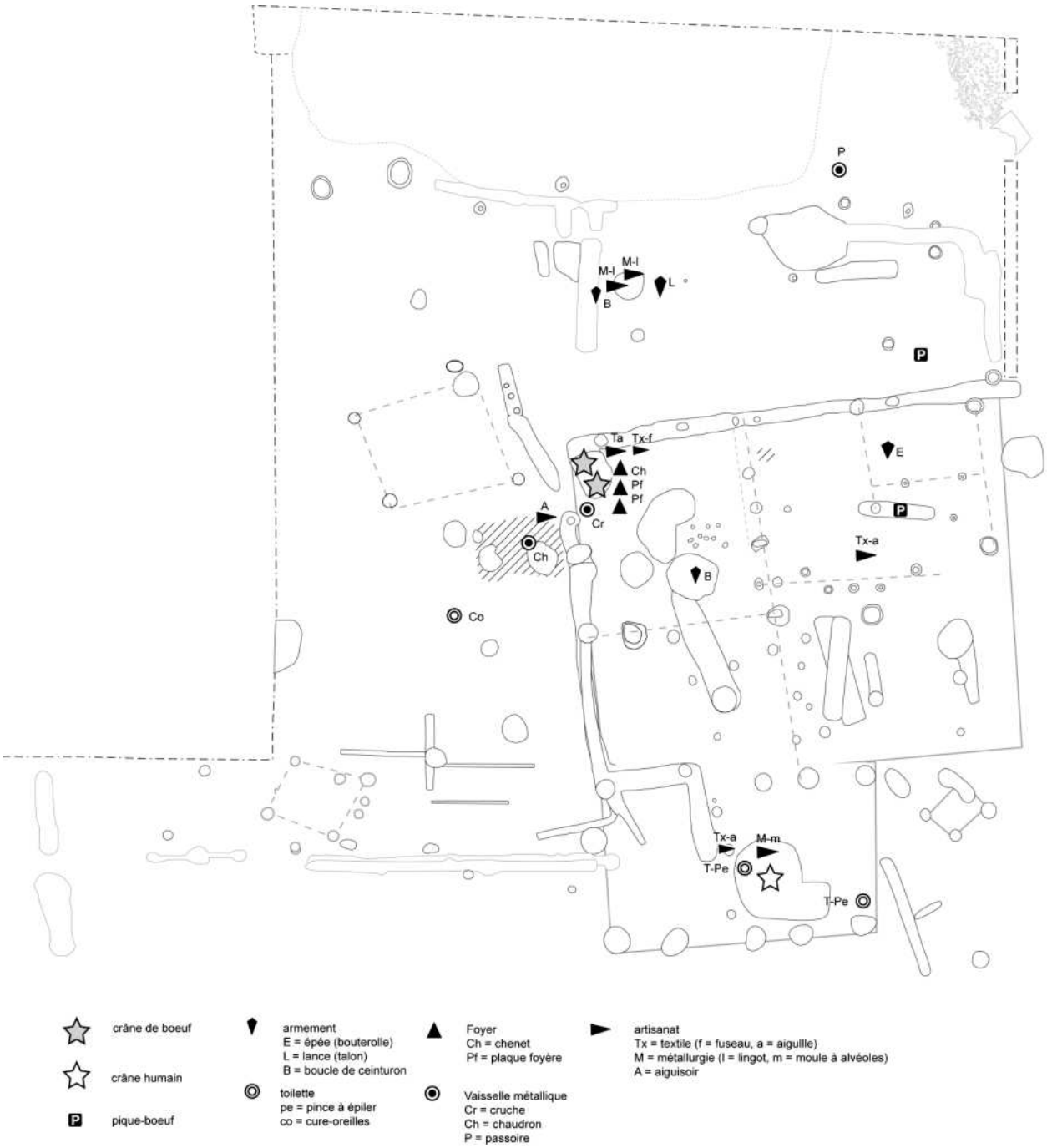

Fig. 38 – Secteur Nord, carte de répartition récapitulative de quelques catégories de mobilier domestiques et artisanales présentes dans l'emprise du corps de bâtiments B (campagnes 2005 et 2006).

Cet écart quantitatif tend à conforter la distinction fonctionnelle établie entre ces deux parties du bâtiment : domestique au nord, avec des déchets de consommation courante (bœufs, mais aussi, ovicaprins, porcs et chien), évacués au fur et à mesure dans des fosses-dépotoirs situés dans le bâtiment et à sa périphérie ; artisanale au sud, avec des milliers de déchets résultant d'une activité de boucherie à grande échelle, pratiquée dans une sorte de dépendance pourvue d'un grand cellier. La découverte de deux pique-bœufs en fer, situés respectivement dans la partie ouest et au nord du bâtiment, qui s'ajoutent à celui découvert l'année dernière aux abords de la partie sud, vient étayer cette interprétation : ils trahissent le passage régulier de grand bétail et/ou de chars à bœufs, qui ont pu être utilisés pour le transport des carcasses et de la viande découpées dans le bâtiment. La cour environnant le bâtiment présentait, par ailleurs, une surface suffisante pour le parcage de dizaines de têtes de bétail. Rappelons que les niveaux supérieurs de la fosse dépotoir fouillée dans l'angle nord-ouest du bâtiment ont livré deux bucrânes : on peut imaginer qu'ils étaient accrochés aux abords de l'entrée à des fins décoratives et/ou emblématiques.

La carte de répartition de ce petit mobilier (fig 38) est particulièrement évocatrice, qui montre une concentration des artefacts liés à la vie domestique (ustensiles culinaires et de foyer, parures, armement, ustensiles de toilette et objets personnels) dans la partie habitable du bâtiment, tandis que le mobilier lié à l'artisanat et/ou aux activités agricoles est plus dispersé dans la cour environnante. Elle permet d'esquisser les principes de fonctionnement d'un lieu aux contours multiples, alternant espaces de vie ouverts et fermés, confortables et fonctionnels, privatifs ou donnant sur la voie publique… Cette polyvalence est caractéristique des grandes résidences établies au cœur des grands *oppida* de la fin de l'âge du Fer : de vastes complexes monopolisant des îlots entiers, à vocation aussi bien domestique qu'agricole ou artisanale, occupées par de grandes familles aristocratiques repose encore essentiellement sur la maîtrise foncière et l'exploitation du terroir environnant (Fichtl 2005). Le corps de bâtiments B peut, à ce titre, être qualifié de véritable « parcelle urbaine ».

La datation du bâtiment est établie très clairement par le mobilier, tant métallique que céramique ou numismatique retrouvé dans ses structures porteuses et sur ses niveaux de sol conservés : amphores Dressel 1A, fibules de Nauheim, potins et bronze anépigraphes… situent son occupation dans la phase La Tène D1 au sens large, soit entre les années 140/130 et 80/70 av. J.-C. Quelques éléments de parure en verre plus anciens présents dans la fosse dépotoir qui jouxte l'entrée, ainsi qu'une amphore gréco-italique disposée devant sa façade orientale, suggèrent une possible fondation dès la fin de La Tène moyenne, contemporaine de celle du sanctuaire. Le comblement de la fosse dépotoir est de chronologie légèrement plus tardive, avec des éléments typologiques (fibule à arc cambré, amphores Dressel 1A tardives) qui annoncent déjà les changements inhérents au faciès La Tène D2. On peu en déduire que son comblement précède de peu la période d'abandon du bâtiment. Il pourrait même être contemporain de sa destruction. En effet, l'homogénéité du comblement des structures en creux, tant dans sa composition que du point de vue typo-chronologique, suggère un comblement volontaire effectué en une seule opération. Ce constat plaide pour un démantèlement des élévations suivi du remblaiement des structures pour égaliser le terrain, dont les motifs restent à établir. Cette opération a pu s'accompagner d'une forme d'enfouissement ritualisé des éléments de foyer, qui expliquerait la présence de deux bucrânes entiers au sommet de la fosse. Quoi qu'il en soit, le bâtiment ne semble plus occupé au-delà de fin de La Tène D1b. L'association, dans sa sablière porteuse nord, d'un potin à tête d'indien, d'un petit bronze anépigraphe au renard et d'une fibule de Nauheim, suggère une date d'abandon antérieure aux années 80/70 av. J.-C., date conforme au faciès relativement tardif des amphores recueillies dans le comblement des structures.

Contrairement à la situation observée dans la parcelle sud, pour le corps de bâtiments A, la destruction de ce complexe architectural n'est pas suivie d'une reconstruction d'envergure. Laissée pratiquement vierge de constructions, la parcelle n'est occupée que de manière très ponctuelle, par des structures légères dont l'orientation diverge fortement par rapport aux sablières du premier état.

À l'intérieur du bâtiment, deux sablières obliques fouillées en 2005, sont associées à un alignement de petits trous de piquet de même orientation, qui ne correspond pas forcément à des cloisons internes du bâtiment. Cette structure jouxte les trois grandes fosses de chronologie tardive [16231, 16270 et 16293]. Cet ensemble de structures déjà remarqué en 2005 pour son orientation divergente, qui se superpose aux vestiges du bâtiment, permet de restituer une petite construction de taille et de structure identique à celles mises au jour dans la parcelle adjacente du Secteur Sud-Ouest. Les contours d'une seconde structure se dessinent peut-être aux abords de la palissade qui ferme l'angle nord-est de la cour : quatre trous de poteaux [16344, 16364, 16369 et non numéroté], qui n'entretiennent aucun lien logique avec l'orientation des structures présentes dans cette zone, permettent d'y restituer une petite construction quadrangulaire qui en chevauche le tracé.

Bien que très pauvres en mobiliers datants, ces structures relèvent vraisemblablement d'un état d'aménagement postérieur, sans aucun lien de continuité avec les structures de la phase précédente. Leur présence explique aussi celle de mobiliers épars liés au second état de construction du quartier (bronzes de type Chapelle Saint-Laurent et à légende EPAD, pièces d'équipement militaires contemporaines de la Guerre des Gaules), qui prouve que ce secteur n'est pas entièrement laissé à l'abandon. À l'instar des constructions légères disséminées dans la cour nord de la parcelle située plus au sud, il ne peut s'agir que de structures secondaires à vocation agricole ou artisanales, liées à un corps de bâtiments plus important. Plutôt que laissée à l'abandon (*No Man's Land* ou terrain vague), cette parcelle a peut-être été transformée en placette ou cour fonctionnelle du nouveau corps de bâtiments C construit plus à l'ouest, dont l'édification intervient précisément lors de la destruction du bâtiment B, auquel il succède peut-être.

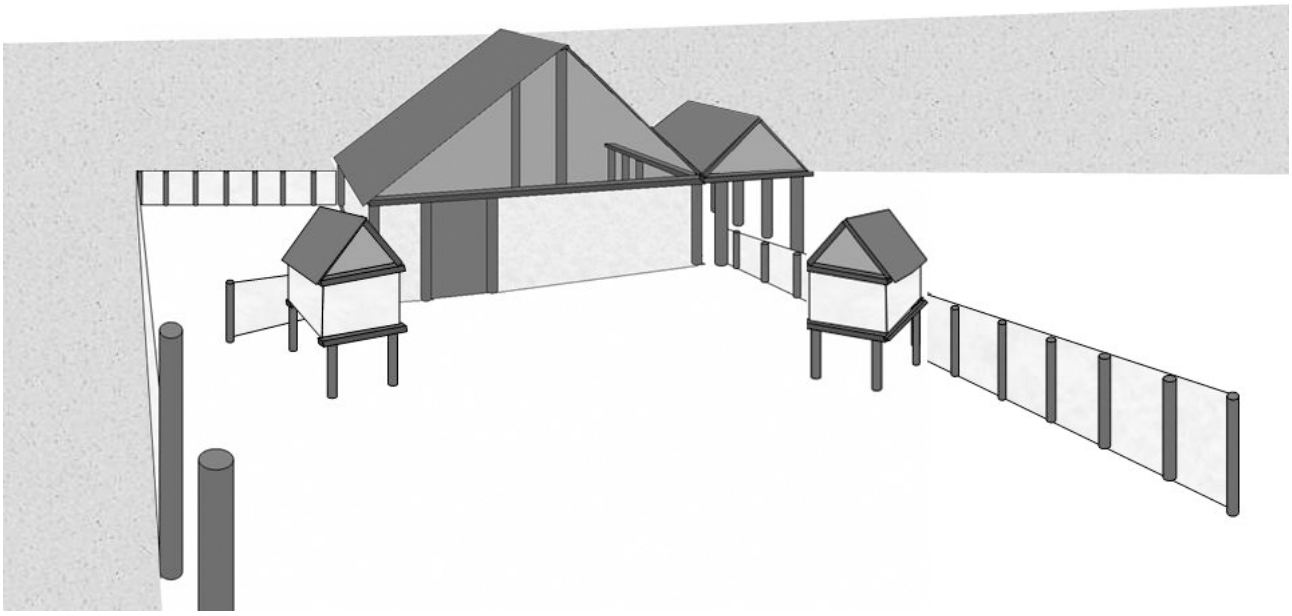

Fig. 39 – Secteur Nord, essai de restitution en 3D du corps de bâtiments B, de sa cour périphérique et de ses dépendances (vue du nord-ouest)

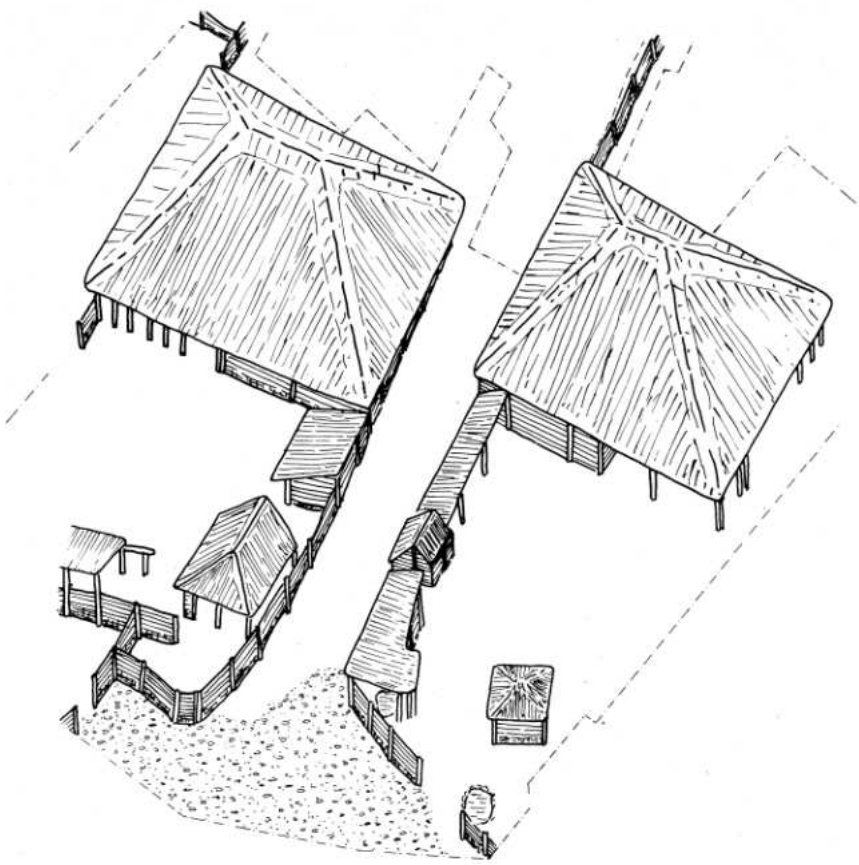

Fig. 40 – Comparaison : parcelles palissadées, structures d'habitat, greniers, appentis et dépendances fouillées au centre de l'oppidum de Hrazany en République Tchèque (tiré de Fichtl 2005)

Secteur Nord-Est : corps de bâtiments C

M. Poux, A. Pranyies, R. Guichon

L'extension du chantier sur une quinzaine de mètres en direction de l'est avait pour principal objectif la fouille de l'empierrement recoupé en 2005 dans l'angle nord-est du chantier : sa bordure occidentale, bien délimitée et soigneusement parementée, suggérait l'existence d'une structure empierrée du même type que celles rencontrées au sud-ouest de la fouille, mais mieux conservée du fait de sa situation plus profonde, donc moins exposée aux charrues. Sa fonction n'avait pu être établie ; il pouvait aussi bien s'agir d'un bord de voie que d'une façade de bâtiment, dont l'essentiel semblait se développer sous la berme (Rapport 2005).

La première hypothèse est abandonnée dès le décapage à la pelle mécanique : il apparaît, en effet, que les affleurements de pierre ne s'étendent pas au-delà de la cote N1187 au nord, de la cote N 1172 au sud, respectivement, des cotes E 1138 et E 1149 d'est en ouest. Ces cotes délimitent un vaste espace quadrangulaire d'une quinzaine de mètres de long pour environ dix mètres de large, qui correspond à l'emprise d'un vaste corps de bâtiments d'orientation NO-SE, dont la fouille a été entreprise dès les premiers jours de la campagne.

Le dégagement des pierres a été effectué en plusieurs passes de décapage manuel [16001, 16002, 16003, 16004, 16605, 16606], en prenant bien soin d'isoler le mobilier situé au dessus des empierrements. La campagne 2005 a montré l'utilité d'un prélèvement exhaustif des niveaux situés immédiatement sous la couche de labours : bien que perturbés et mêlés à des mobiliers résiduels charriés par les travaux agricoles, ils sont parfaitement isolés des niveaux inférieurs scellés par les radiers et livrent, à ce titre, un faciès contemporain de la période d'occupation des bâtiments. Une attention particulière a été accordée aux objets incrustés entre les pierres, derniers vestiges en place de niveaux d'occupation épargnés par les charrues.

Corps de bâtiments C

La forme générale du complexe est illustrée par les fig. 41-43. Son emprise au sol est bien délimitée, de même que ses principales parois porteuses, fondées sur des solins de pierres alternant avec des radiers et hérissons de sol. Ses subdivisions internes, en revanche, sont d'interprétation moins assurée, ainsi que la distribution et la fonction des espaces intérieurs, leurs axes d'accès et de circulation. Leur restitution, illustrée sur les plans des fig. 41-46, s'appuie sur des hypothèses de travail qui doivent être examinées avec toutes les précautions d'usage.

Une nette différence dans les modes de construction et une orientation divergente de leurs parements permettent de subdiviser ce complexe en deux entités jointives (bâtiments **C1** et **C2**) qui correspondent, soit à deux bâtiments accolés, soit à une seul et même construction de structure bipartite.

Bâtiment C1

Un premier ensemble de structures de forme irrégulière, situé au sud de la cote N 1182, se distingue par son orientation est-ouest. Seule la bordure occidentale du bâtiment est orientée NO-SE, de manière cohérente avec les autres structures du secteur Est de 2005.

Des bâtiments ne subsiste plus que la semelle de fondation, conservée sur une hauteur d'à peine 30 ou 40 cm. Posée directement sur le substrat sous-jacent, elle est réalisée entièrement à l'aide de blocs de basalte de gros module (de 30 à 50 cm de diamètre), à l'exclusion de tout autre matériau (amphores ou blocs calcaires). La surface très régulière des empierrements, dont le sommet oscille très peu autour d'une altitude moyenne de 573,10 m NGF, témoigne du soin particulier apporté à son implantation. Elle a certainement nécessité des opérations de terrassement et des apports de remblais permettant de compenser les irrégularités du terrain, qui accuse dans ce secteur du chantier une forte déclivité en direction du nord-est.

Ces blocs densément agencés dessinent des alignements très nets, correspondant à des parements aussi bien internes qu'externes (fig. 41, 43, 47-48, 51). Leur relevé montre que l'empierrement est constitué de plusieurs radiers délimités par des gros blocs alignés, délimitant des « caissons » comblés d'un blocage de pierres de plus petite taille.

Fig. 41 – Secteur Nord-Est, radiers empierrés du corps de bâtiments C : angle sud-ouest du bâtiment C1

Le plan du bâtiment s'articule autour d'un radier central [16653-16655] de forme carrée, constitué de blocs de basalte de gros module (30 à 60 cm), disposés face plane vers le haut. Ce corps principal est prolongé, au sud, à l'ouest et à l'est, par plusieurs caissons de dimensions et d'orientation variables, dont il est séparé par des alignements de pierres correspondant sans doute à des cloisonnements internes.

Un second empierrement rectangulaire [16651], qui délimite le bâtiment à l'ouest, est constitué de pierres plus réduites disposées de chant et encadrées par des parements de plus gros blocs (fig. 47). Il est séparé du radier central par le solin [16670], matérialisé par un alignement de très gros blocs de basalte (certains atteignent de 60 à 80 cm de longueur) d'orientation nord-sud, dont l'extrémité méridionale marque un net retour d'angle en direction de l'ouest.

À l'est, l'empierrement [16657] est constitué d'un cailloutis plus hétérogène, délimité sur sa bordure orientale par plusieurs alignements successifs de petites pierres disposées de chant. Ces derniers forment des caissons allongés, parallèles à la façade orientale du bâtiment et étagés sur plusieurs niveaux en direction de l'est. Ces emmarchements marquent la transition avec l'espace de circulation (« voirie ») qui sera décrit au chapitre suivant. Ils constituent sans doute un dispositif d'accès au bâtiment par l'est, vraisemblablement protégé par un porche ou portique de construction légère, signalé par deux trous de poteau circulaires identifiés à sa surface. Ses abords ont livré la petite boîte à sceau en bronze 16404/342 (fig. 57) qui vient s'ajouter à celles mise au jour dans le secteur Sud-Est, caractérisée par une forme carrée de datation plus tardive (augustéenne ?).

Ce radier oriental était entièrement recouvert d'un niveau de pouzzolane rougeâtre, bien conservé par endroits (fig. 43) : ce matériau calibré et très densément damé correspond à un niveau de circulation identique à ceux mis en évidence à l'intérieur de la grande galerie monumentale de l'état récent du sanctuaire. Il se prolonge, sous forme de lambeaux épars, au nord du radier principal [16653-16655] et plus au sud, où il établit la jonction avec le « trottoir » [16406] dont il recouvre partiellement le niveau de marche.

Fig. 42 – Secteur Nord-Est, radiers empierrés du corps de bâtiments C : relevé au pierre à pierre

Fig. 43 – Secteur Nord-Est, corps de bâtiments C : solins, parements, radiers d'amphores et revêtements de sol en pouzzolane

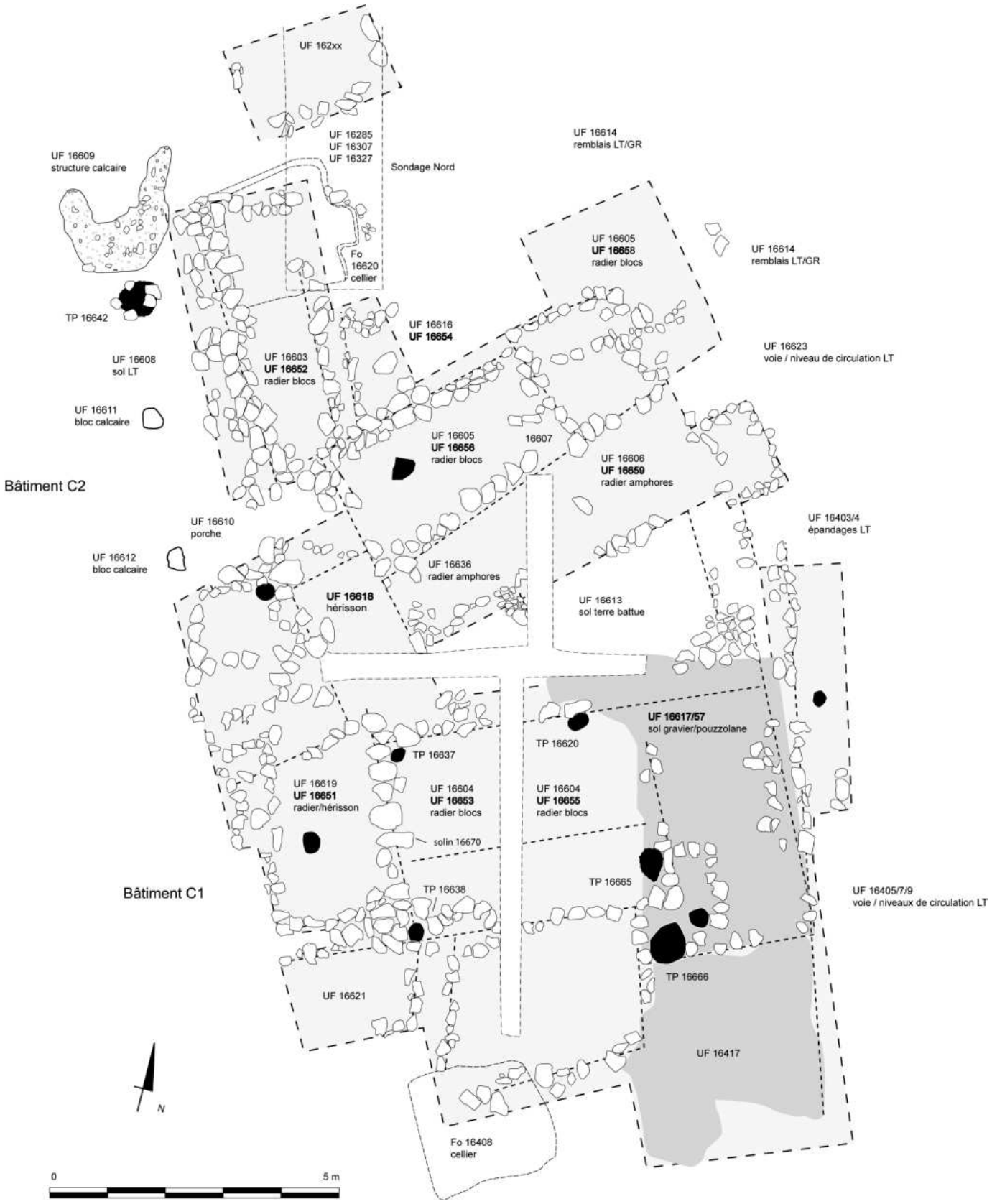

Fig. 44 – Secteur Nord-Est, corps de bâtiments C : plan de localisation des principales structures et UF de sol

Fig. 45 – Secteur Nord-Est, corps de bâtiments C : localisation des sablières et poteaux encochés

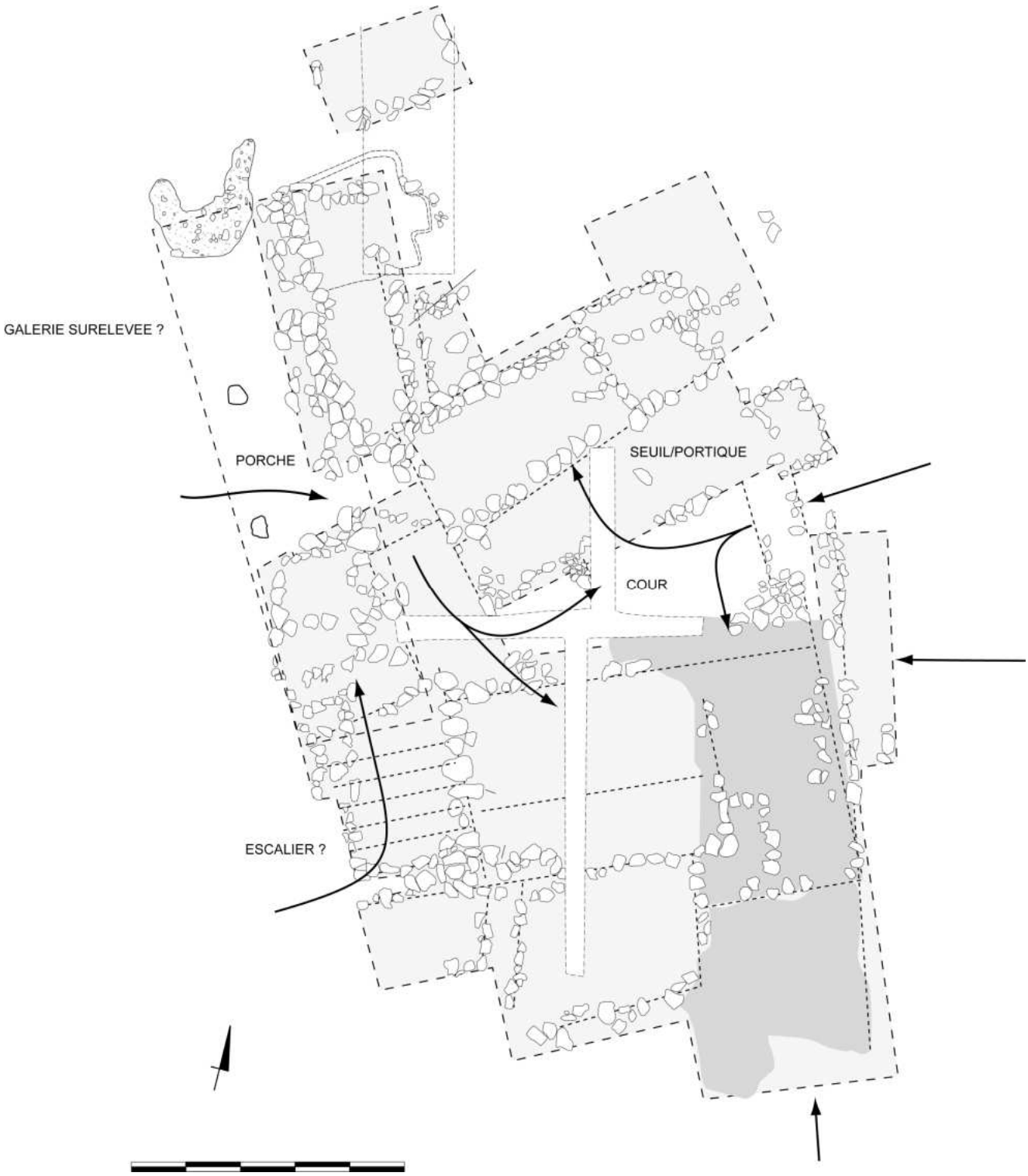

Fig. 46 – Secteur Nord-Est, corps de bâtiments C : axes de circulation supposés

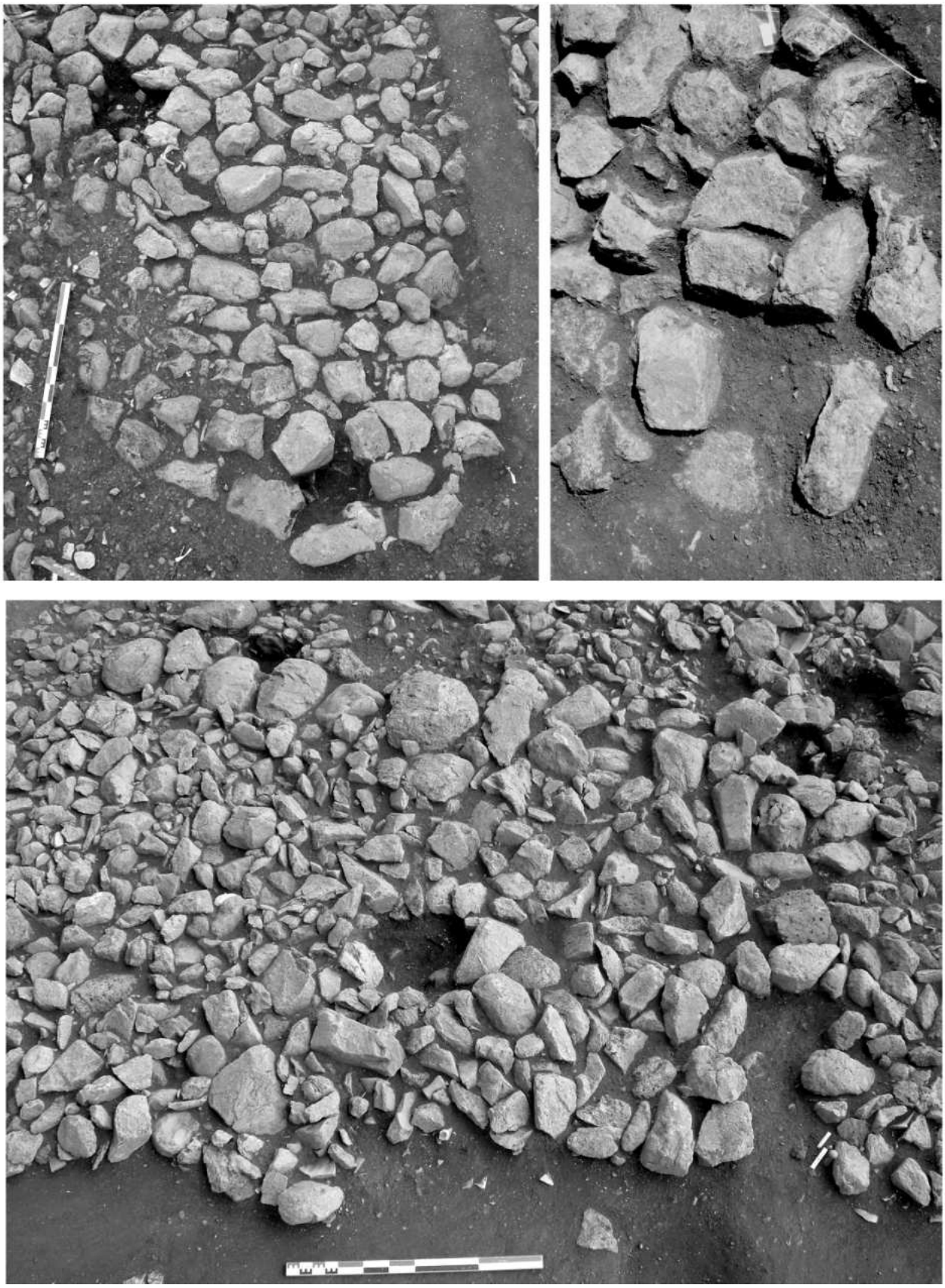

Fig. 47 – Secteur Nord-Est, corps de bâtiments C : vues de détails des radiers, solins et négatifs de poteaux encochés

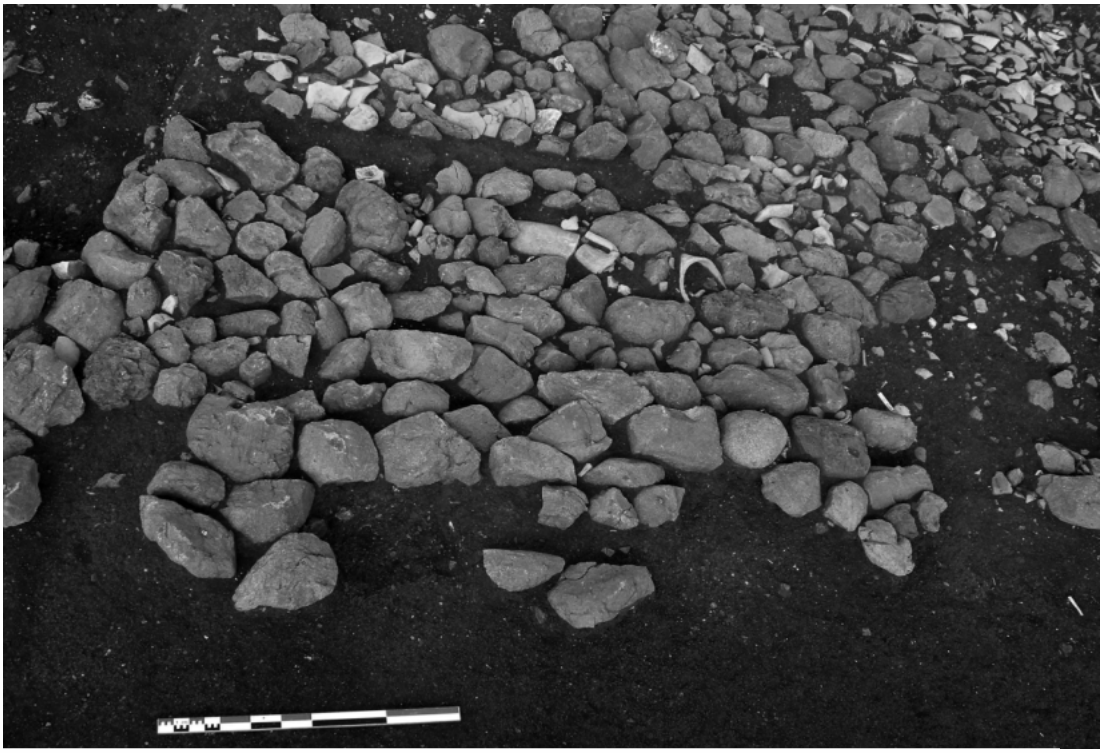

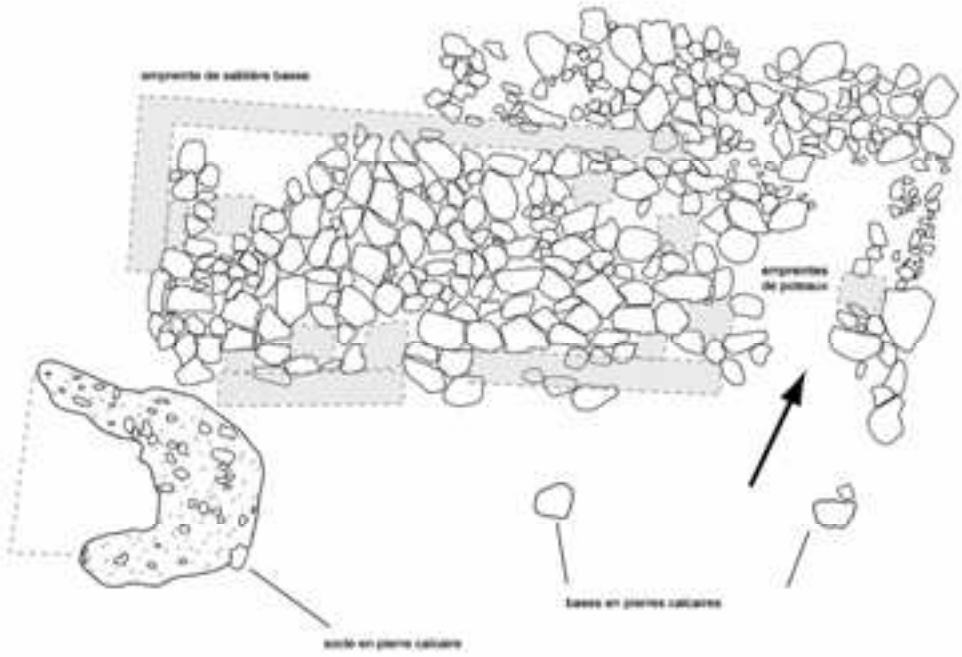

Fig. 48 – Secteur Nord-Est, mode de construction des radiers du corps de bâtiments C, à hauteur du porche d'entrée du bâtiment C2 : négatifs de sablières basses et poteaux encochés

On peut supposer que ce matériau recouvrait initialement l'ensemble des radiers du bâtiment, formant un sol de marche à peu près plane, aux propriétés comparables à celles d'un terrazzo en mortier. Il est évident, en tout état de cause, que le sommet des radiers ne correspond plus au niveau de circulation initial. Certains endroits du bâtiment, davantage épargnés par les labours, étaient couverts d'une fine couche de terre et de cailloutis qui constitue la dernière trace de leur revêtement initial. Comme pour les bâtiments empierrés du secteur Sud-Ouest, l'identification des niveaux de marche est assurée par la présence de plusieurs clous de chaussure en fer, dont plusieurs exemplaires de gros module, caractéristiques des faciès du milieu du Ier s. av. J.-C. La surface des sols est relativement pauvre en mobilier, du fait de leur arasement : contre la bordure nord du radier [16653-16655] gisait un orle de bouclier en fer, qui vient s'ajouter à l'umbo découvert en 2005 devant la façade ouest du bâtiment. Ses abords ont livré quelques tessons d'amphores Dressel 1B et de Campanienne B, mêlés à d'autres éléments intrusifs liés aux occupations postérieures (éclats de céramique sigillée, as à l'autel de Lyon).

Le mode d'élévation des bâtiments est mis en évidence par l'étude des parements extérieurs de la façade occidentale, moins tributaire des effets de brouillage induits par la juxtaposition des structures. Leur régularité implique presque obligatoirement l'existence de coffrages en bois, dont les empreintes sont nettement perceptibles par endroits, en particulier en bordure du bâtiment C2 : les blocs de son parement ouest, bien qu'alignés de manière parfaitement rectiligne, ménagent plusieurs décrochements de forme régulière qui ont conservé la trace de ces boisages (fig. 48). Les radiers étaient maintenus en tension par un cadre de puissants madriers reliés entre eux par des tenons/mortaises. Organisés en réseau, ces poutrages tenaient également lieu de fondation pour les cloisons en torchis, à la manière de sablières basses, dont le plan n'a pas pu être restitué dons son intégralité (fig. 45). Ces cloisons internes séparaient des pièces intérieures dont la taille moyenne, lorsqu'elle peut être reconnue (entre 3 et 4 m de côté pour les caissons du bâtiment C1), est parfaitement conforme à celle des modules d'habitation documentés sur les habitats gaulois du IIe et du Ier s. av. J.-C. — notamment à Besançon-Parking de la Mairie, dans les maisons sur solins de pierre du second horizon, daté des années 40-60 av. J.-C. À titre de comparaison, le plan de la résidence aristocratique du Pâtural (8601) se caractérise par une division et une distribution de ses espaces internes qui n'est pas très éloignée de celle induite par les solins du bâtiment C (Guichard, Deberge, à paraître). La réalité de ces subdivisions internes est corroborée par la découverte, au centre du radier [16404] et à la croisée de deux solins, d'un grand penne de serrure en fer qui trahit l'existence d'une porte en bois à cet emplacement (fig. 57).

Le long des parements et à la jonction des sablières, des espaces vides de pierre sont encadrés par des blocs de basalte disposés avec plus ou moins de soin, généralement plus massifs et plus réguliers. Ces interruptions correspondent, selon toute vraisemblance, à l'emplacement de poteaux de même calibre que ceux qui constituent les sablières basses. La largeur et la profondeur variables de ces cavités suggèrent l'emploi combiné de poutres et madriers, encochés dans les blocs. Les TP [16620, 16637, 16638 et 1665], inscrits dans l'angle du radier [16603-1604], sont relativement bien assurés (fig. 47, en haut). Leurs puissants calages les désignent comme des points porteurs du bâtiment. D'autres poteaux, régulièrement espacés le long des parois, viennent en contrefort des sablières basses. Ils laissent supposer l'existence d'un second cadre de poutres surélevées (sablières hautes) qui supportaient la toiture du bâtiment. Faute d'élévations en pierre conservées, il faut imaginer que les cloisons étaient réalisées en torchis sur clayonnage en bois, technique indigène identique à celles attestée pour le corps de bâtiments B.

Ce dispositif à sablières hautes et sablières basses maintenues par des blocages de pierres et des poteaux encochés, de type *Blockbau* ou *Ständerbau,* n'est pas courant dans le contexte régional et à l'époque considérée. En Gaule interne, cette technique est surtout utilisée en architecture militaire, notamment pour les remparts de type *murus gallicus* ou *Pfostenschlitzmauer* (Fichtl 2005). Dans une toute autre direction, l'usage de solins et radiers empierrés oriente les comparaisons vers les architectures en pierre sèche de Gaule méridionale. Il est systématique à Lattes, à Entremont, à Nages ou à Martigues, aussi bien pour les bâtiments communautaires que pour les habitations privées (Garcia 2005).

Une donnée importante réside dans la présence de plusieurs éléments de terres cuites architecturales à la surface des empierrements et à leur périphérie immédiate. Les fragments recueillis se subdivisent en deux catégories, d'usage vraisemblablement différent. La première livre des plaques rectangulaires de petit module (longueur conservée rarement supérieure à 20 cm, épaisseur inférieure à 10 mm), dont les bords latéraux sont rainurés sur toute la longueur. La seconde correspond à des tuiles plates de type *tegulae*, apparentées à celles retrouvées parmi les couches de démolition du petit bâtiment gallo-romain fouillé dans l'angle nord-est du secteur (voir *infra*). Elles s'en distinguent pourtant par plusieurs caractères, notamment, par un rebord intérieur très arrondi, en forme de « queue d'aronde », par l'absence de rigole interne à la jonction de la plaque, par leurs dimensions importantes, par leur pâte mal cuite à cœur gris et très gros dégraissant, contenant des inclusions de chamotte (fig. 49, A. Desbat *in* : Poux et Savay-Guerraz 2003). L'une d'elles comporte, sur sa face supérieure, des traces d'engobe ou de peinture rouge. Tous ces attributs sont caractéristiques des tuiles d'époque tardo-républicaine reconnues à Lyon dans les contextes de la fin du IIe s. av. J.-C. au milieu du Ier s. av. J.-C., originaires de Gaule Narbonnaise ou d'Italie. La forme plus gracile des bords et la présence d'une rigole interne peu marquée sur certains exemplaires de Corent est caractéristique des variantes les plus récentes, notamment attestées dans le premier horizon du « prétoire » de Lyon-Cybèle autour des années 60-40 av. J.-C. Cette identification (confirmée par A. Desbat, mais qui devra être étayée par des analyses de pâtes) permet de rattacher ces éléments à l'horizon laténien. La différence typologique qui les sépare des *tegulae* « classiques » issues du bâtiment gallo-romain adjacent écarte tout risque de confusion ou de pollution résiduelle. Leur concentration dans ce secteur et surtout, leur position stratigraphique au sommet des radiers en contact direct avec les pierres [16603, 16605], constitue un autre indice. La découverte de fragments identiques dans le secteur Sud-Ouest (voir *supra*), associés à des empierrements de construction similaire, confirme le lien qui les unit aux structures laténiennes du second état, qui peuvent être comptées parmi les rares bâtiments à couverture de tuile connus en Gaule interne avant l'époque augustéenne.

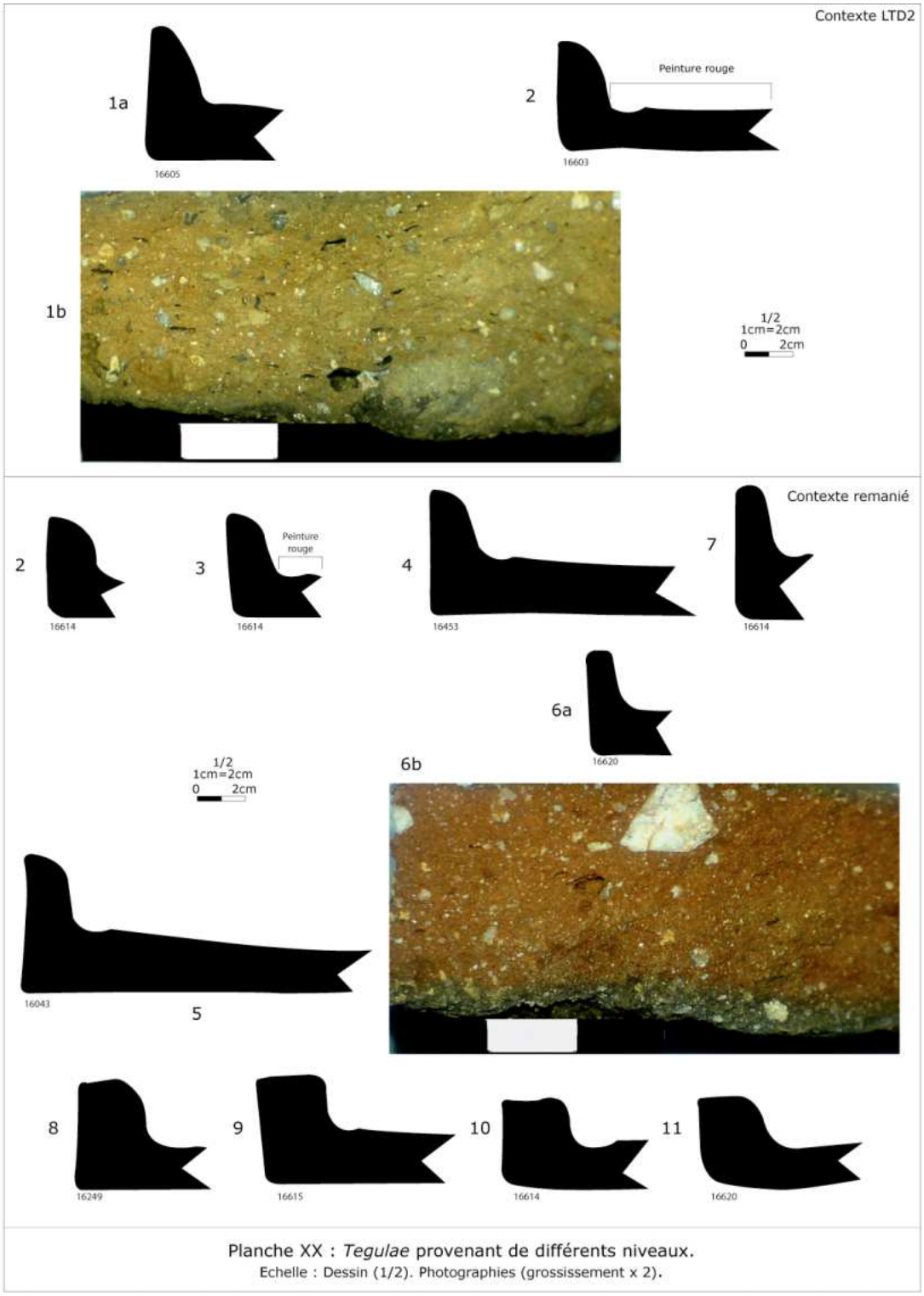

Fig. 49 – Secteur Nord-Est, fragments de tuiles à rebord de typologie tardo-républicaine découverts sur les radiers et en périphérie du corps de bâtiments C. En bas : *tegulae* d'époque tardo-républicaine et impériale issues de différents points du site.

L'aspect massif des empierrements et en particulier, du solin [16670] qui sépare les radiers [16019] et [16004], soulève une dernière question : celle de leur fonction et de leur utilité, sur un site de hauteur relativement peu exposé aux inondations et aux remontées d'humidité. L'investissement qu'ils impliquent se conçoit difficilement pour des bâtiments à cloisons légères en terre et bois, de même stature que ceux documentés pour l'état I dans les secteurs Sud-Ouest et Nord. La possibilité d'élévations en pierres sèches a déjà été évoquée, mais ne bénéficie d'aucun argument positif du fait de l'arasement des structures par l'activité agricole. Reste celle d'un bâtiment pourvu d'une élévation particulièrement importante, propre à justifier des fondations renforcées.

Indépendamment de son interprétation (habitat privé ou structure à usage public), l'existence d'un étage supérieur doit être évoquée à titre d'hypothèse de travail. Le décrochement de la façade, qui accuse un retrait de plus d'un mètre à la transition des bâtiments C1 et C2, constitue un premier argument. Il rappelle un dispositif caractéristique, en Gaule méridionale, des cages d'escalier donnant accès aux états supérieurs, attesté en façade de plusieurs maisons d'Entremont et de Martigues. Le radier occidental [16651 = 16619 et 16621] pourrait correspondre à une structure de ce type : de largeur trop réduite pour constituer une véritable pièce habitable, interrompu au sud par une sablière transversale évoquant une sorte de « marche », il est adossé au solin [16670] qui le sépare du reste du bâtiment. Si cette interprétation est correcte, cet escalier a pu déboucher sur une galerie surélevée en bois, supportée par les deux poteaux sur bases calcaires [16611] et [16612], qui s'inscrivent très précisément dans l'alignement de la façade. Ce type de galerie sur plancher permettait généralement d'accéder à une ou plusieurs pièces situées à l'étage.

Pour séduisante qu'elle soit, cette restitution se heurte à plusieurs obstacles ; en particulier à l'absence, au sommet des radiers, de traces résultant de l'effondrement de sols ou de vestiges supérieurs ; de même, les parements et les calages de poteaux ne comportent aucune trace d'arrachement caractéristique des effets de levier induits par l'affaissement latéral d'un bâtiment alourdi par ses étages supérieurs. Les deux hypothèses sont fragilisées par l'absence de véritables tranchées de fondation, d'autant moins explicable que les bâtiments du premier état sont systématiquement fondés sur des sablières enterrées. On s'en tiendra donc, faute d'indices supplémentaires, à l'observation d'un changement abrupt des mode de constructions, sans doute motivé par des considérations plus ostentatoires que fonctionnelles.

Bâtiment C2

Cet ensemble de structures compris entre les cotes E1138-E1148 et N 1178-N1188 est dissocié spatialement du précédent, auquel il n'est relié que par quelques blocs communs aux radiers [16618] et [16656]. Quoique de construction similaire, il s'en distingue par l'utilisation ponctuelle d'autre matériaux pour l'aménagement des radiers : gros tessons de pieds et d'anses d'amphores, blocs de calcaire tendre identiques à ceux qui constituent le porche d'entrée (voir *infra*) et même, meules rotatives en lave vacuolaire, entières ou fragmentaires. Cette différence est bien perceptible sur le plan de la fig. 43, qui montre une nette concentration des tessons d'amphores dans la partie nord du complexe. À la différence des quelques tessons recueillis à la surface du bâtiment C1, la plupart d'entre eux étaient insérés parmi les blocs, ce qui témoigne de leur remploi volontaire comme matériaux de construction (fig. 50).

Cette observation est importante, dans la mesure où leur nombre relativement élevé offre une base statistique pour des datations. Leur faciès typologique, composé d'amphores Dressel 1A et Dressel 1B en moindres proportions (voir *infra*), fournit un *terminus post quem* pour la construction du radier et du bâtiment qu'il supporte : ce dernier ne saurait être antérieur aux années 70 av. J.-C., qui marquent l'apparition du type Dressel 1B en Gaule interne (Poux 1998).

Le bâtiment C2 est composé des trois radiers [16652] à l'ouest, [16656] au centre et 16658 à l'est : disposés perpendiculairement les uns aux autres, ils forment un plan en « H » aux contours plus ou moins bien définis, encadrant au nord un petit espace quadrangulaire vierge de tout vestige. La limite septentrionale du complexe reste relativement floue en raison de perturbations engendrées par différents creusements et apports de remblais liés à la proximité du bâtiment d'époque romaine recoupé dans l'angle nord-est du secteur (voir *infra*). Les radiers sont recouverts par endroits d'une importante couche de remblai très hétérogène [16614], mêlant de très nombreux tessons d'amphores tardo-républicaines (Dressel 1A et 1B), mais aussi impériales (anse d'amphore de Tarraconaise de type Pascual 1, bord d'amphore de Bétique à sauces de poisson ou à saumures de type Dressel 7-11), associées à différentes formes céramiques d'époque laténienne et romaine.

Le radier [16652] a déjà été décrit en détail au chapitre précédent à propos des encoches qu'il comporte sur toute sa bordure occidentale (fig. 48), liées à la présence de madriers encochés dans sa façade ouest. Il est bordé à l'est par une rigole régulière [16616] d'environ 40 cm de large, reconnue sur plus de trois mètres de long. Des pierres disposées de chant et de gros éléments d'amphores de type Dressel 1B, dont plusieurs panses et cols entiers, sont disposés en guise de calage pour une sablière basse en bois qui fermait la

Fig. 50 – Cols et panses d'amphores de type Dressel 1B pris dans les radiers du bâtiment C2

structure à l'est (fig. 50). La surface du radier [16603] a livré d'autres fragments de lèvres, anses et d'épaules, insérés pour certains entre et sous les blocs, appartenant tous au type Dressel 1B.

Le radier [16656 = 16605] est très bien parementé sur ses deux faces (fig. 51). Il a livré un mobilier relativement abondant mêlant tessons d'amphores, céramiques et débris ferreux, insérés parmi les pierres de construction. Sa bordure méridionale est interrompue par une large encoche carrée [16607], remplie de terre noire cendreuse mêlée à de nombreux charbons de bois, qui matérialise probablement l'empreinte d'un poteau détruit par le feu. Sa position centrale et les dimensions de l'encoche de calage, large de plus de 50 cm, invitent à l'interpréter comme un poteau faîtier.

Le long de sa bordure méridionale s'étend un épais radier constitué de très gros tessons d'amphores disposées à plat [16606, 16636, 16659] : gros éléments d'épaulement, demi-panses et col entier densément imbriqués, formant une sorte de « vide sanitaire » qui double la structure empierrée [16656] sur toute sa longueur (fig. 51, 55). Ce « radier de tessons » est bordé, au sud, par un fin solin constitué de blocs de basalte de taille moyenne et à l'est, par un bloc empierré, contre lequel s'appuyaient plusieurs gros tessons d'épaulement d'amphores disposés face convexe vers le haut. La couche d'amphores inclut, à son sommet, d'autres mobiliers (gros tessons de céramique culinaire, faune), parmi lesquels un moyeu de rouelle en bronze (fig. 57, 16006/317), d'un type attesté à La Tène D2 sur les *oppida* de Celtique orientale.

Le faciès typologique des amphores (Dressel 1A associées à quelques Dressel 1B d'une hauteur de lèvre supérieure à 5,5 cm) est identique à celui des amphores du radier [16005]. Isolé de l'humidité du sol, ce type de radier étanchéifié visait généralement à empêcher la formation de flaques d'eau ou de boue. Il est fréquemment attesté en bordure de voies, contre la façade orientale du bâtiment B ou le long des bâtiments A1 et A2 jouxtant la ruelle fouillée plus au sud, à l'interface entre les parties couvertes par une toiture et les espaces de circulation ouverts. Par analogie, on peut restituer à cet emplacement une sorte de seuil ou de porche d'accès, peut-être recouvert d'un auvent. Sa position au cœur du bâtiment semble désigner cette partie centrale comme un espace à ciel ouvert. L'hypothèse d'une cour intérieure de type « atrium » — pour ne pas parler d'*impluvium* — séparant les bâtiments C1 et C2 est confortée par la rupture des alignements qui les distingue et par l'existence d'accès latéraux qui en permettaient la traversée par les côtés ouest et est.

L'espace compris entre le solin et le bâtiment C1, de dimensions identiques au niveau d'amphores, est occupé par un sol de terre battue [16013] dépourvu de hérisson. Sa surface était incrustée de mobiliers laténiens tardifs (amphores Dressel 1B, campanienne B) mêlés à quelques objets d'époque romaine (semis augustéen à l'autel de Lyon, tesson de sigillée). Cette portion bien distincte des autres sols empierrés plaide également pour un espace constitutif d'une cour ouverte, fréquentée bien après l'abandon du bâtiment.

Fig. 51 – Secteur Nord-Est, bâtiment C2, vue du sud-ouest :
parements, radier d'amphores et espace de cour intérieure (?) à 'interface des bâtiments C1 et C2.

Comme indiqué plus haut, l'accès cet espace est accessible aussi bien par l'ouest que par l'est ; sa bordure orientale est marquée par des alignements de pierre constituant un ou plusieurs emmarchement(s) en direction du niveau de voirie [16623], comparable(s) à ceux observé en bordure du bâtiment C1. Une longue bande de terre vierge comprise entre deux alignements peut être interprétée comme une empreinte de sablière ou de poutre de seuil.

À l'ouest, l'accès au centre du bâtiment se fait après franchissement du hérisson [16618], constitué de petites pierres disposées de chant. Cette structure longue d'environ 4 m faisait fonction de seuil ou de vestibule, reliant et desservant simultanément les bâtiments C1 et C2. Elle est perpendiculaire à l'entrée proprement dite, large d'un mètre à peine, marquée par une interruption des radiers encadrée par deux encoches signalant la présence de poteaux de renfort latéraux.

Cette entrée est précédée d'une sorte de porche ou portique de façade, dont les éléments porteurs sont apparus dès le décapage à la pelle mécanique : il s'agit de deux gros dés de pierre calcaire [16611 et 16612], de consistance très crayeuse, présentant une forme presque cubique d'environ 40 cm de côté (fig. 52). Posés directement sur le sol laténien [16608], à 2,20 m d'intervalle, ces deux blocs constituent à l'évidence des soutiens de piliers. Leur matériau, un calcaire tendre facile à retravailler, est identique à celui utilisé pour les bases de piliers de la première galerie maçonnée du sanctuaire, édifiée entre le milieu du Ier s. av. J.-C. et l'époque augustéenne (rapport 2002). À la différence des blocs de basalte, il n'est pas disponible au sommet du plateau, mais provient plus vraisemblablement des bancs de calcaire natifs qui affleurent à sa base ; d'où son emploi très parcimonieux, réservé aux éléments de construction les plus remarquables. Il est significatif d'observer qu'il n'est jamais attesté dans les horizons de construction antérieurs au milieu du premier siècle, dans ce secteur pas plus que sur le sanctuaire : choisi pour sa blancheur qui rappelle l'éclat du marbre, il semble traduire une romanisation des modes de construction qui porte aussi bien sur la forme que sur le fond. Le principe du porche d'entrée diptère relève en soi d'une inspiration architecturale méditerranéenne : on peut y voir une imitation grossière des dispositifs d'entrée attestés, à la même époque, en Italie ou en Gaule Narbonnaise devant la porte de certaines *domus* privées ou bâtiments publics.

Fig. 52 – Secteur Nord-Est, bâtiment C2, porche d'entrée signalé par des bases de poteau en calcaire tendre.
En bas à droite : structure en pierre calcaire [16609]

L'absence de fragments de fûts ou de chapiteaux en pierre aux abords des blocs indique qu'ils supportaient des piliers en bois, d'un diamètre maximum de 35 cm. La restitution de l'élévation ménage plusieurs possibilités. Il peut s'agir d'un simple propylée distyle, surmonté d'un auvent adossé à la façade du bâtiment. Une autre hypothèse est suggérée par l'aménagement [16609] mis au jour plus au nord, dans le prolongement septentrional de l'axe des deux bases de piliers, qui suggère leur intégration dans un dispositif plus large. Cette structure est constituée de petites pierres calcaires liées par un matériau de même origine, finement concassé qui lui confère l'aspect d'une base maçonnée ; elle s'en distingue cependant par l'absence de mortier de chaux, qui assure sa datation à l'époque laténienne. Recoupée au nord par une fosse romaine, elle formait à l'origine un socle sub-rectangulaire d'environ 1,50 m de large, parementée sur le côté sud de petits blocs de calcaire. Son alignement dans l'axe des deux bases de poteau et la similitude du matériau invitent à la rattacher au même aménagement. On peut l'interpréter comme le mur de clôture septentrional d'un portique d'environ 6 m de portée pour une largeur d'environ un mètre, couvrant toute la façade du bâtiment. Ce portique supportait peut-être une galerie surélevée, accessible par une cage d'escalier dont l'existence a été postulée en bordure ouest du bâtiment C1 (avec les réserves formulées *supra*). Porche ou portique, ce dispositif dénote un souci de monumentalisation de la façade occidentale du complexe. Son existence confirme accessoirement celle d'un axe de circulation longeant le bâtiment sur sa façade ouest : place, voie ou ruelle, qu'il y a tout lieu d'identifier à une voie publique compte tenu de son caractère ostentatoire.

Aménagements connexes (état I ou IIa)

Cette possibilité soulève le problème de la connexion des vestiges avec le corps de bâtiment B du Secteur Nord, qui les jouxte immédiatement à l'ouest. Tout porte à croire, au vu de l'étude de mobilier présentée au chapitre précédent, que ce dernier était déjà démantelé au moment de l'édification du corps de bâtiments C. Quelques vestiges présents dans ce secteur, sous-jacents à leur semelle de fondation, en apportent la preuve tangible. Un gros trou de poteau [16642] à calages de basalte, identifié à moins de 50 cm au sud du socle [16609], se rattache visiblement à un groupe d'aménagements antérieurs au portique à bases de calcaire. On peut l'interpréter comme le vestige d'un premier portique construit selon des techniques plus traditionnelles. Il est également possible, sur un plan théorique, de le rattacher au bâtiment B contigu, dont il constituerait le porche d'accès ou un portique de façade de construction similaire, mais orienté dans la

Fig. 53 – Secteur Nord-Est, sondage pratiqué au nord du bâtiment C2, vue du nord : empierrement supérieur (gauche) et niveaux d'épandages sous-jacents (droite). En bas : détail des épandages (crânes de cheval et de bœufs).

direction opposée. Il peut aussi s'agir d'une construction indépendante des deux bâtiments, insérée de manière fortuite à l'interface de leurs deux façades, qui ne sont pas contemporaines.

Une dernière structure découverte à quelques mètres de là fait pencher la balance en faveur de cette dernière hypothèse. Il s'agit d'une grande fosse aux contours sub-quadrangulaires [16620], dont la présence a été signalée très tôt par une dépression du radier [16652] qui recouvrait son comblement : certains blocs se sont affaissés de plus de 30 cm, suite au tassement des remblais composant le remplissage. Cette fosse profonde d'une quarantaine de centimètres (base à 572,75 m NGF), large d'environ 2 m, présente au centre de son bord est un net décrochement quadrangulaire. Sa forme est caractéristique des celliers semi-enterrés fouillés en d'autres points du site (notamment en 2005, au sud du bâtiment B), pourvus sur un côté d'un emmarchement facilitant l'accès aux provisions entreposées à leur base. Sa position stratigraphique, sous la semelle du radier ouest [16652] aménagé à son emplacement, prouve incontestablement son antériorité par rapport au reste du complexe.

Avec le trou de poteau 16642, elle atteste peut-être l'existence d'un petit bâtiment sur poteaux à cellier interne lié au premier état d'occupation du quartier, détruit lors de sa réfection et de la construction des constructions empierrées. Elle ne pourra être validée qu'après démontage du radier, prévue pour 2007. Son comblement a livré un ensemble de mobilier particulièrement conséquent (plusieurs dizaines de kilos de céramique et de faune), qui se distingue clairement de celui recueilli au sommet des radiers : les amphores Dressel 1A y sont très largement majoritaires et côtoient des formes céramiques analogues à celles présentes dans les structures en creux du corps de bâtiments B, daté de La Tène D1. Quelques variantes

précoces d'amphores Dressel 1B fournissent un *terminus post quem* dans les années 80-70 pour le comblement de la structure, soit à la fin de La Tène D1b ou au tout début de La Tène D2a.

Cette datation est confortée par une pièce de monnaie découverte en bordure de la fosse, lors du creusement d'un petit sondage pratiqué en direction du nord. Ce sondage compris entre les coordonnées : E1140-1142/N1188-1192,6 visait, d'une part, à préciser la limite nord du cellier, d'autre part à mieux appréhender les niveaux gaulois recouverts par les niveaux de remblais qui recouvrent ce secteur. Le premier niveau de décapage [16259-16614, alt. sup. 573,28 m NGF] livre de nombreux mobiliers gallo-romains : sigillée, tuiles à rebord, fibule à queue de paon et fibule géométrique (fig. 80), pion en verre, fragments de vases en verre…

Le niveau sous-jacent [16285] est constitué d'un empierrement de blocs de basaltes [16285] couvert d'os et amphores, de construction comparable à celle des radiers du bâtiment C (fig. 53). Sa surface est située à une altitude inférieure d'au moins 10 cm (alt. sup. 573,01 m NGF) et sa bordure sud se confond avec la limite nord du cellier. C'est à ce niveau et à cet emplacement précis qu'a été découvert un denier en argent de la République romaine à l'effigie de Manius FONTEIUS (fig. 58), célèbre gouverneur de la Gaule Transalpine mis en cause par ses administrés pour concussion et défendu par Cicéron dans son *Pro Fonteio*. Son nom bien lisible associé à la tête d'Apollon laurée n'apparaît que sur une seule émission (RRC 353/1a) datée de l'année 85 av. J.-C., dont le revers est orné de la chèvre Amathée montée par Jupiter enfant et surmontée des bonnets des Dioscures étoilés. Bien qu'en très bon état, ses faces apparaissent déjà relativement usées en regard de certains exemplaires « fleur de coin » conservés à la BN. L'estompage de la légende témoigne d'une période d'usage qui ne saurait être inférieure à une dizaine d'années. Si l'on admet sa relation stratigraphique avec le comblement du cellier 16620 et/ou le radier empierré qui le jouxte au nord, cette pièce indique que les constructions empierrées qui les recouvrent ont été aménagées au plus tôt dans les années 70 av. J.-C., *terminus* qui coïncide avec celui donné par les amphores Dressel 1B utilisées dans leur construction.

Cet empierrement recouvre un niveau compact d'os et d'amphores [16307] situé à une altitude de 572,86 m NGF (fig. 53). Cette couche très riche en mobilier a livré plusieurs éléments remarquables, dont un « porte-aiguille » bimétallique en fer et bronze et une petite clé de coffret en alliage cuivreux à trois dents (16307/992), ainsi qu'un col de balsamaire en céramique campanienne de type tardo-républicain et des scories de fer. « L'étui à aiguille » (16307/1019) appartient à une série d'objets très rares mais typiques de fin de l'âge du Fer, désignés ainsi en raison d'une découverte du site de La Tène qui comportait encore une aiguille en fer à l'intérieur. Composé d'un tube orné de rainures comportant trois excroissances perforées suspendues initialement à de petits anneaux, l'exemplaire de Corent se distingue par sa composition bimétallique (fragment d'anneau en fer conservé dans l'une des perforations). Parmi la trentaine d'occurrence connue, un seul porte-aiguilles en fer est attesté sur le site de Bibracte. Il présente en outre la particularité d'être fermé à son extrémité supérieure, ce qui incite à l'interpréter comme une amulette non fonctionnelle. Ce dépôt comportait en outre plusieurs crânes d'animaux entiers, dont certains déposés en contact direct. Une première identification effectuée *in situ* par S. Foucras révèle la présence d'au moins deux chevaux, de trois bovidés et d'un mouton. Le sondage est interrompu à l'altitude de 572,73 m NGF, sur un cailloutis compact [16327] daté de l'âge du Bronze, percé de deux petites fosses [16336 et 16338].

L'altitude très basse des niveaux laténiens mis au jour par ce sondage, ainsi que la nature même des vestiges, suscitent plusieurs interrogations : structures excavées (fossé, cave, chemin creux…), comblées de dépôts détritiques ou volontaires liés à l'activité bouchère exercée dans l'enceinte du corps de bâtiments B et/ou à une pratique d'exposition des crânes déjà postulée pour l'entrée ouest du bâtiment B ? Nouveau corps de bâtiment ou aménagement de bordure de voie, comparable à celui mis au jour au sud des bâtiments C, enfoui plus profondément en raison de la déclivité du terrain ? La poursuite de la fouille dans cette zone lors de la prochaine campagne, le démontage des bâtiments et le décapage des remblais environnants, apporteront certainement des éléments de réponses.

Études préliminaires de mobilier et datation du bâtiment

En dépit de leur faible valeur numérique et malgré leur dispersion sur l'ensemble des radiers, les éléments de mobilier isolés pour étude sont constitutifs d'un ensemble représentatif de la période d'occupation des bâtiments. Piégés entre les pierres du radier, ils doivent être considérés comme le reliquat de niveaux d'occupation beaucoup plus conséquents, presque entièrement arasés par les travaux agricoles.

Céramique (G. V.)

Les ensembles pouvant être attribués au corps de bâtiments C, qui proviennent essentiellement de la surface des radiers ou des interstices qui séparent les pierres, sont numériquement moins importants que ceux du précédent état (corps de bâtiments B, état I). Cet écart quantitatif s'explique par deux facteurs :

l'absence de structures d'implantation en creux susceptibles de piéger d'importantes quantités de mobilier, comme de fosses dépotoirs ou de celliers bien caractérisés pouvant être reliés à cet état ; la position stratigraphique de ces niveaux de sol au contact de la semelle de labours, d'autre part, à l'origine d'une érosion très importante des couches de mobilier jusqu'au sommet des radiers. Faute de temps, nous ne présenterons ici qu'un seul ensemble (fig. 54) : le mobilier céramique mêlé aux pierres du radier [16656 = UF 16605], élément central du bâtiment C2 qui a valeur de *terminus post quem* pour sa période d'occupation. Cette étude ne porte donc que sur 259 fragments (NR) pour 33 individus (NMI). En outre, il apparaît clairement que les caractéristiques de cet ensemble s'appliquent également aux ensembles [16606], [16603], [16604], constitutifs du même corps de bâtiments.

La céramique grossière représente 50 % des NR (pour 21 % des NMI). Son mode de cuisson exclusif est le mode B'. Cette classe céramique est principalement représentée par :

- Des pots de stockage à col vertical court, à lèvre éversée (figure 4 n°1).
- Au moins un pot de stockage à col court et à bord éversé à bourrelet facetté (figure 4 n°2).
- Au moins un pot de stockage à col court et lèvre éversée avec moulures internes (figure 4 n°3).
- Au moins une jatte à bord rentrant à lèvre rectiligne allongée (figure 4 n°4).

La céramique fine représente 48 % des NR (pour 70 % des NMI). Parmi cette classe céramique, 48 % des NR sont cuit en mode B (pour 52 % des NMI) contre 41 cuits en mode A (pour 39 % des NMI). Les céramiques à pâte claire non-calcaire (PCNC) représentent quand à elles, 3 % des NR (pour 4 % des NMI) et les céramiques peintes (PEINT) 6 % (pour 4 % des NMI). Cette classe céramique est représentée principalement par :

- Un vase à carène anguleuse haute, décoré d'une baguette ponctuant le haut de panse (figure 4 n°5).
- Au moins deux jattes à bord rentrant à lèvre rainurée (figure 4 n°6).
- Au moins trois coupe à bord droit et marli.
- Quelques imitations de céramiques campaniennes dont une forme Lamb 6 de profil « évolué » (figure 4 n°7).
- Au moins deux assiettes apodes imitant les modèles à vernis rouge interne (figure 4 n°8).

La céramique importée est composée, quant à elle, de seulement deux individus : un fragment de céramique campanienne brûlé (non identifiable) et un bord de Campanienne B correspondant à une assiette de type Lamb 5/7.

On notera enfin la présence d'un petit fragment de céramique sigillée, d'un tesson de Céramique à Revêtement Argileux et d'un bord de *Dolium* cuit en mode B, de morphologie manifestement tardive (époque romaine impériale). Ces trois fragments indiquent la présence d'éléments intrusifs au sommet de ce niveau, ce qui n'est pas étonnant vu sa position supérieure et la proximité d'une installation gallo-romaine reconnue dans l'angle nord-est du secteur.

En définitive, nous proposons de rattacher cet ensemble à La Tène D2a pour plusieurs raisons :

- Nette domination de la céramique fine sur la céramique grossière (en NMI)
- Parmi la céramique grossière :

  - Domination des pots de stockage à bord nettement éversé.

  - Apparition de bords « évolués ».
- Parmi la céramique fine, prédominance du mode de cuisson B par rapport au A :

  - Très forte présence de céramique cuite en mode A presque complet.

  - Nombreux décors à la molette.

  - Présence de vase à carène anguleuse haute, typique de cette étape dans la région.

  - Présence d'assiettes apodes imitant les modèles à vernis rouge interne.

  - Présence de coupes à bord droit et marli.

  - Présence d'imitations de céramique Campanienne, dont au moins un bord « évolué »

  - Présence de jattes à bord rentrant à lèvre rectiligne ou rainurée.

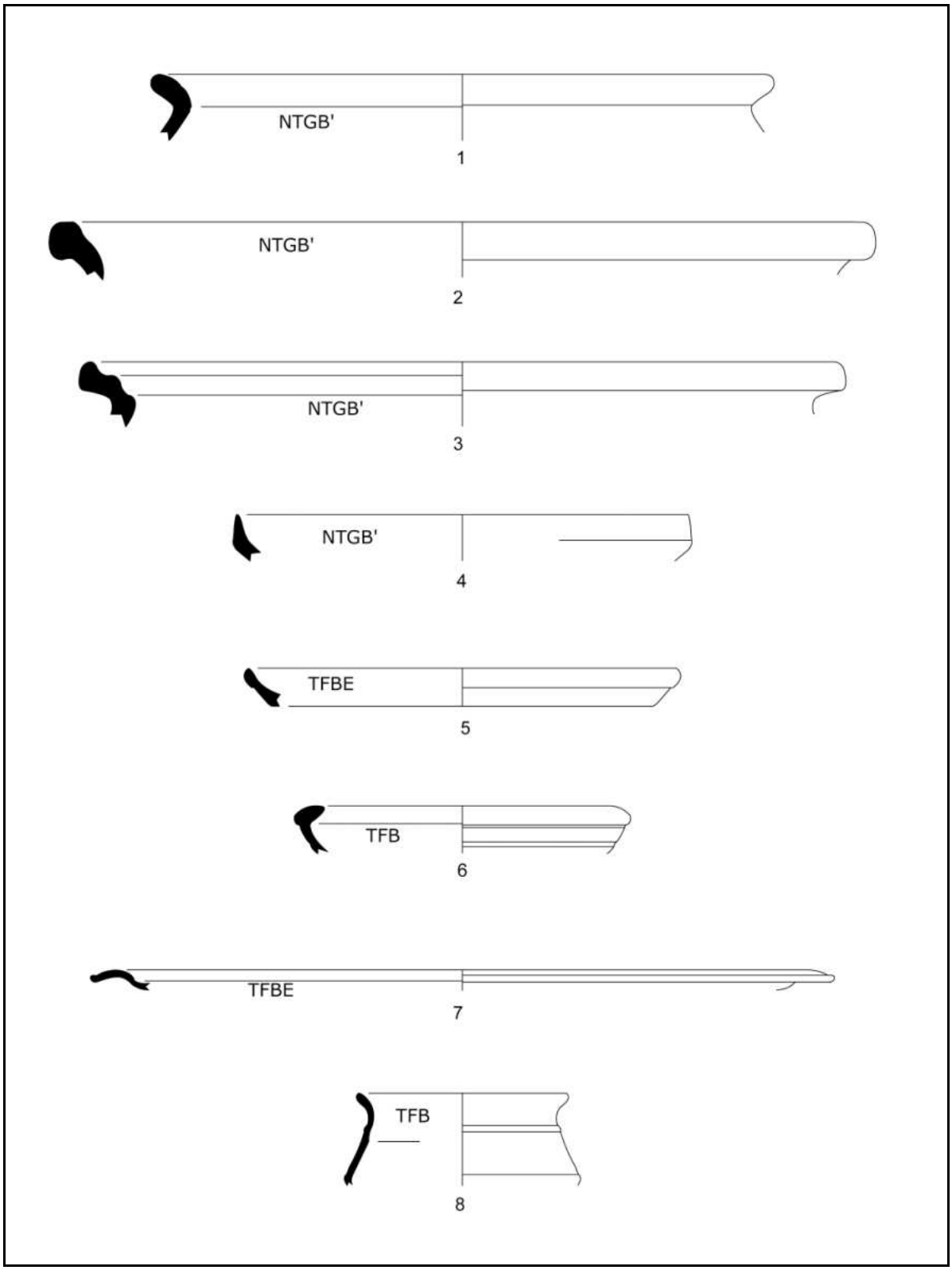

Fig. 54 – Secteur Nord-Est, corps de bâtiments C : principaux types céramiques représentés dans le radier [16605] : céramique grossière (1 à 4), céramique fine (5 à 8). Échelle : 1/3. Dessins G. Verrier.

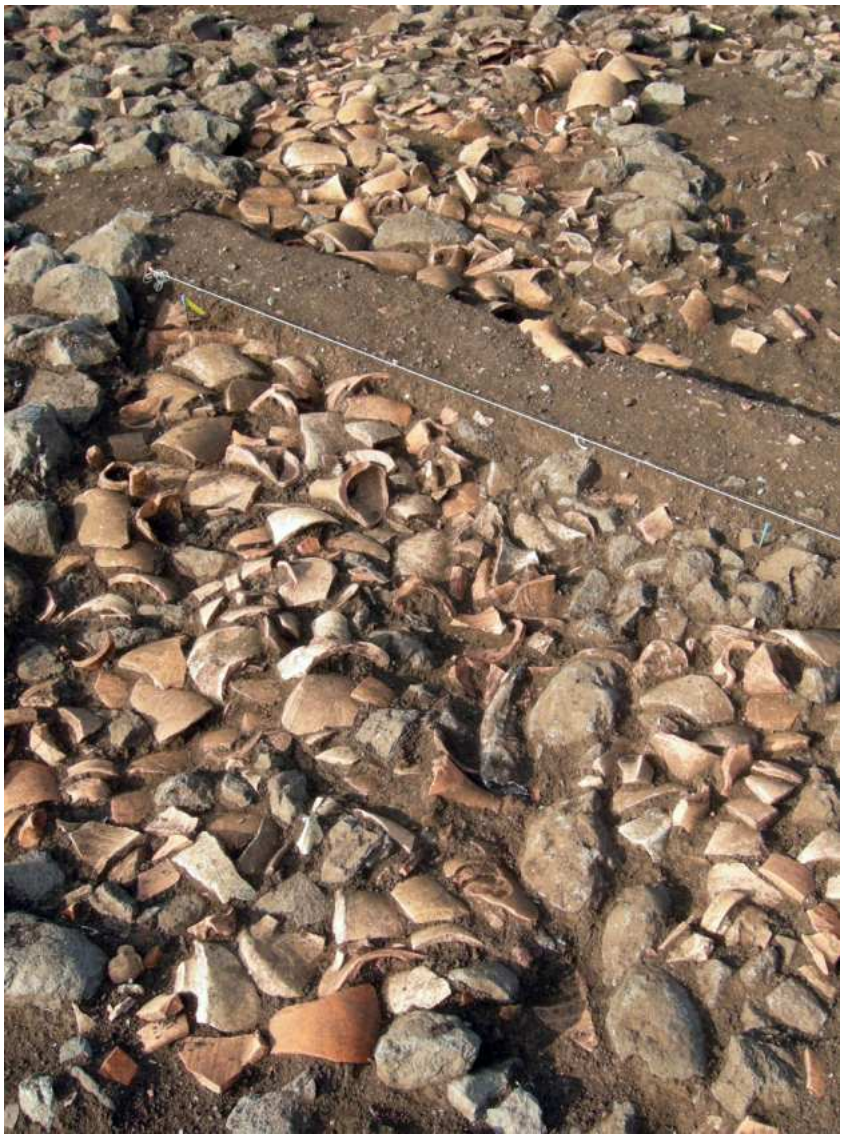

Fig. 55 – Secteur Nord-Est, vue vers l'est du radier d'amphores [16606] aménagé en bordure sud du bâtiment C2

La relative faiblesse numérique de cet ensemble ne rend que plus patente la différence de faciès qui le sépare de ceux étudiés précédemment dans l'emprise du corps de bâtiments B. Il ne partage plus aucune similitude avec les faciès inhérents au IIe siècle av. J.-C. La plupart des types qui le constituent semblent n'apparaître dans la région qu'au début du siècle suivant et sont caractéristiques, selon Y. Deberge (2002, 70-72) de la première phase de La Tène D2 (datée entre 80/70 et 60/50 av. J.-C. dans nos régions).

Amphores (P. C., M. P.)

Le mobilier amphorique lié au corps de bâtiments C est très abondant, du fait de la réutilisation de nombreux tessons pour la confection des radiers du bâtiment C2. Le « radier d'amphores » [16606 = 1636 =1659, fig. 55] en a livré à lui seul plus d'une centaine de kilos. L'étude de ce lot sera effectuée ultérieurement. Les amphores liées aux vestiges de sols qui recouvrent les radiers [1603, 1604, 16613, 16616] sont beaucoup moins nombreuses, du fait de leur arasement par les labours : une centaine de fragments totalisant à peine 10 kg, pour une dizaine de lèvres seulement et quelques tronçons de pieds, insérés entre les pierres.

Malgré ce déséquilibre statistique, l'étude comparée de ces différents contextes permet de distinguer deux faciès liés respectivement, à la phase de construction et d'occupation des radiers (fig. 56). Les amphores remployées dans les radiers correspondent à un mobilier résiduel par définition, liées à l'état qui précède leur aménagement. Celles retrouvées à leur surface, à un mobilier détritique déposé lors de l'occupation ou de l'abandon des bâtiments et épargnées par le nettoyage des sols et l'érosion, d'où leur nombre beaucoup plus réduit. Ces différences de conservation ne rendent que plus significatif l'écart typologique très net qui sépare les deux faciès.

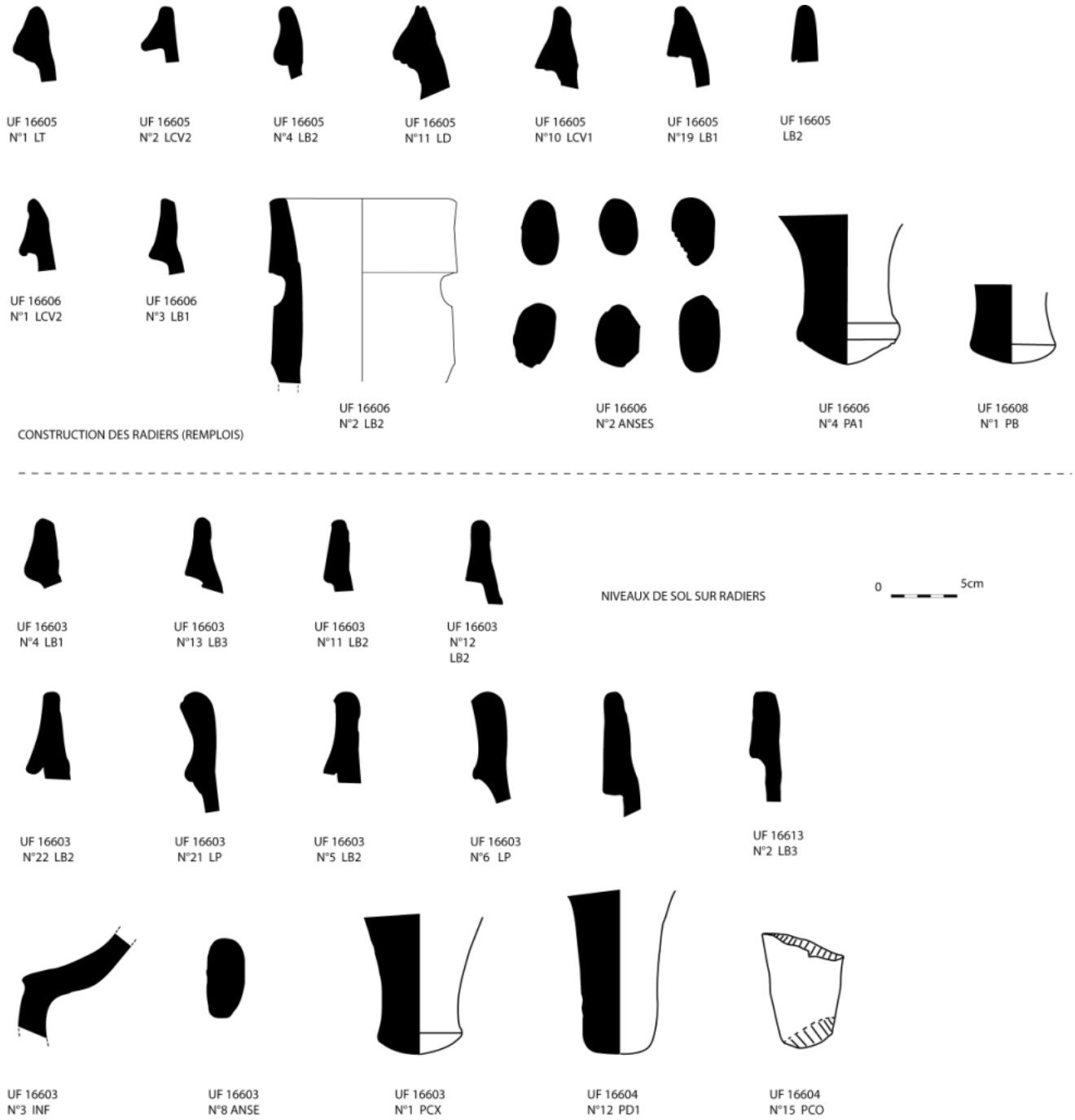

Fig. 56 – Secteur Nord-Est, corps de bâtiments C. En haut : sélection d'éléments d'amphores constitutifs du radier [16605]. En bas : tessons d'amphores recueillis à la surface des radiers. Dessins P. Chanteux.

Le premier se rapproche très étroitement du faciès étudié pour le corps de bâtiments B du Secteur Nord : il se compose à la fois d'amphores Dressel 1A « précoces » à lèvre triangulaire évasée, affiliées aux variantes les plus tardives du type gréco-italique et caractéristiques du dernier tiers du IIe s. av. J.-C., et de variantes de lèvres plus évoluées du type, à haut bandeau verticale d'une hauteur située entre 3,5 et 5 cm (classes 2-3 de V. Guichard). On note cependant la présence, dans le radier [16606], de quelques lèvres massives à haut bandeau d'une hauteur supérieure à 5,5 cm (dont un col entier), caractéristiques du type Dressel 1B « classique ». Parmi les sections d'anses circulaires propres aux types gréco-italiques ou Dressel 1A, figurent également quelques exemplaires plus massifs, d'une largeur supérieure à 5 cm qui constitue également un critère de datation tardive.

Ce faciès amphorique peut être comparé à celui mis en évidence par M. Loughton dans le puits 11 de Gondole-Les Chaumes, qui correspond à l'ensemble le plus ancien du secteur exploré en 2005 par Y. Deberge, attribué à un stade précoce de La Tène D2a (Deberge 2005, 103) : majorité de Dressel 1A (classe 2-3, hauteur moyenne : 48 mm), assorties d'une minorité de Dressel 1B (13 %).

Les niveaux supérieurs qui recouvrent les radiers se distinguent de ces derniers par une forte augmentation des éléments attribuables au type Dressel 1B. Les lèvres dessinées et mesurées sur la fig. 56 sont représentatives d'un effectif qui ne comprend que quelques dizaines d'individus. Les lèvres à haut bandeau d'une hauteur supérieure à 5,5 (jusqu'à 6,1 cm) prédominent sur les lèvres plus courtes, parmi lesquelles figurent une majorité de bords verticaux en bandeau d'une hauteur comprise entre 4,7 et 5,4 cm (classe 3 de V. Guichard). Particulièrement caractéristique est le fragment d'épaulement recueilli sur le radier [16603], marqué par une arête très vive soulignée par un bourrelet, typique du type Dressel 1B. Malheureusement brisés, les rares éléments de pieds se dérobent à toute distinction métrologique : leur longueur au moins supérieure à 13 cm pour le mieux conservé d'entre eux, leur forme cylindrique et leur diamètre important plaident néanmoins pour une appartenance au même type. Ce faciès est plus proche des autres ensembles fouillés sur le site de Gondole, datés de La Tène D2 au sens large (Deberge 2005 : fosse 146, notamment).

L'apparition du type Dressel 1B en Gaule a valeur de *terminus post quem*. Cette forme s'inscrit en effet dans un horizon typologique très homogène, bien circonscrit par les fouilles d'épave et d'habitat. La date d'apparition de la forme est documentée par trois marques consulaires à Rome, à Carthagène et à Burriac en Espagne, datées de la fin des années 90 av. J.-C. : le démarrage de leur production précède d'au moins dix ans leur exportation dans les provinces, où elles n'apparaissent guère avant le milieu des années 70 av. J.-C. Au large de la Gaule méridionale, la première épave connue chargée d'amphores de ce type demeure celle de la Madrague de Giens, naufragée vers 70 av. J.-C. Lui succèdent les épaves de Fourmigue C, d'Albenga. du Dramont A, de Santamaria, de Carqueiranne, de la Jeaume-Garde A, du Grand Avis, de Planier 3 et de Plane 1, toutes datées du second quart du Ier siècle avant notre ère (Poux 1998). Cette datation coïncide avec celle des contextes funéraires garnis d'amphores Dressel 1B (Clémency, Goeblange-Nospelt, Trèves-Olewig, Boé, Welwyn-Garden : Poux 2004). Il est admis que les Dressel 1B supplantent les autres variantes au plus tard dans les années 60 avant notre ère. Ce type n'apparaît en quantités notables que sur quelques sites terrestres contemporains de la Conquête ou légèrement postérieurs, à Gergovie, à Gondole, à Pommiers, à Villeneuve-Saint-Germain, dans les fossés césariens d'Alésia ainsi qu'à Saintes et à Paris (Poux *et alii* 1999, Poux 2004).

En conformité avec ces datations, les amphores utilisées pour la construction des radiers peuvent être datées au plus tôt des années 80/70 av. J.-C. ; celles qui les recouvrent relèvent d'un faciès plus tardif caractérisé par la prédominance du type Dressel 1B sur les formes plus anciennes, datable des années 60-40 av. J.-C.

Monnaies (K. G., M. P.)

La surface des radiers a livré peu de monnaie identifiables : deux petits bronzes anépigraphes du type au renard et deux bronzes illisibles, qui peuvent être attribués à l'un ou l'autre état d'occupation. Un bronze au renard a été recueilli sur le même sol [1613] que la pièce à l'autel de Lyon, qui n'a pas forcément un caractère intrusif : elle témoigne, avec d'autres mobiliers, d'un contact de cet horizon avec le début de la période augustéenne, qui tire leurs datations vers le bas. Beaucoup plus abondant, en revanche, est le faciès monétaire recueilli à ses abords, en particulier dans les remblais fouillés au-delà de sa limite nord et sur le grand empierrement longiligne qui jouxte sa limite sud, auquel il est stratigraphiquement lié. Ce faciès comprend une part élevée de monnaies en argent : au contact immédiat des empierrements du bâtiment C2 ont notamment été recueillis un denier carnute à légende PIXTILOS et plusieurs monnaies de type Chapelle Saint-Laurent, contemporains de la Guerre des Gaules. Au même horizon se rattache le denier de M. Fonteius issu du sondage nord, dont la période de circulation correspond au second quart du Ier s. av. J.-C. Le « trottoir » fouillé plus au sud a livré plusieurs drachmes et oboles de Marseille associées à leurs imitations locales, à des monnaies arvernes épigraphes à légende EPAD et MOTVIDIACA ainsi qu'à un demi-as de Nîmes qui s'inscrivent dans la même fourchette chronologique (La Tène D2, entre 70 et 30 av. J.-C.)

Mobilier métallique (M. D., M. G., M. P.)

Il n'est guère plus abondant que les monnaies et les rares éléments jugés significatifs sur le plan chronologique relèvent d'un horizon tout aussi tardif (fig. 57).

Le moyeu de rouelle cage découvert à la surface du radier [16606] possède des parallèles dans des contextes majoritairement datés de La Tène D2 (Stradonice, Villeneuve-Saint-Germain, La Villeneuve-au-Châtelot). L'orle de bouclier en fer curviligne (16613/401), pourvu d'une patte de fixation, retrouvée sur le sol 16613 est très proche des fragments d'orles retrouvés sur le site de Gergovie, occupé au cours de la même période. Un fragment d'applique ajouré (16621/514) évoque les décors en *opus interrasile* de certains fourreaux d'épées gauloises ou de glaives romains en usage à l'époque césarienne (16623/743). Une lèvre de récipient en bronze (16605/1521 : gobelet, patère ?) appartient certainement à une forme de vaisselle exogène d'apparition tardive qui ne connaît aucun parallèle sur les sites laténiens antérieurs à la conquête.

Les clous de sandale recueillis à la surface des radiers correspondent, soit au type tardo-républicain massif à décor de croix et globules, caractéristique de l'époque césarienne, soit à des modules plus réduits (diamètre de la tête inférieur à 10 mm), produits et portés à partir du règne d'Auguste. À ces éléments viennent s'ajouter un couteau en fer quasiment complet (16442/456) et un objet indéterminé (16266/1000). La présence d'une penne de serrure (16604/458) sur le radier [16604] permet de supposer l'existence d'une porte à cet emplacement ou à proximité immédiate.

Ces objets ne suffisent pas à caractériser la fonction du bâtiment, mais livrent quelques indices concernant le statut de ses occupants. La présence d'un orle (16613/401) et d'un *umbo* de bouclier (découvert en 2005 à l'aplomb de la façade ouest du bâtiment) les identifie à la même classe sociale que les propriétaires des corps de bâtiments A et B construits sur les parcelles attenantes. D'autres éléments sont liés à la sphère de l'équipement utilisé par l'armée romaine (clous de chaussure, boîte à sceau, possibles applique de fourreau et attache de cuirasse). On peut leur rapprocher le petit pendentif en bronze à protomé de cheval (fig. 72), dont la forme évoque une phalère de harnachement de type *tintinnabulum* (voir *infra*) : sa position stratigraphique haute, au sommet du petit cellier [16408] fouillé en limite sud du bâtiment C1, n'exclut pas qu'il soit liés aux sols contemporains de son fonctionnement. L'association de tels objets est certainement significative eu égard à leur nombre très restreint : à l'instar des mobiliers recueillis à la surface du corps de bâtiments A du Secteur Sud-Ouest, elle permet d'envisager la fréquentation ou l'occupation du bâtiment par un ou plusieurs personnages ayant parti lié avec l'armée romaine. La petite clef en bronze (16307/992) et l'étui-amulette bimétallique (16307/1019) recueillis en sondage sur le niveau empierré [16307] qui jouxte la limite nord du bâtiment C2 ne déparent pas ans ce contexte.

Le nombre des fibules liées au bâtiment s'élève à quatre exemplaires seulement, dont trois ont été trouvés au sein du radier d'amphores [16606] qui livre une association typologique très parlante. Une fibule de Nauheim à décor d'échelles typique des productions de Corent et représentative du premier état (La Tène D1), y est associée à une fibule à nodosités de type *Knotenfibel*, ornée d'un décor similaire. La protubérance qui précède la bouton mouluré surmontant l'arc permet même de l'attribuer plus précisément à la catégorie des fibules « à ailettes naissantes » de type Almgren 65. Caractéristique de La Tène D2, attesté dans les contextes funéraires et sur les sites d'habitat au plus tôt dans les années 70/60 av. J.-C. et jusque dans les années 40 av. J.-C., il livre un *terminus* important pour la construction du radier d'amphores, qui semble lié stratigraphiquement aux radiers en pierre adjacents. Dans le PCR « chronotypologie des mobiliers du second âge du Fer en Auvergne » (2002), l'association de fibules de Nauheim (en régression, mais il peut s'agir ici d'une fabrication particulière), à des fibules à corde externe à arc cambré et corde externe (en progression) et fibules à ailettes naissante, est représentative de la phase La Tène D2a, soit entre 80/70 et 50 avant notre ère. Ce faciès mixte peut être rapproché de celui des amphores qui constituent le radier, caractérisé par l'association de types Dressel 1A et 1B.

La boîte à sceau découverte à l'interface entre le bâtiment et l'espace de circulation qui le borde à l'est marque la limite basse de cet horizon : sa forme carrée, qui se distingue des types en forme de bourse usités durant l'époque tardo-républicaine, n'est guère attestée avant les années 30-20 av. J.-C. et se diffuse principalement durant la période augustéenne (Abauzit et Feugère 1993). Avec les clous de chaussure de typologie récente et la monnaie à l'autel de Lyon découverts au sommet des radiers, elle témoigne d'une fréquentation tardive du bâtiment qui a pu théoriquement perdurer jusqu'au changement d'ère.

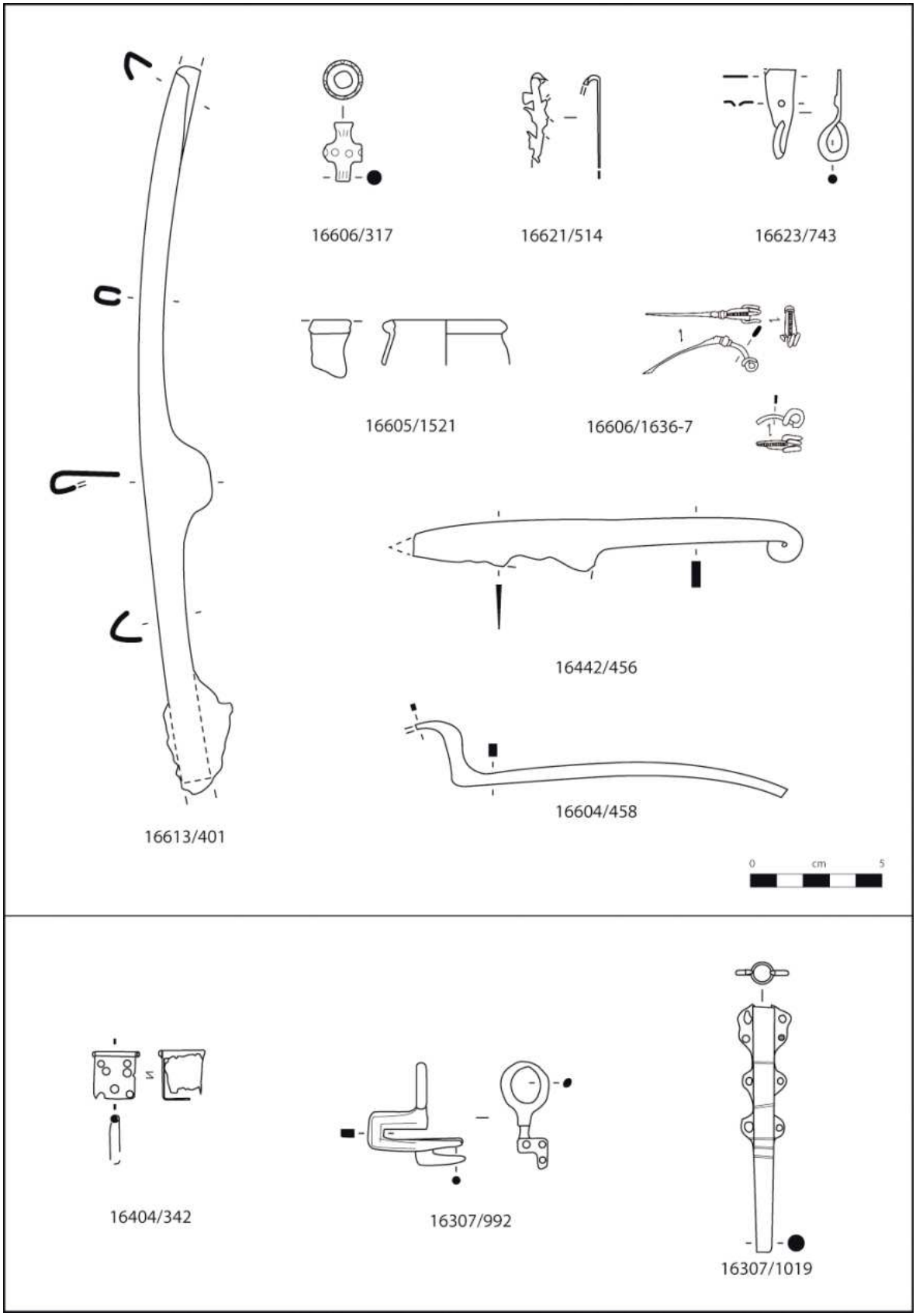

Fig. 57 – Secteur Nord-Est, corps de bâtiments C. Sélection de mobiliers métalliques recueillis à la surface et en périphérie des radiers. En bas : objets trouvés en bordure de voirie (boîte à sceau) et dans le sondage nord. Dessins M. Demierre.

Datation

Le faciès des mobiliers constitutifs des radiers du corps de bâtiments C est perturbé par le fait qu'il se compose en grande majorité de remplois, qui correspondent par nature à des éléments résiduels liés à l'état antérieur. Il s'en distingue néanmoins par l'inclusion de quelques éléments plus récents scellés entre les pierres, contemporains de la construction du bâtiment. La présence d'amphores Dressel 1B, quand bien même sous une forme très minoritaire livre un *terminus post quem* fiable qui situe leur aménagement au plus tôt dans les années 80/70 av. J.-C., limite supérieure des premières importations de la forme en Gaule interne. Leur faible nombre, qui témoigne d'une diffusion encore limitée, plaide pour une datation très peu éloignée de cette limite. Les éléments céramiques inclus parmi les amphores ne contredisent pas cette datation : domination de la céramique fine (majoritairement cuite en mode B) sur la céramique grossière, pots de stockage à bord très éversé, décors à la molette, vases à carène anguleuse haute, jattes à bord rentrant à lèvre rectiligne ou rainurée, imitations d'assiettes à vernis rouge interne, coupes à bord droit et marli, Campanienne B et imitations de typologie évoluée. De mêmes radiers provient également une fibule à ailettes naissantes, type dont la date d'apparition n'est pas antérieure aux années 70/60 av. J.-C.

Ce faciès se rapproche étroitement, de par ses éléments constitutifs, de celui qui caractérise l'horizon 1 de Gondole (représenté, pour les amphores, par la fosse 11, qui présente un faciès très proche de celui des radiers [16605 et 16606] : Deberge 2005, 90, 103). On peut en déduire que la construction du corps de bâtiments C intervenient au plus tôt dans le courant de la phase La Tène D2a. Cette datation est corroborée à Corent par la découverte d'un denier de M. Fonteius dans les niveaux sous-jacents à la construction des radiers, émis en 85 av. J.-C. et vraisemblablement perdu dans les années 70 av. J.-C. Elle possède son corollaire : à savoir, la postériorité des niveaux d'occupation qui les recouvrent, liés au fonctionnement des bâtiments.

Ces niveaux d'occupation se différencient très logiquement des radiers par un faciès plus récent, quoique nettement plus perturbé par les labours. Le fait que le type Dressel 1B soit devenu majoritaire parmi les amphores a d'autant plus de poids que ces derniers ont livré peu de mobilier : la quinzaine de lèvres de type Dressel 1B conservées dans l'interstice des pierres tranche avec le faciès global du site, qui reste dominé par les variantes plus anciennes de la forme Dressel 1 liées aux états antérieurs. On peut en déduire que la période d'occupation et d'abandon du bâtiment se situe au plus tôt dans les années 60/50 av. J.-C., datation corroborée par les mobiliers métalliques recueillis en connexion avec les amphores : la présence de clous de *caligae* militaires à décor de croix et globules, disséminés en Gaule dans le sillage des armées césariennes, s'assortit d'autres éléments (orle de bouclier curviligne, rouelle) plutôt caractéristiques d'une phase évoluée de La Tène D2, postérieure à la conquête. L'étude ultérieure des amphores déversées parmi les épandages supérieurs de la voirie adjacente à la limite orientale du corps de bâtiments C, au sein duquel les Dressel 1B et les formes de Campanienne B prédominent très nettement, permettra certainement d'étoffer cet horizon sur la base d'un échantillon statistique plus étendu. La présence de quelques objets de datation encore plus tardive (boîte à sceau, semis à l'autel de Lyon) prouve par ailleurs qu'il a été fréquenté jusqu'au règne d'Auguste.

Fig. 58 – Denier républicain à légende M. FONTEI(us) recueilli dans le sondage nord (85 av. J.-C.)

Secteur Est : espace de circulation / voirie

A. Pranyies[3], M. Poux

L'ensemble du Secteur Est, dont ont été retranchés le corps de bâtiments C et l'angle de bâtiment gallo-romain reconnus dans sa partie nord-est (voir chapitres *ad hoc*), occupe une bande d'environ 50 m de long pour 12 à 14 m de large (N 1148-N 1200 / E 1140 -1152). Sa limite occidentale recoupe le secteur Est de la campagne de 2005, qui avait établi sa structuration par une série de structures parallèles d'orientation NNO/SSE.

Les structures qui ont été mises au jour cette année s'inscrivent dans la continuité de celles déjà dégagées en 2004 et 2005 et reprennent leur orientation. Ce secteur présente comme les précédents une forte densité des vestiges, étagés sur deux niveaux d'occupation. Les structures empierrées les plus récentes sont apparues dès le décapage à la pelle mécanique, à l'altitude de 573,20 m NGF. Les vestiges seront décrits de bas en haut, dans l'ordre stratigraphique inversé. Pour faciliter la circulation au sein du secteur sans perturber les épandages qui occupent la presque totalité de sa surface, il a été subdivisé en quatre zones séparées par des bermes-témoin d'une quarantaine de centimètres de largeur (du sud au nord, respectivement, entre les cotes N 1158-1158,40 ; N 1171,60-1172 ; N 1178,80-1179,20 ; N 1186-1186,90).

Le démontage des structures empierrées sera réalisé au début de la prochaine campagne. On se limitera par conséquent, dans ce deuxième rapport intermédiaire, à une description normalisée des structures rencontrées (voir liste en annexe), complétée d'un premier commentaire concernant leur organisation et le mobilier qu'elles ont livré.

La fouille des structures présentes sur ce secteur s'est révélée particulièrement difficile en raison de leur imbrication avec des épandages de mobilier plus ou moins structurés mais excessivement denses. Ils se présentent, pour l'essentiel sous la forme d'un vaste champ continu de pierres et de tessons d'amphores, dont les lignes directrices suivent une orientation NNO/SSE. La partie ouest du secteur, plus pauvre en mobilier, est occupée par une série de structures en creux. Sur un plan méthodologique, la prise systématique de photos numériques a été complétée par des relevés au 1/20e couvrant l'ensemble des structures et des épandages associés.

Espace de circulation

La partie est du secteur est occupé entre les coordonnées E 1152 et la limite de fouille, par un vaste niveau de sol aménagé qui s'étend, du nord au sud sur toute la longueur de la surface ouverte. Son altitude de surface oscille entre 572,80 m et 573,22 m NGF.

Son tracé longiligne, reconnu sur plus de 30 m, évoque fortement les aménagements de voie et notamment, certains chemins creux reconnus sur d'autres sites comme celui de Gondole. Néanmoins, son prolongement sous la berme est du chantier, qui ne permet pas de reconnaître la limite orientale de cet espace dont la largeur atteint déjà une quinzaine de mètres au nord du secteur, n'exclut pas d'autres interprétations : celle d'une place ou d'une cour de bâtiment, par exemple, dont l'emprise s'étendrait sur plusieurs dizaines de mètres à l'est du chantier. Au terme de voie, on préférera donc la dénomination générique de « voirie » ou celle, encore plus neutre « d'espace de circulation ». Cet espace a été recoupé en trois zones, caractérisées par des différences d'emprise stratigraphique et d'aménagement de surface.

La zone centrale, comprise entre les cotes N 1158,40 / E 1148, 90-1152,60 et N 1178, 80 / E 1150,80-1153,45 est la mieux préservée et la plus lisible. Le niveau de sol y est matérialisé, dans sa partie basse, par un cailloutis [16409] constitué de petits modules de 1 à 3 cm de diamètre, agencés densément et de manière très homogène, avec des fragments d'amphore et de céramique, ainsi que des restes de faune (fig. 61). Ce cailloutis présente dans la partie sud de cette zone centrale (N 1159-N 1164), une importante dépression sur toute sa largeur, nettement visible entre les coordonnées N 1161,60/N 1163,40, où elle marque une profondeur d'environ 15 cm (altitude de fond 572,80 m NGF). La surface du cailloutis est ponctuée d'une série de dépressions de plus petite taille, semblables à des « nids de poules » créés par l'action du gel. Les fragments d'amphores qui le composent présentent une surface très émoussée et usée témoignant d'une longue durée de fréquentation.

[3] Responsable de secteur, Université Lumière – Lyon 2

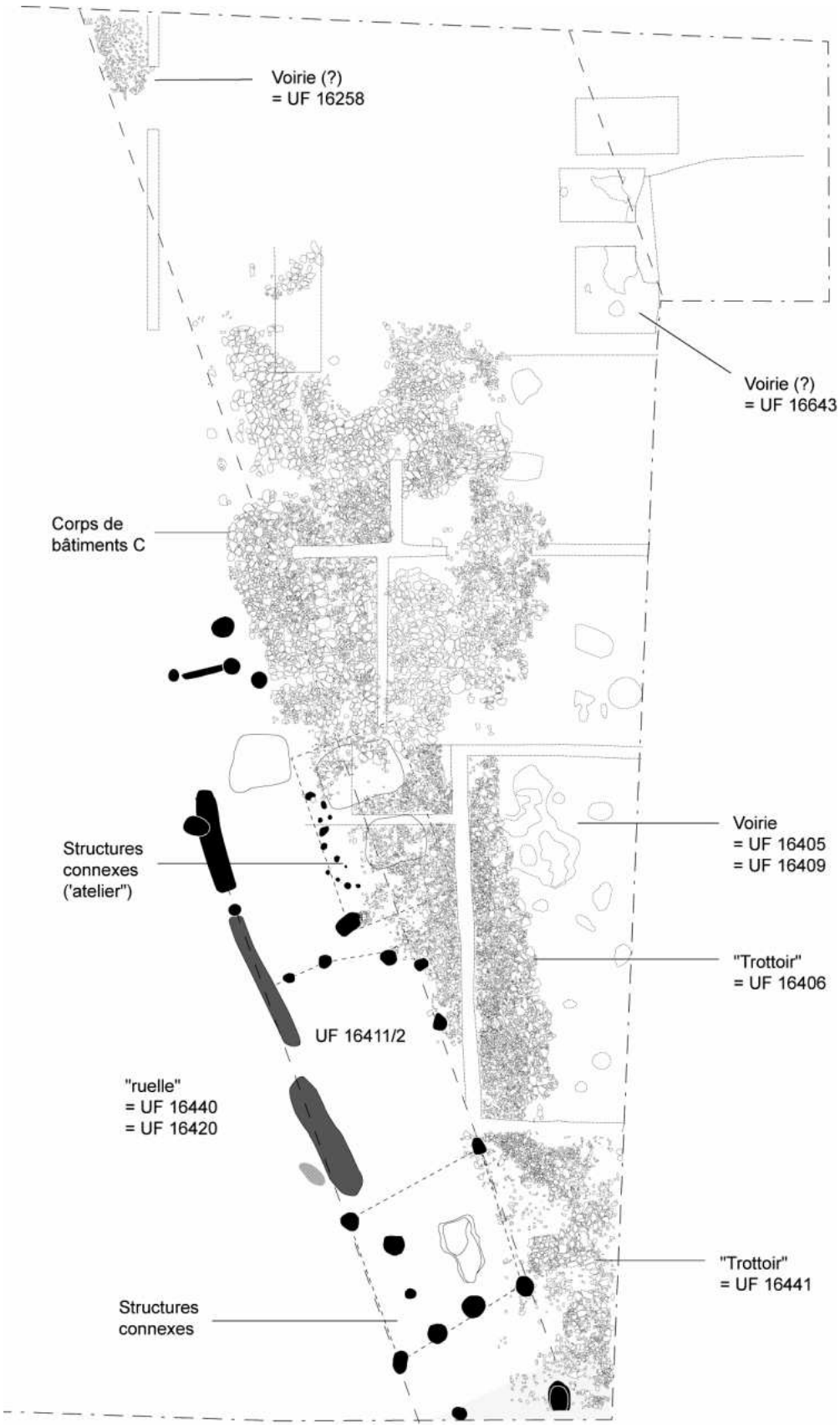

Fig. 59 – Secteur Est, plan général des structures reconnues en bordure de voirie

Fig. 60 – Secteur Est, types de chaussée reconnus en différents points du secteur

Le démontage partiel de ce niveau et le prélèvement du mobilier céramique et fauniques pris entre les cailloux, laissé en place pour des raisons de conservation et de maintien de ce niveau, seront entrepris en 2007. Son faciès mobilier se compose exclusivement d'éléments céramiques et métalliques datables de La Tène D1 : amphores gréco-italiques et Dressel 1A, fibules de Nauheim (fig. 75), monnaies en bronze frappé du type au renard et cheval-cheval, qui permettent de le rattacher au premier horizon de construction (état I). Un fléau de balance en bronze retrouvé à sa surface témoigne d'activités commerciales et/ou commerciales exercées à proximité.

Deux sondages manuels [16419] et [16660], d'une largeur de 1 m, ont été entrepris en fin de campagne, afin de cerner la limite occidentale du niveau de cailloutis. Ils ont révélé qu'il se prolongeait, à l'ouest, sous la bande empierrée [16406] et les empierrements du corps de bâtiments C. Le premier, au sud, compris entre les cotes E 1147,5 / N 1158,4 et E 1150 / N 1159,4 établit, par le démontage de la bande empierrée [16406], la présence du cailloutis sous toute son emprise. Le second, au nord, ménagé entre les coordonnées N 1181/N 1182- E 1140/1150 a été effectué à hauteur de la cour intérieure qui sépare les bâtiments C1 et C2 du corps de bâtiments C2, qu'il coupe à la transversale. La recherche du cailloutis a nécessité le démontage de certains éléments et notamment, du radier d'amphores [16659]. Il a non seulement confirmé le prolongement du cailloutis [16409] sous les structures empierrées, mais il a aussi montré que ces deux états présentent la même emprise au sol. En effet, la couche de cailloutis s'interrompt précisément à hauteur de la

Fig. 61 – Secteur Est, chaussée de cailloutis du premier état de voirie (état I, La Tène D1)

façade occidentale du bâtiment C2 (porche d'entrée). La limite occidentale du premier état de voirie semble avoir conditionné celle du corps de bâtiments C, qui le recouvrent dans son intégralité. Nous sommes donc en présence d'un cas très explicite de colonisation ou d'empiètement sur un espace de circulation collectif par des construction dont la nature précise, privée ou publique, n'a pas été établie (voir chapitre *supra*).

La fouille menée à l'est des bâtiments montre que cet axe de circulation a été conservé après leur mise en place. L'excellent état de conservation du premier aménagement de voirie s'explique, en effet, par l'existence d'un second niveau de sol (fig. 62) qui a protégé sa surface. Directement installé sur le cailloutis [16409], ce niveau se compose d'épandages de mobilier très étendus et très épais, dégagés en une seule passe [16403 à 16405 du sud au nord], compris entre l'altitude 572,7 m et 573 m NGF. Leur emprise se prolonge, à l'est sous la limite de fouille. En revanche, elle est limitée à l'ouest par sa rencontre avec la bande empierrée [16406] et le bâtiment [16601]. Ce niveau d'épandages est constitué, sur une hauteur stratigraphique d'une vingtaine de centimètres, d'importantes quantités de tessons d'amphores, de céramiques et de faune, mêlées assez densément à de petits blocs de basaltes de 5 à 15 cm de diamètre. Ce niveau recouvre partiellement la limite orientale des empierrements du corps de bâtiments C : on peut en déduire qu'il est postérieur à la construction des bâtiments et qu'une partie des éléments détritiques qu'il contient provient de leurs espaces d'habitation.

Fig. 62 – Secteur Est, épandages de mobiliers en bordure est du bâtiment C1, rechapage de voirie (état II, La Tène D2)

Cet épandage peut être interprété une recharge de voirie constituée de blocs de basalte aménagés à plat, mêlés à une imposante quantité de mobiliers d'origine détritique, parmi lesquels un nombre impressionnant d'amphores (plus de 400 kg). Son prélèvement [16407] a été effectué par carrés de 2 X 2 m alignés sur le carroyage. Les éléments prélevés, qui feront l'objet d'une étude ultérieure, incluent une part importante d'éléments caractéristiques de LTD2 : amphores Dressel 1B (nombreuses lèvres d'une hauteur supérieure à 5,5 cm, anses massives et pieds cylindriques massifs de plus de 15 cm de longueur), céramiques campaniennes B (assiettes, pyxide), plats à enduit rouge pompéien et imitations locales, anses rainurées de cruches à pâte claire... Le mobilier métallique est caractérisé par la présence de pièces d'équipement militaire contemporaines de la Guerre des Gaules (fig. 69) : anneau de ceinturon en fer, pointe de flèche à une barbelure en fer, identique à celles découvertes en grand nombre sur les sites de bataille d'Alésia et d'Uxellodunum et nombreux clous de chaussures en fer de grand et petit module, à décor de 4 globules. Le faciès des fibules se distingue clairement des quelques fibules de Nauheim recueillies sur le cailloutis inférieur, avec une forte prédominance de types considérés comme des fossiles directeurs de La Tène D2 (fig. 75) : fibule à coquille, fibules à bandeau plat ou rainuré, fibules en fer à arc cambré et corde externe...). Parmi la faune figurent de gros éléments de mâchoires et os longs de bovidés qui se distinguent clairement, par leur module, de ceux documentés pour l'état inférieur (en particulier dans l'emprise du corps de bâtiments B) : il se rattachent à une espèce de grands bœufs importés d'Italie et/ou de Gaule méridionale, caractéristiques en Gaule des faciès évolués du Ier s. av. J.-C. (Méniel 2001, identifications P. Méniel et S. Foucras)

Entre les cotes N 1172 / E1150,80-1153,25 et N 1178, 80 / E 1150,80-1153,45 et jusqu'à a bordure orientale du bâtiment 16601, le niveau supérieur d'épandage a été laissé en place sur le cailloutis, afin de documenter les états de recharge de ce niveau de sol. Son prélèvement sera effectué lors de la campagne de 2007.

Dans la partie sud du secteur, entre les cotes N 1152,60 / E 1151,80 - 1152,25 et N 1158 / E 1149,20 - 1152, 5, ces deux états de voirie (épandage ou cailloutis) s'avèrent peu visibles en raison de l'exiguïté des surfaces explorées. Leur tracé plonge, dans cette zone, sous la berme est du chantier et dessine une étroite bande triangulaire comprise entre la bande empierrée [16406] et la limite orientale de la fouille. Le niveau [16414] correspond à un épandage plus ou moins dense, relativement semblable à celui présent dans la zone centrale et composé des mêmes mobiliers. Le niveau inférieur [16442] est moins lisible. Il se compose d'un agencement hétérogène de cailloux de petits modules (2 à 5 cm de diamètre) sans inclusions de mobilier et semble présent sur une épaisseur d'au moins 10 à 15 cm. L'extension de la fouille vers l'est, prévue pour 2007, permettra d'approfondir la compréhension et la documentation de ce niveau.

Fig. 63 – Secteur Est, portions de chaussée (?) empierrée (état augustéen ou gallo-romain ?)

Au nord de la partie centrale, à hauteur du corps de bâtiments C entre les cotes N 1179,20/1192,80, les niveaux de sols ont été recoupés en trois zones. La première, située entre la limite de fouille et les bâtiments, y atteste la présence du cailloutis [16409], qui se prolonge au nord au moins jusqu'à la cote N 1186/E 1150. Il est recouvert par un niveau d'épandage [16623] semblable à celui décrit pour la partie centrale, quoique beaucoup moins dense.

La partie située la plus à l'est (E 1150-1153,80), contre la berme orientale du chantier, est constituée par un agencement dense de basaltes [16443] de module moyen (20 cm de diamètre en moyenne). Sa surface très densément damée et striée d'une rigole perceptible sur plus de 3 m (fig. 63) évoque celle des chaussées en pierre connues à l'époque romaine. Néanmoins, la faible surface explorée ne permet pas de confirmer cette interprétation. Il pourrait s'agir d'un état de voirie ultérieur au second état d'épandages, peut-être lié aux indices mobiliers attestant une fréquentation du secteur à l'époque augustéenne et/ou à la présence du bâtiment gallo-romain mis au jour au nord-est. Son démontage, qui sera entrepris en 2007, devra permettre d'établir la présence ou l'absence du cailloutis et/ou des épandages sous ce niveau. La taille importante de certains blocs de basalte (jusqu'à 25-30 cm) n'exclut pas l'existence d'un possible bâtiment empierré qui se développerait à l'est sous la berme. Un alignement de petits blocs d'orientation SSO-NNE, perceptible en limite sud de la zone, plaiderait dans ce sens.

Trois zones comportant des lambeaux de sols de circulation susceptibles de s'intégrer au même corps de voirie ont été fouillées plus au nord.

Les deux premières [16643] se situent au contact de la précédente, respectivement entre les cotes N 1186,90/1190 – E 1150,80 et N 1190,90/1192,80 et E 1150,20 ; elles sont recoupées à l'est par une fosse d'épierrement moderne [16644] et présentent toute deux un état semblable, composé de cailloux de basaltes de 10 cm de diamètre en moyenne, plus ou moins épars, de tessons d'amphore posés et d'agglomérats de pouzzolane localisés. À l'ouest, dans le prolongement nord du corps de bâtiments C, ces lambeaux de circulation s'interrompent pour faire place à des niveaux de sol datables du premier âge du Fer (foyer en place : voir contribution de Julie Gasc, dans ce volume). Leur surface discontinue peut s'expliquer par le degré d'érosion très avancé de ce secteur, caractérisé par une forte remontée du substrat basaltique visible dans la coupe de la fosse d'épierrement. Un sondage manuel effectué à l'intérieur du bâtiment gallo-romain, sur une surface d'environ 1 m^2, n'a pas permis de retrouver ce niveau plus au nord. Il est possible que sa disparition soit due à l'aménagement des structures d'époque romaines.

Fig. 64 – Secteur Est, vue générale du secteur en direction du sud : chaussée (épandages de l'état II au premier plan, cailloutis de l'état I en arrière-plan) et « trottoir adjacent (à droite). Premier plan : angle sud-est du bâtiment C1

La troisième structure [16258] est située contre la berme nord du chantier, à la limite entre les secteurs Nord et Nord-Est. Épargnée par l'érosion très importante qui affecte ce secteur, une bande de cailloux et de pierres agglomérées, orientée NO/SE, a été suivie sur 3,30 m de longueur et 1,60 m de largeur. Cet aménagement se compose essentiellement de tessons d'amphores et de blocs de basaltes (fig. 63). Les deux matériaux se distinguent nettement, les amphores étant concentrées à l'ouest et le niveau de pierre étant plus tassé et situé à l'est. Cette structure évoque une voie bordée d'une ornière et se prolonge sous la limite de fouille au nord. En revanche, elle est limitée au sud par la structure en pierres sèches [16348], exclusivement composée de blocs de basalte et de calcaire (0,05-0,25 m long.). Ces deux structures semblent contemporaines et sont toutes les deux coupées par une fosse plus tardive au sud-ouest (époque romaine). Elles sont recouvertes, à l'est, par l'épaisse couche de remblais gallo-romains [16614], dont la fouille prévue pour la campagne prochaine permettra de mieux cerner la fonction et l'emprise de ces aménagements.

Ces lambeaux de chaussée discontinus sont susceptibles d'appartenir au même axe de voirie que ceux, mieux conservés, fouillés dans la zone centrale. Leur réunion dessine un axe de circulation cohérent, aligné à l'ouest sur un axe d'orientation NNO/SSE qui traverse tout le chantier du nord au sud, sur une longueur totale atteignant les 50 m (fig. 60, 64). Sa restitution est néanmoins entravée par les importantes lacunes qui subsistent entre les sols de circulation et leurs différents modes de construction, ainsi que par la présence du corps de bâtiments C, qui empiète largement sur son emprise. Deux explications sont envisageables :

- Soit ils correspondent à différents espaces (place, cours, sols d'habitats) dont l'alignement serait conditionné par les structures fouillées dans la partie ouest du chantier ou encore, selon un axe directeur situé au-delà de sa limite orientale : fossé d'enclos ou voie qui resterait à découvrir à l'est de la fouille et dont ils ne constitueraient que les aménagements marginaux.
- Soit ils sont constitutifs d'un seul et même axe de circulation, dont certains tronçons ont été aménagés de manière différente, avec des réfections et des rechapages ponctuels destinés à compenser les phénomènes de tassement et de creusement dus à la surface inégale du substrat :

ces recharges de mobilier détritique, de gravier de pouzzolane et/ou de pierres ont pu s'effectuer de manière opportuniste, en fonction des matériaux disponibles.

- Soit ces différences d'aménagements correspondent aux états successifs d'un même corps de voirie, dont les niveaux supérieurs se sont érodés par endroits.

La superposition d'au moins deux corps de chaussée, distingués dans la partie centrale du secteur, plaide plutôt en faveur des deux dernières hypothèses. Elle relativise l'empiètement des structures du corps de bâtiments C, qui a pu s'accompagner d'un simple rétrécissement ou décalage de l'axe de circulation vers l'est. Ces deux hypothèses s'accordent également avec les observations faites pour la grande voie fouillée en 2005 par Y. Deberge : elle consiste, dans son état le plus ancien, en un chemin creux revêtu d'un cailloutis absolument identique à celui de la première chaussée ; son second état, constitué de beaucoup plus gros blocs aménagés à la manière d'un radier, n'est conservé que ponctuellement : il n'en subsiste aucune trace, sur des tronçons atteignant plusieurs dizaines de mètres de longueur (Deberge 2005).

Dans un cas comme dans l'autre, l'hypothèse d'une voie doit s'appuyer prioritairement sur l'identification du cailloutis constitutif du premier corps de chaussée : lequel s'étendrait, en l'occurrence, sur au moins trente mètres et plaiderait en faveur d'un axe de circulation majeur, large par endroits d'au moins 14 m. Cet axe pourrait correspondre à la voie principale de l'oppidum, dont le tracé se prolongerait en direction de la bordure septentrionale du plateau : son centre marque, aujourd'hui encore, l'aboutissement d'un chemin menant au hameau de Soulasse qui en constituait le principal accès, jusqu'à la construction de la route goudronnée qui le relie au village de Corent. Une recherche en archives (effectuée par M. Nunnes, Vic-le-Comte) a montré que ce tracé se juxtaposait avec une limite de cadastre reportée sur le cadastre napoléonien, qui marquait déjà la frontière entre les communes de Veyre-Monton et de Corent, conservée à ce jour. Cette limite est matérialisée, sur le terrain, par une importante tranchée d'épierrement dont le tracé, long de plus de 60 m, avait déjà été repéré sur les photographies aériennes. Cette tranchée comblée de pierres, dont la limite occidentale [16446] a été recoupée dans l'angle nord-est de la fouille, correspond sans doute à un mur de parcelle arasé, à l'instar de celle qui borde le sanctuaire à l'est. On peut déduire de ces observations que cet axe constituait la principale voie de traverse reliant les bords nord-sud du plateau, jusqu'au remembrement des parcelles et au tracé de nouveaux chemins agricoles dans les années 1960.

Bande empierrée (« trottoir »)

La limite occidentale de cet espace de circulation est bordée par une longue bande de structures empierrées [16406], d'une largeur comprise entre 4 et 5 cm (fig. 65-67). Apparues dès le décapage à la pelle mécanique, à une altitude moyenne de 573 m NGF, ces structures sont liées à la phase la plus récente des aménagements de voirie. Leur emprise recouvre partiellement le cailloutis du premier état de voirie, dont la surface se prolonge sous la limite orientale des radiers.

Recoupés en plusieurs points et envisagées de prime abord comme une juxtaposition de plusieurs bâtiments, leur fouille manuelle a rapidement révélé un alignement général, constitutif d'une seule et unique bande empierrée, d'orientation NNO-SSE et d'une emprise au sol d'environ 13 m de long (N 1148/N 1171). Elle se prolonge, au sud-est, sous la limite de fouille. Au nord, ses empierrements se confondent avec ceux de la limite sud du corps de bâtiment C (bâtiment C1). La jonction entre les deux structures est recouverte par une épaisse chape de pouzzolane densément agglomérée [16417], formant une sorte de « seuil » d'environ 3 m de côté..

Le tracé de cette structure recoupe deux des zones distinguées plus haut (centrale et méridionale). Dans la zone centrale, la bande empierrée présente, comme les niveaux de voirie, un excellent état de conservation. Elle est formée d'un conglomérat de blocs de basaltes de gros module (20 à 30 cm de diamètre) et de blocs de plus petite dimensions (10 à 15 cm) très densément imbriqués (fig. 67). Ce radier est délimité, à l'est, par un blocage de très gros blocs de basalte (30 à 50 cm) alternant avec quelques boulets de pouzzolane, qui dessinent un parement plus ou moins régulier. Côté ouest, ses limites sont moins bien définies et se confondent avec les niveaux de sol d'autres structures qui seront décrites plus haut. La largeur moyenne des empierrements oscille entre 4 et 5 mètres selon les tronçons.

Cette structure empierrée ne présente pas d'organisation interne, ni de cloisonnements marqués : quelques alignements dessinent des « caissons » de construction identiques à ceux mis en évidence à la surface du corps de bâtiments C. Elle présente une trop faible largeur pour être identifiée à un sol de bâtiment. Son dégagement, effectué parallèlement à celui de la voirie, a rapidement imposé l'hypothèse d'un espace de circulation parallèle à cette dernière : sorte de « trottoir » bordé par de gros blocs alignés, comme on en connaît de nombreux exemples sur certains sites indigènes de Gaule méridionale (par exemple à Martigues, ou à Entremont). Les nombreux clous de chaussure qui jonchent sa surface confortent cette interprétation.

Fig. 65 – Secteur Est. Relevé au pierre à pierre du « trottoir » 16406 et localisation des trous de poteau

Fig. 66 – Secteur Est. Vue vers le sud du « trottoir » 16406

Fig. 67 – Secteur Est, vue vers le nord du « trottoir » [16406, à gauche] et [16441, à droite]

Le parement est de cette structure est marqué par plusieurs interruptions, qui pourraient trahir l'emplacement de négatifs d'implantation de poutres ou de madriers encochés, du même type que ceux mis en évidence en marge des radiers du corps de bâtiments C (en particulier dans la façade occidentale du bâtiment C2 : voir *supra*). La fouille de ces interruptions n'a pas révélé la présence de véritables trous de poteau, dont le percement aurait entamé le cailloutis de la voirie sous-jacente. Un alignement de gros trous de poteaux identifiés le long de la bordure occidentale du radier, en partie liés aux aménagements qui le bordent à l'ouest, en constitue peut-être le pendant (fig. 65). Leur mise en relation, qui reste très hypothétique, permettrait de restituer une structure protégée par une toiture, peut-être recouverte de tuiles : en effet, quelques fragments de *tegulae* à bord arrondi, de typologie tardo-républicaine, ont été recueillis à la surface des radiers. Cette hypothèse ne s'oppose pas forcément à l'interprétation proposée plus haut : celle d'un trottoir couvert aux allures de portique monumental implanté en bordure de voie expliquerait d'autant mieux sa stricte distinction d'avec la chaussée adjacente

Séparée en deux par une berme longitudinale, sa surface était jonchée de déchets divers, en partie insérés entre les pierres [UF 16406]. Ce mobilier a été prélevé par carrés de 2 X 2 m. Les interstices qui séparent les blocs, en particulier à l'est [16418] et à l'ouest [16502] du radier, ont livré une importante quantité de matériel, essentiellement céramique : nombreuses amphores, vaisselle indigène et importée, grosses mâchoires de bœufs (type importé). Le faciès céramique en présence, qui comprend de nombreux éléments caractéristiques de LTD2, est identique à celui du second état de voirie, avec lequel il se confond par endroits. Le faciès numismatique associé, qui comprend plusieurs oboles en argent marseillaises ou arvernes, deux bronzes frappés à légende MOTVDIACA et un probable EPAD du type au guerrier ne contredit pas cette datation, tout comme celui des fibules (fig. 75) : fibule à coquille, fibule en fer à corde externe à arc cambré et coudé, fibules à ailettes naissantes (Almgren 65), ainsi qu'une petite fibule à charnière apparentée au type Aucissa, qui témoigne d'une fréquentation de ce niveau à l'époque augustéenne. À cette ultime phase de fréquentation se rattache également un demi as de Nîmes, recueilli en surface du radier.

Fouillée dans un premier temps, la partie localisée dans la zone sud du secteur [16441 = 16406] présente une surface plus discontinue (fig. 67). Elle présente un radier de basaltes de modules similaires à ceux de la partie centrale, bien parementés à l'est, mais organisés de manière plus lâche. Sa bordure ouest est

Fig. 68 – Secteur Est. En haut : structures excavées (celliers et/ou ateliers semi-enterrés) à l'ouest du « trottoir » [16406]
En bas : fond de fosse ou trou de poteau avec dépôt volontaire de cols d'amphores et de cornes animales.

interrompue par deux alvéoles quadrangulaires d'environ un mètre de large, marquées chacune par des parements en basalte de gros modules et ouvertes sur leur côté sud-ouest. Ces alvéoles juxtaposées sont probablement liées à la présence des structures en creux fouillées à l'arrière du radier, qui seront décrites plus loin. Sur les radiers et contre leur parement oriental ont été recueillies pas moins de trois clés en fer, qui trahissent l'existence de portes en bois ouvrant sur la voirie (fig. 74). Un pendentif en bronze en forme de tête de canidé (loup, chien ou renard ?) y a également été mis au jour, ainsi qu'un couteau en fer.

Structures à l'ouest de l'aire de circulation : « boutiques » et ruelle secondaire

A l'arrière de cette vaste aire de circulation, le long de sa limite occidentale, s'étendent des niveaux de sol [16411] formés d'un cailloutis relativement dense mais plus irrégulier et perturbé par endroits. Des petits cailloux de basalte plus ou moins agencés et damés y alternent avec des éléments de faune et de nombreux tessons d'amphores posés à plat. La fouille de cette zone a révélé l'existence de bâtiments et/ou d'espaces fonctionnels bien distincts, implantés en limite de la voirie.

Ateliers et structure de stockage

Un sol de circulation [16412] bien zoné jouxte la partie nord du radier [16406], dans la zone de contact avec le bâtiment C1 entre les cotes N 1166 et N 1170. Pierres et amphores associées y dessinent un espace à peu près quadrangulaire d'environ 5 m de largeur. Cet espace rentre dans la limite ouest de l'empierrement, qu'il entame d'un bon mètre (fig. 71). Il est délimité, au sud, par un net effet de paroi qui trahit l'existence d'une cloison et à l'ouest, par une zone de terrain pratiquement vierge de mobilier : ce niveau a livré des tessons datables du premier âge du Fer et même, du Bronze moyen, qui témoignent de son fort degré d'érosion.

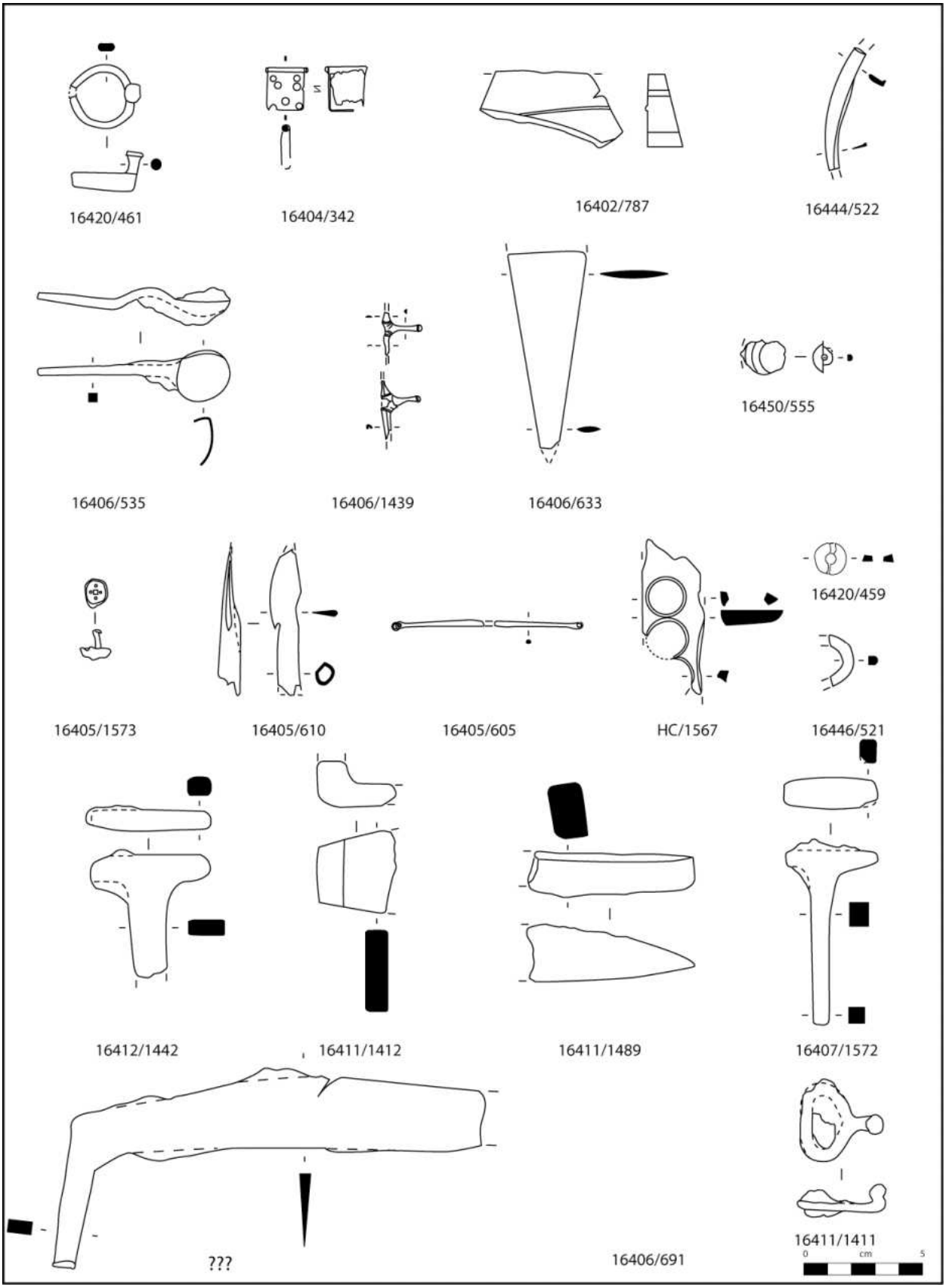

Fig. 69 – Secteur Est. Sélection de mobiliers métalliques et osseux recueillis sur la voirie, sur le « trottoir » et dans les ateliers adjacents (outils en fer : tas-enclumettes, fragments de marteau, plane).

Fig. 70 – Structures semi-excavées délimitées par un alignement de trous de piquet à l'arrière du « trottoir » [16406]. A noter la plaque de foyer dans l'angle de la fosse de droite, qui correspond vraisemblablement à une fosse-atelier.

Dans ce niveau sont apparus plusieurs négatifs de structures en creux, signalés par de petites concentrations d'amphores piégées dans des poches de piégeage bien alignées. Leur vidage révèle l'emplacement de nombreux trous de poteau et de piquet qui délimitent la structure à l'ouest et au sud (fig. 70). Une série de 11 trous de piquets [16474-16492, 16496-16498] disposés en quinconce : ils matérialisent une cloison en matériaux périssables (clayonnage et torchis), fermée au nord par un poteau de plus grandes dimensions [16475]. Elle est délimitée, au sud, par un très gros négatif de creusement de forme ovalaire, profond d'au moins 70 cm [16460-16462]. On peut l'interpréter comme un puissant trou de poteau qui aurait fait l'objet de plusieurs reprises. Il pourrait également s'agir d'une fosse ou d'un petit puits perdu destiné recueillir les eaux de toiture, éventuellement utilisé comme citerne pour leur stockage : en effet, une panse d'amphore Dressel 1A découpée dans le sens de la longueur était disposée à plat contre sa bordure orientale, aménagement caractéristique des dispositifs de recueillement d'eau aménagés en bordure de façade (voir corps de bâtiments A, B et C). Ces deux hypothèses (trou de poteau et puits perdu) ne sont d'ailleurs pas exclusives, du fait de la juxtaposition des creusements.

Cette cavité se rétrécit fortement à sa base, atteinte à l'altitude de 572,30 m NGF. Elle est occupée par un petit dépôt volontaire formé de cols d'amphore, de cornes et de pieds animaux associés à une bague en bronze. La photo de la fig. 68 témoigne de son caractère organisé, qui exclut la possibilité d'un simple amas détritique : trois cornes d'ovicaprinés et au moins deux pieds, soigneusement déposés côte à côte en association avec un gros bord de vase de stockage, sont encadrés par deux cols d'amphores découpés et disposés parallèlement. Ce type de dépôt s'inscrit dans la problématique des « fosses et puits à offrandes », diffusés du Sud-Ouest de la Gaule à la Gaule Belgique et déjà attestés dans la région, par exemple à Clermont-Ferrand « Le Brézet », à Gandaillat et devant le site de Gondole (Poux 2004). La présence systématique d'amphores, associées à des offrandes de faune et/ou à des outils agricoles, peut être interprétée de différentes manières : soit comme un dépôt « chtonien » dédié aux divinités du sous-sol responsables de la fertilité des récoltes ; soit comme une pratique propitiatoire liée à la fermeture de certains

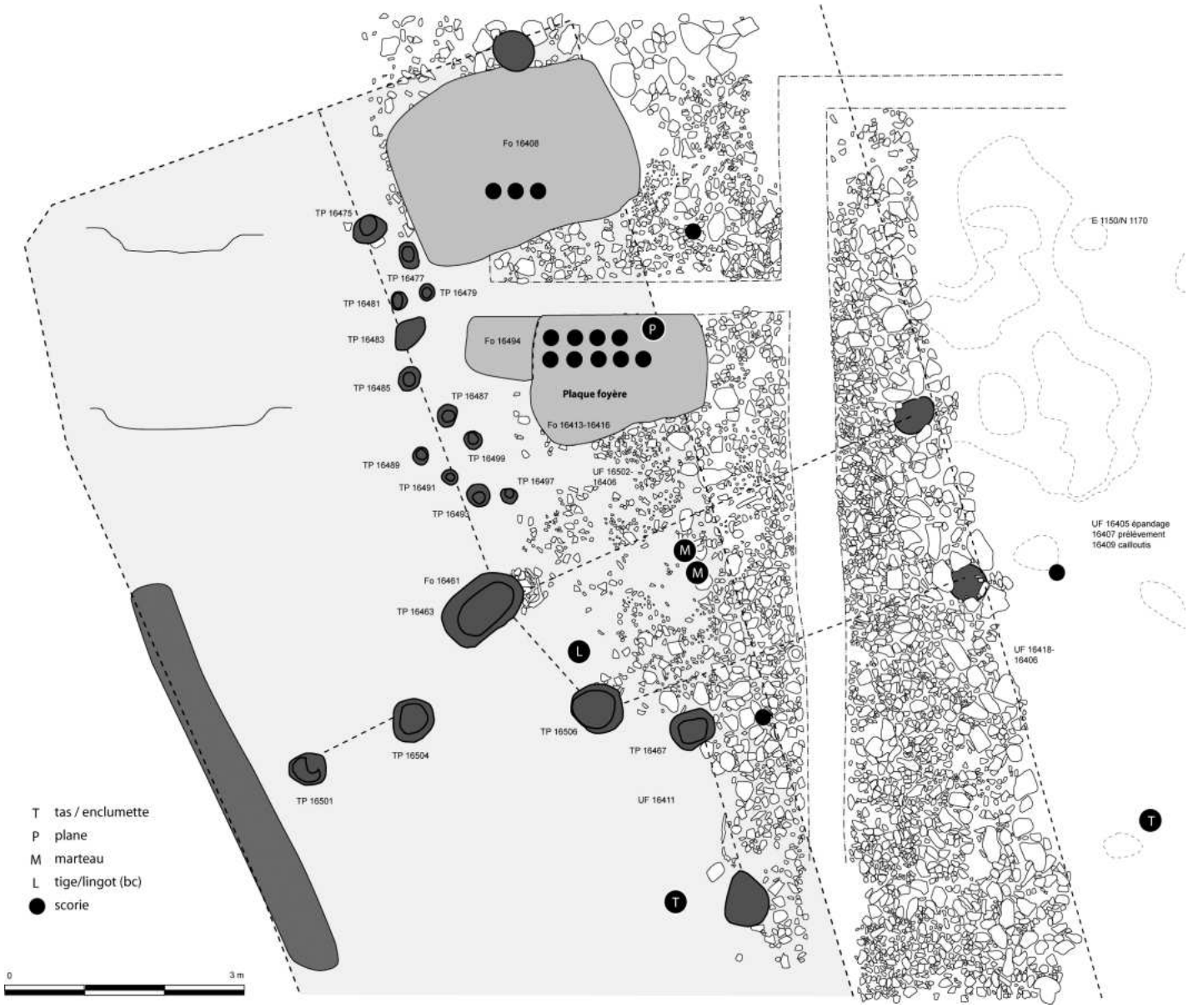

Fig. 71 – Plan des structures d'atelier à l'arrière du « trottoir » [16406], localisation de l'outillage et des déchets d'artisanat.

puits à eau, hypothèse qui appuierait l'interprétation de la fosse comme puits perdu destiné au recueillement et au stockage des eaux de pluie.

L'espace délimité par ces cloisons est occupé au centre par une autre fosse [16413-16416, fig. 70], marquée par une dépression sub-quadrangulaire d'environ 2 m de largeur, comblée de nombreux tessons d'amphores, de céramiques domestiques et de faune d'origine détritique. Son fond n'a pas été atteint et se situe à une profondeur minimale de 30 cm. Cette structure excavée s'apparente, sur le plan morphologique et métrique, aux celliers semi-enterrés reconnus dans la dépendance du bâtiment B, sous l'angle nord-ouest du bâtiment C2 et en d'autres points du site et destinés au stockage des denrées domestiques et/ou agricoles. Il est possible qu'elle ait revêtu une fonction analogue, au moins dans un premier temps. Le mobilier recueilli dans son comblement, fouillé en deux passes (supérieure [16413] et inférieure [16416]) renvoie cependant à d'autres activités : nombreuses scories et fragments de parois de fours, fragments de plaques de pierre dure aux faces très polies, évoquant des polissoirs dormants ou des éléments de tables de travail, associés aux débris très corrodés d'une plane en fer, outil utilisé pour l'équarrissement de planches ou de madriers en bois. Dans l'angle sud-ouest de la fosse gisait un gros fragment de plaque de foyer disposé à plat : cet élément, qui n'est pas forcément en place, peut être corrélé à la nature très cendreuse du remplissage, qui incluait de nombreux fragments de charbon de bois. Il suggère la présence d'un foyer à proximité immédiate, dont la vidange aurait été effectuée dans la fosse. Faute de temps, la

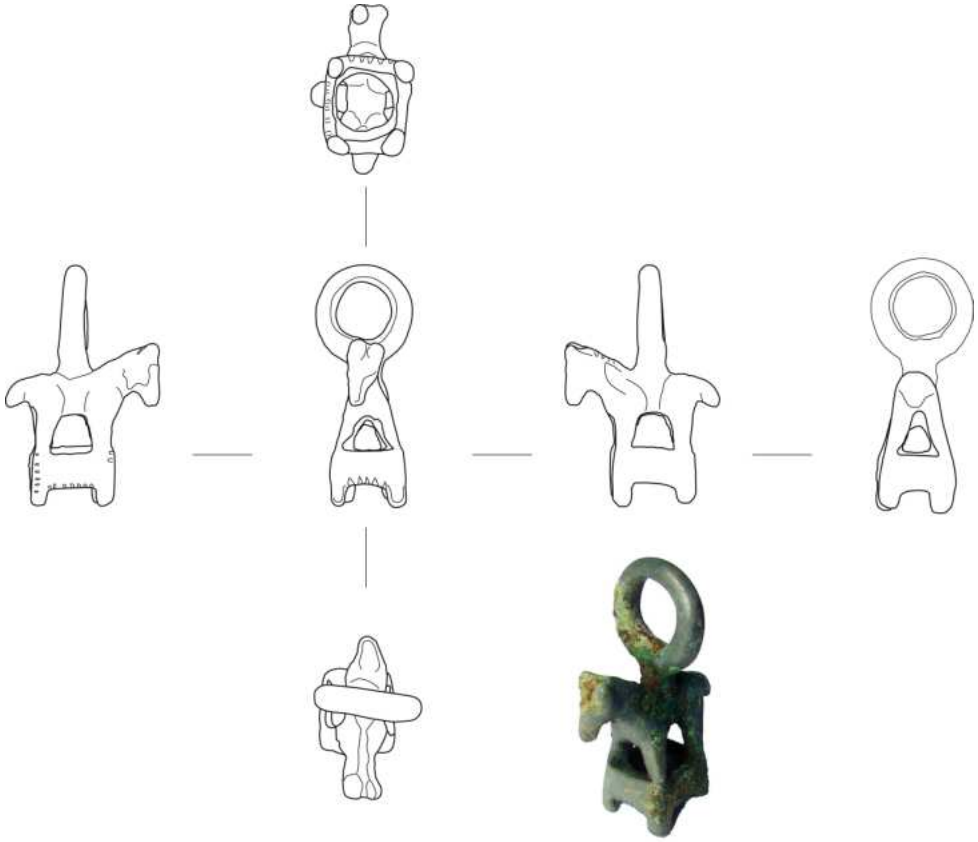

Fig. 72 – Pendeloque en bronze zoomorphe provenant de la fosse-cellier [16408]. Dessins et photo A. Pranyies

fouille de cette structure n'a pas été menée à terme et sera achevée l'année prochaine. Elle permettra peut-être la mise en évidence d'aménagements en place, liés à sa fonction première.

Quelle que soit leur situation taphonomique, primaire ou secondaire, ces éléments attestent l'existence d'activités artisanales en relation avec la métallurgie et/ou la menuiserie, exercées dans la fosse même ou à proximité immédiate. Comme l'illustre le plan de répartition de la fig. 71, ce secteur est en effet marqué par une concentration d'indices qui plaident dans le même sens. Pas moins de deux « tas » mobiles ou enclumettes en fer (16412/1442 et 16407/1572), un fragment de douille (16411/1412) et une panne de marteau (16411/1489), une tige-lingot de bronze identique à celles trouvées dans la cour périphérique du corps de bâtiments B, un fragment de verre bleu déformé, fondu à très haute température et évoquant un déchet d'artisanat du verre, ainsi que de nombreuses scories, retrouvées en bordure de la voirie où elles ont pu servir de matériaux de remblai Quatre de ces éléments (fragments de marteau, tige-lingot et tas-enclumette) étaient regroupés dans un espace restreint qui jouxte la structure sur poteaux décrite précédemment. Cet espace est bordé au sud par deux trous de poteau non alignés [16506 et 16467] qui indiquent peut-être l'existence d'une seconde structure contiguë à la première, ou d'un simple appentis accolé à sa façade méridionale. Un troisième trou de poteau situé encore plus au sud appartient peut-être aux mêmes aménagements. Lesquels, d'une manière générale, semblent étroitement liés à la bande empierrée [16406]. Comme on l'a déjà noté, l'emplacement de deux des trous de poteau [16506] et [16463] coïncide avec celui de deux empreintes de poteaux ou madriers encochés (?) perceptibles dans son parement oriental. Il est possible que ces espaces artisanaux aient été abrités par un grand portique de bord de voie, dont l'existence demeure cependant très hypothétique du fait de la faible lisibilité des structures fouillées sur son côté est.

Au nord de ce groupe de structures, à l'interface du bâtiment C, figurait une seconde fosse parallèle à la première, de forme et de dimensions pratiquement identiques [16408]. Cette fosse, dont le niveau d'apparition était marqué par de grosses pierres piégées suite au tassement de son comblement, est antérieure aux radiers du bâtiment C1 adjacent. Son remplissage, d'origine également détritique, était très riche en mobilier : hormis d'importantes quantités d'amphores (appartenant toutes au type Dressel 1A) et de faune, elle recelait deux fibules en bronze, un exemplaire de type Nauheim et un second de type Feugère 3a, deux types caractéristiques de La Tène D1. Ces éléments plaident pour une période de fonctionnement contemporaine du cailloutis constitutif du premier état de voirie.

Dans le comblement supérieur de la fosse a été recueillie une petite « pendeloque-cage » en bronze moulé, de même type que celle découverte en 1992 au sommet des empierrements du bâtiment A1 (fig. 12). De

forme et de module identique, également ajourée sur ses quatre côtés, dotée d'un anneau de suspension et de quatre pieds moulurés, elle s'en distingue par son décor zoomorphe : un arrière train et une tête de cheval qui émergent du corps principal (fig. 72). La taille et le poids importants de ces deux pendeloques ne permettent pas de les rattacher au domaine des parures personnelles. Leur forme se rapproche étroitement de celle des clochettes en bronze (*tintinnabula*) d'époque romaine, parfois documentées dans certains contextes de La Tène D2. Elles sont surtout fréquentes dans les contextes militaires du Haut Empire : accrochées au cou des chevaux en guise de phalères ou pendants de harnais, elles appartiennent à la catégorie des pièces de harnachement légionnaire (Junkelmann 1992, 14). Des pendeloques de forme très proche de nos deux exemplaires sont associées à des symboles phalliques sur un grand *tintinnabulum* de Pompéi. En l'occurrence, l'absence de battant et leurs parois ajourées excluent une utilisation fonctionnelle comme clochettes. Par élimination, on peut émettre l'hypothèse de phalères de harnachement : la forme de la première, sertie d'un galet de quartz symbolisant la lumière, évoque celle des lanternes portatives qui étaient parfois accrochées à l'encolure des chevaux, association directement suggérée par le protomé zoomorphe de la seconde. L'hypothèse de pièces d'importation liées au domaine militaire est renforcée par le contexte de la pendeloque découverte dans le bâtiment A1, en association avec des clous de *caligae* et d'autres indices de romanisation (fibules en or, boîtes à sceau, lampe à huile, voir *supra*, fig. 12). Elle est renforcée, dans la fosse [16408], par la découverte d'un objet en fer constitué d'un anneau dans lequel viennent s'insérer trois appendices en forme de « hache » : cet artefact identique à ceux déjà découverts lors des campagnes précédentes ; malgré l'absence de parallèles exacts, il est interprété comme une pièce de harnachement ou de char de type distributeur de courroie (voir rapports 2004 et 2005).

La chronologie de ces aménagements est mal assurée. La datation des fosses est encore incertaine, en raison du tassement de leur remplissage qui a piégé de nombreux mobiliers déposés sur les sols environnants. Si la fosse-cellier [16408] recelait un assemblage de fibules et d'autres mobiliers plutôt caractéristique de La Tène D1, elle a aussi livré une pendeloque zoomorphes et d'autres éléments qui s'accordent plutôt avec les phases récentes de l'occupation du site. La fosse [16413] qui la jouxte livre un assemblage tout aussi équivoque, même si elle semble plutôt se rattacher au premier état. La distinction n'est pas fondamentale dans la mesure où appartiennent sans doute à un même ensemble de structures, implanté dès l'origine en bordure de voirie, qui a visiblement perduré durant le second état. Le démontage de la bande empierrée, programmé pour 2007, mettra peut-être en évidence des structures en creux sous-jacentes qui permettront, le cas échéant, de préciser ce point de chronologie.

Ces structures font place, au sud et à l'ouest de la cote E 1145/N 1164, à une bande de terrain pratiquement vierge. Au sud du secteur en revanche, d'autres vestiges sont apparus lors de la fouille manuelle du cailloutis de l'âge du bronze et des niveaux hallstattiens situés à l'ouest de la bande empierrée [16441] (fig. 74). Des épandages de mobilier, zonés et fouillés par unités spatiale [16412, 16431, 16451], dessinent un espace délimité dans les niveaux inférieurs par des négatifs de structures en creux. Il s'agit des trous de poteau [16422-16472, 16430, 16433,16435, 16439, 16445 et 16447] et de la sablière [16428] et [16443]. Certains d'entre eux forment des alignements perpendiculaires qui dessinent deux quadrilatères emboîtés : ils peuvent soit correspondre à un bâtiment doté de cloisonnements internes, soit à deux structures superposées, ou encore, à la reprise d'un premier bâtiment, élargi par la suite. Le niveau d'apparition difficilement décelable de certains trous de poteau et les faibles quantités de mobilier présentes dans leur remplissage ne permettent pas un phasage plus précis des trous de poteau. L'un d'entre eux [16427] a livré une monnaie en argent de type Chapelle-Saint-Laurent, daté par les numismates du milieu du Ier s. av. J.-C. (horizon guerre des Gaules, La Tène D2. Il est associé à une petite tranchée de sablière très peu marquée, qui rejoignait sans doute le [TP 16447]. Un autre trou de poteau [16453] recelait deux bronzes frappés de type cheval-cheval, de chronologie plus ancienne (La Tène D1).

Le centre du bâtiment est occupé par une grande fosse [16450] aux contours sub-quadrangulaires, d'environ 2,30 m par 1,30 m de côté (fig. 73). Sa base, située entre 20 et 50 cm de profondeur en dessous du niveau de marche, présente un net pendage en direction du nord qui ménage une sorte d'emmarchement. Ses contours supérieurs sont bordés d'un ressaut caractéristique qui trahit l'existence de parois ou d'un cuvelage boisés. Ces caractéristiques sont très proches de celles observées pour la grande fosse fouillée en 2005 dans l'emprise du bâtiment B. On peut l'interpréter, soit comme un petit cellier destiné au stockage de denrées périssables, soit comme une fosse-atelier de même fonction que celle identifiée cette année au nord du secteur. Son comblement, par ailleurs plutôt pauvre en mobilier, a livré quelques lèvres d'amphores Dressel 1A, une fibule de Nauheim et un petit bronze frappé au renard qui incitent à rattacher cette structure au premier état (La Tène D1).

Même si leur contemporanéité est loin d'être assurée, il est possible de rattacher ces différentes structures à un petit bâtiment implanté en bordure de voirie, de même emprise et de même construction que celui identifié plus au nord. Elles délimitent un espace d'activités centré à l'origine autour d'une fosse utilisée comme cellier et/ou comme atelier. Cet espace a sans doute connu une longue utilisation qui transcende les deux états, comme le démontre la typologie variée des mobiliers découverts sur les sols et dans les trous de

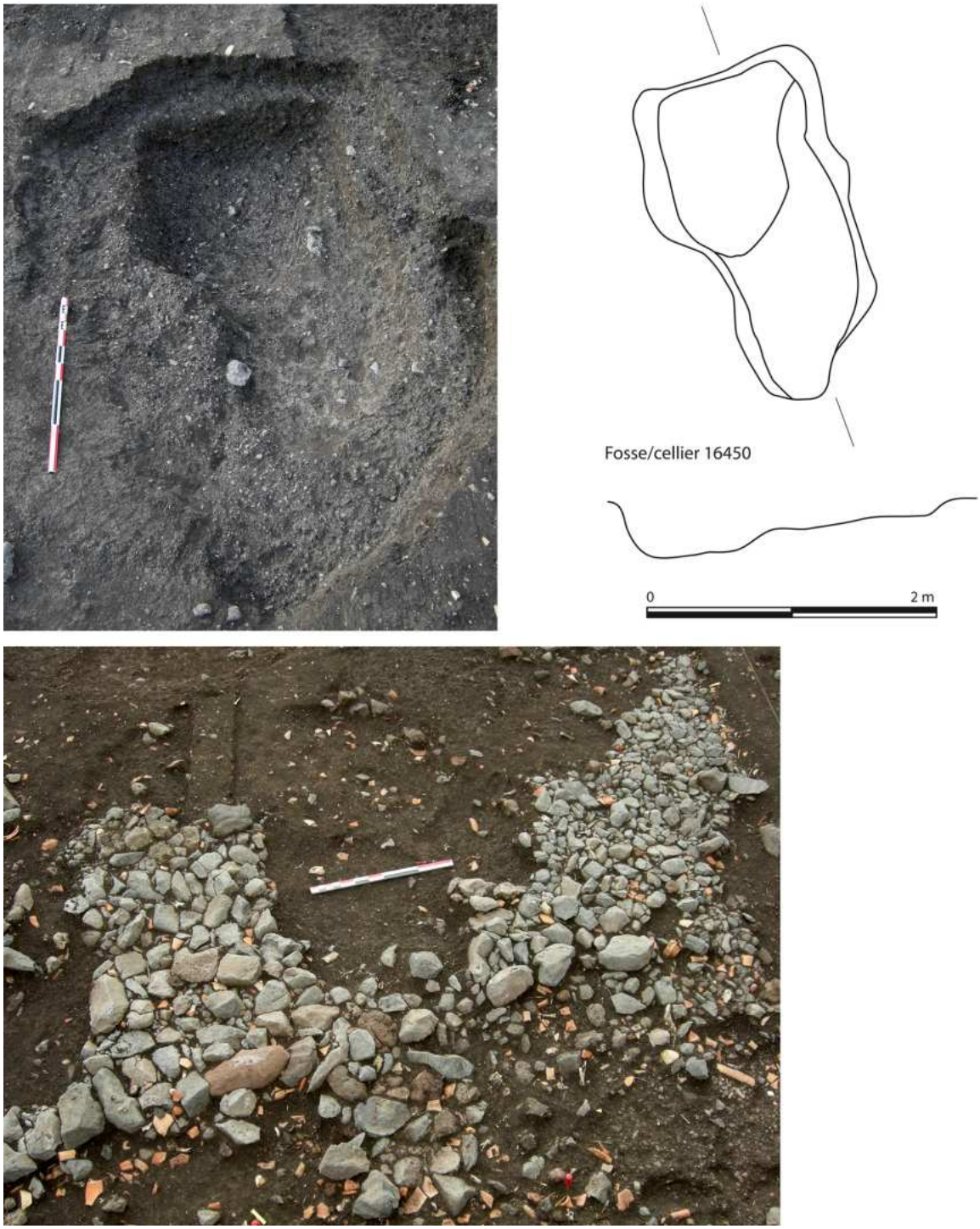

Fig. 73 – Secteur Est : fosse-cellier [16450] (en haut, état I ?) à l'arrière de la portion de trottoir [16441] (en bas, état II)

poteau (fibule de Nauheim, lèvres d'amphore Dressel 1A et 1B, bronzes de type au renard et monnaie en argent).

Il est possible, par ailleurs, que cette construction entretienne un lien avec les deux « alvéoles » parementées mises en évidence dans le radier [16441], inscrit dans le prolongement du radier [16406]. La découverte de trois clés en fer au sommet des radiers et contre leur bordure est désigne ce complexe comme un espace clos dans lequel étaient conservés des biens d'une certaine importance, dont l'accès était obturé côté voirie par une ou plusieurs portes fermées à clé.

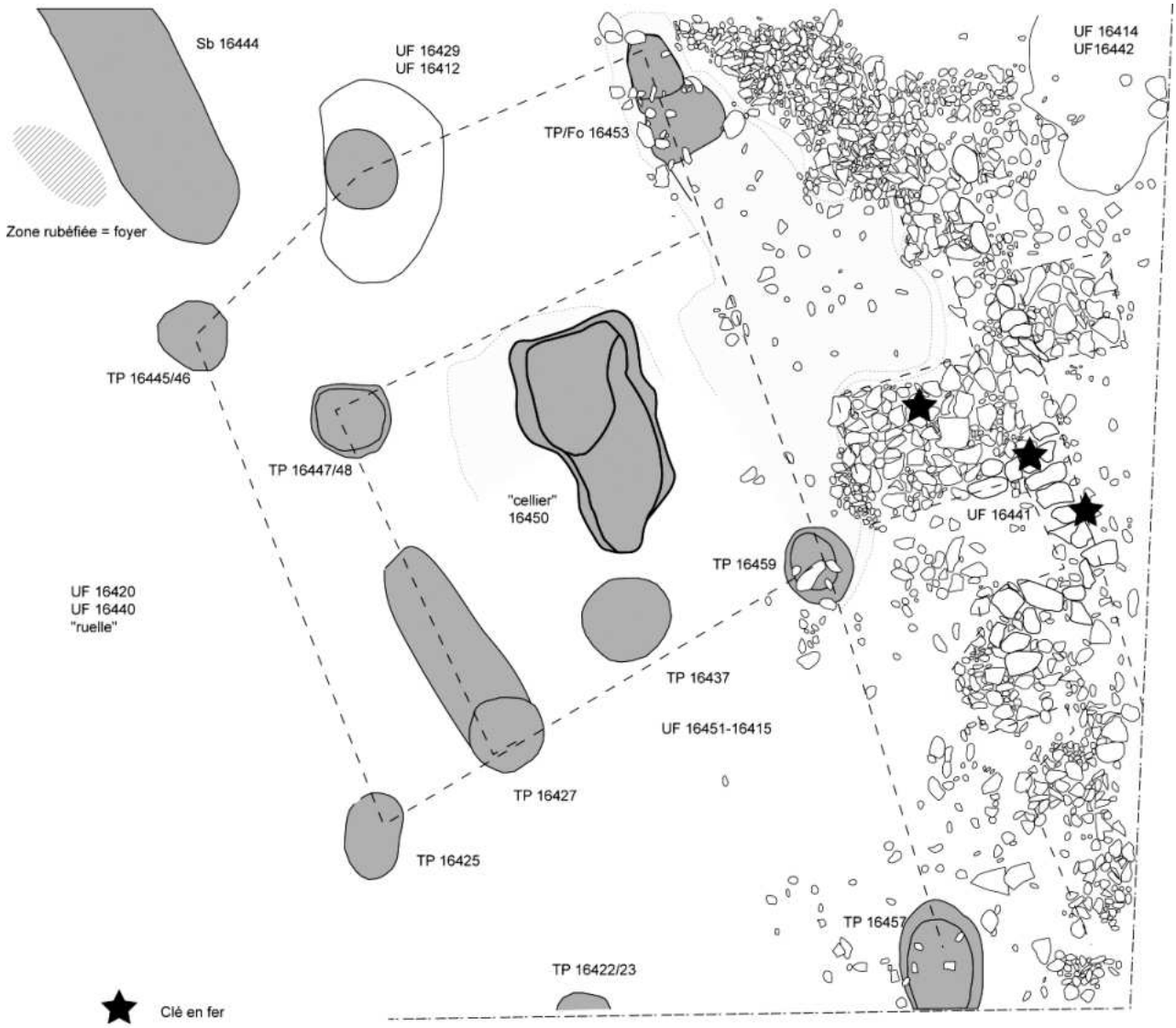

Fig. 74 – Secteur Est : plan des vestiges situés à l'arrière du trottoir [1644] et localisation des clés retrouvées à son contact

Ruelle

Toutes les structures qui bordent l'empierrement s'interrompent, à l'ouest, à hauteur de la cote E1140. Elles font place, en bordure occidentale du secteur, à une longue bande pavée de tessons de panse d'amphores posées à plat [16420, 16421]. La séparation est soulignée par un alignement de sablières et de tranchées de palissade déjà fouillées en 2005. Son tracé, complété cette année par la sablière [16444], forme une limite continue reconnue sur plus de 30 m. La zone pavée d'amphores forme une bande de terrain de longueur équivalente d'environ 4 m de large, que n'interrompt aucune structure.

Ces nouveaux éléments confortent l'interprétation proposée l'année dernière : celle d'une ruelle secondaire longeant la façade est du corps de bâtiments A (A1 et A2), aboutissant au nord à une petite placette desservant l'autre corps de bâtiment B (voir *supra* fig. 4). Cette ruelle permettait également d'accéder à la partie arrière des structures fouillées cette année, comme en témoignent plusieurs interruptions ménagées dans la clôture qui la borde à l'est. Cette ruelle, déjà recoupée par le sondage réalisé par J. Collis et V. Guichard en 1992, se prolongeait peut-être sous la berme sud du chantier. Au centre de son tracé avait été mis au jour un amas de mobiliers métalliques, correspondant vraisemblablement à un petit dépôt d'éléments récupérés dans le cadre d'activités artisanales (Orengo 2003). Il est difficile de déterminer si cet amas correspond à l'emplacement d'un bâtiment ou à un dépôt de recharge de voirie. Contre le côté ouest de la sablière [16444], une zone de terre très rubéfiée trahit la présence d'une aire de combustion de type foyer domestique ou de bord de voie.

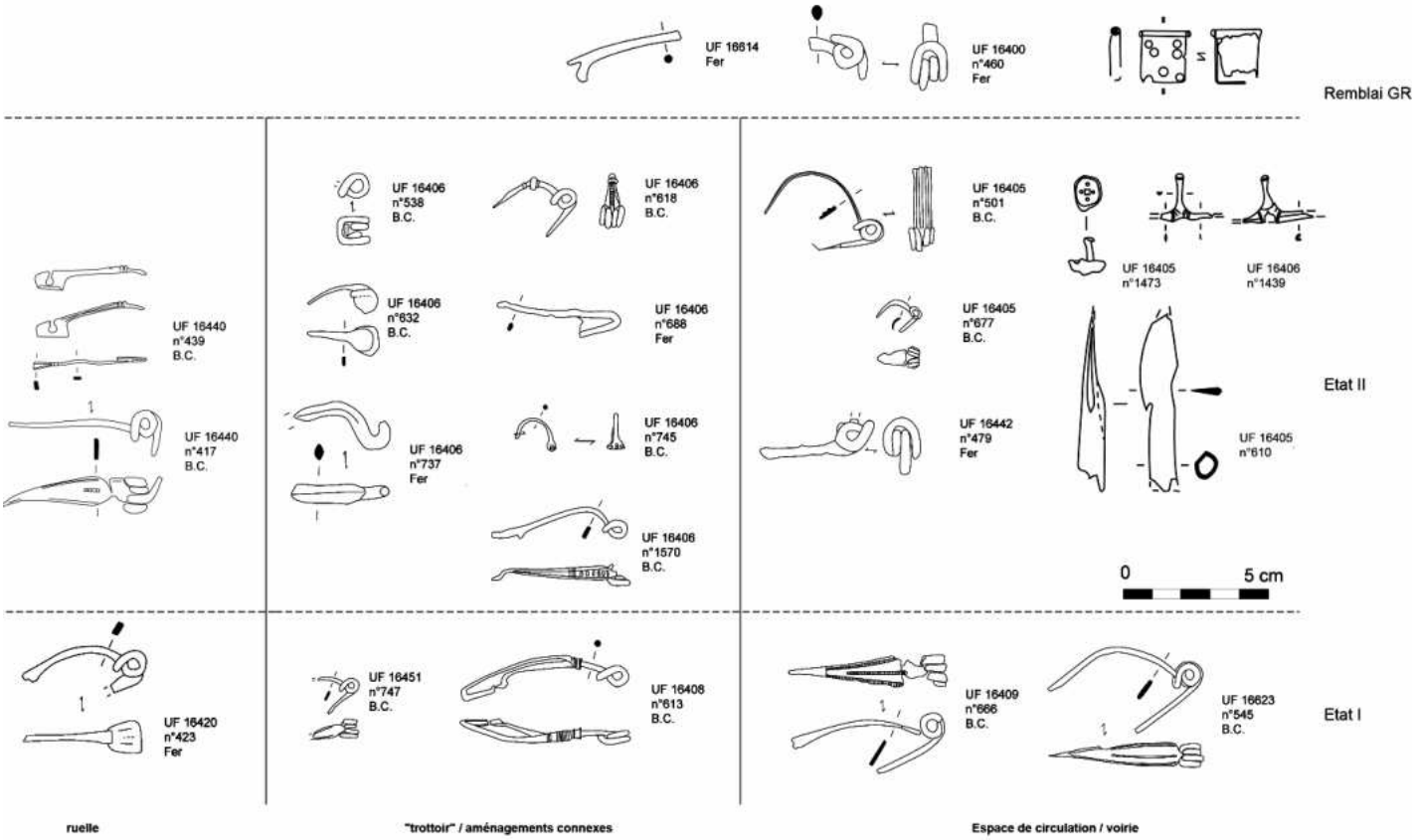

Fig. 75 – Secteur Est : faciès des fibules et du petit mobilier liés aux différents états de la voirie et à ses aménagements connexes

Le décapage de la chaussée a été effectué en deux passes, qui permettent de reconnaître plusieurs niveaux de fréquentation, peu différenciés sur le plan stratigraphique (épaisseur maximale des dépôts : 10 cm) : le plus ancien [16420], pavé de tessons d'amphores posés directement sur le sol hallstattien, a livré une fibule de Nauheim et un bronze à légende MOTVDIACA, vraisemblablement lié au niveau supérieur. En effet, les éléments mobiliers qui composent ce dernier [16440] sont étroitement imbriqués avec ceux de l'état précédent. Il a livré une autre fibule de Nauheim, associée à une fibule de type à ailettes naissantes (Almgren 65) à pied ajouré d'une perforation circulaire, caractéristique de La Tène D2 (fig. 75), des bronzes frappés de type au renard et cheval-cheval, et une monnaie en argent de type Chapelle-Saint-Laurent. Une agrafe de ceinturon (16420/461) et un anneau en os (16420/459), de même diamètre que les perforations du déchet de tabletterie découvert dans la fosse-dépotoir du bâtiment B (fig. 36), évoquent des objets perdus sur une voie de circulation. Un as de Nîmes complet recueilli au sommet de ce niveau, décoré du crocodile encadré par deux palmiers, plaide également pour un espace de voirie resté ouvert et fréquenté au moins jusqu'au règne d'Auguste.

Synthèse provisoire

La fouille des structures situées au sud et à l'est du corps de bâtiments C a permis de dégager un ensemble de vestiges très vaste mais relativement cohérent, alignés sur l'organisation générale des autres structures mises au jour sur le site. La majeure partie de cet espace est occupé par une aire de circulation empierrée, implantée dès la fondation de l'oppidum à La Tène D1 et rechapée au cours de ses états d'occupation successifs. Le corps supérieur de cette chaussée est constitué d'épandages de mobilier qui témoignent d'une longue fréquentation, au cours de la Tène D2 et jusqu'au début de la période augustéenne (fig. 75). Son tracé coïncide avec une limite de parcelle et de communes, qui a peut-être gardé le souvenir d'une ancienne voie reliant la façade est du sanctuaire au principal point d'accès au plateau, situé sur son versant nord.

L'identification de cet espace de circulation à l'une des voies principales de l'oppidum ne peut guère être proposée qu'à titre d'hypothèse de travail provisoire. Son emprise, attesté de manière discontinue, est

partiellement obstruée par des bâtiments qui empiètent sur son tracé. Sa limite orientale, qui se prolonge au delà des bermes est et sud de la fouille, n'a pas encore été reconnue : sa longueur suivie sur au moins trente mètres et sa largeur, qui atteint d'une bonne douzaine de mètres dans la partie centrale, permettent d'envisager d'autres hypothèses, notamment celle d'une grande place, voire d'une cour inscrite au centre d'un autre corps de bâtiments situé hors de l'emprise du chantier. La fouille extensive de cette structure constituera l'un des objectifs majeurs de la campagne 2007.

Quelle que soit sa fonction exacte, cette zone de voirie peut être qualifiée d'espace à caractère public, par opposition aux bâtiments et parcelles d'habitation qui l'entourent. Elle est bordée à l'ouest par un long radier densément empierré et bien parementé côté est, qui peut être interprétée soit comme un trottoir ouvert, soit comme un portique couvert dont les structures porteuses restent très mal assurées. Le sommet du radier était parsemé de mobiliers datés de La Tène D2 et de la période augustéenne.

À l'arrière de ce « trottoir », plusieurs trous de poteaux liés à des niveaux de sol bien délimités dessinent un ensemble de structures cohérentes qui se caractérisent par la présence de nombreux vestiges d'artisanat : fragments d'outillage spécialisé (tas-enclumettes, marteaux, plane, éléments de polissoirs ou de tables de travail) et déchets artisanaux (tige-lingot, scories) indiquent l'existence d'un ou plusieurs ateliers accolés, dotés d'une ou deux grandes fosses qui ont pu faire office d'ateliers semi-enterrés. Les scories, charbons et fragment de plaque de foyer retrouvés dans le comblement de l'une d'entre elles plaident pour des activités liées au feu et probablement, à la métallurgie. Un bon parallèle réside dans les ateliers de bronziers semi-enterrés, de taille légèrement plus importante, reconnus au centre de l'oppidum de Villeneuve-Saint-Germain (fig. 76 : Fichtl 2005, 114).

Ils sont séparés par une sorte de cour à ciel ouvert raccordée, côté ouest, à une ruelle secondaire reconnue partiellement en 2005, qui permettait aux véhicules d'accéder à l'arrière des ateliers. Ces derniers communiquaient, côté est, avec l'espace de voirie par l'intermédiaire de portes, dont plusieurs clés ont été retrouvées en place. Il est tentant de les identifier à des sortes de « boutiques » dédiée à la fois à l'activité artisanale (côté ruelle) et à des activités commerciales (côté voirie publique). Hormis leur fonction artisanale, ces espaces semble en effet avoir été le siège de nombreux échanges : en témoignent les dizaines de monnaies (dont beaucoup en argent) et les centaine de jetons en céramique (utilisés pour le comptage ou le payement ?) qui parsèment ce secteur, dont provient également un fléau de balance.

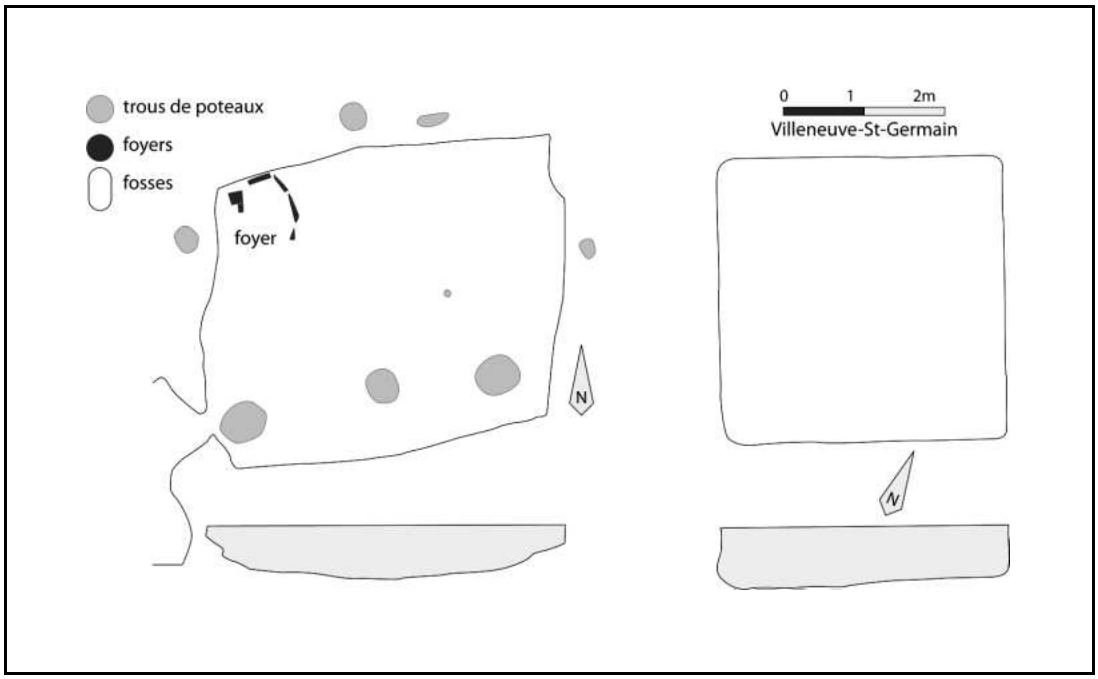

Fig. 76 – Comparaison : fosses-ateliers semi excavées de l'oppidum de Villeneuve-Saint-Germain (tiré de Fichtl 2005)

Secteur Nord-Est : bâtiment gallo-romain

M. Garcia[4]

La campagne 2006 a mis au jour les maçonneries d'un bâtiment gallo-romain situé dans l'angle nord-est de l'emprise de la fouille. Il a été recoupé dans un sondage préalable au vidage d'une grande tranchée d'empierrement moderne [16644] dont le tracé, reconnu depuis longtemps sur les photographies aériennes, longe toute la bordure orientale du secteur Est sur plus d'une cinquantaine de mètres. Cette tranchée coïncide avec une ancienne limite de parcellaire reportée sur le cadastre napoléonien, marquant également la frontière entre les communes de Corent et Veyre-Monton. Large de 3 à 4 m, profonde de 2 à 2,50 m, elle est comblée à ras-bord de pierres de toutes natures et de tous calibres récoltées lors des épierrements successifs des champs environnants. Elle correspond peut-être aux fondations d'un muret de parcelle arasé au cours du remembrement du plateau opéré dans les années 1960.

Ce sondage a consisté en une excroissance pratiquée dans l'angle du chantier en direction de l'est, mesure 6 m de long pour 4 m de large. Il visait à reconnaître l'extrémité nord de cette structure et à confirmer sa datation à l'époque moderne. Conformément aux indications fournies par les clichés aériens, la tranchée d'épierrement accuse un retour d'angle en direction de l'est qui longe le mur sud du bâtiment romain sans le détériorer. Une seconde tranchée d'épierrement située plus à l'est, en revanche, recoupe son tracé et l'ensemble des niveaux. Compte tenu de ces perturbations, les maçonneries n'ont pu être relevées que sur 8,6 x 5 m, entre les coordonnées E1149,9 à E1159 / N1192,8 à N1198.

Cet angle de bâtiment (fig. 77) est composé de deux murs perpendiculaires construits à l'aide de blocs de basalte et pouzzolane, de 10 à 25 cm de taille moyenne, liés par un mortier sableux comportant des inclusions de pouzzolane : [M 16629] orienté est-ouest et [M 16628] d'orientation nord-sud, regroupés sous le numéro d'UF englobante [16630]. Ils sont construits dans des tranchées de fondations étroites [UF 16631 pour M 16628] et [UF 16632 pour M 16629]. Cette dernière semble recouper le niveau de circulation gaulois [UF 16625]. Ces murs larges de 50 cm possèdent des parements réguliers (fig. 79), qui témoignent d'une portion conservée au-dessus du niveau de fondations. Leur face externe comprend des traces d'enduits peints monochromes de couleur blanc-crème.

A l'intérieur des maçonneries, aucun niveau de sol n'a été conservé, mais divers niveaux de radier ont pu être repérés sous les niveaux de démolition [UF 16622]. Le radier [16626] est composé de blocs de basalte de petit module bien agencés. Il s'appuie contre les murs [16628] et [16629]. Sa surface semble avoir été fortement perturbée par des fosses postérieures, car il n'est pas possible de le suivre sur l'ensemble du bâtiment.

Ces radiers reposent sur un remblai argilo-sableux homogène de couleur rouge brun relativement profond [UF 16627]. Il s'appuie contre les murs et comprend des fragments d'amphores tardo-républicaines, de la faune, de la céramique, ainsi que des scories, d'origine vraisemblablement résiduelle.

À l'ouest du mur [M 16628] figure un aménagement correspondant au niveau d'entrée de ce bâtiment (fig. 79) : il se signale par de gros blocs de basalte qui s'appuient contre le mur 16628, ménageant sans doute une rampe d'accès. Au sud, des blocs de basalte de plus petit module, correctement agencés, devaient former un niveau de circulation. À environ 6 m à l'ouest du bâtiment se trouvait un niveau ténu de tuiles pilées, évoquant un niveau de terrazzo, non lié au mortier. Ce niveau de circulation était très érodé mais un nombre important de tuiles et de céramique permettent de le rattacher au bâtiment.

Le mode de construction et l'état de conservation des maçonneries permettent d'interpréter ce bâtiment comme l'annexe ou la dépendance d'un corps de bâtiments plus important, de type villa (*pars rustica* ?), voire comme un simple espace fonctionnel, qui présentait sans doute des murs couverts de chaux et des sols de terre.

A l'extérieur de son emprise, le niveau de démolition [UF 16621] comportait un nombre important de tuiles (*tegulae* et *imbrices*) ainsi que de nombreuses céramiques sigillées : les types et les décors représentés (bols à reliefs de type Drag. 37, coupelles Drag. 35-36 à décor de barbotine) sont caractéristiques des productions de Gaule du Centre et situent la période d'occupation maximale du bâtiment au IIe siècle de notre ère. Ce mobilier de qualité comprend également une petite tête de statuette en terre blanche de l'Allier

[4] Doctorante Université Lumière Lyon II, UMR 5138 et 8546

(fig. 80). Un profil de bol Drag. 29 à décor végétal, retrouvé plus au sud dans l'environnement du corps de bâtiments C, indique un contact avec le Ier siècle. Ce même secteur a livré deux fibules qui peuvent également être rattachées à une première phase de fonctionnement du bâtiment : notamment une fibule à queue-de-paon et une fibule géométrique (fig. 80, [UF 16259]), datées du milieu du Ier s. après J.-C. Le niveau de démolition du bâtiment gallo-romain livre d'autres types plus anciens qui doivent être considérés comme résiduels : ainsi, une fibule filiforme en fer de type laténien (fragments de ressort n°525), est associée à une fibule à coquille (n°526 en fer) et à une fibule filiforme à corde interne et arc tendu en fer (n°508). A noter aussi la présence d'une fibule en B.C. qu'il est possible de rattacher à une variante filiforme à arc tendu de construction fruste, présentant une section carrée et un décor irrégulièrement poinçonné (n°616).

Fig. 77 – Secteur Nord-Est : bâtiment gallo-romain, maçonneries et radier intérieur (vue du nord)

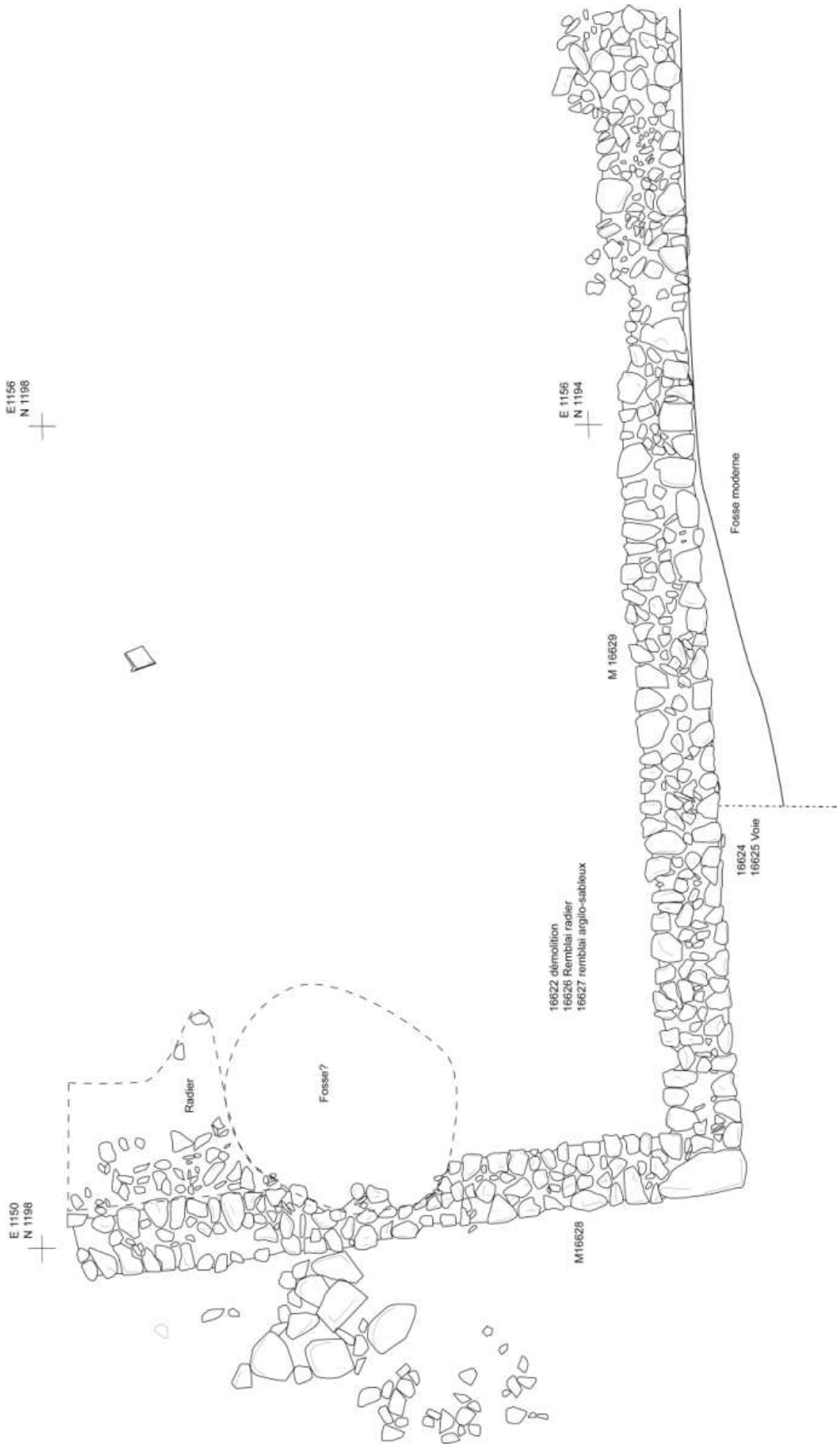

Fig. 78 – Secteur Nord-Est : bâtiment gallo-romain, relevé au pierre à pierre des maçonneries

Fig. 79 – Secteur Nord-Est : bâtiment gallo-romain, détail du parement extérieur des maçonneries.
En bas : seuil ou marche d'accès aménagée contre le mur ouest du bâtiment.

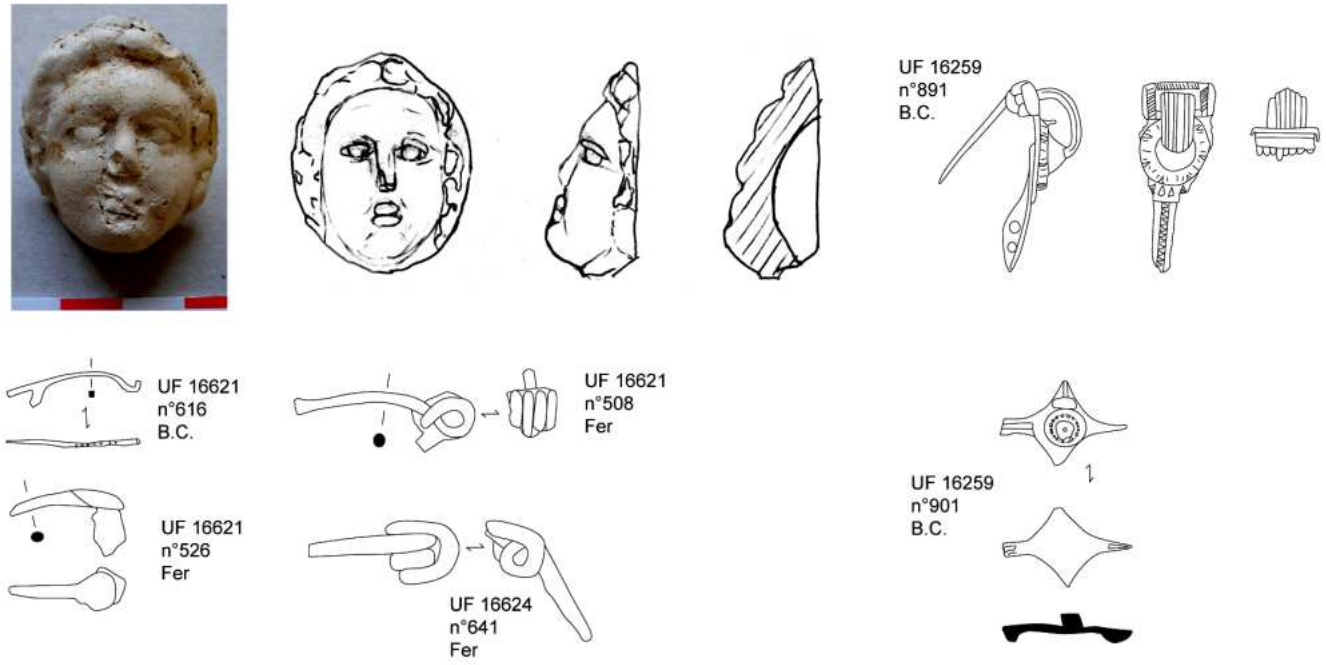

Fig. 80 – Secteur Nord-Est : bâtiment gallo-romain, sélection de fibules issues de la démolition du bâtiment et des remblais environnants. Tête de statuette en terre blanche. Dessins M. Garcia.

Secteur Est : occupations du premier âge du Fer (VIIe s. av. J.-C.)

J. Gasc

La fouille de cette année, effectuée sur environ 200 m², a permis de mettre au jour des données importantes concernant l'occupation du 1er âge du Fer. Elle a non seulement permis de compléter le corpus céramique, mais également d'esquisser un plan d'habitat, laissant envisager l'existence d'un petit hameau, dont les activités domestiques (agricoles) et artisanales (tissages, céramiques) sont attestées par le mobilier.

Un habitat structuré

La fouille du niveau hallstattien s'est effectuée sur une étendue d'environ 120m² (fig. 1), répartie en 2 zones, la plus grande étant située au sud de l'emprise générale (fig. 2 : environ 110 m²), et la plus petite au nord (fig. 3 : environ 10 m²). Le paléosol hallstattien est désigné par [UF 16900] pour la première, [UF 16902] pour la deuxième. Au nord de [UF 16902], nous sommes en présence d'un niveau remanié, le matériel du 1er âge du Fer côtoyant celui du Bronze final et du 2ème âge du Fer. Ceci est du à la remontée importante du substrat qui réduit fortement la puissance de terre, la rendant ainsi sujette aux effets des labours.

Dans [UF 16900] (pl. 1 et 2), plusieurs rassemblements de pierres ont été interprétés comme des calages de piquets [UF 16908] [UF 16909] [UF 169010] et [UF 16916], les moins avérés étant [UF 16918] [UF 16919] et [UF 16920]. L'incertitude subsiste néanmoins pour l'ensemble, la fouille à n'ayant révélé aucun creusement important, mais uniquement des petits trous de piquets ([UF 16912] et [UF 16914]), qui ne correspondent pas forcément à l'emplacement des calages (excepté pour [UF 16916]). Ces structures n'ont par ailleurs livré aucun matériel. Il faut préciser que le sédiment sous-jacent, correspondant aux niveaux du Bronze final, composé d'un cailloutis plus ou moins dense, est assez irrégulier et laisse très difficilement apparaître les petits creusements tels que les trous de piquets, notamment si ceux-ci sont peu profonds. Il semblerait malgré tout qu'une architecture assez légère ait été implantée à cet endroit, à moins que les trous de poteaux plus conséquents se situent en dehors de l'emprise de fouille. Un agencement de grandes pierres plates [UF 16911] pourrait correspondre à une assise de poteau, peut-être centrale. Dans [UF 16902], deux trous de poteaux avec leurs calages sont attestés (fig. 3 et pl. 3). L'un correspond sans doute au niveau du 1er âge du Fer ([UF 16903]), au regard des quelques tessons trouvés à l'intérieur, tandis que l'attribution du second est douteuse (un fond de céramique correspondrait plus aux productions du Bronze final).

Une série de concentrations d'argile rubéfiée en forme de petits cercles à proximité de ces calages hypothétiques (fig. 2, pl. 2) pourrait correspondre à des restes très partiels de torchis, anciennement appliqué sur un clayonnage. Quelques fragments de nodules d'argile cuite susceptibles d'être des fragments de torchis ont d'ailleurs été identifiés de façon plus certaine, parmi les tessons de céramiques (5 petits fragments d'environ 3 cm de côté, plats sur une face et présentant des gouttières fines sur l'autre face). Ces éléments peuvent aussi correspondre à des restes de plaques de foyers.

La disposition des tessons de céramiques de [UF 16900] [UF 16902] et [UF 15900] [UF 15901] [UF 15903] (fouille 2005) permet d'identifier des effets de parois assez visibles (fig. 2 et 3 ; pl. 1 et 3), qui révèlent une orientation préférentielle Sud-Nord/Est-Ouest. L'alignement des calages de poteaux supposés correspond à cette orientation. Si nous nous rapportons au plan des vestiges hallstattiens découverts en ZA 59 (campagnes de fouilles 2001-2002), les effets de parois et les trous de poteaux bien attestés indiquent un plan de même orientation (cf. Gasc, 2003). Il est alors possible d'envisager un hameau, composé de grandes maisons allongées, ou de plusieurs cellules d'habitations et de stockage. Les limites de fouilles et la destruction de ces niveaux par les constructions postérieures freinent la compréhension de l'organisation de l'habitat, notamment concernant la grandeur des maisons, leur organisation interne et leur architecture.

Une concentration approximativement circulaire de petits nodules d'argile [UF 16901] (fig. 2, pl. 2), pourrait correspondre à un petit foyer. Son attribution au 1er âge du Fer est très incertaine, étant donné qu'un tesson retrouvé parmi les nodules d'argile correspond plutôt aux productions de l'âge du Bronze final.

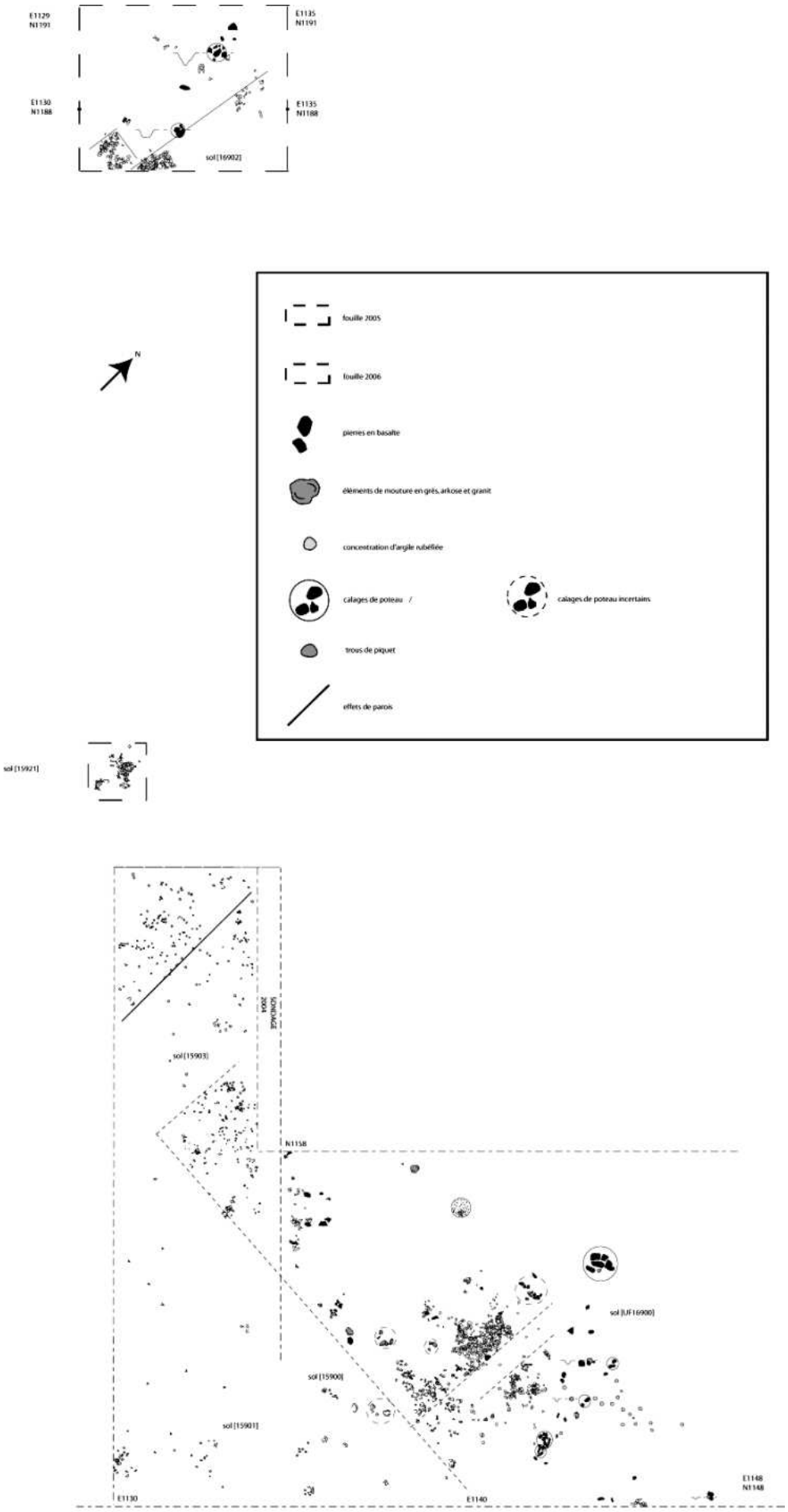

Fig. 1 – Plan des structures du premier âge du Fer identifiées dans les secteurs Est et Nord de la fouille

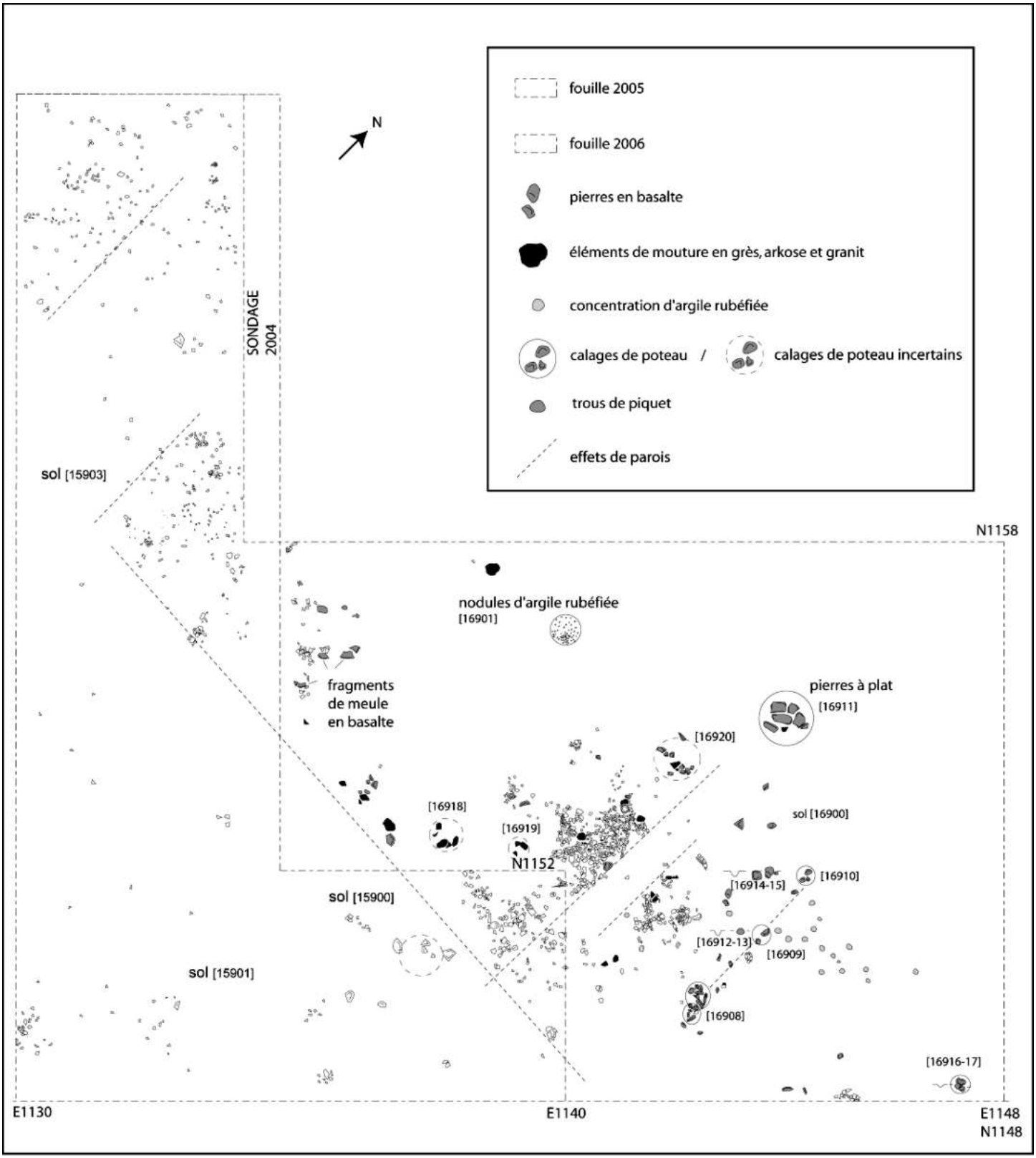

Fig. 2 – Plan des vestiges du premier âge du Fer identifiées dans la partie sud du Secteur Est

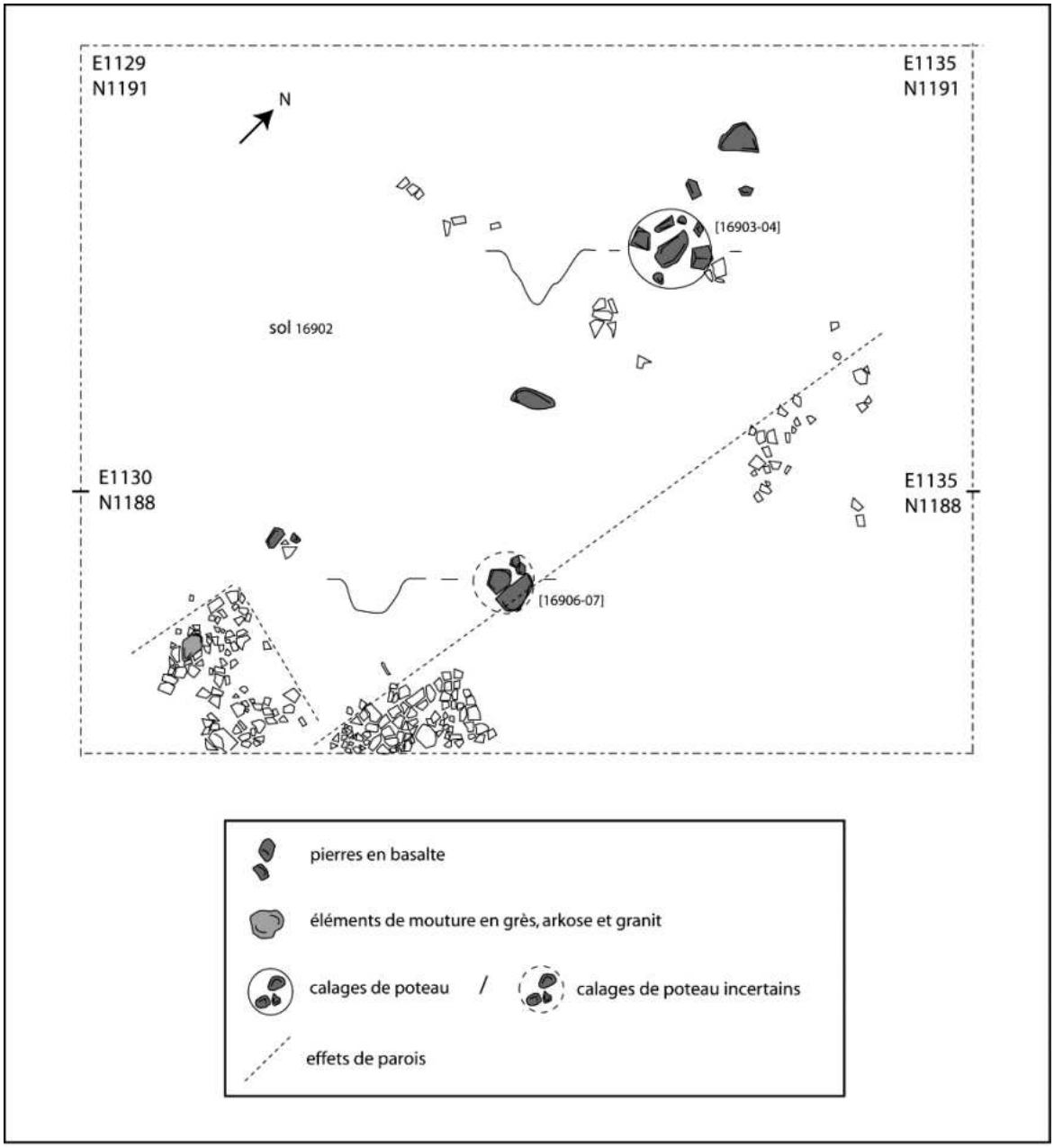

Fig. 3 – Plan des vestiges du premier âge du Fer identifiées dans le Secteur Nord

Les témoins d'activités artisanales et domestiques

Les activités artisanales, tissage et céramique, sont représentées par seulement une fusaïole cette année, et une trentaine de vases. D'autres activités artisanales, effectuées ou non sur le plateau, sont avérées au regard du reste du mobilier. Les activités domestiques, notamment liées à la production agricole, sont bien attestées avec la présence de nombreux éléments de mouture.

La céramique

Analyse taphonomique

Près de 2000 tessons ont été prélevés, pour un poids proche des 40 kg. Une trentaine de vases ont pu être identifiés. Les récipients ne sont représentés que par ¼ ou au mieux la moitié de leurs tessons. Cette conservation partielle gêne à la représentation graphique de la totalité du profil, manque parfois compensé par la reconstitution supposée à partir des formes entières connues, rendue possible grâce à l'homogénéité des classes typologiques.

UF	description	NR	NMI		poids (g)	taux de fragmentation (g)
			bords	total		
16900	sol	1552	17	21	23830	15,3
16902	sol	395	10	13	15270	38,6
16903	TP	9	0	0	100	11
16906	TP	3	0	0	50	16,6
TOTAL		1957	28	34	39270	20,4

Fig. 4 : Décompte de la céramique et taux de fragmentation.

Le taux de fragmentation (en moyenne 20) est cohérent avec celui calculé à partir de la céramique découverte à proximité en 2005, zone encadrée de pointillés rouges sur le plan fig. 1 (en moyenne 18). Les tessons sont de grandes tailles en générale et leur configuration indique que les vases ont été écrasés alors qu'ils devaient être en position primaire (pl. 1).

Quasiment tous les vases ont brûlé : la surface des tessons est décapée, le dégraissant affleure, la pâte est poreuse, des éclats sont visibles sur les parois de certains. La coupelle (pl. 6, n°6) et une jatte (pl. 6, n°7) sont les seuls récipients à ne présenter aucune trace évidente de surchauffe. Nous rappelons que la plupart des vases de cette période, trouvés jusqu'à présent à Corent, sont dans cet état (hypothèse d'un habitat détruit par un incendie : cf. Gasc, 2003).Même les vases les plus au nord sont brûlés et très abîmés.

Analyse typologique et technologique

Le tableau de la figure 5 propose un décompte des formes de vases, suivant les grandes classes typologiques suivantes : les jarres (les jarres fermées ou ouvertes à cordon digité plus ou moins volumineuses, les jarres à grand col évasé et panse renflée), les pots, les gobelets (les gobelets carénés et les gobelets à panse ovoïde), les jattes (les jattes carénées et les jattes à panse hémisphérique) et les coupelles. Seules les jattes hémisphériques et la grande jarre à languettes et cannelures (pl. 8, n°24) n'avaient pas encore été identifiées dans le corpus de céramiques hallstattiennes. Nous pouvons imaginer, de par ses caractéristiques stylistiques, d'ailleurs très particulières (aucune comparaison régionale), que cette grande jarre était suspendue. Son attribution chronologique ne fait aucun doute, d'après le contexte de découverte et sa « cohérence technologique » avec les autres céramiques.

Classes typologiques	nombre de vases	renvois aux planches
jarres	11	pl. 7, n°20-23 ; pl.8, n°24-25 pl. 9, n °26
gobelets	6	pl. 6, n°1-5
coupelle	1	pl. 6, n°6
jattes	8	pl. 6, n°7-10
Pots	8	pl. 6, n°11 à 14

Fig. 5 : Décompte typologique des vases [UF 16900] et [UF 16902].

classes typologiques	céramique à pâte fine	céramique à pâte grossière
Jarres	2	9
Gobelets	6	
Coupelle	1	
jattes	8	
Pots	3	5
Total	20	14

Fig. 6 : Décompte de la céramique [UF 16900] et [UF 16902] entre céramique à pâte fine et grossière.

Du point de vue technologique, les pâtes sont en général bien épurées, très bien lissées et d'épaisseur constante. La cuisson a été majoritairement effectuée en atmosphère oxydante, avec probablement un piégeage de carbone à l'intérieur des vases (paroi interne de la partie inférieur du vase de couleur noire), du à leur position dans le four. Notons que les jattes hémisphériques ont été cuites en atmosphère réductrice.

Les vases à pâte fine (dégraissant très fin, lissage poussé, faible épaisseur des pâtes proportionnellement à la taille des vases) se retrouvent dans toutes les classes typologiques, des grandes jarres jusqu'aux petits gobelets (fig. 6). Les pâtes grossières sont caractéristiques de certaines jarres (celles à cordon digité) et de certains pots (ceux à décors incisés), excepté le pot n°11 pl. 6 qui serait en pâte mi-grossière. Leur pâte, plus épaisse (1 cm ou plus) contient des grains de dégraissant de taille moyenne nombreux, mais la paroi est quand même bien lissée. Cette différence au niveau de la préparation de la pâte correspond probablement à des particularités fonctionnelles des vases, ou alors à des systèmes de production différents.

Les autres artisanats (tissage, fabrication d'objets de parure)

La fusaïole trouvée en contexte hallstattien (pl. 6) s'ajoute aux nombreuses fusaïoles découvertes jusqu'à présent dans ce niveau d'occupation (fig. 7), témoignant à nouveau de la présence d'une activité de tissage.

Deux éléments de parure en alliage cuivreux, deux fragments d'une armille et un fragment d'une fibule serpentiforme, proviennent l'un du sol [16902], l'autre du décapage d'une structure laténienne (fig.6, pl. 9). Ils sont tous deux attribués au 1er âge du Fer moyen (Ha D1), la fibule révélant de plus une influence culturelle hallstattienne, étant donné que ce type ne se retrouve qu'au nord-est de la France et plus largement dans le domaine hallstattien. Nous pouvons comparer stylistiquement l'exemplaire de Corent à ceux des sites princiers de Vix « Le Mont-Lassois » (Chaume, 2001), du Hohenasperg (Biel, 1997, p. 18, fig. 2), des sépultures princières de la vallée supérieure de la Saône (Bourguignon-Les-Morey : Piningre, 1997, p. 144, fig. 5), et en Alsace. La fibule de Corent est la plus occidentale et « méridionale » de toutes, vu qu'aucune n'a encore été trouvée à l'ouest et au sud de la Bourgogne. Outre ces éléments de parure, un fragment de tôle fine en bronze a été trouvé dans [UF 16900]. Aucun indice d'atelier de fabrication n'a été identifié sur le plateau de Corent pour cette période.

Deux fragments de bracelets en lignite (pl. 6) attribués au 1er âge du Fer proviennent du niveau de sol hallstattien et d'un niveau Bronze final (fig. 7). L'existence de bracelets en lignite également à l'époque laténienne pose cependant problème quant à l'attribution chronologique de ces deux exemplaires, ainsi que des autres bracelets découverts lors de ces dernières années de fouilles et souvent attribués au 2ème âge du

Fer. Il est possible qu'ils aient été fabriqués sur le plateau, mais aucun indice allant dans ce sens n'a encore été trouvé.

UF	description	faune		alliages cuivreux		bracelets en lignite		fusaïoles		matériel lithique				
										silex		mouture		
		NR	(g)	NR	(g)	NR	(g)	NR	(g)	NR	(g)	NR	NMI	(g)
16900	sol	18	119	1	0,5	1	11	1	22,5	1	10	55	13*	45550
16902	sol			2	<0,1							9	1	500
16903	TP	2	60							1	10			
16906	TP									1	5			
16702	sol bronze final					1	6							
16048	structure laténienne			1	1,7									
TOTAL		18	119	4	2,3	2	17	2	48	1	10	64	14	45600

Fig. 7 : Décompte du mobilier autre que la céramique.

L'activité agricole

En plus d'être évoquée par le nombre conséquent de jarres de stockage, l'activité agricole est attestée cette année par la découverte d'une dizaine de meules dormantes et de quelques molettes (fig. 7, pl. 4 et 5). La partie active de la meule (la « table » sur laquelle sont posés les grains afin d'être moulus) est supposée être la partie plate et « piqueté » (indications sur les planches de photographies). Certains fragments ont pu servir de calages de piquets (cf. fig. 2 : [UF 16918] et [UF16919]). Diverses roches ont été utilisées : basalte, arkose, grès, granit essentiellement. De nombreux fragments présentent des traces de rubéfaction, les plus étonnantes étant celle laissées sur une face de la meule présentée en premier sur la planche 6 (colorisation des minéraux en rouge vif sur une épaisseur d'environ 1 cm). Depuis la campagne de 2001, quelques éléments de mouture avaient déjà été découverts dans le niveau hallstattien, mais en petit nombre. La concentration à cet endroit-là pourrait indiquer la présence d'une aire de mouture des grains. Les nombreux prélèvements de sédiments effectués dans ce contexte dans le but d'analyses carpologiques, devraient nous permettre prochainement de décrire plus précisément cette activité agricole (collaboration avec Manon Cabanis).

Bibliographie

BIEL J. (1997). — Le Hohenasperg et l'habitat de Hochdorf. In : *Vix et les éphémères principautés celtiques, les VI° et V° siècles av. J.-C. en Europe centre-occidentale*. Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine, 1993, dir. Brun P., Chaume B., 408 p., éd. Errance.

CHAUME B. (2001). — Vix et son territoire à l'âge du Fer. Fouilles du Mont Lassois et environnement du site princier. Collection Protohistoire européenne, 2001, 644 p., 155 pl., 238 ill.

GASC J. (2003). — *L'occupation du plateau de Corent (Puy-de-Dôme) à l'âge du Bronze et au 1er âge du Fer à travers l'étude de la céramique*. Mémoire de Maîtrise d'Archéologie, Université de Toulouse II-Le Mirail, 2002-2003, 163 p., 115 fig., 6 pl.

PININGRE J.-F. (1997). — Les sépultures princières de la vallée supérieure de la Saône et leur contexte. In : *Vix et les éphémères principautés celtiques, les VI° et V° siècles av. J.-C. en Europe centre-occidentale*. Actes du colloque de Châtillon-sur-Seine, 1993, dir. Brun P., Chaume B., 408 p., éd. Errance.

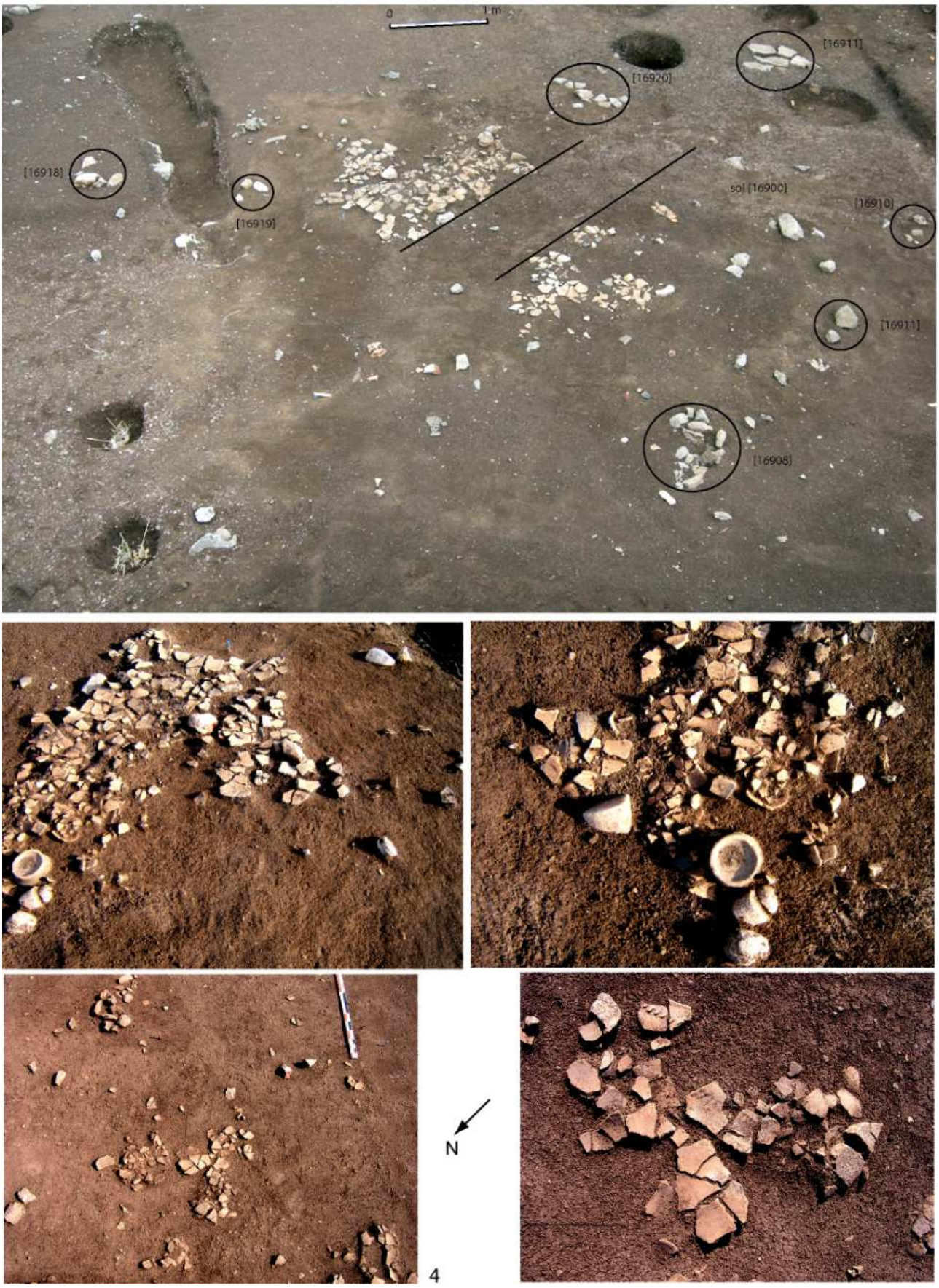

Pl. 1 — Photographies du niveau de sol halstattien [16900] : vue générale du sol et des structures 2 à 5, vues rapprochées des amas de vases écrasés en place et de tessons qui dessinent des effets de paroi bien visibles.

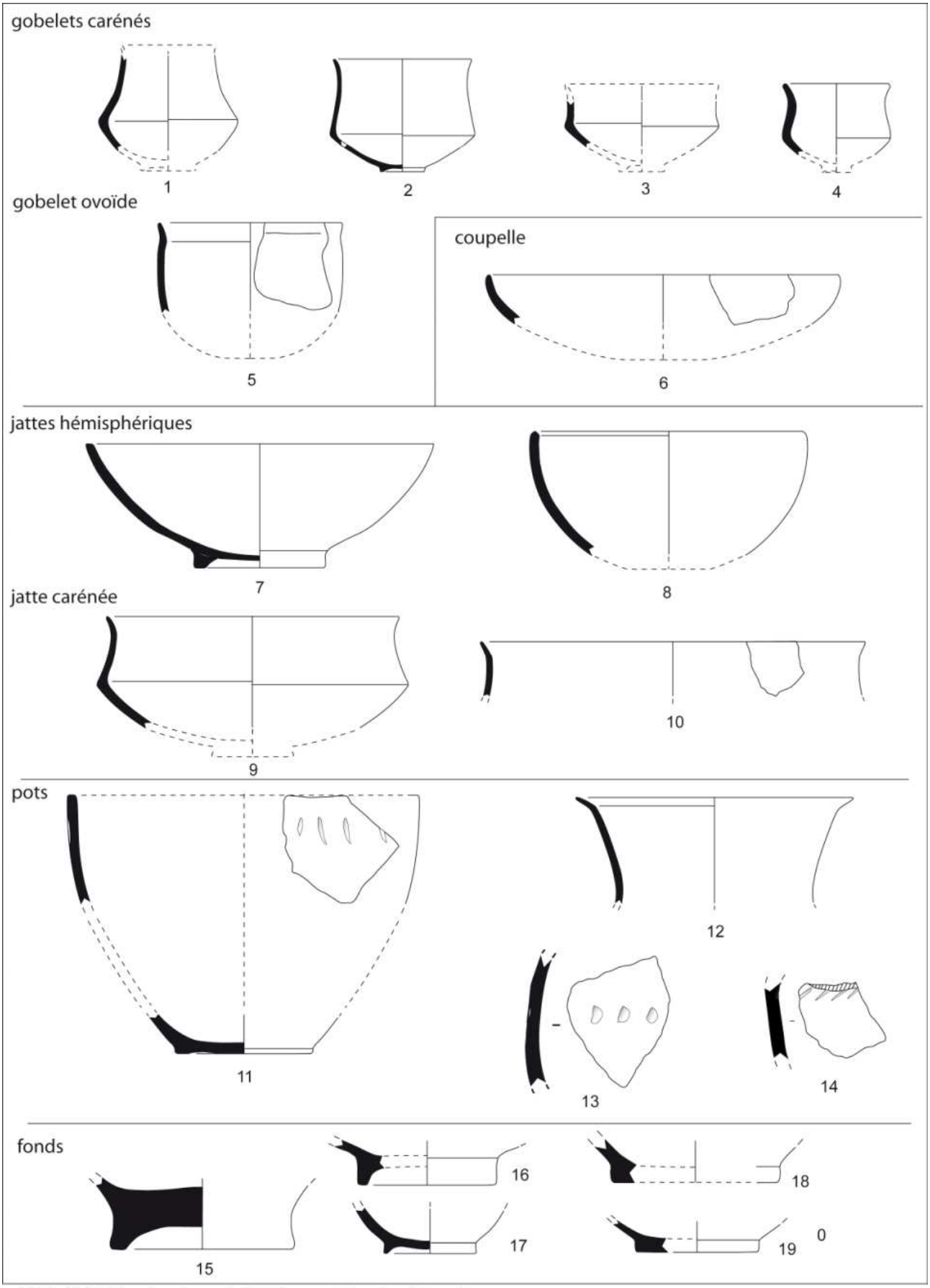

Pl. 6 : [16900] : céramiques hallstattiennes (dessin : J. Gasc)

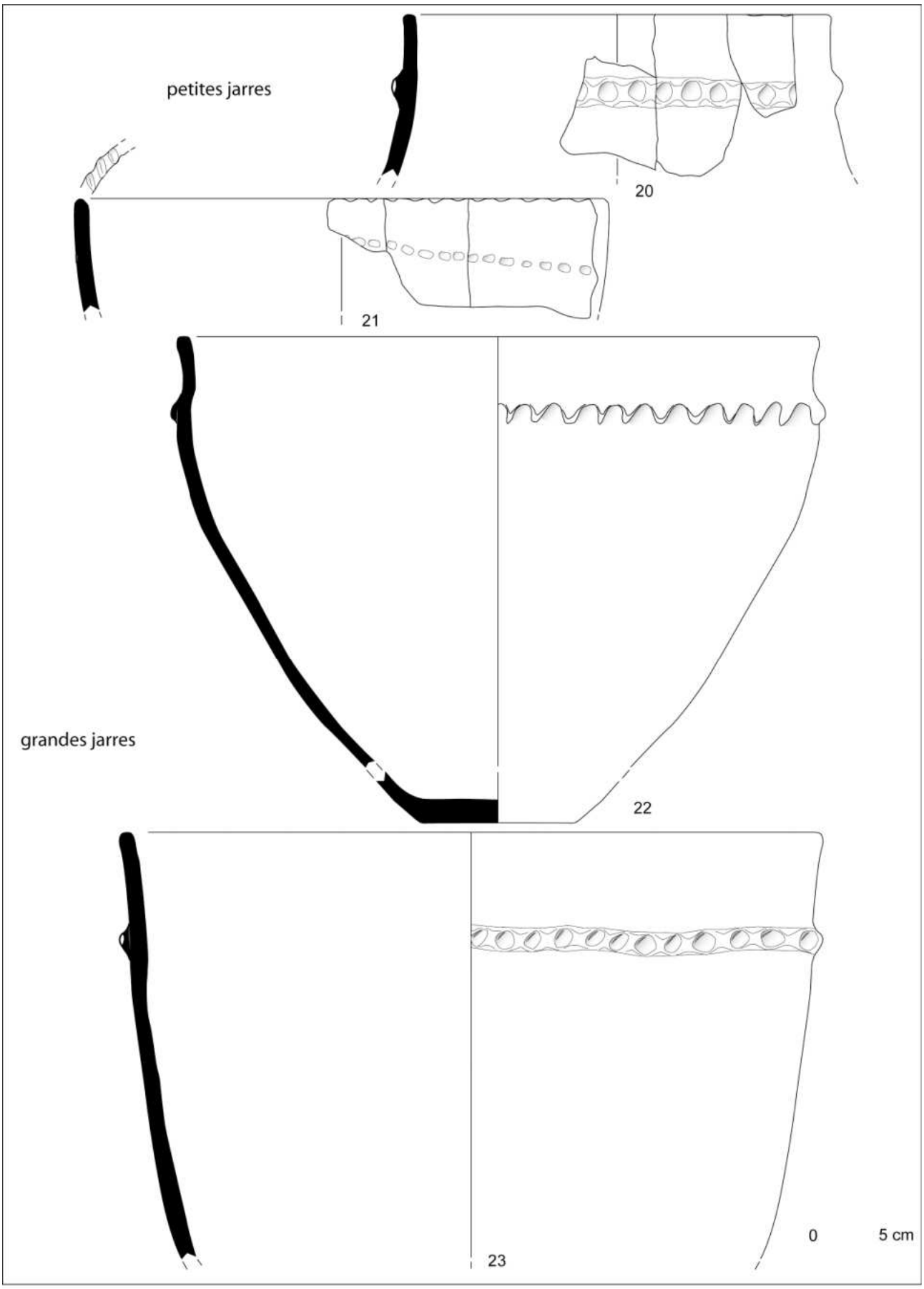

Pl. 7 : [16900] : céramiques hallstattiennes (dessin : J. Gasc)

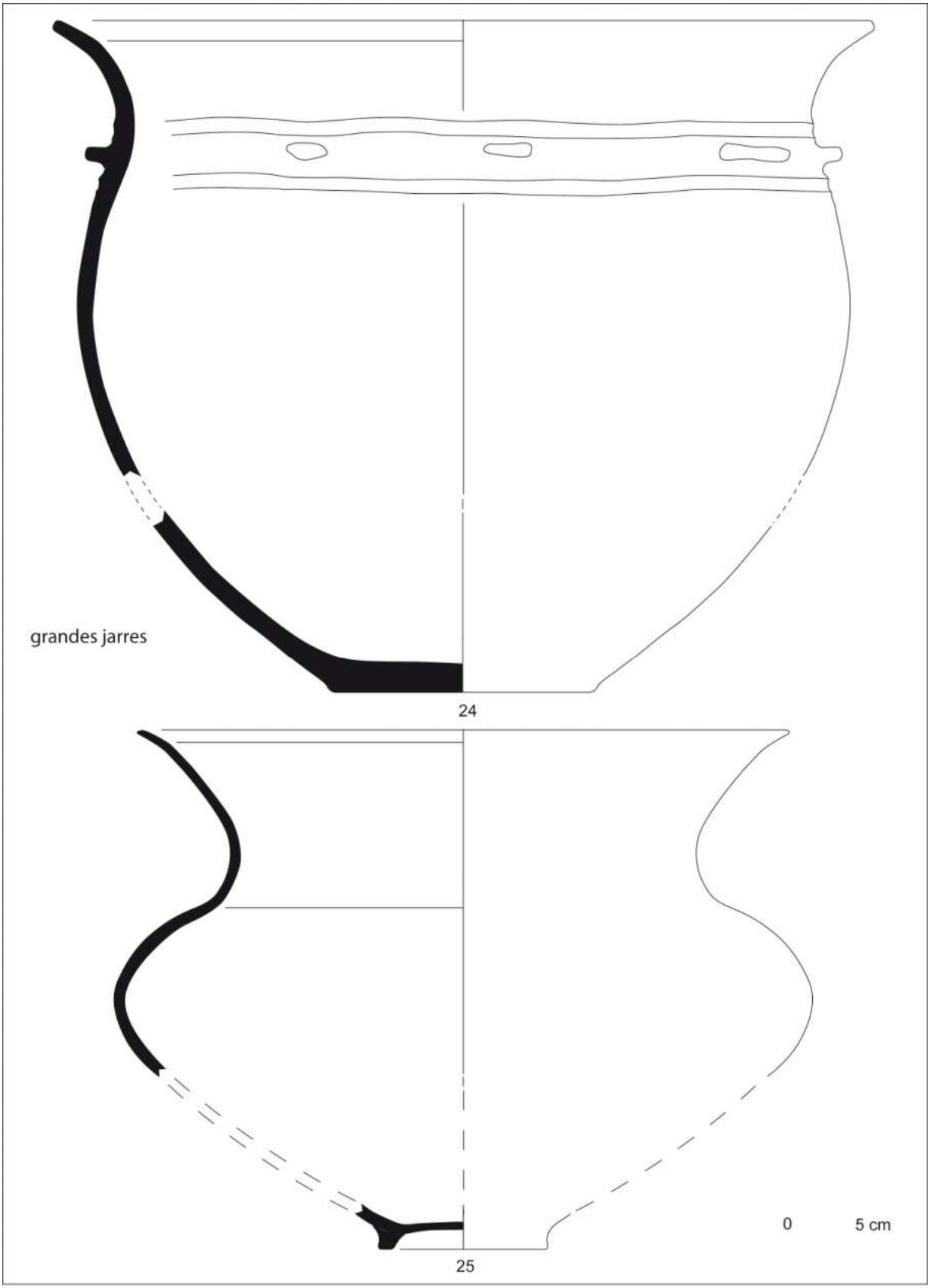

Pl. 8 : [16900] : céramiques hallstattiennes (dessin : J. Gasc)

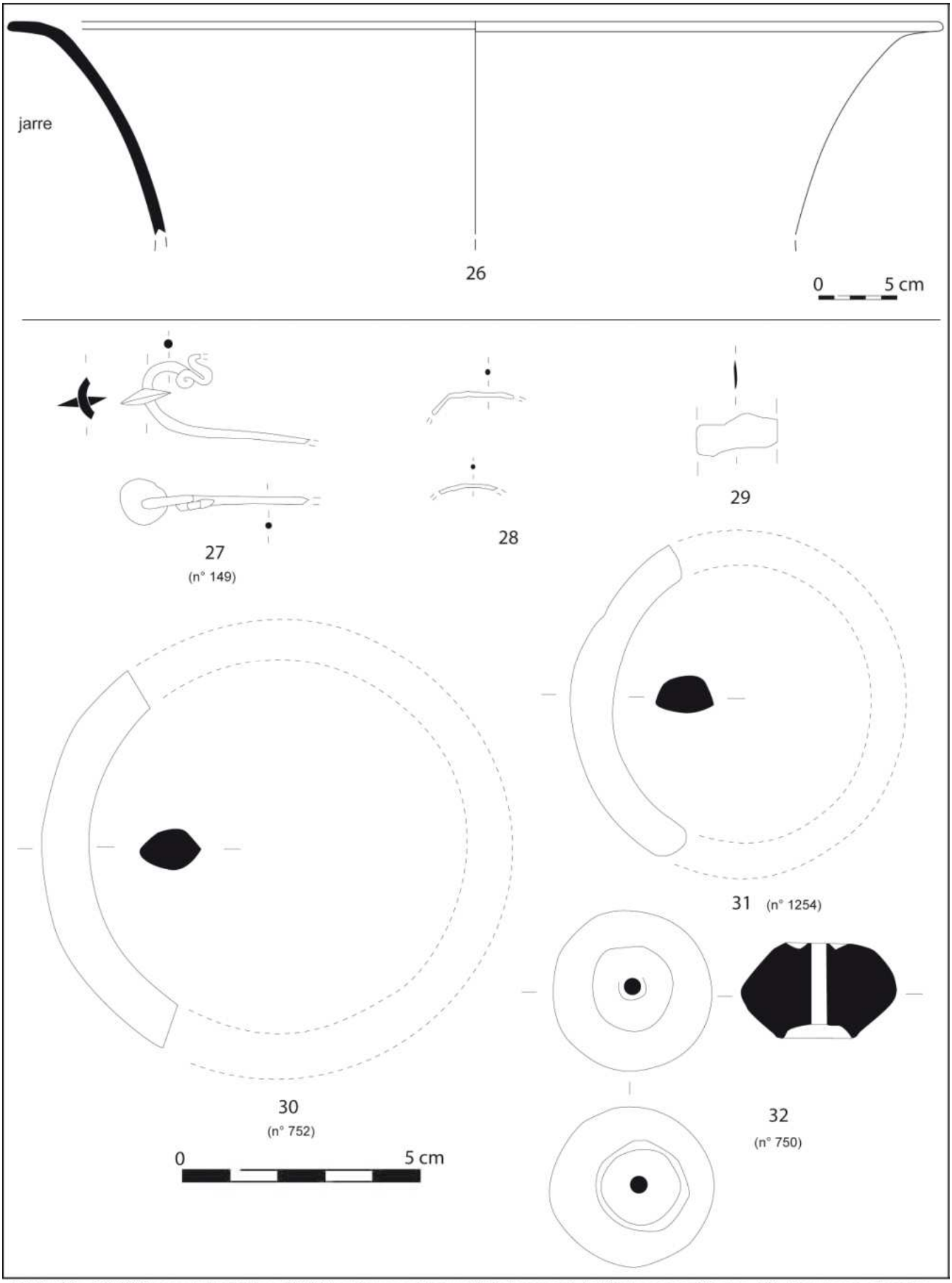

Pl. 9 : 26 : [16900] vase hallstattien ; 27-29 : alliages cuivreux (27 : fragment de fibule serpentiforme, 28 : fragments d'armille, 29 : fragment de plaque) ; 30-31 : fragments de bracelets en lignites ; 32 : fusaïoles (dessin : Nicolas Garcia)

Secteur Nord : occupations de l'âge du Bronze (VIIe s. av. J.-C.)

Pierre-Yves Milcent, Mélanie Frapiccini, Morgane Le Saint-Ferrière, Cécile Pouget, Fanny Sérée[5]

La fouille sur la parcelle ZA 20 avait aussi pour objectif, cette année, de continuer à reconnaître les niveaux antérieurs aux occupations de LT D, tout en préservant pour d'éventuelles investigations futures les couches les plus anciennes, c'est-à-dire antérieures au Bronze moyen. Outre la collecte du mobilier dans une perspective d'étude de la culture matérielle, l'identification de l'étendue et des structures de chacune des phases identifiées constituait le principal objectif sur le terrain. La fouille en aire ouverte a porté principalement sur une zone rectangulaire ouverte au nord-ouest de 300 m^2 (plan pl.1). Des zones d'investigation plus ponctuelles ont fait l'objet d'un enregistrement au fur et à mesure, essentiellement lorsque la fouille de niveaux laténiens pouvait amener le dégagement fortuit de structures de l'âge du Bronze.

La stratigraphie de l'âge du Bronze est à la fois complexe et compacte, chaque niveau étant puissant de 10 à 15 cm :

sous le niveau primitif du sol laténien apparaît à certains endroits un niveau du premier âge du Fer (cf. contribution de Julie Gasc) caractérisé par un sédiment homogène et plus organique que les autres ;

à l'interface du niveau du premier âge du Fer et de la couche sous-jacente apparaissent quelques objets attribuables à la dernière étape du Bronze final (Bronze final 3). Ces vestiges sont ténus et n'apparaissent pas en place : il n'est pas possible par conséquent d'isoler un véritable niveau de cette époque. L'hypothèse d'une séquence érosive intercalée entre le Bronze final et le Hallstatt moyen doit être envisagée ;

plus bas dans la stratigraphie, un niveau attribuable à la fin du Bf 2 (Ha B1) est ensuite identifiable sur une épaisseur de 15 cm aux endroits où celui-ci n'est pas raboté par l'érosion. Le sédiment est hétérogène et emballe de nombreuses inclusions constituées essentiellement de gravillons rougeâtres de pouzzolane. Plusieurs foyers sur radiers de tessons témoignent de la conservation de lambeaux de sol (UF 16905 et 16753 ; photos 1 et 2) ;

un second niveau à petits gravillons apparaît encore plus bas, mais reste difficile à distinguer du précédent. Le sédiment, toujours hétérogène, paraît légèrement plus organique. Le matériel associé semble hétérogène avec des tessons aux décors attribuables au Bf 1 (Bz D-Ha A1) et au début du Bf 2 (Ha A2).

Le niveau le plus profond n'a été dégagé cette année que sur quelques m^2. Le sédiment est argilo-limoneux, avec peu d'inclusions de cailloutis. Les tessons collectés en surface sont attribuables au Bronze moyen et paraissent, pour plusieurs d'entre eux, écrasés en place ou peu fragmentés, ce qui laisse augurer la présence de lambeaux d'un sol d'occupation (photo 3).

Les plans et les principaux relevés des vestiges de ces périodes sont proposés sur les pl. 1 et 2.

Bronze moyen et final 1 (Bz B-C et Bz D-Ha A1, 1600-1150 av. J.-C.)

Plusieurs témoins d'une occupation du Bronze moyen sont apparus cette année en plusieurs endroits de l'aire de fouille.

Ponctuellement, en dégageant un niveau de fondation laténien est apparu à l'est (UF 16731) un ensemble de tessons bien conservés et au décor excisé à la fois caractéristique de la culture des Duffaits et original par la diversité de la composition décorative (vase n°1362 ; pl.3). Ce point de découverte encore isolé laisse augurer la bonne conservation de niveaux du Bronze moyen au contact des aménagements laténiens dans ce secteur de la parcelle.

Au nord-ouest, la fouille des niveaux de l'âge du Bronze a donné l'opportunité d'atteindre sur 6 m^2 un sol de l'âge du Bronze moyen. Celui-ci a livré deux structures semblables et de même niveau, espacées de 3,70 m : il s'agit de deux empierrements de blocs de basalte dessinant approximativement un cercle de 60 cm de diamètre (UF 16730 et 16752 ; photographies n°). Il pourrait s'agir de bases de calage dont l'extension de la fouille en 2007 permettra de vérifier si d'autres structures semblables leurs sont associées. Au niveau d'apparition de ces empierrements, les tessons d'une cruche au décor estampé de cercles emboîtés et de

[5] Université de Toulouse-Le Mirail

motifs barbelés fournissent une datation au Bronze moyen, peut-être initial (vase n°1255 ; pl.3). Le caractère inhabituel du décor et de sa technique de réalisation empêchent d'être affirmatif sur une datation précise. A 7,20 m au sud-ouest, une hache à rebord en bronze (objet n°1208 ; photographie n°6) enterrée de chant est attribuable à la fin du Bronze ancien ou au début du Bronze moyen et peut appartenir à la même occupation bien qu'aucune relation stratigraphique ne puisse corroborer l'hypothèse.

Quelques tessons à décor de cannelures douces et une jatte surbaissée à épaulement arrondi documentent en outre une fréquentation du centre du plateau au Bronze final 1 (pl.3, moitié inférieure). L'information est importante car, jusqu'à présent, cette période du Bronze final n'avait été identifiée à Corent que par des objets métalliques (par exemple l'épingle n°653 découverte cette année). Il semble bien qu'un habitat dont l'ampleur reste à déterminer a été établi au centre du plateau, mais qu'il fut ensuite presque entièrement démantelé par l'érosion.

Bronze final 2 (Ha A2-B1, 1050-950 av. J.-C.) et 3 (Ha B2-3, 950-800 av. J.-C.)

Le mobilier céramique qui relève du Bronze final 2 est de loin le plus abondant que nous ayons collecté, comme l'année précédente (pl. 4, 5 et 6). Des éléments plus récents, attribuables au Bf 3, ont également été mis au jour, mais ils apparaissent peu nombreux et en contexte remanié.

La fouille a été concentrée dans le secteur nord-ouest de l'aire décapée. Le niveau à cailloutis du Bronze final 2 y apparaît régulièrement interrompu par les creusements laténiens (trous de poteaux, sablières basses et fosses) et rares sont les structures que l'on peut attribuer en toute certitude au Bronze final en dehors de quelques foyers installés sur un radier de tessons. On peut observer plusieurs concentrations de mobilier de céramique ainsi que quelques trous de poteaux. Pour ces derniers, l'absence de matériel à l'intérieur et les limites parfois incertaines de leur creusement ne permettent pas de les associer avec assurance au niveau à cailloutis. Par conséquent, il est impossible pour l'heure d'identifier la morphologie ou même l'emplacement des constructions qui ne devaient pas manquer d'exister. Dans la mesure où plusieurs foyers attestent de la conservation de lambeaux de sol d'occupation, il convient d'envisager le recours à des techniques de construction ne laissant aucune ou peu de trace au sol (aménagement de bâtiments sur sablières basses ou en terre banchée par exemple).

Le mobilier est constitué pour l'essentiel de tessons de céramique, d'outils en pierre (silex et galets) et de quelques objets de bronze (parure et outillage). Sauf exceptions, la faune n'est pas conservée.

Remarques sur le mobilier lithique

Mélanie Frapiccini[6]

Tous les galets mis au jour dans les niveaux de l'âge du Bronze ont été localisés et collectés car il s'agit de pièces apportées par la main de l'homme. Le matériel a été confié pour étude à Marc Rivals (étudiant en Master 2 à l'EHESS). A la suite d'un premier examen, ce dernier a confirmé que la quasi-totalité des pièces portait des traces d'utilisation.

Par ailleurs, le corpus des pierres taillées représente 237 pièces dont 219 en silex (cf. détails sur le tableau en annexe ; pl.7). Il faut compter aussi avec quelques pièces en quartz et mica (7,6%). Parmi les pièces, le silex blond, le silex noir/gris foncé et le silex blanc reviennent fréquemment. D'autres types de silex ont été utilisés mais dans une moindre proportion. En ce qui concerne la qualité du matériau, elle est médiocre. Il y a de nombreuses fissures qui empêchent un bon débitage. En revanche, pour certains silex, le grain est fin voire huileux, pour le silex blond notamment.

Statistiquement, il y a beaucoup plus d'éclats que de lames/lamelles (52% d'éclats contre 36,5% de lames/lamelles). 30,6% des pièces sont retouchées, sachant que 39% sont des éclats et que 61% sont des lames/lamelles. Leur typologie est difficile à définir. Pour les éclats et les lames bruts, très importants numériquement, il est possible qu'ils représentent en majorité des produits de mise en forme de nucléus, de préparation des différentes tables.

Il y a quelques nucléus (5,5%) et des pièces qui peuvent être des nucléus en fin de vie technique, abandonnés car plus rentables. Ce sont aussi bien des nucléus à éclats qu'à lames et lamelles. Concernant le cortex, environ 1/5e des pièces en possèdent des restes, sous forme de petites bandes, voire plus.

Une première étude typologique fait apparaître qu'il y a des grattoirs (plus souvent les fronts) dont un très net. Il y a peut-être quelques racloirs et des burins (2/3). Mais la majorité du lot est composée d'éclats

[6] Étudiante en Master 1 de l'Université de Toulouse II – Le Mirail

retouchés sommairement et de lames et lamelles plus soignées. Ces dernières représentent 18,7% de la collection contre 11,8% d'éclats retouchés.

Une proportion importante de pièces (12%) présente des traces de chauffe avec fissures et cupules. De plus, certaines pièces sont fortement patinées. Peut-être y a-t-il du matériel à caractère résiduel, d'origine néolithique ?

Décompte

Nombre totale de pièces = 237
Nombre de silex = 219
Nombre d'autres matières premières = 18
Nombre d'éclats = 114 (52,05%)
bruts = 88 (dont éclats de retouches = 15) (40,2%)
retouchés = 26 (11,9%)
Nombre de lames/lamelles = 80 (36,5%)
brutes = 39 (17,8%)
retouchées = 41 (18,7%)
Nombre de nucléus = 12 (5,5%)
Nombre de pièces chauffées = 27 (12,3%)
Nombre de rognons = 4 (1,8%)
Nombre de pièces indéterminées = 9 (4,1%)

Remarques sur le mobilier en alliage cuivreux

Par Pierre-Yves Milcent et Morgane Le Saint-Ferrière[7]

Le corpus représente 13 pièces d'alliage cuivreux d'un poids total de presque 200 g (cf. tableau d'inventaire ; pl.8). Plusieurs catégories fonctionnelles sont représentées avec des outils, de la parure, une arme et des objets polyvalents. De plus, la datation des objets s'étend depuis le Bronze ancien/moyen jusqu'au Bronze final 3.

Outils

Hache à rebord (n°1208)

Hache à rebords parallèles, sommet rectiligne, bords droits, tranchant étalé et profil en losange aplati. Les rebords qui démarrent à plus d'1 cm du sommet mesurent environ 3 mm de hauteur au maximum. Cet objet d'alliage cuivreux présente une usure importante, ainsi que des enlèvements dus à la corrosion au niveau du talon et du tranchant. C'est une « hache à forts rebords » (Briard, Verron 1976), attribuable à la fin du Bronze ancien ou bien au début du Bronze moyen.

L : 8 cm ; l : 3,8 cm ; P : 88 g

Ciseau à soie (n°1252)

L'objet, complet et massif, correspond à un outil sans doute destiné à travailler le bois. Quoique simple dans sa forme, il peut être rapproché de certains outils du dépôt de Lamaud (Jura) daté du Bf 2. La proximité de l'outil de Corent avec de la céramique du Bf 2 ne contredit pas ce rapprochement chronologique.

Parures

Les épingles

Épingle à tête évasée discoïdale (n°653)

Ce type d'épingle présente une tête évasée en disque avec une moitié supérieure toujours nettement convexe et une moitié inférieure qui peut être convexe, comme la nôtre, ou conique, voire à profil concave. Pour ces modèles, tête et tige ne sont pas fabriquées en même temps, la première étant sertie sur la seconde. On en distingue deux variétés :

- celles dont les moitiés supérieure et inférieure ont la même hauteur et dont la limite avec la tige est très nette. Ces épingles sont parfois décorées, de cercles concentriques, comme à Corent, de motifs en peigne

[7] Étudiante en Master 1 de l'Université de Toulouse II – Le Mirail

ou bien en étoile. Le diamètre de leur tête est compris entre 16 et 31 mm et leur épaisseur entre 8 et 19 mm ;

- celles dont la moitié inférieure est nettement plus haute et au passage tige-tête progressif. La longueur de ces épingles de type à tête discoïdale épaisse est très variée et oscille entre 80 et 430 mm.

On trouve ces épingles dans le Centre-Est, notamment dans les vallées de la Seine, de l'Yonne, de la Saône et du Rhône. Le dépôt de Villethierry dans l'Yonne, attribuable à la fin du Bf 1 (Ha A1), en a livré plusieurs exemplaires (Mordant, Prampart 1976).

Epingles n°232, 1239 et 1434

Ces trois épingles appartiennent au groupe des épingles à tête faiblement évasée et sont du type à tête cylindro-conique (Audouze, Gaucher 1981). Elles présentent une tête légèrement évasée ne mesurant jamais plus de 9 mm de diamètre et dont la partie supérieure est concave. Ces productions caractéristiques du domaine nord-alpin sont attribuables au Bf 2 (Ha A2-B1).

L'applique de ceinture (n°1240)

L'exemplaire est en tôle martelée, fragmenté, et possédait à l'origine 6 ou 8 griffes. Il est de forme rectangulaire et ses bords longs sont incurvés entre les griffes. Un décor de grènetis estampés et de traits ciselés est apparent. Ce type d'ornement était destiné à être fixé sur une ceinture en cuir ou en tissu, sachant que les données archéologiques n'ont donné pour l'instant que des traces de cuir.

Dans son étude sur les ceintures de l'âge du Bronze, Fr. Audouze (1976) distinguait deux catégories d'appliques rectangulaires à griffes : celles à 8 griffes et celles à 4 griffes opposées deux à deux. Les appliques à 6 griffes apparaissaient alors comme exceptionnelles.

En ce qui concerne le type des appliques rectangulaires de Fr. Audouze, on constate que les appliques à 8 griffes sont plus proches typologiquement de l'applique de Corent car, contrairement à la majorité des appliques à 4 griffes, elles sont décorées. Dans le cas de l'applique de Corent, le décor diffère légèrement de la plupart des autres exemplaires dans la mesure où les points ne longent pas les bords longs, mais encadrent les séries de traits transversaux.

Parmi les nombreuses découvertes d'appliques de ceinture faites en France, Fr. Audouze n'en signale qu'une seule avec 6 griffes : il s'agit de l'exemplaire de Saint-Pierre-de-Bœuf « Chézenas » dans le Rhône. C'est une applique rectangulaire à 6 griffes repliées qui présente un décor au repoussé de 3 paires de lignes transversales en pointillés reliant les griffes opposées deux à deux (L : 6 cm ; l : 3,4 cm). Le dépôt, daté du Bronze final 3, a disparu en partie, mais il est connu par une photo publiée par A. Vassy. Les autres comparaisons (dépôts atlantiques de Vénat et du Petit Villatte) confortent une attribution de l'objet au Bf 3.

Armement

Pointe d'épée (n°817)

Il s'agit d'un fragment très réduit de la partie distale d'une épée ou d'un poignard. Il est impossible d'identifier un type en particulier.

Autres objets

Les autres pièces métalliques sont simples et aucun usage précis ne peut leur attribué.

En conclusion, le mobilier d'alliage cuivreux de l'âge du Bronze collecté en 2006 est de nature à confirmer les observations faites les années précédentes : les pièces métalliques sont inhabituellement abondantes pour l'époque et le Bf 2 (Ha A2-B1) est toujours la période la mieux représentée en nombre d'objets et en poids. Une pièce confirme l'occupation du secteur au Bf 3 (Ha B2-3). La nouveauté vient de l'épingle à grosse tête rapportée et décorée de cannelures qui documente, pour la première fois, une parure métallique de la fin du Bf 1 (Ha A1). Cette épingle, associée à la découverte de quelques tessons à cannelures douces verticales, donne à identifier une occupation du plateau dès l'étape initiale du Bronze final.

En guise de conclusion : nature et statut du site de Corent à l'âge du Bronze

Les trous de poteaux, foyers et niveaux de sol exhumés cette année apparaissent caractéristiques de sites d'habitat successifs, bien qu'aucun plan cohérent de construction ne soit encore identifiable. La quantité d'objet métallique demeure surprenante (quantité à mettre en rapport avec la durée d'occupation et le statut du site). Ce matériel, en particulier pour le Bf 2, est de bonne qualité et abondant. Nous en concluons provisoirement que les habitants du centre du plateau de Corent, du moins au Bf 2, n'éprouvaient pas de difficulté majeure d'approvisionnement en métal et jouissaient même, de ce point de vue, d'une certaine

aisance. A titre d'hypothèse, nous mettrions volontiers cette observation en relation avec un statut élevé du site de Corent au sein du réseau hiérarchisé des habitats qui ne devait pas manquer d'exister à cette époque.

A l'examen de la distribution et de la densité des vestiges attribuables au Bronze final 2 sur une grande partie du plateau (cf. travaux d'Emilie Roux), il est envisageable qu'un établissement humain très étendu (plusieurs hectares sans doute) et relativement dense soit identifiable. La découverte, certes ponctuelle encore, de matériaux attribuables au Bronze final 3, mais aussi au début du Bronze final 2 et du Bronze final 1, donne à cerner l'existence d'une occupation assez longue pour cet établissement et des fréquentations antérieures. L'état de conservation du niveau de l'âge du Bronze moyen est assez remarquable pour un établissement de plateau et laisse augurer des découvertes importantes à l'avenir en termes d'organisation structurelle et de mobilier.

Bibliographie

Audouze 1976 : AUDOUZE (F.) . - Les ceintures et ornements de ceinture de l'Age du Bronze en France (suite). *G.P.*, 19, 1, 1976, pp.69-172.

Audouze, Gaucher 1981 : AUDOUZE (F.), GAUCHER (G.). - *Typologie des objets de l'Age du Bronze en France. Fascicule VI : Épingles*. S.P.F., Paris, 1981, 114 p.

Briard, Verron 1976 : BRIARD (J.), VERRON (G). - *Typologie des objets de l'âge du Bronze en France, III : Haches (1)*, Commission du Bronze de la Société Préhistorique Française, 1976, 122 p., fig.

Mordant, Prampart 1976 : MORDANT (C.) et (D.), PRAMPART (J.-Y.). - *Le dépôt de bronze de Villethierry (Yonne)*. IXe supplément à Gallia Préhistoire, 1976, 237 p., 100 fig.

Annexes

Tableau 1 de décompte de la céramique attribuable à l'âge du Bronze.

Tableau 2 d'identification et de décompte des objets en silex attribuables aux UF de l'âge du Bronze.

Tableau 3 d'identification et de décompte des objets en alliage cuivreux attribuables à l'âge du Bronze.

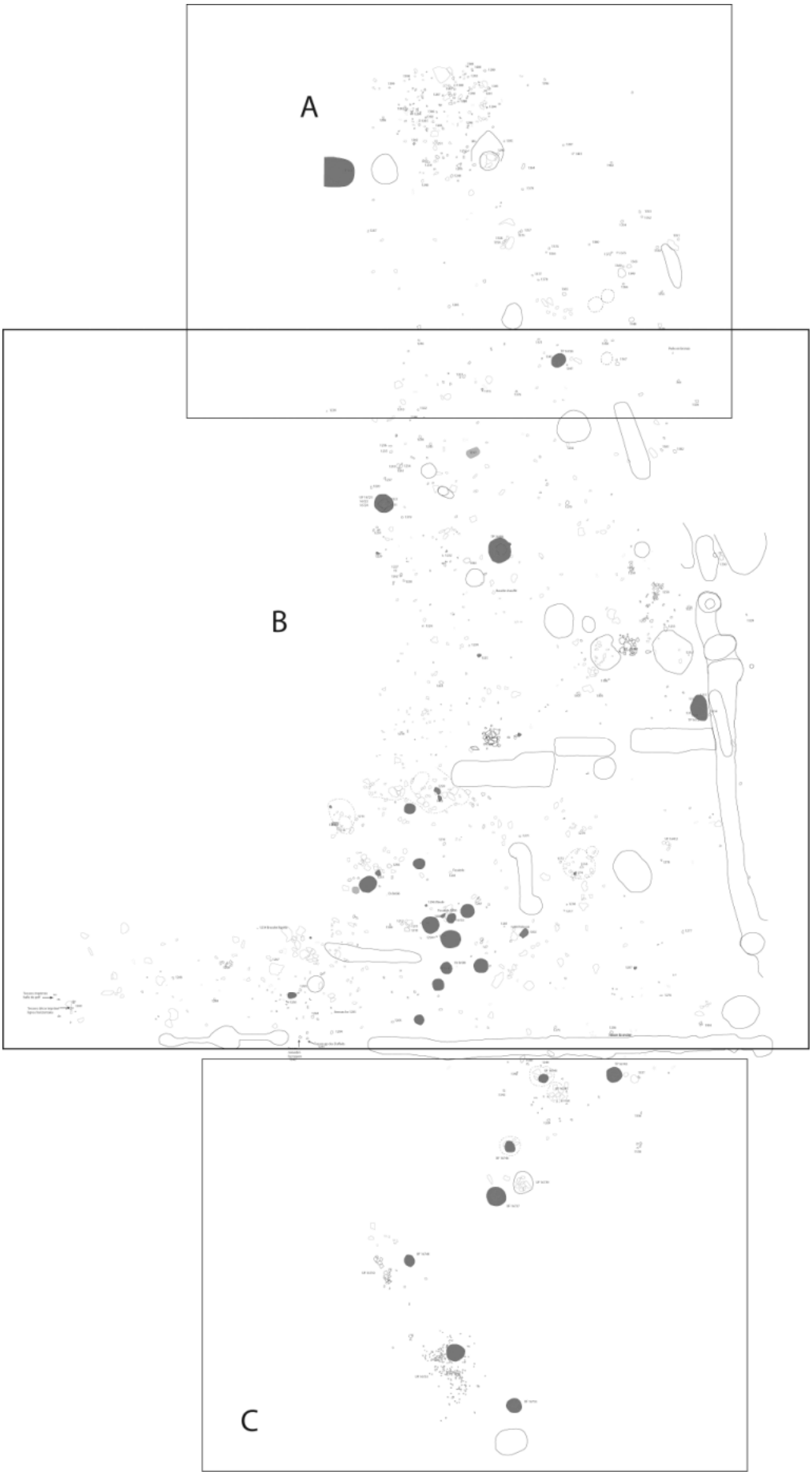

Pl. 1. Plan de localisation des structures et du mobilier de l'âge du Bronze. Mise au net E. Roux.

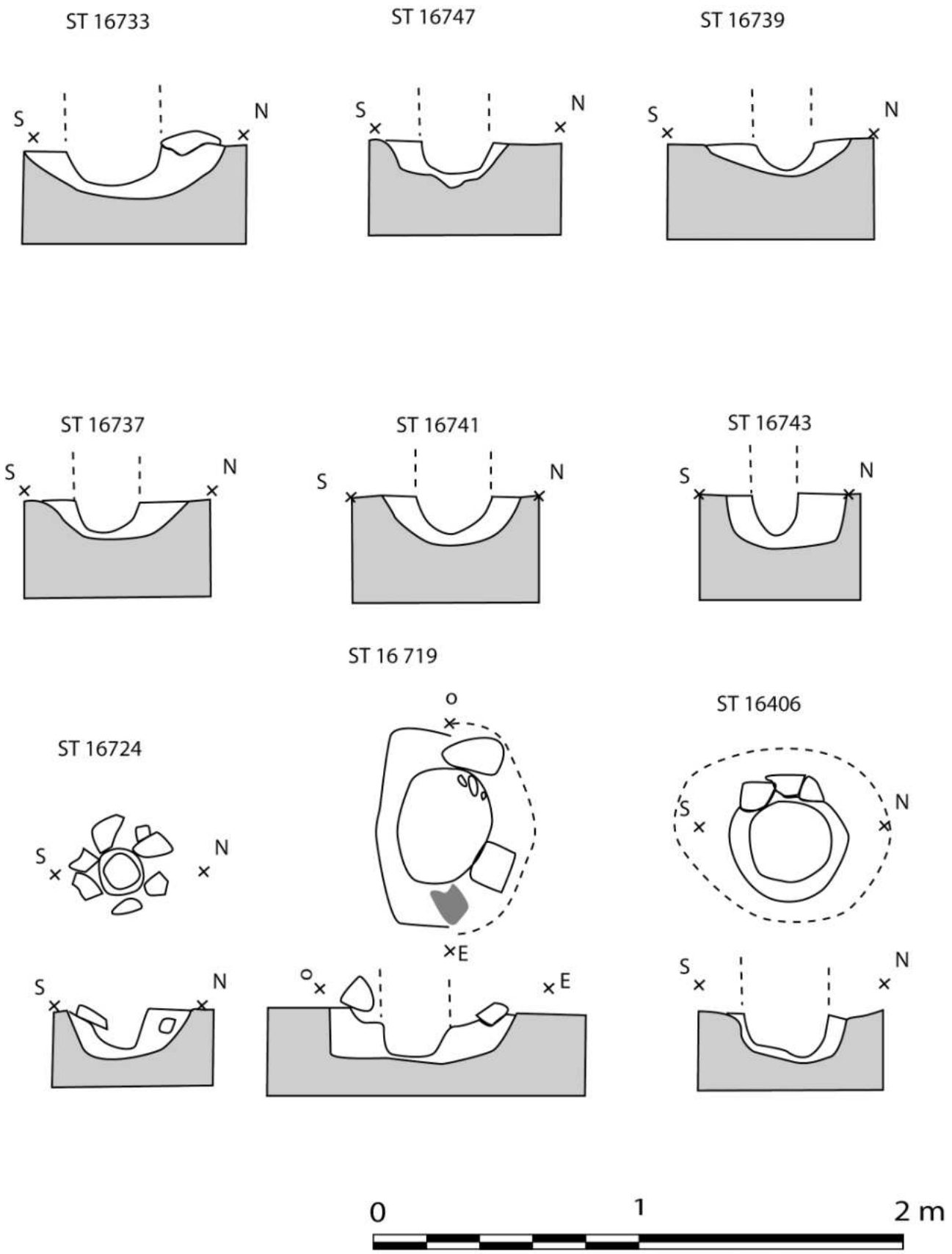

Pl. 2. Relevés en coupe et profil de quelques-unes des structures de l'âge du Bronze.
Dessins P.-Y. Milcent et C. Pouget. Mise au net E. Roux.

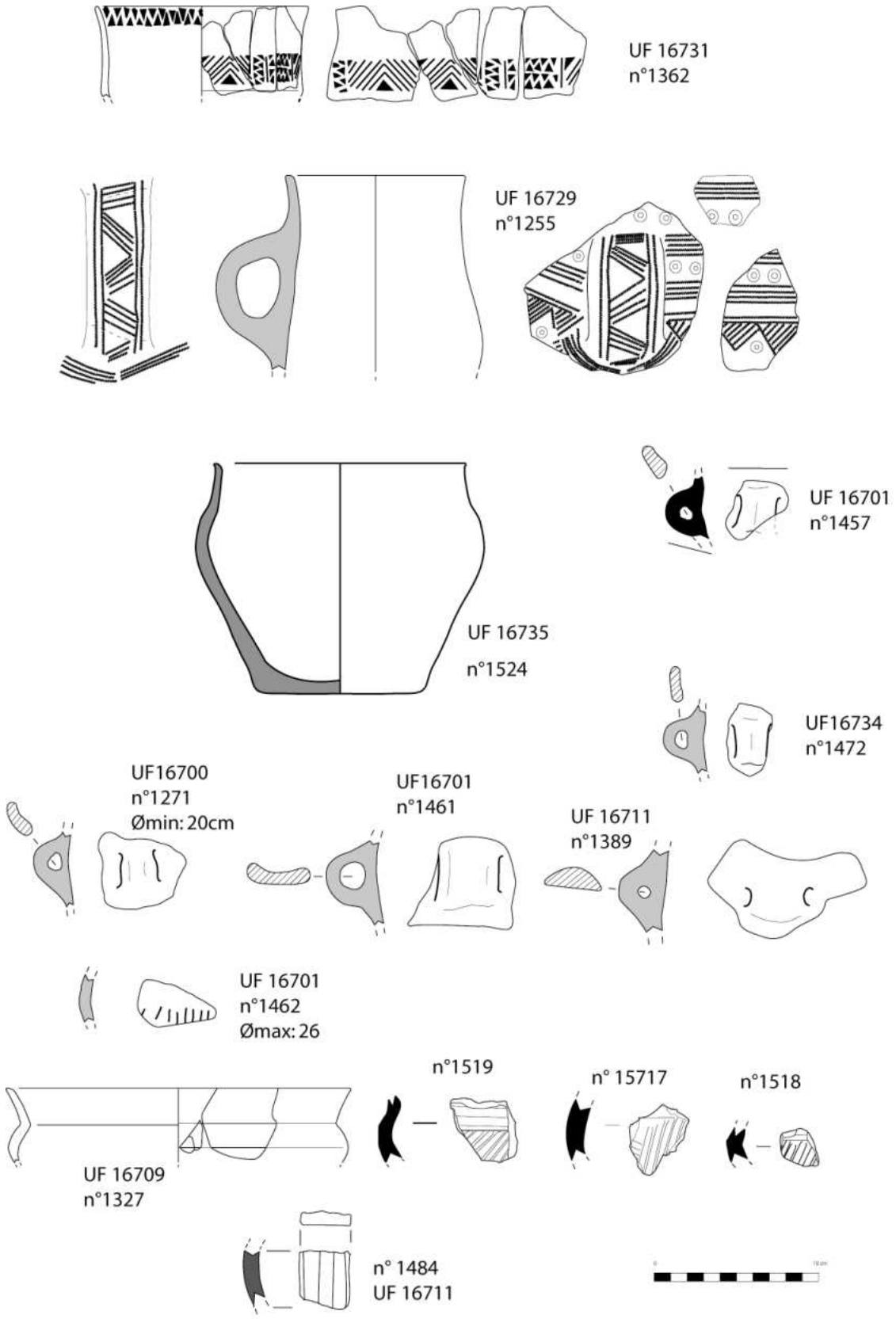

Pl. 3. Planche des principaux éléments céramiques attribuables au Bz moyen et au Bf 1.
Dessins M. Frapiccini, C. Pouget et F. Sérée.

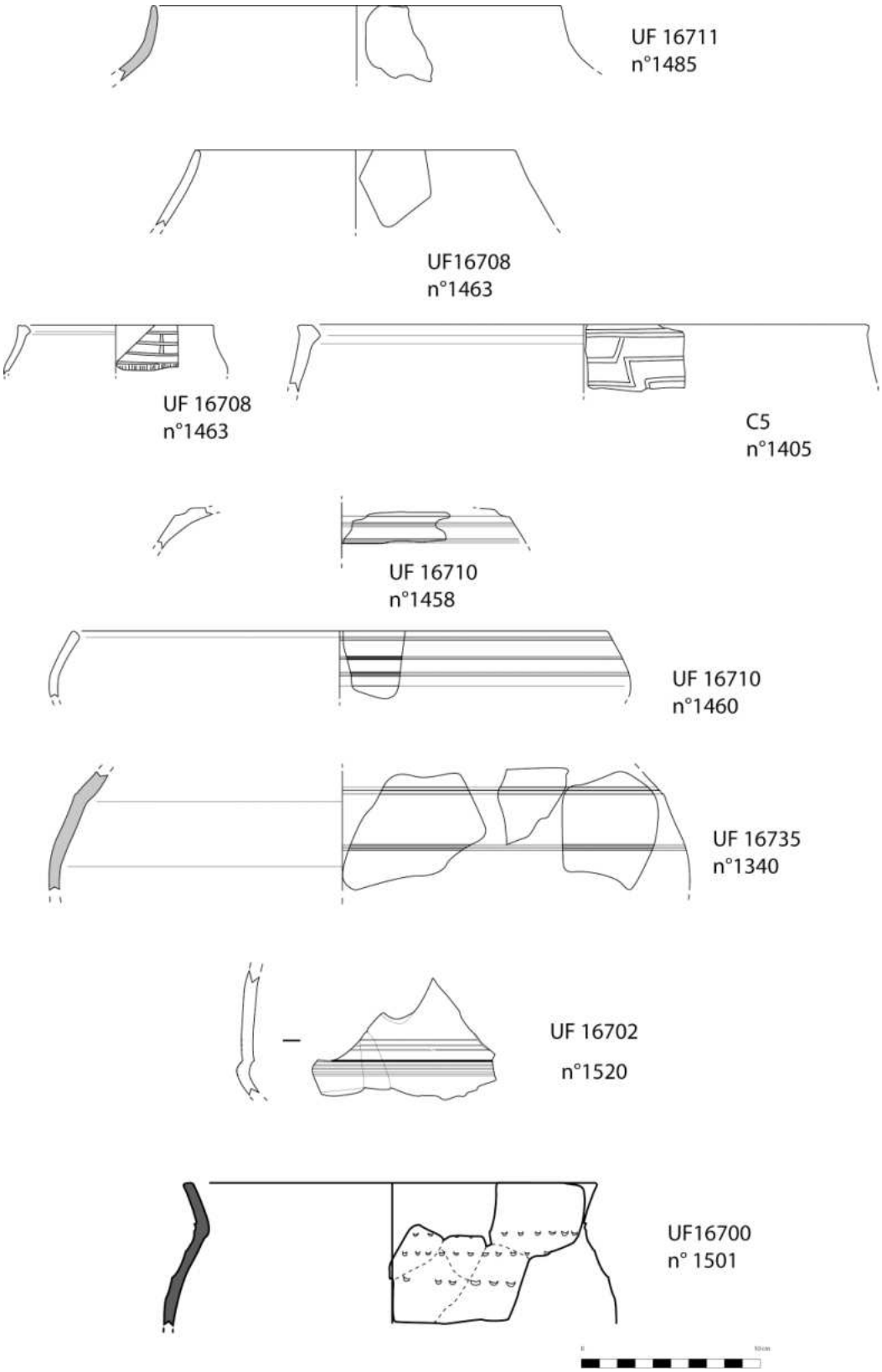

Pl. 4. Planche de céramiques de forme fermée attribuables au Bf 2. Dessins C. Pouget et F. Sérée.

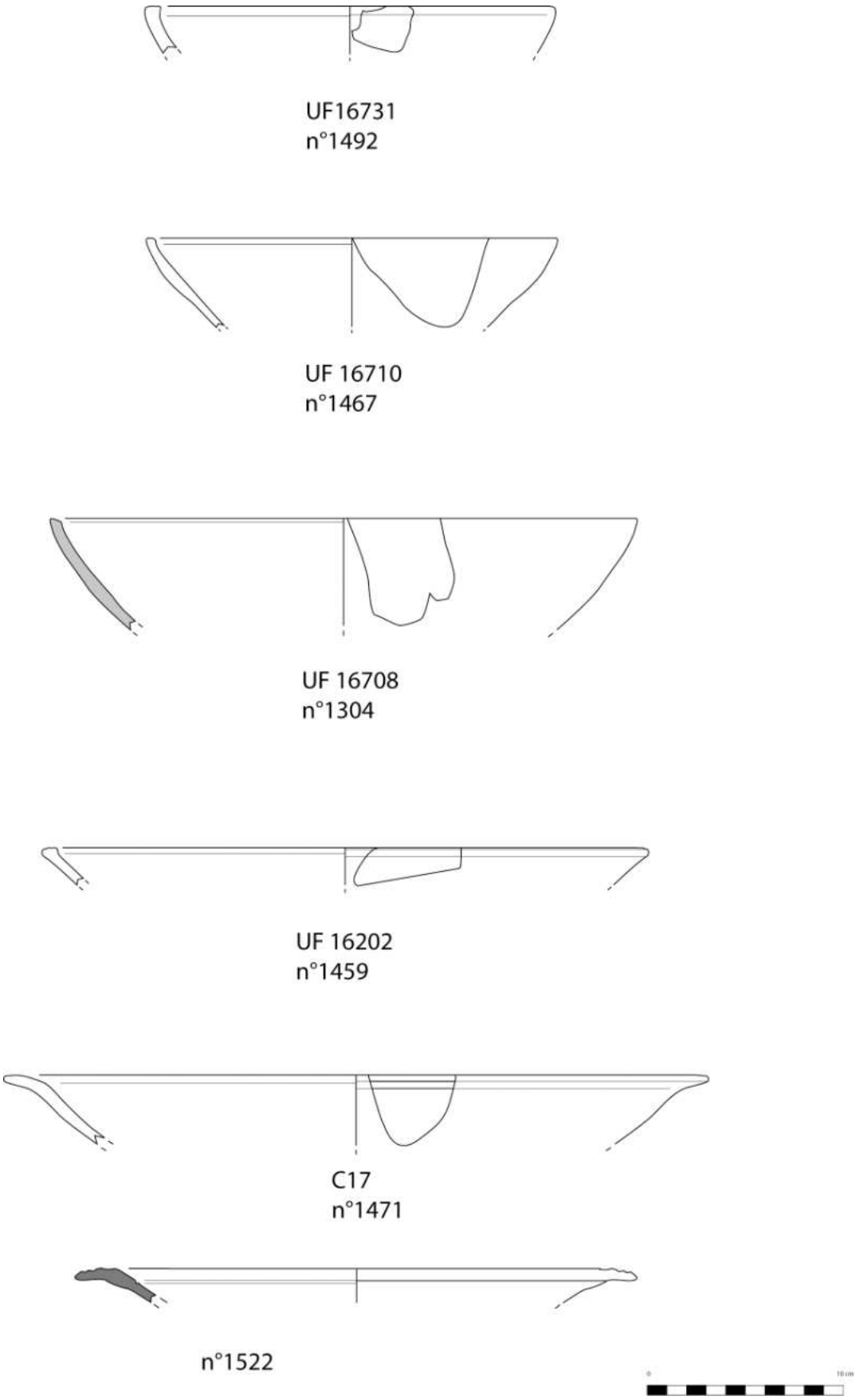

Pl. 5. Planche de céramiques de forme ouverte attribuables aux Bf 2 et 3. Dessins F. Sérée.

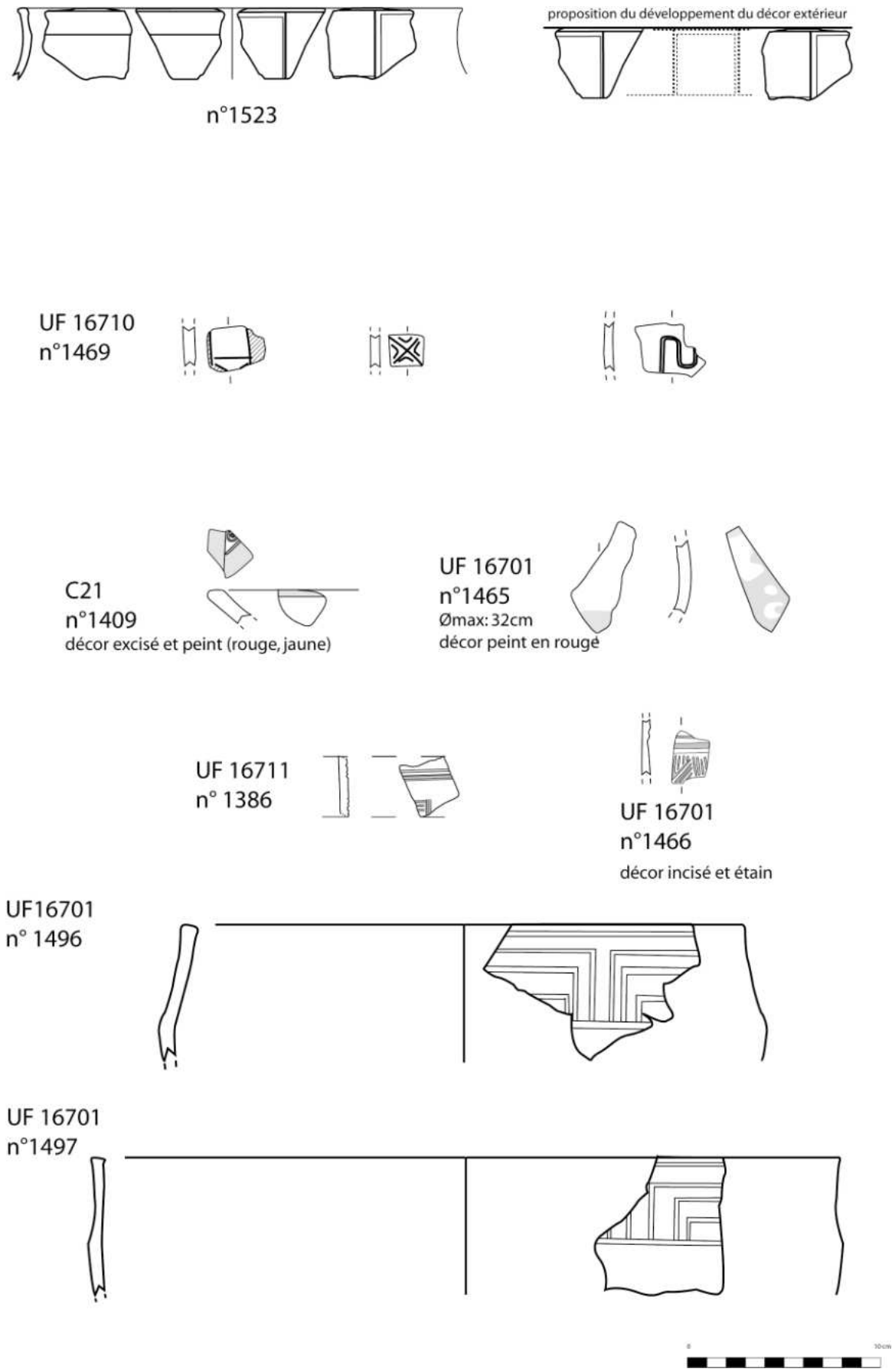

Pl. 6. Planche de tessons décorés (excision, incision, peinture, collage de lamelles d'étain) attribuables aux Bf 2 et Bf 3. Dessins C. Pouget et F. Sérée.

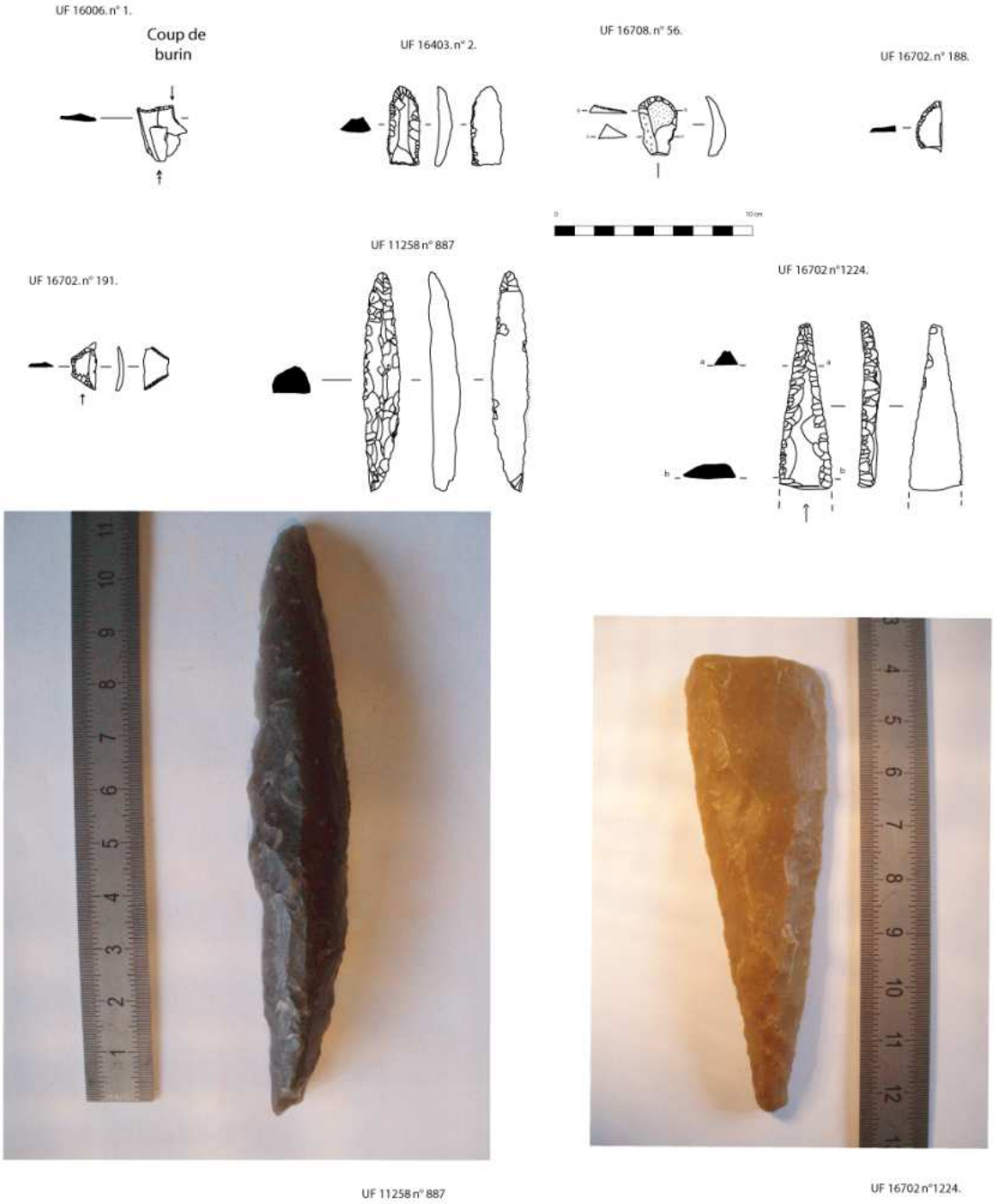

Pl. 7. Planche d'objets en silex trouvés dans les niveaux de l'âge du Bronze (dessins et photographies : M. Frapiccini).

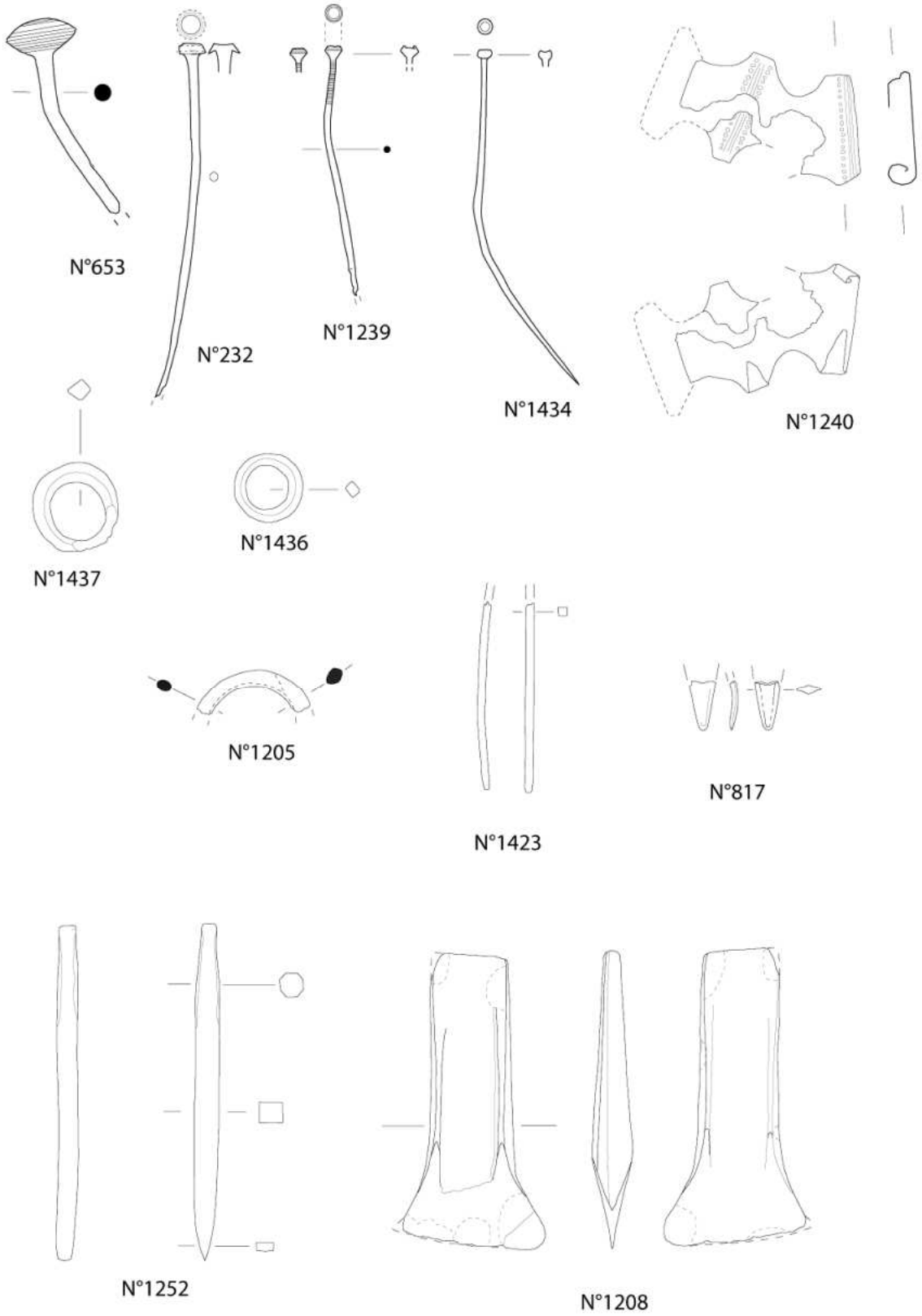

Pl. 8. Planche des objets en alliage cuivreux de l'âge du Bronze (éch. ½). Dessins M. Le Saint-Ferrière et P.-Y. Milcent.

Photo 1. Photographie du foyer sur radier de tessons du Bf 2 (UF 16905). Cliché J. Gasc.

Photo 2. Photographie du foyer sur radier de tessons UF 16753. 10e ser/13 Cliché P.-Y. Milcent.

Photo 3. Photographie des tessons de la cruche du Bronze moyen n°1255 et de l'empierrement circulaire UF 16730 *in situ*. 6e série/11. Cliché P.-Y. Milcent.

Photo 4. Photographie de l'empierrement circulaire UF n°16730. Cliché P.-Y. Milcent. 7e sér./5.

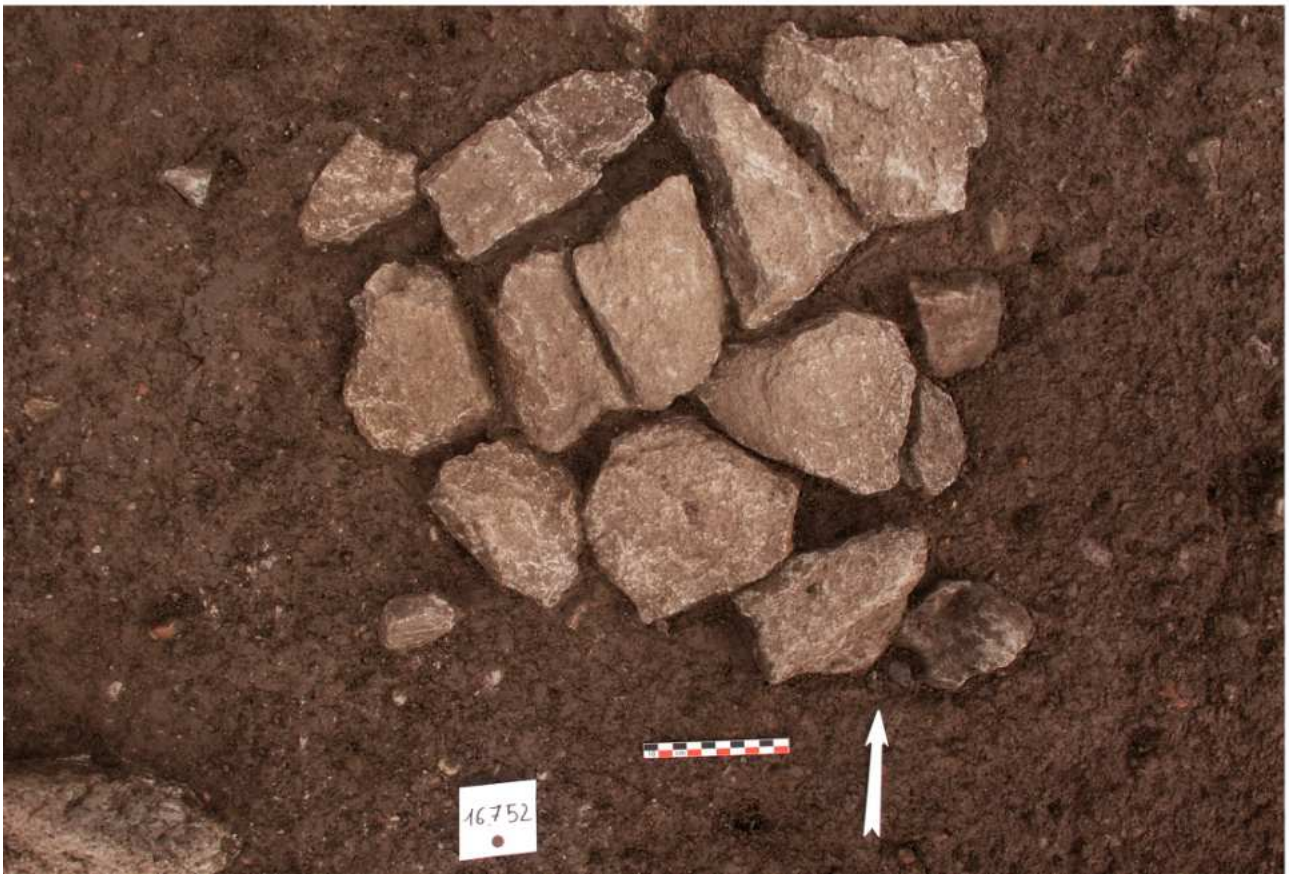

Photo 5. Photographie de l'empierrement circulaire UFn°16752 9e ser/12. Cliché P.-Y. Milcent.

Photo 6. Photographie de la hache à rebords n°1208 *in situ*. 2esérie/11. Cliché P.-Y. Milcent.

Objectifs 2007

Les objectifs de la prochaine campagne poursuivront la stratégie globale envisagée au début du programme de fouille triannuel amorcé en 2005 : fouille extensive des parcelles périphériques au sanctuaire laténien mis au jour entre 2001 et 2005, visant à mieux comprendre son environnement immédiat et à déterminer son appartenance à un vaste *oppidum*, dont l'existence était postulée sur le plateau depuis le XIXe siècle.

Son premier objectif — caractériser les vestiges situés sur la parcelle jouxtant la limite nord du sanctuaire, préciser leur fonction et leur chronologie — a été largement atteint cette année : cette zone est recouverte d'un dense réseau de structures à vocation domestique, agricole et artisanales alternant avec des espaces de circulation, dont l'organisation est caractéristique des centres urbains de cette époque. Leur séquence d'occupation, subdivisée en deux états datés respectivement, entre le milieu du 2e s. av. J.-C. et le début du siècle suivant (état I, La Tène D1, 140/130 à 80/70 av. J.-C.), entre cette dernière date et les années 40/30 av. J.-C. (état II, La Tène D2), est parfaitement cohérente avec celle mise en évidence en 2003 et 2004 dans l'enceinte du sanctuaire à partir des mêmes marqueurs chronologiques.

Trois questions demeurent néanmoins en suspens, qui conditionneront la stratégie de la campagne 2007 :

- Dans le secteur Nord-Est de cette année, la présence d'importants radiers, de maçonneries d'époque romaine et d'une épaisse couche de remblais liée à cette dernière structure n'ont pas permis de terminer la fouille de structures et de niveaux de sols contemporains de l'état antérieur, qui ont été recoupés par endroits. Inscrits dans le prolongement nord de l'axe de voirie, ils sont susceptibles de correspondre, soit à des restes de chaussée, soit à des bâtiments. Le démontage partiel des empierrements permettra de mieux cerner la nature des vestiges présents sous le bâtiment C et au nord de son emprise, sous les remblais gallo-romains qui ont sans doute favorisé une bonne conservation des niveaux gaulois sous-jacents

- La nature exacte du grand axe de voirie mis au jour cette année dans la partie orientale du chantier n'a pas été établie : son emprise, qui se prolonge au-delà des limites de la fouille, laisse ouverte l'hypothèse d'une voie, d'une place ou d'une cour de bâtiment. La compréhension de cette structure, essentielle pour appréhender l'organisation globale du quartier, nécessitera un élargissement la fenêtre d'exploration d'au moins dix ou douze mètres. Cette extension se fera en direction de l'est plutôt qu'au sud, où elle est limitée par la présence du chemin communal.

- Le lien spatial qui unit cet espace de circulation au sanctuaire attenant reste à établir et constituera l'enjeu majeur de la prochaine campagne : dans l'hypothèse où il s'agit bien d'une voie, il est probable qu'il se prolonge le long de sa façade orientale, dans l'emprise de la parcelle parcelle ZI 60. Les récoltes de mobilier et prospections de surface anciennement effectuées dans ce secteur ont livré un nombre anormalement élevé de monnaies, associées à des indices d'activité métallurgique et en particulier, de frappe monétaire (creusets, coin), qui semblent se concentrer devant l'entrée du téménos et établiraient la jonction avec les espaces fonctionnels fouillés cette année en bordure de voirie (ateliers, boutiques). Des sondages exploratoires (2 X 2 m) réalisés en 1991 par V. Guichard sur cette parcelle se sont avérés positifs : ils ont notamment recoupé un tracé de tranchée de palissades et/ou de sablière basse identique à celles mises au jour dans la parcelle ZI 20.

La fouille des niveaux laissés en place au nord-est du chantier ne nécessitera que l'enlèvement des bâches plastiques et textiles qui les protègent. Avec l'accord des propriétaires D. et M.-A. Favy (parcelle ZI 20), B. Nicoulaud (parcelle ZI 60) nous proposons d'ouvrir deux nouveaux secteurs à l'est du chantier de cette année et à l'est du sanctuaire de la parcelle ZI 59, soit :

- Une extension vers l'est de la moitié méridionale du Secteur Est de cette année, où l'espace de voirie est apparu le mieux conservé ; pratiquée sur environ quinze mètres par quinze, elle totalisera environ 300-400 m^2.

- Un nouveau secteur sera ouvert dans le prolongement sud de l'axe de voirie, mais de l'autre côté du chemin, sur le terrain qui jouxte la façade orientale du sanctuaire, correspondant à la parcelle ZI 60. Une bande perpendiculaire d'orientation E-O visera à établir la jonction avec ce dernier. Dans cette perspective, sa limite occidentale s'approchera au plus près du muret qui coïncide avec le mur arrière et le porche monumental de la galerie du second état du sanctuaire, fouillés entre 2003 et 2005. La réunion de ces deux branches d'environ 30 X 10 m de long devrait former une surface d'exploration en forme de « L », d'environ 600 m^2

Ces surfaces relativement restreintes, dont le total correspond à la moitié de celles décapées cette année, permettra de remplir ces objectifs au terme du programme triannuel, en ménageant une marge de sécurité en cas de découvertes ou de difficultés inattendues. Le remblaiement de l'ensemble des surfaces ouvertes et décapées depuis 2001 (parcelles ZI 59, ZI 20 et secteurs de 2007 compris) constitue, en tout état de cause, un horizon incontournable pour l'achèvement de la campagne qui ne préjuge pas de la poursuite des fouilles en 2008 sous la forme d'un nouveau programme triannuel.

De même, la fouille des niveaux de l'âge du Bronze mis au jour dans les secteurs Nord et Ouest cette année sera achevée parallèlement à celle des secteurs ouverts à l'est et au sud, avant rebouchage définitif des surfaces de fouille en fin de campagne.

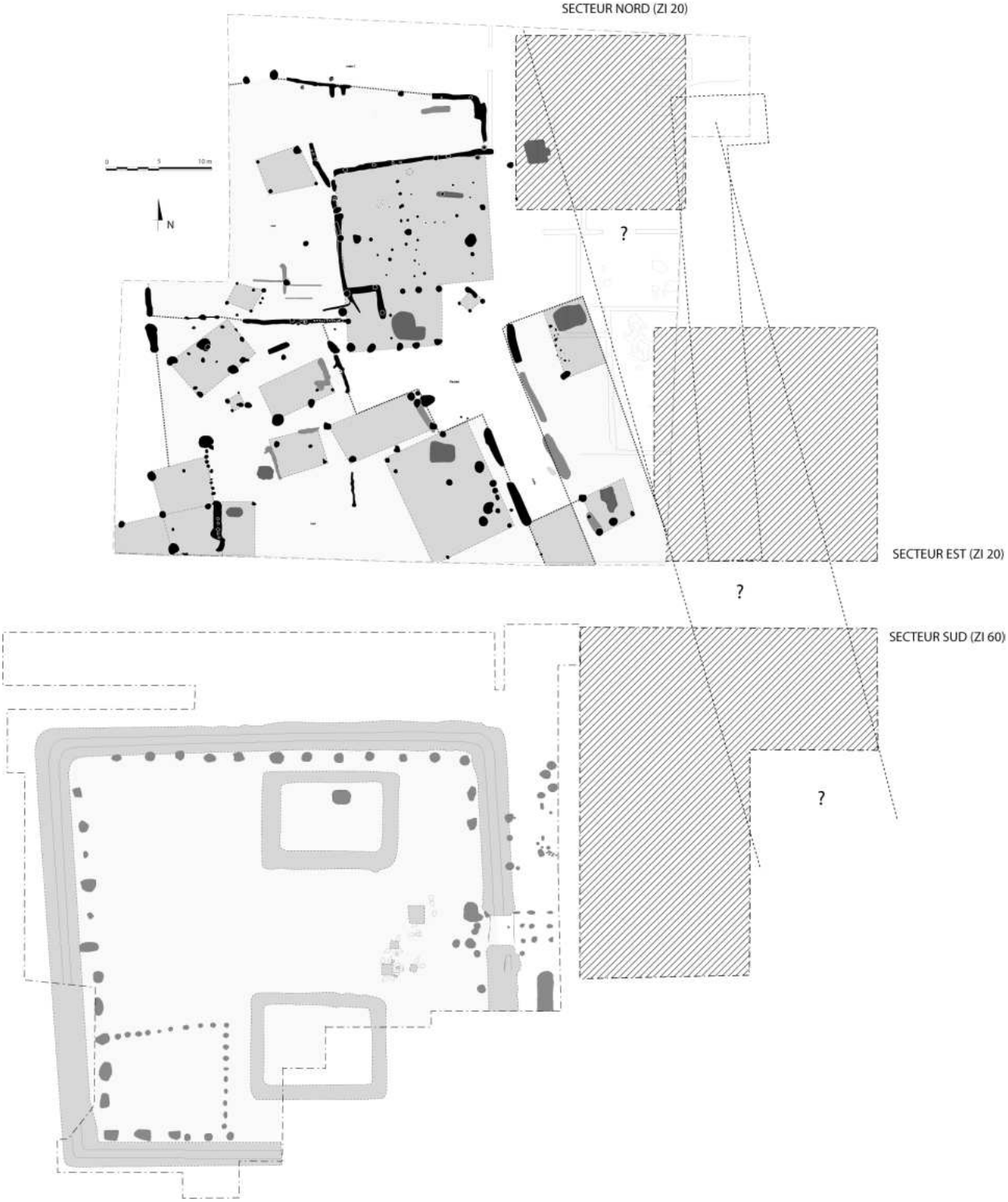
SECTEUR NORD (ZI 20)
0 5 10 m
N
?
SECTEUR EST (ZI 20)
?
SECTEUR SUD (ZI 60)
?

Bibliographie

Relative aux fouilles de Corent (depuis 2001)

2007 POUX, M. (avec la participation de M. Demierre, M. Garcia, B. Gratuze, K. Gruel, R. Guichon, S. Nieto), Paires de fibules en or du Ier s. av. J.-C. Autour d'une découverte de l'oppidum de Corent. *Gallia* n°64, 2007 (sous presse).

2007 POUX, M. (avec la participation de M. Demierre, S. Foucras, M. Garcia, R. Guichon, G. Verrier), Blutige Opfer und Weinspenden in Gallien am Beispiel des spätkeltisch-römischen Heiligtums von Corent (F). In : Groh (St.), Sedlmayer (O), Blut und Wein. Akten des Kolloquiums am Frauenberg bei Leibnitz (Mai 2005), à paraître début 2007 dans la collection Protohistoire Européenne des éditions Monique Mergoil.

2007 POUX, M., FEUGÈRE, M., DEMIERRE, M., Autour de Gergovie : militaria césariens en Basse Limagne d'Auvergne, découvertes anciennes et récentes. In : Poux (M., dir.), Militaria césariens en contexte gaulois. Actes du colloque de Bibracte (octobre 2002)

2006 POUX, M., Le sanctuaire arverne de Corent. In : Goudineau, Chr. (dir.), Religion et société en Gaule, Ed. Errance – Pôle Archéologie du Rhône, Paris 2006,117-134.

2006 POUX, M., Religion et société à la fin de l'âge du Fer : systèmes (en)clos et logiques rituelles. In : Haselgrove (C.), dir., Celtes et Gaulois, l'Archéologie face à l'Histoire 4 : les mutations de la fin de l'âge du Fer. Actes de la table-ronde de Cambridge, Collection Bibracte 12/4, Glux-en-Glenne 2006, p. 181-200.

2006 : GUICHON R., Les rondelles de céramique du sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme). In : L. Rivet (dir.), Productions, approvisionnements et usages de la vaisselle en Languedoc du Ier au IVe siècle ; Actualité des recherches céramiques, SFECAG, Actes du congrès de Pézenas (mai 2006).

2005 POUX, M., « Du Nord au Sud. Définition et fonction de l'espace consacré en Gaule indépendante ». *In :* S. Ribichini, *Saturnia Tellus*. Definizioni dello spazio consacrato in ambiente etrusco, italico, fenicio-punico, iberico e celtico. Collection de l'École Française de Rome, sous presse (25 p.)

2004 Poux (M.), Demierre (M.), Foucras (S.), Garcia (M.), Verrier (G.), Sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme) : bilan de trois années de fouille. Bulletin de l'A.F.E.A.F. n°22, 45-51.

2004 BRUN, J.-P., POUX, M, Tchernia, A. (dir.), « Le Vin, Nectar des Dieux, Génie des Hommes ». Collectif. Editions *Infolio*, Gollion 2004, 350 p.

2004 POUX, M, « L'Âge du Vin. Rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante ». Coll. Protohistoire Européenne 8. Editions Monique Mergoil, Montagnac 2004, 637 p..

2004 POUX, M., FOUCRAS, S., « Du sacrifice au banquet : l'exemple du sanctuaire de Corent (Cité des Arvernes) ». In : VAN ANDRINGA, W., LEPETZ , S., Le sacrifice animal en Gaule romaine. Actes de la table-ronde de Paris (Museum d'Histoire Naturelle), septembre 2002. A paraître courant 2004 dans la collection *Protohistoire Européenne*, aux éditions Monique Mergoil (30 p., sous presse).

2003b POUX, M., « L'atelier monétaire de Corent (63) ».
L'Archéologue / Archéologie nouvelle, n°68, octobre-novembre 2003, pp. 49-50.

2003a POUX, M., « Les cuves du Roi Luern ».
L'Archéologue / Archéologie nouvelle, n°65, avril-mai 2003, pp. 27-29.

2002c POUX, M., DEBERGE, Y., FOUCRAS, S., GASC, J., PASQUIER, D. (avec la collaboration de V. GUICHARD et F. MALACHER), « L'enclos cultuel de Corent (Puy-de-Dôme) : festins et rites collectifs ».
Revue Archéologique du Centre de la France, Tome 41, 2002, pp. 57-110.

2002b POUX, M. « Corent : rites et festins gaulois »,
L'Archéologue / Archéologie nouvelle, n°59, avril-mai 2002, pp. 52-53.

2002a POUX, M. DEBERGE, Y., « Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme) : festins, sacrifices et libations »,
Bulletin de l'A.F.E.A.F. n°20, 2002, pp. 35-38.

Mémoires universitaires

2005 M. POUX, Convergence et confrontation. Processus d'uurbanisation et conquête romaine en territoire arverne (IIe – Ier s. av. J.-C.). Mémoire d'Habilitation à Diriger des Recherches (HDR, sous la direction de D. GARCIA ; jury : Chr. GOUDINEAU, A.-M. ADAM, X. LAFON, D. PAUNIER et St. VERGER), Université de Provence, Centre Camille Jullian, MMSH Aix-en-Provence 2005, 283 p.

2004 M. DEMIERRE, Le mobilier métallique ferreux du sanctuaire de Corent : analyse taphonomique et fonctionnelle. Mémoire de licence (équ. Master II). Université de Lausanne, sous la direction de TH. LÜGINBÜHL et M. POUX

2004 R. GUICHON, Les jetons en céramique du sanctuaire de Corent : analyse typologique, spatiale et fonctionnelle. Mémoire de Master I (filière recherche). Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX

2004 M. OLIVE, La valorisation patrimoniale et touristique des sites et construction protohistoriques en terre et bois : l'exemple du sanctuaire de Corent (titre à préciser). Mémoire de Master I (filière professionnelle). Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX

2003 A. ARMSTUTZ, L'architecture en bois du sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme). Essai d'analyse et de restitution, d'après les structures en creux et les éléments d'assemblage en fer. Maîtrise universitaire, Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX.

2003 T. MATSUO, Les parures en verre d'époque celtique dans le Centre-Est de la Gaule (titre provisoire). Maîtrise universitaire, Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX.

2003 J. GASC, L'occupation du plateau de Corent (Puy-de-Dôme) à l'âge du Bronze et au 1er âge du Fer à travers l'étude de la céramique. Maîtrise universitaire soutenue à l'Université de Toulouse-Le Mirail, sous la direction de P.-Y. MILCENT et M. POUX.

2002 S. FOUCRAS, Une fenêtre sur le banquet gaulois. Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme) : étude de la faune issue des niveaux laténiens. Maîtrise universitaire soutenue à l'Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX.

2002 D. PASQUIER, La vaisselle laténienne du site de Corent, Commune de Veyre-Monton (Puy-de-Dôme) : fouilles de 1992, 1993 et 2001. Maîtrise universitaire soutenue à l'Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX.

2002 M. GARCIA , Le sanctuaire de Corent (Puy-de-Dôme) : les fibules de l'enclos cultuel et les offrandes de parures en contexte de sanctuaires. Maîtrise universitaire soutenue à l'Université Lyon II, sous la direction de F. PERRIN et M. POUX.

1996 S. FAYE, Les objets de parure et de toilette de l'oppidum de Corent. Mémoire de maîtrise en Histoire Ancienne. Université Blaise-Pascal, Clermont-Ferrand II. Sous la direction de V. GUICHARD.

Rapports de fouille et d'activité

2005 Rapport 2005 = M. POUX (dir.), M. DEMIERRE, M. GARCIA, S. FOUCRAS, K. GRUEL, J. GASC, P.-Y. MILCENT, Oppidum et sanctuaire (I). Fouille programmée pluriannuelle des abords du sanctuaire du Puy de Corent à Veyre-Monton (Puy-de-Dôme). Rapport de la campagne 2005. Association pour la Recherche sur l'âge du Fer en Auvergne, Les Martres-de-Veyre 2005.

2004 Rapport 2004 = M. POUX (dir.), M. DEMIERRE, M. GARCIA, J. GASC, G. VERRIER, Corent – Festins et pratiques religieuses (IV). Fouille programmée du sanctuaire du Puy-de-Corent, Rapport de la campagne 2004 (Association pour la Recherche sur l'âge du Fer en Auvergne), Veyre-Monton 2004.

2003 Rapport 2003 = M. POUX (dir.), M. DEMIERRE, M. GARCIA, J. GASC, G. VERRIER, Corent – Festins et pratiques religieuses (III). Fouille programmée du sanctuaire du Puy-de-Corent, Rapport de la campagne 2003 (Association pour la Recherche sur l'âge du Fer en Auvergne), Veyre-Monton 2003.

2002 DEBERGE Y., POUX, M., PASQUIER D., GARCIA, M., MALACHER, F. Oppidum de Corent, enclos 10325 (La Tène D2a/). In : MENNESSIER-JOUANNET, C. (dir.), COLLIS, J., DEBERGE, Y., GARCIA, M., GUICHARD, V., LOUGHTON, M. MALACHER, F., M. ORENGO, L., PASQUIER, D ., POUX, M., rapport intermédiaire du Projet Collectif de Recherche « Chronolotypologie du mobilier du second âge du Fer en Auvergne », ARAFA, Mirefleurs 2002, pp. 151-178.

2002 Rapport 2002 = M. POUX (dir.), S. FOUCRAS, M. GARCIA, J. GASC, Corent – Festins et pratiques religieuses (II). Fouille programmée du sanctuaire du Puy-de-Corent, Rapport de la campagne 2002 (ARAFA), Veyre-Monton 2002.

2001 Rapport 2001 = M. POUX, Corent – Festins et pratiques religieuses (I). Fouille programmée du sanctuaire du Puy-de-Corent, Rapport de la campagne 2001 (rapport de fouilles inédit, ARAFA), Veyre-Monton 2001.

2001 DEBERGE Y., FAYE S., GUICHARD V., LOUGHTON M., MALACHER F., ORENGO L., PASQUIER D. – Veyre-Monton, oppidum de Corent, niveaux d'occupations (La Tène D1b). In : Mennessier-Jouannet C., Collis, J., Deberge, Y., Guichard, V., Izac-Imbert, L., Loughton, M. Orengo, L., rapport intermédiaire du Projet Collectif de Recherche « Chronolotypologie du mobilier du second âge du Fer en Auvergne », ARAFA, Mirefleurs 2001.

1993 COLLIS J., DUNKLEY J., GUICHARD V., MENNESSIER-JOUANNET Ch., WATSON C. 1993 Fouille programmée de l'oppidum de Corent. Rapport d'activité de l'année 1993, dans le cadre du programme de recherche sur « le peuplement des Limagnes d'Auvergne à l'Age du fer » (ARAFA), 1993, p. 43-64.

1992 V. GUICHARD, J. COLLIS, Puy de Corent. Rapport de la campagne de fouille de 1992. Projets de recherches « Auvergne Archaeological Survey » (Université de Sheffield) et « Le peuplement des Limagnes à l'Âge du fer » (ARAFA), Veyre-Monton 1992.

Bibliographie complémentaire

Abauzit et Feugère 1993 : P. Abauzit, M. Feugère, La correspondance au Ier s. av. J.-C. Les boîtes à sceau en forme de bourse. In : M. Monteil (dir.), Les fouilles de la Z.A.C. des Halles à Nîmes (Gard). Bulletin de l'Ecole Antique de Nîmes, suppl. 1, 1993, 305-306.

Arcelin et Brunaux 2003 : P. Arcelin, J.-L. Brunaux (dir.), Un état des questions sur les sanctuaires et les pratiques cultuelles de la Gaule Celtique. Dossier, *Gallia* 60, 2003.

Brunaux et Méniel 1997 : J.-L. Brunaux, P. Méniel, La résidence aristocratique de Montmartin (Oise). *Doc. d'Arch. Française* 64, 1997.

Delestrée *et alii* 2003 : L.-P. Delestrée, P. Gendre, C. Boisard, Monnaies celtiques de Bretagne insulaire trouvées en Gaule du nord. *Cahiers Numismatiques* n°155, 2003,11-19.

Desbat 2005 : A. Desbat, Lyon-Lugdunum : structures et mobilier à la fin de La Tène et aux premiers temps de la romanisation, in : G. Kaenel, S. Martin-Kilcher, D. Wild (ed.), *Colloquium Turicense*. Sites, structures d'habitat et trouvailles du 1er s. av. J.-C., entre le Haut-Danube et la moyenne vallée du Rhône. *Cahiers d.'Archéol. Romande* 101, Lausanne 2005, 241-272.

Fichtl 2005 : S. Fichtl, *La ville celtique, Les oppidas de 150 av. J.-C. à 15 apr. J.-C.* Edition revue et augmentée. Ed. Errance, Paris 2005, 144-158.

Garcia 2004 : D. Garcia, *La Celtique méditerranéenne. Habitats et sociétés en Languedoc et en Provence (VIIIe – IIe s. av. J.-C.).* Ed. Errance, Paris 2004.

Guillaumet et Nillesse 2000 : J.-P. Guillaumet, O. Nillesse, Les petits objets de quelques fermes gauloises: approche méthodologique. *In :* S. Marion et G. Blancquaert, Les installations Agricoles de l'Âge du Fer en France septentrionale. Actes du Coll. de Paris (1999). Études d'Hist. et d'Arch. 8, Ecole Normale Supérieure-Paris 2000, 251-276.

Haselgrove 1995 : C. Haselgrove, Potin Coinage in Iron Age Britain, Archaeology and Chronology. *In :* K. Gruel (dir.), Les potins gaulois : typologie, diffusion, chronologie. État de la question à partir de plusieurs contributions. *Gallia* n°52, 1995, 117-127.

Jacques et Prilaux 2003 : A. Jacques, G. Prilaux (dir.), Dans le sillage de César. Traces de romanisation d'un territoire, les fouilles d'Actiparc à Arras. Catalogue d'exposition, Arras 2004.

Junkelmann 1992 : Junkelmann (M.), Die Reiter Roms. III : Zubehör, Reitweise, Bewaffnung. Verlag Philipp von Zabern, Mayence 1992.

Künzl 1991 : KÜNZL (E.), Die medizinische Versorgung der römischen Armee zur Zeit des Kaisers Augustus und die Reaktion der Römer auf die Situation bei den Kelten und Germanen. *In :* B. Krier (Ed.), *Die römische Okkupation nördlich der Alpen zur Zeit des Augustus*. Aschendorff Munster 1991, 185-202.

Lavendhomme et Guichard 1997 : M.-O. Lavendhomme, V. Guichard, *Rodumna* (Roanne, Loire), le village gaulois. *Doc. d'Arch. Française* 62, Paris 1997

Luik 2000 : M. Luik, Die Funde aus den Römischen Lagern um Numantia im Römisch-Germanischen Zentralmuseum. *Katalogue vor- und frühgeschichtilicher Altertümer* 31, Mainz 2000.

Méniel 2001 : P. Méniel, *Les gaulois et les animaux : élevage, repas, et sacrifices*. Ed. Errance, Paris 2001.

Metzler 1995 : J. Metzler, Das treverische *Oppidum* auf dem Titelberg. *Doss. d'Arch. du Musée Nat. d'Hist. et d'Art III*, Luxembourg 1995.

Orengo 2003 : L. Orengo, Forges et forgerons dans les habitats laténiens de la Grande Limagne d'Auvergne. Fabrication et consommation de produits manufacturés en fer en Gaule à l'âge du Fer. Monographies *Instrumentum* 26. Ed. M. Mergoil, Montagnac 2003.

Poux 1998 : M. Poux, « Les amphores et la chronologie des sites bâlois (Bâle-Gasfabrik – Bâle-Münsterhügel) : nouvelles données ». *In :* M. Tuffreau-Libre, A. Jacques (Dir.) La céramique précoce en Gaule Belgique et dans les régions voisines : de la poterie gauloise à la céramique gallo-romaine. Actes du colloque d'Arras (1996). Nord-Ouest Archéologie 9, 1998, 385-416.

Poux 2004 : M. Poux, *L'Âge du vin. Rites de boisson, festins et libations en Gaule indépendante. Protohistoire Européenne* 8, Ed. Monique Mergoil, Montagnac 2004.

Poux et al. 1999 : POUX (M., avec la collaboration de B. Boulestin, D. Busson, Th. Lejars, P. Méniel, Chr. Riquier-Bouclet et S. Robin) : Puits funéraire d'épque gauloise à Paris (Sénat). Une tombe d'auxiliaire républicain aux origines de Lutèce. *Protohistoire Européenne*. Éditions M. Mergoil, 1999.

Poux et Savay-Guerraz (dir.) 2003 : M. Poux, H. Savay-Guerraz (dir., collectif), *Lyon avant Lugdunum*. Pôle Archéologie du Rhône. Ed. Infolio, Lyon 2003.

Ulbert 1984 : G. Ulbert, Caceres el Viejo. Ein spätrepublikanisches Legionslager in Spanisch-Extramadura. Madriger Beiträge 11, 1984.